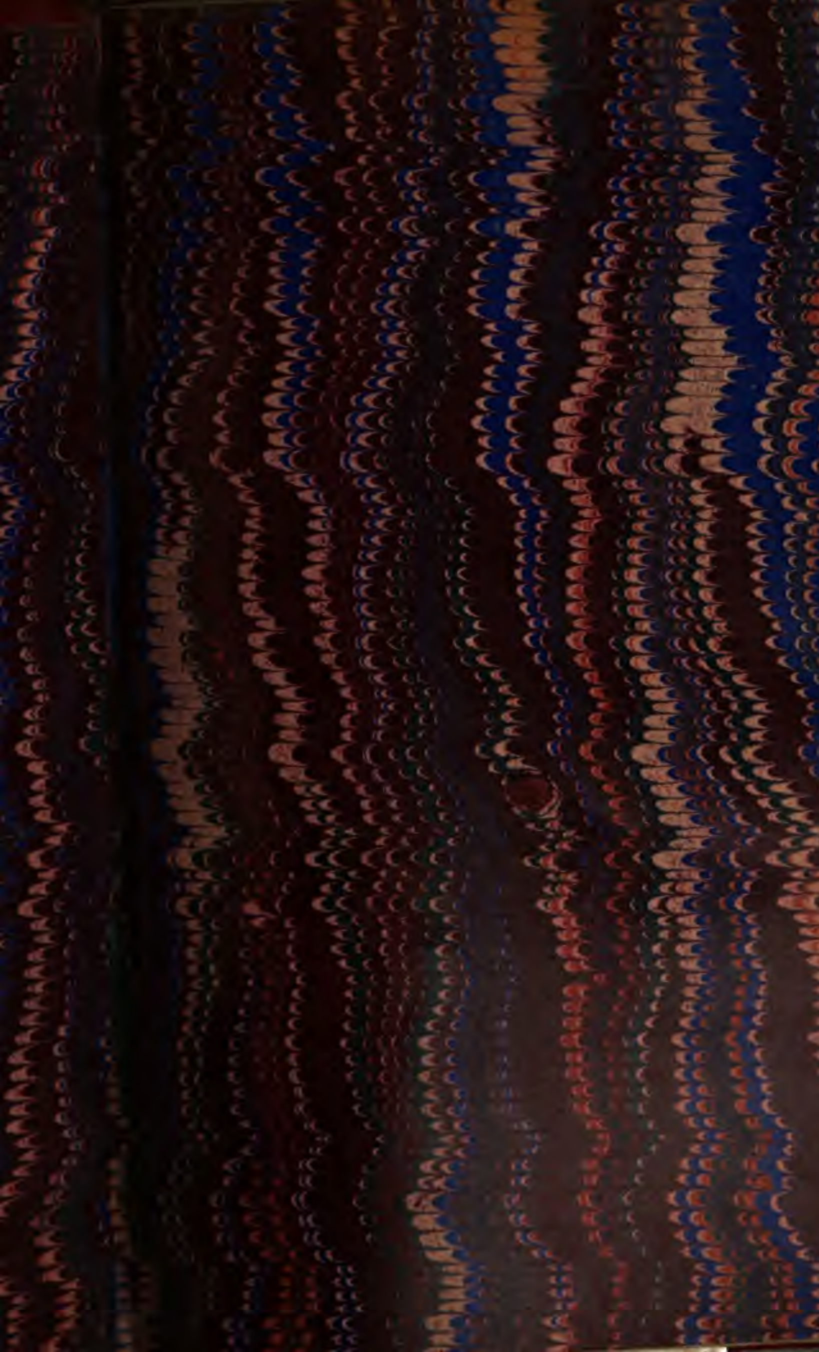




ŒUVRES COMPLÈTES DE P.-J. PROUDHON

TOME XVIII

15

MÉLANGES

ARTICLES DE JOURNAUX

1848-1852

PAR

P.-J. PROUDHON

DEUXIÈME VOLUME

ARTICLES DU PEUPLE — ARTICLES DE LA VOIX DU PEUPLE

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN & Cie, ÉDITEURS

A Bruxelles, à Leipzig & à Livourne

1869

MÉLANGES

—

ARTICLES DE JOURNAUX

2

Il ne s'agit pour cela que de renverser les rapports du travail et du capital, de telle sorte que le premier, qui a toujours obéi, commande, et que le second, qui a toujours commandé, obéisse.

Je me propose donc, et telles seront les conséquences irrécusables, irrésistibles, de cette interversion de deux idées économiques, de créer un ordre nouveau, où le travail, autrefois plus offert que demandé, soit à l'avenir plus demandé qu'offert, — où le crédit, qui maintenant se fait payer, se donne pour rien, et avec plus de bénéfice encore pour le prêteur; — où le débouché, jadis toujours insuffisant, soit insatiable; — où la circulation, que nous voyons s'arrêter invariablement chaque fois que le capital circulant lui fait défaut, devienne plus rapide et plus pleine par la suppression de ce capital; — où les peuples, qui de nos jours, pour conserver leur capital d'exploitation et leur industrie, sont forcés de se tenir en garde contre les produits étrangers, montrent autant d'avidité à s'en fournir qu'ils montrent actuellement de prudence à s'en préserver; — où la division du travail, qui, sous le régime de l'ancienne économie politique, énerve, démoralise, abrutit l'ouvrier, augmente sans cesse sa vigueur, sa dignité et son intelligence; — où la concurrence, aujourd'hui la cause de l'oppression du faible, soit sa force et sa garantie; — où les charges publiques, qu'il est de l'essence de la vieille société d'augmenter sans cesse, diminuent toujours et soient acquittées sans impôt; — où l'accroissement de la population, toujours plus rapide, d'après la loi de Malthus, que l'accroissement de la production, devienne, par la constitution nouvelle du travail, moins rapide que cette dernière, et trouve son équilibre.

Ainsi, la base économique de la société étant révolutionnée de fond en comble, les institutions, les lois, les mœurs, la philosophie, la littérature, l'art, doivent subir à leur tour une pareille révolution.

Comme si le sol français, arraché tout à coup des flancs de l'Europe, se trouvait transporté du 45e degré de latitude sous l'équateur; que ses montagnes fussent abaissées en plaines et ses plaines exhaussées en montagnes; que les fleuves et les rivières fussent partout déplacés et le système d'irrigation interverti; alors, le climat, les cultures, le tempérament des hommes ayant subi des modifications profondes, toute l'économie agricole-industrielle étant transformée, le caractère des populations, la langue, les usages, le gouvernement, la religion, changeraient, et un nouvel ordre de choses, une autre civilisation serait substituée à l'ancienne.

Je comprends toute l'étendue de mon programme : elle est incalculable. Je sais quelles résistances, quelles difficultés m'attendent : elles sont immenses.

J'ai contre moi l'ignorance du prolétariat, la méfiance des classes moyennes, la haine des privilégiés. J'ai l'hésitation de notre jeune démocratie, la jalousie des sectes, l'apathie de l'époque, l'animadversion du pouvoir, l'opposition de la science, les anathèmes de l'Église, les calomnies de l'opinion.

Mais je sais aussi qu'il n'y a de vrai que ce qui touche à l'infini; qu'une seule question résolue résoudra toutes les autres; qu'il me suffit d'ouvrir la voie par une première démonstration, par la production d'un premier fait, pour que la raison publique s'ébranle, et que la chaîne entière des déductions soit parcourue.

Je sais de plus que si les obstacles sont grands, mes moyens sont plus puissants encore. Que me peuvent et la conjuration des intérêts, et le soulèvement des préjugés? N'ai-je donc pas, pour contraindre le siècle, fait un pacte avec la nécessité? Et pour dompter le capital, n'ai-je point traité avec la misère? J'ai pris mon point d'appui sur le néant, et j'ai pour levier une idée! C'est avec cela que le Travailleur divin créa le monde de la nature, que fut faite la première génération du ciel et de la terre. C'est avec cela que l'homme, l'éternel rival de Dieu, doit créer le monde de l'industrie et de l'art, la deuxième génération de l'univers !...

L'idée régénératrice, comme un astre rutilant, est apparue dans le ciel : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine!* Cette idée est celle de l'égalité et de la solidarité des conditions parmi les hommes. Que tous adorent et se soumettent!

On dit que, lorsque Constantin alla combattre le tyran Maxence, il aperçut dans le ciel une croix lumineuse, entourée de ces mots : *C'est par ce* SIGNE *que tu vaincras*!... Il comprit aussitôt que l'institution polythéiste était abrogée; qu'il n'y avait de salut pour lui, pour l'empire, que dans le Christ. Il se soumit, il fut vainqueur; et ce fut fait de la vieille Rome.

Mais cette croix, ce SIGNE du chrétien, cet hiéroglyphe de la nouvelle société, quel en était le sens et que voulait-il dire?

La croix exprime cabalistiquement l'addition : c'est le symbole de l'appropriation individuelle, A + *a*. Le christianisme, en déclarant l'égalité des hommes devant Dieu et leur fraternité en Christ, abolissant avec les castes l'antique esclavage, posait en principe, contrairement au droit quiritaire, le droit pour tous de l'appropriation de la terre et des capitaux. Les tendances de l'Église primitive avaient été au communisme;

de là l'immense vogue des communautés religieuses dans les premiers siècles. Mais le génie de la civilisation, qui du polythéisme venait de passer au christianisme, fit bientôt sentir que cette communauté inorganique était une marche en arrière : l'Église latine, souveraine entre toutes, consacra le principe de propriété, ce qui la conduisit plus tard à reconnaître la légitimité de l'usure, et conséquemment à renier sa tradition, sa morale, sa foi...

La propriété romaine, et plus tard la propriété féodale, fut donc la base de la société chrétienne, société d'exploitation de l'homme par l'homme et de guerre perpétuelle. La période chrétienne figurera dans l'histoire comme la période des grandes souffrances de l'humanité. C'est pour cela que la croix, ce signe révélé à Constantin, est en même temps l'emblême de la passion du Christ, en qui se personnifie l'humanité, comme de l'appropriation individuelle. La croix disparaîtra avec la propriété abusive qu'elle représente.

Le signe de la société nouvelle est le niveau figuré par deux lignes parallèles. C'est l'emblême de l'égalité, de la solidarité, de l'équivalence des fonctions et de l'échange, loi adéquate à celle de l'identité des contraires, qui forme le principe de la philosophie moderne, $A = a$.

Que la haine des privilégiés s'acharne donc sur moi tant qu'elle voudra! Que l'Académie me flétrisse, que le pouvoir me punisse, que le prêtre me maudisse : je suis assuré d'avoir raison contre tous; mon germe, planté dans la conscience populaire, fleurira. J'en ai pour gage cette détresse universelle : détresse des prolétaires et des propriétaires, détresse des citoyens et de l'État, détresse des cœurs et détresse des intelligences.

Y a-t-il donc aujourd'hui une seule idée positive, autre que celle-là, pour recevoir la société tombée du ciel de ses fictions! Qui donc peut nous rendre une politique, une justice, une économie sociale, une philosophie, une religion, une certitude, une foi, si ce n'est l'algèbre de l'égalité succédant à l'arithmétique de l'égoïsme.

II

Dans les derniers mois de l'année 1847, je travaillais à Lyon, en qualité de chargé de la correspondance et du contentieux, dans une maison de commerce ayant pour objet l'exploitation des houilles et les transports.

Tout en faisant mes lettres et soignant mes procès, je suivais avec inquiétude le mouvement politique, et la lutte aveugle et passionnée de l'opposition, représentée par MM. Barrot et Thiers, contre le parti conservateur, représenté par Louis-Philippe et M. Guizot.

Le parti républicain n'était alors encore qu'une faible minorité, servant, à l'occasion, d'appoint aux adversaires du cabinet.

Je voyais la querelle s'envenimer de plus en plus entre les diverses nuances du grand parti monarchique constitutionnel, et, sous le théâtre de ces déplorables débats, un gouffre se creuser au sein de la société, travaillée par les prédications démocratiques et sociales.

Le banquet du Château-Rouge, auquel l'opposition assista en corps, ayant à sa tête M. O. Barrot, fut pour moi le signe avant-coureur de la catastrophe.

Placé tout au bas de l'édifice social, au sein de la masse ouvrière, moi-même l'un des premiers mineurs qui en sapaient les fondements, je voyais mieux que les hommes d'État qui se disputaient sur les combles l'approche du danger et toutes les conséquences de la ruine. Encore quelques jours, et, au moindre orage parlementaire, la monarchie s'écroulait et la vieille société avec elle.

La tempête commença de souffler aux banquets pour la Réforme. Les événements de Rome, de Sicile, de Lombardie, vinrent ajouter à l'ardeur des partis : la guerre civile des Suisses acheva de monter l'opinion, en portant au comble l'irritation des esprits contre le ministère. D'épouvantables scandales, des procès monstrueux, ajoutaient sans cesse à la colère publique. Les Chambres n'étaient pas encore réunies pour la session de 1847-48, que je jugeai que tout était perdu : je me rendis aussitôt à Paris.

Les deux mois qui s'écoulèrent avant l'explosion, entre l'ouverture des Chambres et la chute du trône, furent les moments les plus tristes, les plus désolés que j'aie traversés de ma vie. La mort de ma mère, qui arriva dans cet intervalle, ne put me

tirer de l'angoisse qui m'étreignait; je n'en reçus dans le moment qu'une faible impression. Je sentis alors combien la patrie, pour le citoyen, est encore au-dessus de la famille. Régulus et Brutus me furent expliqués.

Républicain de la veille et de l'avant-veille, républicain de collége, d'atelier, de cabinet, je frissonnais de terreur de ce que je voyais approcher la République! Je frémissais, dis-je, de ce que personne, autour de moi, au-dessus de moi, ne croyait à l'avénement de la République, du moins à un avénement aussi proche.

Les événements marchaient, et les destins s'accomplissaient, et la révolution sociale surgissait sans que nul, ni en haut, ni en bas, parût en avoir l'intelligence. Or, que faire en révolution, que devenir, quand on ne possède pas le secret, l'idée!...

Les républicains, d'ailleurs en petit nombre, avaient la foi de la République; ils n'en avaient pas la science.

Les socialistes, presque inconnus, dont le nom n'avait pas encore retenti sur la scène, avaient aussi la foi de la révolution sociale; ils n'en avaient ni la clé ni la science.

De nombreuses critiques de l'ancienne société avaient été faites, la plupart vagues, tout empreintes de sentimentalité et de mysticisme, quelques-unes plus philosophiques et plus raisonnées; mais, de tout ce chaos de discussions déclamatoires, la lumière n'avait jailli pour personne. La presse quotidienne n'était point saisie de la question : l'immense majorité des lecteurs ne s'en occupait seulement pas.

Et cependant la Révolution, la République, le socialisme, appuyés l'un sur l'autre, arrivaient à grands pas! Je les voyais, je les touchais, je fuyais devant le monstre démocratique et social, dont je ne pouvais expliquer l'énigme; et une terreur inexprimable glaçait mon âme, m'ôtait jusqu'à la pensée. Je maudissais les conservateurs, qui riaient des colères de l'opposition; je maudissais encore davantage les opposants, que je voyais déraciner, avec une incompréhensible fureur, les fondements de la société; je conjurais ceux de mes amis que je savais engagés dans le mouvement de ne se point mêler de cette querelle de prérogative, absurde pour des républicains, et d'où allait sortir inopinément la République. Je n'étais cru, je n'étais compris de personne.

Je pleurais sur le pauvre travailleur, que je considérais par avance livré à un chômage, à une misère de plusieurs années; sur le travailleur, à la défense duquel je m'étais voué, et que je serais impuissant à secourir. Je pleurais sur la bourgeoisie, que je voyais ruinée, poussée à la banqueroute, excitée contre

le prolétariat, et contre laquelle l'antagonisme des idées et la fatalité des circonstances allaient m'obliger à combattre, alors que j'étais plus que personne disposé à la plaindre.

Avant la naissance de la République, je portais le deuil et je faisais l'expiation de la République.

Et qui donc, encore une fois, avec les mêmes prévisions, ne se fût abandonné aux mêmes craintes?

Cette révolution qui allait éclater dans l'ordre public était la date de départ d'une révolution sociale dont personne n'avait le mot. Contrairement à toute expérience, contrairement à l'ordre invariablement suivi jusqu'alors du développement historique, le fait allait être posé avant l'idée, comme si la Providence avait voulu, cette fois, frapper avant d'avertir!

Tout me semblait donc effrayant, inouï, paradoxal, dans cette contemplation d'un avenir qui à chaque minute s'élevait dans mon esprit à la hauteur d'une réalité.

Dans cette anxiété dévorante, je me révoltais contre la marche des événements, j'osais condamner la destinée. Je blâmais les Siciliens de leur révolte contre un maître détesté; je m'irritais du libéralisme de ce pape étourdi, qui maintenant fait pénitence dans l'exil de ses velléités de réforme; je désapprouvais l'insurrection des Milanais; je faisais des vœux pour le Sonderbund, et j'applaudissais, moi socialiste, disciple de Voltaire et de Hegel, aux paroles de M. de Montalembert, plaidant, devant une chambre aristocratique, la cause des jésuites de Fribourg. J'eusse voulu avoir un journal pour attaquer à outrance *le National, la Réforme*, tous les organes de l'opinion réformiste et républicaine; je vouais aux dieux infernaux le rédacteur en chef de *la Presse :* ce furent des scandales ministériels; je me serais fait, je crois, avec le fameux M. Génio, l'âme damnée de M. Guizot.

Mon âme était à l'agonie : je portais par avance le poids des douleurs de la République et le fardeau des calomnies qui allaient frapper le socialisme.

Le 21 février au soir, j'exhortais encore mes amis à ne pas combattre. Le 22, je respirai en apprenant la reculade de l'opposition; je me crus au terme de mon martyre. La journée du 23 revint dissiper mes illusions. Mais, cette fois, le sort était jeté, *jacta est alea*, comme dit M. de Lamartine. La fusillade des Capucines changea mes dispositions en un instant : le tocsin de Saint-Sulpice me remplit d'un enthousiasme révolutionnaire. Je n'étais plus le même homme : j'avais pris mon parti.

Vous avez voulu la révolution, vous aurez la révolution!...

Dès le matin du 24, je fus aux bureaux de *la Réforme* me mettre à la disposition du citoyen Flocon, qui crut devoir utiliser mes talents typographiques à composer la première proclamation où fut prononcée la déchéance de Louis-Philippe. Je conserve le manuscrit de Flocon, mon unique trophée de cette campagne si courte. Je n'oublierai jamais les paroles qu'il me dit à ce moment décisif : *Vous occupez un poste révolutionnaire; vous ne devez le quitter qu'après avoir rempli votre commission. Moi*, ajouta-t-il en faisant résonner son fusil, *je retourne à Transnonain.*

Ma besogne achevée, j'aidai à porter des pavés à une barricade, et, quelques heures après, on vint nous dire que Louis-Philippe était parti, et que les Tuileries étaient prises. Dès lors, on n'avait que faire de moi; je rentrai dans ma mansarde, et me mis à réfléchir sur la Révolution.

Comme je l'avais prévu, la République fut immédiatement proclamée, non sans ébahissement de la part du peuple, qui la veille n'y pensait pas, mais sans résistance de la part de la bourgeoisie, qui la veille aussi n'en eût pas voulu. Au reste, il faut lui rendre cette justice : la bourgeoisie, qui n'avait point cherché la République, fut encore plutôt revenue de son dépit que les autres, qui l'avaient voulue, de leur étonnement. Il fallut huit jours pour accoutumer les bouches à ce cri régénérateur de *Vive la République!* Les événements allaient plus vite que les idées : on avait si peu le temps de penser, qu'on ne pensait pas du tout.

Que nous voulait-elle cette République?

On n'en savait rien; peut-être aussi n'osait-on s'en rendre compte; et faute de symbole et d'idée, on appliquait à 1848 les idées et les symboles de 1792. On chantait la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, le *Chœur des Girondins*. Le *Chant des Travailleurs* de mon ami Pierre Dupont, publié depuis deux ans, était inconnu. Les proclamations du gouvernement provisoire se succédaient vides, mesquines, flatueuses, embarrassées. Les hommes n'étaient plus les mêmes : Lamartine, battant ses flancs de ses longs bras, était sans enthousiasme; Ledru-Rollin, l'homme aux circulaires, sans énergie; Flocon sans sagacité, Marrast sans esprit, Crémieux parlait comme aux banquets pour la réforme électorale. Les chefs de clubs, Barbès, Blanqui, rendus à la liberté, battaient la campagne : la prison ne leur avait rien appris. Les tempéraments étaient si peu révolutionnaires que Garnier-Pagès, un ami du peuple pourtant! ayant à faire face aux frais du nouvel établissement, au lieu de demander une cotisation aux citoyens aisés, qui l'eus-

sent fournie de bon cœur, préféra aggraver les charges du peuple : il établit la surtaxe des quarante-cinq centimes. Les réacteurs ne le lui ont pas pardonné, les ingrats !... Bref, il était sensible que ce n'étaient pas les hommes qui manquaient à l'idée, mais l'idée qui manquait aux hommes. L'idée ! elle nageait dans l'air ; elle circulait sur l'aile des vents, de Brest à Toulon, de Dunkerque à Bayonne. On la sentait, on la respirait, on s'en abreuvait, mais elle ne se posait, elle ne se formulait nulle part.

Toute idée se décompose en une question et une réponse.

Il y avait au gouvernement provisoire un homme d'une célébrité précoce, engagé par ses antécédents, et bien décidé par caractère à ne pas manquer l'occasion. Cet homme était Louis Blanc. Ce fut lui qui posa la question révolutionnaire.

Quelques années avant la Révolution, il avait publié une brochure qui, malgré son titre, *Organisation du travail*, ne contenait guère autre chose qu'une critique éloquente de la concurrence, avec quelques aperçus, plus ou moins exacts, sur les associations ouvrières. Je puis dire aujourd'hui, sans faire tort à l'ouvrage pas plus qu'à l'écrivain, ce que je pense de cet écrit, dont le contenu disparaît sous le frontispice, ORGANISATION DU TRAVAIL. Qu'importe, en effet, le contenu, la valeur scientifique du livre ? c'est le but qu'il faut voir. La veille de la Révolution, le livre de Louis Blanc n'était qu'un admirable morceau de littérature ; le lendemain, c'était un événement politique. L'envie a pu dire que l'auteur, agitant au Luxemboug la question du travail, faisait des réclames pour son libraire : l'historien sérieux ne s'arrête point à ces vilenies. L'ORGANISATION DU TRAVAIL, tel est le problème de la Révolution de Février ; et ce problème, c'est Louis Blanc qui l'a posé. Cela suffit pour rendre immortels le nom de l'auteur et le titre de son ouvrage.

Maintenant, qu'est-ce que l'organisation du travail ? comment le travail doit-il être organisé ?... Louis Blanc a pu se tromper sur la réponse : nul n'est en droit de lui en faire un reproche. Son droit, à lui, son devoir, sa gloire, était de dire, de manière à être entendu de tout le monde : Le problème de la Révolution de Février, c'est le problème de l'organisation du travail !

Louis Blanc, pamphlétaire, journaliste, orateur, historien, homme d'imagination, de sentiment et de symbolisme, avait auprès de lui, comme collègue et assesseur, un ouvrier, Albert : le travailleur donnant la main à l'homme de lettres !... Leur mission, à tous deux, fut de préparer les âmes, de répandre la

semence révolutionnaire, de la faire germer en l'arrosant de poésie et d'éloquence.

Avec la propagande socialiste, naquit bientôt la réaction. Dès que la République connut son nom et son prénom, elle connut aussi ses adversaires. Le temps des tribulations commença pour elle. La secte économiste fulmina contre les conférences du Luxembourg, l'Institut se mit de la partie, les journaux prêtèrent leurs colonnes. Quiconque alors voulait faire son chemin sous le nouveau gouvernement, gagnait ses grades en attaquant Louis Blanc. Combattre le socialisme, devint la meilleure des recommandations sous une république essentiellement socialiste. MM. Falloux et Faucher sont au ministère ; Louis Blanc est à Londres, Albert à Vincennes. Ce fut une mode de dire que l'organisation du travail de Louis Blanc avait désorganisé le travail. Je voudrais savoir si la confiance-Faucher rétablit mieux nos affaires ?...

Je réfléchissais sur toutes ces choses ; je suivais les mouvements de la réaction, je regardais les embarras du socialisme et la lâcheté de ses adversaires, et l'indignation me montait à la tête contre ces malthusiens. La question avait été posée par Louis Blanc, et c'était pour moi un devoir de patriotisme et d'humanité de travailler à la résoudre. Je voulais que la Révolution aboutît ; je voulais que la République fût démocratique et sociale, et, comme tout homme d'honneur et de foi, bien qu'en retard d'idées, je me disais : Elle le sera.

Je venais de rassembler les matériaux d'un ouvrage considérable, destiné à faire suite au *Système des contradictions économiques*, et que je me proposais de publier sous le titre de *Solution du problème social.* Mais cette solution, méthodique et générale, faite en vue d'une situation régulière, aurait exigé un travail nouveau pour la circonstance. Il fallait courir au plus pressé, se faire le commis de la Révolution, non son directeur ; servir la fortune, non la maîtriser. Par où attaquer le problème socialiste ? voilà ce que réclamait le pays. Tout le monde le sentait ; les projets pleuvaient sur les murs, aux étalages des libraires, dans les cabinets des ministres : je fis comme tout le monde.

Ce fut vers l'époque des élections que parut l'opuscule sur l'*Organisation du crédit et de la circulation*, dont les principes sont devenus ceux de la BANQUE DU PEUPLE.

Voici quelle fut la marche de mes idées.

III

THÉORIE RÉVOLUTIONNAIRE

Le coup de tonnerre du 24 février, me dis-je à moi-même, en récapitulant mes idées, a été l'annonce d'une révolution. Ce qui va suivre n'en sera pas encore le commencement.

Les entraînements du suffrage universel succédant aux intrigues du privilége électoral;

La séparation des pouvoirs conservée, comme autrefois, à la place de la division des fonctions, seule conforme au principe économique de la division du travail;

La hiérarchie des emplois maintenue, au lieu de leur contrôle mutuel;

La royauté héréditaire remplacée par un président, car nous aurons un président! Une république sans président, ce serait, pour nous, pauvres vieux serviteurs des rois, plus que de la démocratie, ce serait de l'athéisme!

Quelques impôts de consommation réduits, remplacés aussitôt par de plus forts impôts sur le capital et sur le revenu;

Le budget de la guerre augmenté, non pour combattre l'ennemi du dehors, mais pour combattre celui du dedans; car, avec le suffrage universel, l'éligibilité du président et toutes les excitations démagogiques du nouveau système, le prolétariat sera plus redoutable pour la bourgeoisie, plus difficile à contenir cent fois que sous la monarchie héréditaire;

Quoi encore? L'enseignement primaire gratuit, c'est-à-dire une augmentation d'impôt; — des écoles spéciales établies, augmentation d'impôt; — l'assistance publique réformée, augmentation d'impôt; — peut-être une tentative de banque foncière, dont le papier, dans les données actuelles, s'il ne tombe bientôt par sa dépréciation spontanée au rang des assignats, sera le titre public de l'exploitation de l'industrie par la propriété :

C'est toujours le même système, toujours le même cercle de déception et d'oppression mutuelle.

Évidemment, ce que nous pensons, ce que nous voulons et ce que nous allons faire, n'est point de la révolution; ce sera de l'agitation. Singulière destinée que la nôtre! Nous sommes saisis par une révolution; nous nous sentons entraînés par

elle; nous le proclamons à la face du monde; nous en prenons l'initiative aux yeux de l'Europe; nous nous en déclarons responsables devant la postérité : et quand il s'agit de mettre la main à l'œuvre et de définir le but, l'objet, les moyens d'exécution de notre entreprise, il se trouve que de cette révolution, si étrangement inaugurée, nous ne savons pas la première lettre!

Si pourtant il est vrai, comme le disaient dans leur projet les honorables auteurs de notre Constitution, que nous soyons les initiateurs du progrès, nous devons pouvoir conduire notre révolution avec la même facilité que le mécanicien mène sa locomotive; — s'il est vrai que nous formions l'avant-garde de la liberté, nous devons posséder à fond la théorie révolutionnaire, nous devons faire la révolution comme le soldat exécute la charge en douze temps, comme l'armurier monte et démonte son fusil.

Avant tout, il faut donc nous faire des principes; après, nous essaierons de les appliquer. Car ce n'est rien que d'avoir des principes d'économie sociale, si nous ne possédons, pour aller vite, des principes d'économie révolutionnaire.

Qu'est-ce donc, en général, qu'une révolution?

Quelles sont les conditions d'une franche et sérieuse révolution?

Quelle en est la marche et l'action?

Quels sont ses adversaires?

L'érudition historique ne nous manque pas : nous sommes le peuple le plus passionné du monde pour ce genre d'épopée. C'est la philosophie qui nous fait défaut, la philosophie des révolutions! Personne, parmi nous, ne s'est encore occupé d'extraire, pour l'instruction de la démocratie, l'idée de la masse des faits, et de résumer en quelques termes précis et à la portée du peuple le caractère et les conditions générales d'une révolution.

Je prie le lecteur de me pardonner les considérations un peu abstraites dans lesquelles je suis obligé d'entrer. Elles sont ici indispensables, afin que chacun puisse apprécier ma conduite, deviner mes intentions et me prêter un concours utile, tant sur le terrain socialiste que sur celui de la politique. Que chacun se le dise : dans cette guerre que nous entreprenons contre l'ancien monde, nous ne pouvons vaincre qu'à une condition, c'est que chaque soldat devienne général.

La première loi de l'humanité, ainsi que de tous les êtres organisés et vivants, est le progrès.

Le progrès consiste pour la société, à produire, à chaque

moment de son existence, une idée qui embrasse, généralise et résume ses idées antérieures, idées que par conséquent elle reproduit sans cesse, mais enrichies d'un élément nouveau et rendues sous une plus haute formule.

Et comme, dans la société, l'idée est toujours précédée ou suivie du fait qui la concrète et l'expose; comme l'idée est la même chose que le fait: il s'ensuit que le progrès s'accomplit et dans les idées, et dans les institutions, et dans la pratique, en sorte que la *figure de ce monde*, comme dit l'apôtre, est en mouvement et métamorphose perpétuelle.

On peut encore définir le progrès d'une autre manière, laquelle revient absolument au même. Elle consiste à dire, en renversant la proposition, que la société, à chaque moment de sa durée, élimine, abroge, NIE ses formules antérieures, les remplaçant par une formule toujours plus compréhensible, par conséquent toujours plus simple. En sorte que, au point de vue du progrès, généralisation et élimination, affirmation et négation, sont termes synonymes.

Ainsi le christianisme, qui *niait* la pluralité des dieux, la distinction des castes et l'inégalité des races, *affirmait* par là même l'unité de Dieu, l'égalité des hommes et la fraternité des peuples. Pour le polythéiste, le chrétien était athée, ennemi de la patrie et de la famille; tandis que pour le philosophe, comparant entre elles les diverses périodes de l'humanité, le chrétien est en réalité plus croyant, plus citoyen, plus chaste que l'idolâtre.

Ainsi encore la révolution de 89 *niait* la monarchie de droit divin et tous les priviléges féodaux; et les champions de l'ancien régime lui reprochaient d'être anarchique, ennemie de tout ordre et de toute société. Par contre, et du même coup, elle *affirmait* la souveraineté du peuple et l'égalité devant la loi; et par cela seul elle créait un ordre social supérieur à l'ancien.

Telle est donc la marche de l'humanité et le sens du progrès : une négation incessante, correspondant à une affirmation toujours nouvelle.

Le progrès est continu : cela ressort de la notion même du progrès. Mais le progrès n'est point uniforme; il a ses époques critiques, dans lesquelles le mouvement se trouve tout à coup accru d'une manière inaccoutumée : comme si, à l'instar des comètes dont la vitesse devient plus rapide à mesure que l'astre vagabond s'approche du soleil, et diminue à mesure qu'il s'en éloigne, l'humanité se trouvait alors dans le voisinage du mystérieux foyer autour duquel s'accomplit sa marche éternelle.

Les époques d'accélération du mouvement social ont reçu le nom de *révolutions*, non qu'elles aient, à proprement parler, rien de plus révolutionnaire que les autres, mais parce que le mouvement étant alors plus sensible, plus senti, le vulgaire s'imagine avoir tourné, tandis qu'en réalité il n'a fait que se précipiter, en suivant toujours la même direction.

Ces grands mouvements, auxquels nous avons donné le nom tout à fait impropre de *révolutions*, ne sont donc pas des accidents de pur hasard, arrivant, comme les guerres, au gré des passions populaires et des caprices des gouvernements, ou tombant sur l'humanité comme ces fléaux que l'antique superstition attribuait à la colère céleste. Ce sont les phases régulières de la vie et de la croissance des sociétés, phases dont il est impossible d'analyser les conditions, et en certains cas, de diriger la marche. C'est ce que je me propose de faire pour la révolution actuelle, de toutes les révolutions certainement la plus grande et la plus intégrale. Mais ne nous écartons pas de notre objet.

De la notion générale du progrès et de la définition de ses phases, se déduisent directement : 1° les conditions de toute révolution ; 2° son mode d'action ; 3° ses résistances.

1. Nulle révolution ne peut aboutir si elle n'est JUSTE.

J'entends par justice, en ce qui concerne une révolution, la faculté qu'elle doit posséder de se développer suivant son principe, parallèlement aux idées, aux institutions et aux droits établis, sans toucher à ces droits, sans faire violence à ces institutions, sans contredire ces idées, que cependant il est de son essence de convertir et d'abroger.

En autres termes, une révolution, pour être acceptée et poursuivie, doit être d'abord *légitime*, c'est-à-dire qu'elle doit découler, comme conséquence logique, de l'état antérieur de la société où elle apparaît.

Elle doit, en second lieu, être *licite* ou *légale*, c'est-à-dire qu'elle doit prendre racine et s'appuyer sur le droit établi.

Enfin elle doit être *pacifique*, c'est-à-dire que son développement doit pouvoir s'accomplir en toute tolérance des faits existants, sans usurpation ni contradiction.

Ces trois caractères, la légitimité, la légalité, la tolérance, constituent la JUSTICE d'une révolution.

Ainsi le christianisme, à son origine, était légitime, puisque, quant à la religion, il descendait en ligne droite de l'une au moins, et très-probablement de plusieurs des anciennes religions ; et que, quant à la politique, il ne faisait que demander

la généralisation d'un principe adopté avant lui par la politique romaine, le droit de cité pour tous les peuples.

Le christianisme était légal, puisque, chaque ville ayant ses dieux, on ne pouvait défendre aux chrétiens d'avoir le leur. Le Christ faisait concurrence à Jupiter, sans doute; mais il ne lui faisait point injure : cela fut reconnu de Tibère même, qui fit, dit-on, placer une statue du Christ parmi celles des autres dieux, au Capitole.

Le christianisme était pacifique, puisque sa propagande devait se faire exclusivement par la parole, et s'abstenir de toute attaque aux prêtres païens, de toute insulte à leurs temples et à leurs idoles. Cette conduite fut constamment recommandée aux fidèles par les pères : et c'est parce qu'elle ne fut pas suivie jusqu'à la fin, que le paganisme, persécuté à son tour et profané, se réfugia dans l'Église, infectant de son souffle le catholicisme, et se vengeant de son rival, en le matérialisant. — Le mal, au surplus, fut peu regrettable : ce que le catholicisme a de plus poétique, sinon de plus sublime, nous vient presque tout du polythéisme.

Ce que je viens de dire du christianisme, il me serait facile de le prouver de la réforme de Luther et de la Révolution de 89. L'une et l'autre émanait logiquement et directement de la condition antérieure de la société; l'une et l'autre s'appuyait sur des principes précédemment admis; l'une et l'autre pouvait s'effectuer pacifiquement et sans violence. S'il en arriva autrement, cela tient à des causes que je n'ai point en ce moment à discuter.

2. J'ai dit que le progrès dans l'humanité était continu, mais qu'il n'était point uniforme; qu'il avait ses époques de grande vitesse, et que c'était dans cette accélération momentanée de la vie sociale que consistaient, à dire vrai, les révolutions.

D'après cela, je définis l'*action révolutionnaire* l'ensemble des moyens par lesquels une société réalise immédiatement, sans transitions, une idée encore éloignée, une formule ultérieure, rapprochée tout à coup, si j'ose ainsi dire, par un brusque enjambement.

Le caractère des hommes politiques, et en général de ceux qui se donnent la peine de gouverner les autres, est, sous prétexte de ménager les transitions, d'enrayer le plus qu'ils peuvent le progrès, de ne rien faire à courte échéance, de reculer toujours devant les besoins du peuple et les aspirations de la société, en un mot, de s'immobiliser et de s'endormir dans le *statu quo*. Le temps ainsi perdu par les conducteurs des peuples, il semble que les révolutions aient pour but de le

regagner. Aussi pourrait-on les définir une abréviation du temps. Toute révolution légitime opère de cette manière.

En 89, par exemple, les choses étaient venues au point que le tiers état ne pouvait plus payer les taxes, et que la noblesse et le clergé, jusque-là exempts d'impôts, eussent dû, à peine de voir périr la monarchie et de s'abîmer eux-mêmes, s'imposer une cotisation fixe, ce qui revenait à se soumettre à l'impôt, à reconnaître l'égalité des ordres devant l'impôt. Il fut alors démontré que l'impôt, ayant pour base nécessaire le capital ou le produit, doit être supporté par tout le monde; que c'est chose non personnelle, mais objective, et que l'idée d'en décharger une classe de citoyens est une idée contraire au fait, une idée par conséquent qui implique contradiction. Cette démonstration, une fois entrée dans la pensée générale, la Révolution s'ensuivit immédiatement. En un jour, en une nuit, le clergé et la noblesse renoncèrent à leurs priviléges : il ne fut question pour eux ni de rachat, ni d'amortissement, ni de liquidation, ni d'indemnité. Tout fut démoli d'un coup : ainsi procéda la Révolution.

Je n'appelle donc point action révolutionnaire la prise de la Bastille, toute glorieuse qu'elle fût et légitime; ni la bataille du 10 août, ni l'exécution du 21 janvier, ni la razzia parlementaire du 2 juin, ni la création du tribunal révolutionnaire, ni les réquisitions forcées : bien que chacun de ces actes puisse se justifier, ou du moins s'excuser, par la fatalité des circonstances. Ce sont là les accidents d'une révolution, ce n'est point de l'action révolutionnaire. C'est, si j'ose ainsi m'exprimer, la partie *non-officielle* de la révolution.

J'appelle action révolutionnaire tout ce qui procède de la volonté intime, tout ce qui traduit la pensée supérieure qui préside à la révolution. C'est, par exemple, le doublement du tiers, le vote par tête, le serment du Jeu de paume, l'abolition des droits féodaux dans la nuit du 4 août, la division du territoire par départements, arrondissements, cantons et communes; la constitution civile du clergé, la déclaration des droits, la mise en vente des biens nationaux, la création du grand-livre, etc., etc.

De cette définition de l'*organum* révolutionnaire d'une société, il résulte, avec un surcroît d'évidence, qu'une révolution, avant d'être entreprise, doit être démontrée; qu'une idée, avant de s'imposer révolutionnairement, doit fournir la preuve qu'elle possède en soi les moyens de se constituer pacifiquement.

Si cette démonstration eût été faite avant Février, comme

elle l'avait été avant 89, la révolution que nous cherchons aujourd'hui serait accomplie depuis un an; nous n'aurions plus qu'à la débarrasser de ses déblais et à balayer devant elle le chemin.

3. Ceci me conduit à une dernière considération. Qu'appelle-t-on réacteurs? En autres termes, quels sont les adversaires naturels d'une révolution?

Les adversaires d'une révolution sont en général de deux sortes : ceux qui s'y opposent par antagonisme de doctrines, ceux qui s'y opposent par antagonisme d'intérêts. Les premiers sont les chefs, la partie pensante de la contre-révolution; les autres en sont la partie brute, la masse aveugle, luttant par sa seule force d'inertie. En somme, ceux qu'on appelle, en temps de révolution, réacteurs, réfractaires, contre-révolutionnaires, sont les hommes du passé, ceux qui profitent du régime abusif qu'il est de l'essence de la révolution nouvelle d'abroger. Tels étaient, en 1789, le clergé, la noblesse et leurs valets; la monarchie et ses courtisans. Tels furent, dans les premiers siècles de notre ère, les prêtres des dieux, les patriciens, les marchands d'esclaves, tous ceux qui vivaient de la corruption, de l'oppression et des abominations païennes, et au-dessus d'eux tous, l'empereur...

C'est le sort de notre noble espèce qu'aucune idée ne parvient à s'y établir que par le combat, que la justice y naît de la lutte, la liberté de l'oppression, la philosophie du fanatisme, et le bien-être de la misère.

Tout progrès à réaliser dans l'humanité a donc pour premiers adversaires, dans la philosophie, ceux qu'il a pour but d'éclairer; dans la liberté, ceux qu'il a pour objet d'émanciper, dans l'économie sociale, ceux qu'il se propose d'enrichir.

Catholiques, absolutistes, malthusiens! les ennemis ne manqueront pas à la révolution démocratique et sociale!

IV

ORIGINE ET FILIATION DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

Je sais ce que je dois entendre par le mot de *révolution* : une accélération extraordinaire du mouvement dans le progrès continu et indéfectible de l'humanité.

Je sais de plus quelles sont, en général, les conditions d'une révolution, quel est son mode d'action, quelles résistances elle soulève.

Les conditions de toute révolution sont d'être : 1° *légitime*, c'est-à-dire issue directement de l'état antérieur; 2° *légale*, c'est-à-dire appuyée sur le droit établi; 3° *pacifique*, c'est-à-dire capable de se développer par elle-même sans contredire aucune des idées précédemment admises, et en s'établissant à côté d'elles.

L'action révolutionnaire consiste à franchir, par une équation générale, une série de termes que, dans les circonstances ordinaires, la société eût dû parcourir successivement.

Les ennemis des révolutions sont tous ceux qui, par préjugé ou par intérêt, se trouvent en opposition avec l'idée : satisfaits du moment, qui prétendent stéréotyper en eux la vie sociale; arbres morts, que le temps accumule sur la route de l'humanité pour le bûcher des révolutions.

Je puis maintenant, à l'aide de ces notions élémentaires, si simples qu'il ne fallait pas moins que l'immense gravité de la situation où nous sommes pour oser les produire; je puis, dis-je, constater *à priori* la filiation, reconnaître la nature, l'idée de la Révolution de Février, et du même coup signaler ses détracteurs.

Je puis en outre démontrer l'opportunité de cette révolution, par conséquent sa légitimité; déterminer son principe, conséquemment sa légalité; ses moyens d'exécution, partant, son économie.

Enfin, de la considération de l'état actuel de la société, de ses souffrances, de l'ancienneté de ses abus, de la variété et de l'importance des modifications qu'elle réclame, je déduirai le

retard souffert, et par suite l'abréviation à réaliser dans la série des réformes.

Ainsi, cette révolution de Février, dont nous venons de célébrer le premier anniversaire, et qui n'est pas encore commencée, je dis commencée d'une manière officielle, j'entreprends d'en raconter l'histoire. Cette révolution, qui n'est pas même définie, je veux en donner la description. C'est le devis de la démocratie socialiste que je présente aux démocrates du dix-neuvième siècle : que celui qui a des oreilles pour entendre, entende!

D'après ce que j'ai dit plus haut, il est de l'essence des révolutions que la dernière venue est toujours plus profonde, plus radicale, plus universelle que ses devancières; qu'elle les absorbe toutes dans sa formule : cela résulte de la définition même du progrès.

En effet, soit que l'on définisse le progrès, l'affirmation d'une idée toujours plus haute, ou qu'on le conçoive comme la négation toujours plus radicale du passé, il est clair que le dernier terme qui se pose contient et résume les précédents.

Il suit de là qu'il n'est point pour le passé de réhabilitation, et que, malgré le vocabulaire des historiens, une restauration est un phénomène historiquement impossible. La prétendue restauration de 1815 ne fut que le développement pacifique et normal de la révolution de 1789, violemment interrompue par les événements de 1792 à 1814, et qui, après une période de trente-trois ans, s'est tuée de désespoir, laissant une fille posthume, au 24 février. Deux fois, en 1830 et 1848, la première fois par violence, la seconde par artifice, les princes restaurés, se sentant défaillir, entreprirent de faire revivre le régime d'où ils étaient sortis; deux fois ils disparurent dans l'abîme révolutionnaire, toujours béant derrière les sociétés, et prêt à engloutir celles qui tenteraient de reculer.

La Révolution de Février est donc plus grande, plus intégrale que celles qui l'ont préparée, et cela à peine de n'être pas une révolution. Elle est, en un mot, ou elle n'est pas. Nous verrons plus tard que ce grand mouvement, qui s'est manifesté de nos jours, n'indique pas seulement un surcroît de vitesse dans la vie sociale, il est le prélude d'une sorte de palingénésie, d'un recommencement, si j'ose ainsi dire, de toute la carrière humanitaire accomplie dans une région supérieure. Que ceux-là donc qui cherchent pour leur siècle de grandes pensées et de grandes choses se mettent à la hauteur de la Révolution. Les grandes pensées et les grandes choses ne manqueront pas : il ne manquera que des grands hommes!

La supériorité et prépondérance de la Révolution de février, que je n'ai fait que préjuger d'après la notion du progrès, se démontre d'abord par sa filiation. Ses origines datent de haut : pour en trouver le point de départ, il faudrait atteindre au berceau du genre humain. Nous partirons des temps historiques.

Les révolutions de l'humanité accomplies jusqu'à ce jour sont au nombre de quatre principales.

La première fut la révolution polythéiste ou mythologique, dont le souvenir nous est resté dans les légendes des Orphée, des Moïse et de tous les initiateurs de la haute antiquité. Le but de cette révolution fut d'abolir le fétichisme individuel et sauvage, et de le remplacer par des cultes nationaux ; c'est-à-dire, en dégageant l'idée du symbole, de faire sortir les peuples de la communauté négative et de fonder une première organisation de l'humanité sur le principe de la distinction et de l'autonomie des races.

Telle est encore la pensée qui, sous une civilisation fort avancée, agite une partie des peuples de l'Europe, les Slaves, les Magyares, les Italiens, et que la démocratie française a dès longtemps adoptée comme une des lois de sa politique ; pensée que combattent, au contraire, d'un côté le czar, au moyen d'un panslavisme chimérique ; de l'autre, la diplomatie autrichienne, reste de l'esprit de la conquête féodale.

Avant tout donc, la nationalité ! C'est l'idée que répètent, à six mille ans d'intervalle, les chefs des nations primitives et les fondateurs de la république universelle.

Car nous verrons qu'une révolution, bien que finie et couverte par une autre, ne se perd jamais. Son idée se transforme ; elle dépouille sa vieille enveloppe ; quant au contenu, il reste en dépôt dans la conscience humaine, prêt à reparaître et à revendiquer ses droits, chaque fois que le despotisme ou la superstition voudrait ramener la civilisation en arrière et faire reculer la liberté.

La seconde révolution fut la révolution chrétienne, qui consista dans la fusion des cultes, et qui, en fondant le droit des gens par l'abolition de l'esclavage et des castes, donna pour la première fois à l'humanité conscience d'elle-même.

Or, remarquons-le bien, le christianisme, en abolissant les religions idolâtriques et proclamant le culte d'un seul Dieu, n'abolit point les nationalités. Au contraire, il en consacra le principe en créant les rapports juridiques qui devaient relier les peuples entre eux, comme sujets d'un même prince, citoyens d'une même république. Il n'y eut d'aboli que l'oppres-

sion physique et brutale de l'homme par l'homme, les guerres de race, synonymes, dans la pensée polythéiste, des guerres de religion.

Le christianisme était donc la nécessité finale du polythéisme, négation d'une idée relativement particulière, affirmation d'une idée générale, ou plutôt conversion de l'une dans l'autre, en un mot progrès.

Le caractère commun de ces deux révolutions fut le symbolisme, la foi, c'est-à-dire la reconnaissance d'un principe mystique, supérieur à l'humanité et hors de l'humanité, reconnaissance qui ne s'appuyait sur aucune raison dialectique, et qui s'exprimait seulement par l'adoration et la prière.

Et pourtant, dans cette foi même, dans cette idée encore toute religieuse, il était facile de remarquer déjà un progrès notable vers l'idée pure, comme si le monde, en même temps qu'il s'avançait dans la liberté, se fût avancé du même pas dans la raison. Le polythéisme, pris dans son ensemble, c'est le chaos : le christianisme est tout un système.

Ainsi marchèrent de front, dans l'établissement du christianisme, comme elles avaient fait dans la révolution antérieure, comme nous les verrons faire dans les révolutions subséquentes, l'idée pratique et l'idée spéculative; les nations, fatiguées de haine, fatiguées de débauche, scellaient leur union et leur retour à la vertu par la confession de ce double dogme, la fraternité en Christ et l'unité de Dieu.

La période chrétienne est épuisée : la preuve, c'est que ses résultats les plus positifs sont acceptés définitivement et ne soulèvent aucune réclamation. Personne ne s'inscrit en faux, ni contre l'égalité devant Dieu, ni contre l'unité de Dieu. L'établissement du christianisme forme l'épisode le plus grandiose de l'épopée humaine : son histoire embrasse le monde connu des anciens, depuis l'Indus jusqu'à l'Atlantique, et s'étend, mais avec moins de succès, sur les îles et le continent de l'autre hémisphère. C'est qu'il ne rencontre point ici ce polythéisme à la fois poétique et métaphysique, qui lui servit autrefois d'aliment et d'engrais... Enfin, et ce qui nous importe surtout, le christianisme a révolutionné la raison, comme il avait révolutionné l'état social; il a accoutumé l'esprit à regarder sans peur une idée. En concentrant la spéculation sur un objet unique, il a mis l'ordre dans l'entendement; il a centralisé, pour ainsi dire, les forces intellectuelles de l'humanité et préparé la phase révolutionnaire qui devait suivre.

Au fond du christianisme préexistait donc, comme nécessité finale, la philosophie, le culte de la raison. La religion univer-

selle devait aboutir au rationalisme universel : comme si le Dieu que l'humanité avait jusqu'alors placé hors d'elle, dans un ciel inaccessible, elle l'eût alors fait rentrer dans sa propre conscience, pour ne lui adresser plus que là son culte et son hommage.

Dès le milieu du moyen âge, la résistance s'organisa contre le dogme catholique et contre Rome : la guerre du spirituel fut menée de front avec la guerre du temporel. Comme le christianisme était toute l'idée, le pape voulait être toute la réalité : l'un et l'autre était conséquent dans son intolérance. Longtemps fomentée par les scolastiques, soutenue par les princes, la Révolution parut dans son plus grand éclat vers le commencement du quinzième siècle, et trouva son incarnation dans Luther. Elle eut même pour représentant un pape, Léon X, dont le siècle fut appelé siècle de la *Renaissance*, en même temps qu'il recevait de Luther celui de siècle de la *réforme*.

Ce fut l'époque d'un schisme immense. Alors fut posée l'ironique et fatale distinction entre les choses de *foi* et les choses de *science*, entre le *spirituel* et le *temporel*, entre le *sacré* et le *profane*, entre le *droit civil* et le *droit canonique*, c'est-à-dire entre le gouvernement du monde par l'Humanité et le gouvernement par la Providence. Alors furent créées une multitude d'autorités rivales de la foi, et par suite furent reconnues l'indépendance des États, la tolérance des opinions, l'inviolabilité de la conscience, la légitimité du doute, la moralité, que dis-je! la nécessité de l'athéisme!...

La raison libre prit pour elle la science, la philosophie, la politique, le droit, la littérature, les beaux-arts, le commerce, l'industrie, l'économie sociale. Elle abandonna à l'Église la théologie, le culte, la nomination des évêques et des prêtres, se réservant encore de penser, *in petto*, de ces choses vieillies, ce que bon lui semblerait !

On peut juger, d'après cela, si, malgré sa physionomie transcendante, la révolution du *libre examen* fut moins pratique, moins féconde en résultats positifs que ne l'avaient été avant elle le christianisme et le polythéisme. Et, chose singulière, et qui forme le trait distinctif des révolutions, plus profonde et radicale fut la scission, plus les fruits furent abondants et heureux.

L'un des points sur lesquels la division éclata avec le plus de violence, fut le prêt à intérêt. L'Église a une théorie économique à elle : d'un côté, elle affirmait la légitimité de la propriété, et par suite celle du fermage, du loyer, de la rente;

de l'autre, elle repoussait l'usure : c'est-à-dire que, pendant qu'elle reconnaissait la productivité du capital fixe, elle niait la productivité du capital circulant. Les hommes d'affaires, assistés des légistes, prouvèrent à l'Église, en vertu des principes admis par elle-même, qu'il y avait identité parfaite dans les deux cas; que, sans le loyer d'argent, le commerce et l'industrie étaient impossibles; que l'usure enfin était légitime, au même titre que la propriété. L'Église courba la tête : après avoir fulminé contre le prêt à intérêt, elle finit par découvrir que l'Évangile ne s'oppose point au prêt à intérêt; aujourd'hui elle fait cause commune avec Malthus; le principe anti-socialiste n'a pas de plus ardent défenseur que le clergé.

On peut juger par ce seul fait du triste rôle qu'a joué l'Église, et des innombrables bévues où elle est tombée pendant cette longue guerre des libres penseurs. L'histoire de ses persécutions insensées est présente à tous les esprits. Mais elle a eu beau crier à l'impiété et au sacrilége, la philosophie est restée victorieuse, le christianisme est condamné : ce qui en paraît encore n'est plus qu'un souvenir; ses prêtres sont comme les sentinelles que la police établit pour la garde des monuments, et ceux qui parlent de le faire servir de fondement à la société nouvelle ressemblent à des gens qui, à un homme passionné, présenteraient pour épouse une momie.

Cependant la philosophie n'avait pas produit toutes ses conséquences. Elle n'avait point porté le flambeau sur le côté le plus important des affaires humaines; en séparant le spirituel du temporel, elle avait laissé ce dernier en proie à tous les abus de la plus dégradante inégalité, du plus monstrueux arbitraire. Pendant un temps elle avait dû, par prudence, s'abstenir. Tant qu'elle se borna à guerroyer contre l'Église, à cultiver les sciences et les arts, elle fut caressée, gagée par les grands et les princes ; le jour où elle parla de les discuter eux-mêmes et d'inventorier leurs titres, elle fut mise au ban du genre humain.

Une révolution politique devait donc surgir du mouvement philosophique : l'auteur du *Contrat social*, proscrit par le parlement de Paris, avait fait le pendant de Galilée; l'heure était venue. La Révolution française fut le corollaire de la révolution commencée au moyen âge.

Puisque, d'après le christianisme, les hommes étaient égaux devant Dieu, et que, d'après la philosophie, ils étaient égaux devant la raison, ils devaient être égaux aussi devant la loi, bien plus, ils devaient concourir tous à la formation de la loi, à la rédaction du pacte social, au gouvernement de la chose

publique. Dès lors il n'y avait plus de *sujets*, il n'y avait que des CITOYENS.

Cette conclusion, déduite directement des données philosophiques et religieuses, résume tout l'esprit de la Révolution de 1789.

La portée de cet amendement à la Constitution alors en vigueur était incalculable. Jusque-là, les fruits les plus précieux des révolutions antérieures avaient été confisqués par les rois et par les castes, sans lesquelles la royauté ne peut subsister, le clergé et la noblesse. La haute bourgeoisie, représentée par les parlements, prêtait un nouvel appui, plutôt qu'elle n'apportait de contrôle, à cet ordre de choses.

Ainsi la nationalité n'était pour les peuples qu'une vaine formule, servant à exprimer non des intérêts nationaux, mais des intérêts dynastiques.

Le droit des gens était devenu le code civil des grands propriétaires féodaux, des parqueurs de peuples, comme dit Homère. — Quant à la fraternité promise par l'Évangile, elle se réduisait, entre le serf et le noble, à l'usage des mêmes initiations symboliques, du même confessionnal, de la même eau bénite, des mêmes reliques, du même *De profundis*...

Enfin, les découvertes opérées dans les sciences et les arts ne tombaient point, comme une manne fécondante, sur le pauvre peuple, pressuré par l'impôt, par la corvée, par la dîme, par la rente, enchaîné par les mille liens du privilége et du monopole sous la sanction des anathèmes de l'Église et des piques des lois. Tout ce que les révolutions avaient produit pour la gloire de l'humanité, l'humanité n'en profitait que dans la personne de ses aristocrates. Le peuple, ou, comme on disait alors, le tiers état, qui produisait tout, n'obtenait rien.

La Révolution changea cet ordre de choses...

Je ne m'étendrai point ici sur les faits et gestes de la Révolution française. Ses causes, tout le monde les connaît; son esprit, chacun de nous s'en honore; ses résultats, l'univers les apprécie. Ce qu'elle a opéré est présent à toutes les intelligences, elle a été le signal d'une nouvelle croisade des peuples contre l'oppression et la misère. Le retentissement de ses combats, de ses travaux et de ses triomphes durera autant que l'humanité. Elle couvre toutes les révolutions antérieures, puisqu'elle a pour but de garantir à chaque citoyen les impérissables bienfaits de ces révolutions. Jusqu'en 1789, l'IDÉE révolutionnaire était demeurée, pour ainsi dire, aristocrate : le soleil du progrès n'avait lui que pour les rares privilégiés du genre humain. Par la Révolution française, l'idée a été démo-

cratisée. On ne dira plus avec le Christ, *beaucoup d'appelés, peu d'élus;* on dira, avec la devise républicaine, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ : tous appelés, tous élus.

Toutefois, il est une observation que je ne puis passer sous silence.

La Révolution française, libérale par essence, libérale par ses origines, par une contradiction qui peut sembler, au premier abord, surprenante, n'abrogea point officiellement le catholicisme, son implacable adversaire. Tout au contraire, elle se réclama à la fois de Dieu et de la raison; elle jura par l'Évangile et par la philosophie. Reprenant l'antique devise révolutionnaire, *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*, elle proclama, avec la liberté de la presse, avec la liberté du commerce et de l'industrie, avec toutes les libertés humaines, la liberté des cultes, c'est-à-dire la liberté même de nier la liberté. En faisant subir au clergé une réforme toute économique, elle traita avec le pape, et pendant un temps la religion catholique fut la religion de l'État; en protégeant toutes les religions, elle paya, pour la contredire et lui faire la guerre, les ministres de toutes les religions.

Ainsi, dans la sphère des idées religieuses, la Révolution qui, une fois maîtresse, eût pu justement se montrer intolérante, ou tout au moins indifférente, fut éclectique. Au moment où elle entreprenait de réformer tout, elle voulait conserver tout, concilier tout, même les inconciliables.

Et ce que la Révolution fit alors pour la religion, elle le fit pour la politique. Elle n'abrogea pas le principe d'autorité, symbolisé par la monarchie; elle conserva ce principe, se bornant à le faire émaner non plus du droit divin, comme auparavant, mais de la souveraineté du peuple. A cette condition, la monarchie fut conservée; elle entra en part de gouvernement avec le peuple, déclaré pourtant seul souverain, et qui, représenté par ses élus, se contente d'exercer modestement le droit de remontrance. La Révolution, en un mot, qui, en matière de religion, s'était faite éclectique, se déclara, en matière de gouvernement, doctrinaire.

Cette contradiction avec son principe était plein de périls, et devait se montrer féconde en catastrophes; mais, disons-le, elle était inévitable pour le temps. Elle tenait à un ordre de faits et d'idées que l'observation générale n'avait point encore fait surgir, et qu'il n'était au pouvoir d'aucune volonté de modifier.

Ce que j'ai voulu par là faire ressortir, c'est le caractère pacifique, conciliant, de la Révolution. Elle qui pouvait exiger,

transigeait; elle qui pouvait commander en souveraine, elle abandonnait toutes ses conquêtes. A l'Église, elle rendait son gouvernement spirituel; au roi, ses prérogatives; aux nobles, elle offrait la carrière parlementaire et tous les avantages politiques attachés à une haute fortune. Qu'a-t-elle recueilli de ses complaisances? Ingratitude, et toujours ingratitude.

Qui oserait contredire la légitimité des trois premières révolutions? Personne.

Qui oserait contredire la légitimité, la légalité, les sentiments pacifiques de la Révolution de 89, qui a consacré toutes les autres, en étendant sur elle la pourpre de la démocratie? Personne encore.

Et maintenant, la Révolution de 89 a-t-elle rempli son programme mieux que les autres? A-t-elle tenu les promesses de la philosophie dont elle est née, du catholicisme qui fut son aïeul? A-t-elle seulement fait respecter le droit établi par les premiers révolutionnaires, ces hommes que la fable représente caressés par des tigres, assemblant au son de leur lyre les pierres des cités? En quel siècle vit-on les nationalités plus lâchement opprimées? le droit des gens plus indignement trahi? la liberté de la pensée et du travail, l'égalité devant Dieu, devant la raison et devant la loi, plus illusoires?

Le peuple romain s'est levé, à la suite de vingt nations affranchies de la servitude papale, pour demander, avec les empereurs, avec les rois, avec Luther, avec Bossuet, avec Leibnitz, avec Napoléon, la séparation du temporel et du spirituel. Il demande, le vieux lion, que la liberté politique redevienne pour lui, comme pour tous les peuples chrétiens, distincte de la liberté religieuse; car la confusion des libertés, c'est la négation des libertés. D'où vient que les gouvernements, parjures à la réforme, parjures à la révolution, s'unissent pour écraser le peuple de Rome?

L'Italie, la Hongrie, la Pologne, s'agitent et réclament à grands cris leur nationalité violée. D'où vient que la République française se coalise contre les nationalités avec le pape, avec les despotes?

Sont-ce des jésuites qui nous gouvernent? — Non, ce sont les mêmes hommes qui, il y a un peu plus d'un an, criaient le plus contre les jésuites.

Sont-ce des émissaires de Metternich, ou des disciples de Savigny? — Non, ce sont les mêmes hommes qui, pendant dix-huit ans, ont raillé l'école historique et déchiré les traités de 1815.

D'où vient donc, encore une fois, que les hommes de la ré-

volution sont devenus tout-à-coup les ennemis de la révolution?

Ah! c'est que la révolution s'exprime aujourd'hui d'un ton plus haut et plus sévère, et que ces hommes, qui ne la comprennent plus, ne trouvent rien de mieux que de lui faire opposition. Des paroles inouïes, une langue inconnue, se sont fait entendre. Plus d'éclectiques, plus de doctrinaires! L'éclectisme, c'est le chaos; la balance des pouvoirs, c'est le despotisme.

Plus de transactions! la transaction, c'est la trahison!

Le trône a transigé avec l'autel. — Trahison!

La démocratie a transigé avec la monarchie. — Trahison!

La science a transigé avec la foi. — Trahison!

L'égalité a transigé avec le privilége. — Trahison!

Le travail a transigé avec le capital: et il a eu pour récompense l'usure, l'exploitation de l'homme par l'homme, la misère. — Trahison!

C'est pour cela que les révolutionnaires de la veille ne sont plus que les réacteurs du lendemain. — Trahison! Trahison!

V

A L'ARMÉE

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

VI

DÉDUCTION DE L'IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE DE FÉVRIER

Résumons en quelques lignes ce que nous avons développé dans les précédents articles.

Lorsqu'on embrasse d'un coup d'œil l'histoire des sociétés, on y remarque tout d'abord ce fait dominant, qui en est comme la loi générale, loi commune à l'humanité et à tous les êtres organiques, le PROGRÈS.

Le progrès dans la société est ce que l'on appelle plus particulièrement *civilisation*.

Il consiste dans une émergence incessante de principes qui se succèdent tour à tour dans le gouvernement des sociétés, et qui, s'accumulant comme les couches de terrain dont se compose la croûte du globe, forment peu à peu le domaine et, si j'ose ainsi dire, le terrain moral et intelligible des nations.

Ainsi les institutions ne périssent pas : elles se transforment, se servent les unes aux autres d'aliment et de support.

Le progrès est continu, mais non pas uniforme : il a ses phases de grande vitesse, appelées, par l'effet d'une illusion optique, *Révolutions*.

Toute révolution a donc pour condition d'existence d'être *légitime*, c'est-à-dire hautement traditionnelle, par conséquent *pacifique* et *légale*.

L'action révolutionnaire consiste dans l'abréviation de la série évolutive, au moyen d'une équation qui permet tout d'un coup, dans des circonstances données, d'en enjamber les termes.

L'humanité, a dit Pascal, peut être comparée à un homme qui, ne vieillissant point, ne mourant jamais, n'oubliant rien, avancerait continuellement dans la science et dans la raison. En effet, pour quiconque observe de près le mouvement de la civilisation, le progrès apparaît comme une immense chaîne dialectique; l'histoire universelle n'est qu'un long raisonnement.

C'est cette identité, reconnue de tous les philosophes modernes, de la logique et de l'histoire, qui permet, en certains cas, de prévoir et de calculer une révolution. Le procédé dialectique de l'humanité consistant, ainsi que nous l'avons fait voir, à opposer sans cesse à l'idée régnante une idée nouvelle, il ne s'agit, pour déterminer l'idée révolutionnaire, non encore éclose, que de dégager par l'analyse, et sous les conditions de légitimité, de légalité et de tolérance précédemment établies, le principe qui, par son opposition, constitue l'AVENIR de la société.

Ainsi le polythéisme, s'opposant au fétichisme individuel, mettait fin à la communauté négative par la *distinction* des nationalités;

Le christianisme, opposé à la fois au polythéisme, son prédécesseur immédiat, et au fétichisme primitif, niant l'esclavage et les castes, créait le droit des gens par la *fusion* des nationalités ;

Le philosophisme, prenant son opposition de plus haut encore, terminait la période religieuse, représentée par le christianisme et le polythéisme, et inaugurait la période *rationaliste* en élevant une autorité rivale de Dieu, l'autorité de la raison individuelle;

Enfin la démocratie, appliquant aux choses de la politique les règles de la raison tracées par la philosophie, et opposant à la raison d'un seul ou de quelques-uns la raison de tous, faisait elle-même opposition, d'une part, à la féodalité et à la monarchie du droit divin, en proclamant le dogme de la *souveraineté du peuple*, puis au philosophisme lui-même, aussi bien qu'à l'Église, en reconnaissant une raison collective ou populaire, supérieure à la raison individuelle.

De quelque côté que l'on considère et que l'on compare entre elles les diverses phases révolutionnaires, qu'on renverse la série, qu'on en change ou diminue la division, on en trouvera les phases ou périodes dans une opposition constante. La philosophie moderne rend compte de ce phénomène au moyen de l'*antinomie*, loi suprême de la nature et de l'esprit, et qui se manifeste notamment dans le monde inorganique par l'attraction. Je n'entrerai point dans ces recherches transcendantes; qu'il me suffise pour le moment, en ce qui concerne le progrès humanitaire, d'avoir constaté le fait.

D'après ce que l'on vient de voir, la Révolution de 89 avait donc pour but de constituer la société sur l'autorité de la raison générale, c'est-à-dire démocratiquement. Mais l'impossibilité d'appliquer le principe de la souveraineté du peuple et de

réaliser la démocratie, dans les conditions économiques où se trouvait la société, ne tarda pas à se manifester. Au lieu de la république, nous avons eu donc le *doctrinarisme*, sorte d'éclectisme ou juste milieu, composé de religion et de franc arbitre, de monarchie et de démocratie, où ni la liberté ni l'ordre ne pouvaient subsister. C'est ce que l'on a appelé, suivant la diversité du point de vue, *système représentatif*, *monarchie constitutionnelle*, *pondération des pouvoirs*, *gouvernement des majorités*, etc. Et tout le monde, catholiques, rationalistes, politiques, s'est accordé à reconnaître, surtout dans ces derniers temps, qu'il était impossible de concevoir autrement le système social, et de faire un pas de plus dans le progrès; que cela tenait à la base ÉCONOMIQUE de la société, c'est-à-dire au système, établi de tout temps et fondé sur la nature des choses, de la distribution des richesses.

Ainsi la théorie doctrinaire est au fond la même chose que le système de théologie fondé sur le dogme du péché originel. Sous le nom de Louis Bonaparte et de M. Odilon Barrot, c'est toujours le catholicisme, c'est le pape qui, à Paris comme à Londres, règne et gouverne.

Et l'économisme vient confirmer le catholicisme et la doctrine; il en est la démonstration pratique : à moins qu'on ne préfère dire, avec le socialisme, que, l'économisme étant la théorie du *hasard*, comme le doctrinisme est celle de l'*arbitraire*, et le catholicisme celle du *désespoir*, le système tout entier est absurde.

Telle est aussi la conclusion de cette raison souveraine, qui a parlé si haut en Février. Le peuple a nié, en Février, qu'une théorie qui prend pour axiomes : *Laissez faire, laissez passer*; — *Chacun chez soi, chacun pour soi, Dieu pour tous*; — *Confiance, ou aide-toi, et le ciel t'aidera*; — *Offre et demande*, etc., et qui conclut à l'exploitation de l'homme par l'homme, à l'infanticide et à la misère, eût rien de positif, rien de réel, rien de vrai. Il a nié que ce fût une science. Du même coup, il a nié la doctrine en renversant la monarchie constitutionnelle et proclamant le suffrage universel; il a nié enfin le catholicisme, en posant pour condition au gouvernement de la société le bien-être et l'égalité de tous, et faisant le Christ le premier des socialistes.

La Révolution de février a donc pour adversaires les représentants des idées antérieures : ce sont les catholiques, théologiens de la misère; les doctrinaires, hommes d'État de la misère; et les économistes, patriciens de la misère.

Que si la négation de Février est juste, si elle est fondée en

logique et en droit; en d'autres termes, si la pratique des économistes sur laquelle repose le système doctrinaire jésuitique, est démontrée fausse, le gouvernement représentatif ou doctrinaire est fini, le catholicisme n'est plus qu'une relique.

C'est donc cette négation qu'il s'agit de justifier, en dégageant l'affirmation, l'IDÉE positive qu'elle suppose.

Pour cela, nous allons procéder révolutionnairement, comme l'humanité elle-même, c'est-à-dire que nous allons continuer la série dialectique arrêtée au 24 février.

J'appelle sur ce point toute l'attention du lecteur. Au moment où les représentants du triple principe contre-révolutionnaire, économistes, doctrinaires, catholiques, par une coalition sans exemple, se sont donné rendez-vous dans les plus hautes fonctions du pouvoir pour refouler l'idée de Février, il importe que le peuple, qui a fait tant de révolutions sans en raisonner une seule, apprenne enfin à penser sa parole, avant de parler sa pensée.

Je disais tout à l'heure que le polythéisme et le christianisme réunis formaient la période *religieuse*, le philosophisme et la démocratie la période *rationaliste* du progrès.

Ces deux périodes, comparées l'une à l'autre, offrent pour caractère commun la SUBJECTIVITÉ.

Quand je dis que les quatre grandes révolutions de l'humanité, le polythéisme, le christianisme, le philosophisme, le doctrinarisme, sont le produit *subjectif* de la raison humaine, je veux dire que leur idée a été le résultat spontané, soit d'une conscience plus ou moins mystique, soit des conceptions pures de la raison, plutôt que des données de l'observation et de l'expérience. L'humanité a *produit* jusqu'à présent ses idées et ses révolutions, plutôt qu'elle ne les a *déduites*; elle a procédé par exposition, non par conclusion; par hypothèse, non par jugement. Il n'y a rien, en un mot, de positif, de démonstratif, dans les révolutions antérieures.

Or, l'idée nouvelle devant nécessairement former opposition aux idées anciennes, il s'ensuit que cette idée doit être réelle, positive, scientifique, qu'elle doit avoir pour caractère l'OBJECTIVITÉ. Ce qui le prouve, au surplus, c'est que le progrès, par son mouvement dialectique, est arrivé aux confins de la création subjective; qu'en s'appuyant sur l'économisme il a fait appel aux faits, à l'observation expérimentale, en un mot, à la science. Hors de cette économie politique, dont le hasard est la loi, le bon plaisir le juge, et la misère le dieu, il n'y a de possible qu'une science sociale, systématique, positive et démontrée; une science fondée sur l'observation directe et l'ana-

lyse des faits, qui chasse le préjugé de la raison, comme le parasitisme de la production, qui expulse du gouvernement l'arbitraire, et de la conscience la superstition. Tel est précisément le sens de la protestation socialiste.

Ainsi, la nouvelle idée révolutionnaire, outre les conditions de légitimité, de légalité et de tolérance qu'elle doit réunir, doit être encore, par le caractère de son opposition propre, objective, c'est-à-dire scientifique. Nous retrouvons ici la loi d'évolution humanitaire, définie par M. Auguste Comte, dans les trois termes, *Religion*, *Philosophie* et *Science*...

L'objectivité, le caractère positif et scientifique de l'idée, voilà donc notre critérium.

Avec cela, nous ne courons plus le risque de nous égarer dans les régions de l'utopie; nous n'avons que faire d'examiner à fond, de discuter l'un après l'autre les divers systèmes socialistes, dont nous ne préjugeons ni ne contestons le mérite. Nous leur appliquons la pierre de touche. Ces systèmes, qui se présentent à nous, comme la révélation de l'avenir, réunissent-ils les conditions de l'idée révolutionnaire? Sont-ils en eux-mêmes, dans leurs éléments et leur dialectique, objectifs, c'est-à-dire positifs et réels? Et quant au système qu'ils ont pour but d'abroger, sont-ils avec lui en opposition directe? Sont-ils de plus émanés de lui? Sont-ils fondés sur le droit établi? Peuvent-ils se développer sans porter atteinte aux priviléges reconnus, sans violer les institutions existantes? Le système qui satisfera à toutes ces conditions, — et il est évident qu'il ne saurait y en avoir qu'un, — sera le vrai.

Pour familiariser davantage nos lecteurs avec ces notions élémentaires de la critique sociale, faisons quelques épreuves.

L'école de Saint-Simon s'est présentée la première, prêchant la *réhabilitation de la chair*, et prenant pour axiome d'économie sociale cette maxime si connue : *A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres.*

L'école de Saint-Simon était-elle positive? — Non, évidemment, puisque, malgré son estime des savants, elle n'a rien laissé comme science; que dans ses catégories elle a toujours mis l'art avant la science; qu'elle répugnait même, par ses inclinations religieuses, au développement des institutions économiques et du libéralisme dans la société. Aussi, les plus illustres de ses adeptes ont été, avant tout, poëtes et artistes; la plupart n'ont rien fait pour la science sociale. Aujourd'hui même, ceux qui restent de cette école attendent passivement, plutôt qu'ils ne provoquent, ainsi qu'il conviendrait à des savants, le mot de la Révolution de février.

Etait-ce du moins une école d'opposition? — Non encore. Tout au contraire, l'école saint-simonienne était essentiellement rétrospective et rétrograde. Au lieu de s'élever à l'idéalisme philosophique, après avoir posé la réhabilitation de la chair comme antithèse au spiritualisme chrétien, elle tomba dans je ne sais quel gnosticisme sensuel, aussi éloigné des habitudes rationalistes que des mœurs chrétiennes. Même marche en politique. Au lieu d'affirmer, avec la majorité des esprits, la démocratie pure, le gouvernement anonyme du peuple par le peuple, elle proposa de restaurer, avec des variantes, l'omniarchie papale et la féodalité.

Le saint-simonisme enfin violait le droit écrit, et se montrait de tous points fils illégitime et bâtard de la civilisation, en niant, non plus la *forme*, comme il aurait dû faire, mais le *contenu*, c'est-à-dire la partie impérissable des précédentes révolutions. Par ses tendances communistes, il compromettait à la fois le mariage, la famille, l'hérédité, la liberté : ce qu'il combattait dans l'humanité n'était plus le régime économique, c'était l'humanité même.

Révolutionnaire par sa protestation, l'école de Saint-Simon était contre-révolutionnaire par ses principes; elle était donc impuissante, elle était condamnée à périr.

Après Saint-Simon parut Fourier. Personne, plus que celui-ci, n'eut l'idée nette du caractère objectif que devait avoir la nouvelle révolution. Non-seulement il proclame la nécessité d'une science nouvelle, il se pose résolûment comme l'inventeur de cette science. Ses disciples ont fait comme lui : pour eux, l'humanité doit être régénérée par la science, et Fourier est le Christ de cette régénération.

Je nie, quant à moi, de la manière la plus absolue que Fourier ait donné le premier mot d'une science quelconque; ou si l'on préfère ce style, j'affirme que, pour comprendre la science de Fourier, il faut être doué d'une seconde vue ou d'un sixième sens. Pour quiconque n'a pas reçu l'illumination, Fourier n'est qu'un fantaisiste, le plus singulier, il est vrai, le plus étrange qu'aient produit l'antiquité et les temps modernes.

Mais ce n'est point de la valeur intrinsèque du système de Fourier qu'il s'agit en ce moment, c'est de sa qualité révolutionnaire. Laissant donc de côté la question de savoir si les idées, telles quelles, de Fourier, constituent ou ne constituent pas une science; si cette prétendue science est accessible ou non à un génie civilisé, je demande : Le système de Fourier, quel qu'il soit, *cis-mondain* ou *trans-mondain*, est-il en opposi-

tion directe avec le système établi? De plus, en découle-t-il immédiatement et légitimement?

Or, c'est à quoi il est facile de voir que les phalanstériens, s'ils sont de bonne foi, ne peuvent faire réponse.

Le système de Fourier nie tout et ne fait d'opposition à rien; soit qu'il affirme, soit qu'il contredise, il s'accommode de toutes les théories. Il admet également le gouvernement monarchique et le démocratique; le système représentatif et le dictatorial; le travail et le capital; l'égalité et l'inégalité; la raison et la foi. Fourier nie, à la vérité, le dogme de la chute et la nécessité de la misère, combattant en cela les théologiens et les économistes; mais il affirme l'intérêt du capital et l'inégalité de nature, revenant ainsi, par un autre chemin, à l'économisme et au catholicisme.

Quant à la filiation de ses idées et à la légalité de ses applications, Fourier s'est surtout attaché à constater la bâtardise des premières, et n'a nullement déguisé l'immoralité des autres. D'un côté, il procède, dit-il, par *grand écart*, en dehors des idées existantes et au rebours de la civilisation. Il ne s'appuie pas sur la vieille société, il en fait le siége. Il ne continue point la civilisation, il l'exclut. D'autre part, il montre, comme conséquences ultérieures de l'organisation phalanstérienne, des idées et des mœurs qui, au lieu de reproduire, à un degré plus élevé de perfection, les idées et les mœurs actuelles, en sont le complet renversement.

Du reste, et comme moyen d'action révolutionnaire, Fourier se borne à demander un crédit de six millions pour bâtir le premier phalanstère. Comme il procède en théorie par *grand écart*, il veut débuter, en pratique, par *essai!* Rien d'universel, de politique, d'intégral, de vraiment révolutionnaire, au point de vue de la réalisation, n'est proposé par ce réformateur.

Combien préférable, sous ce rapport, est le système de Louis Blanc, l'*organisation du travail* par l'État.

Ici le catholicisme, le doctrinarisme, l'économisme sont nettement niés, l'exploitation capitaliste radicalement abolie, le mode de réalisation, sinon justifié, au moins clairement défini. — L'État rappelle à lui d'abord les grandes industries; puis, au moyen de l'association, les plus petites. Le commerce vient après, ensuite l'agriculture. La terre, les capitaux, le travail rentrent à l'État, devenu seul producteur, seul répartiteur, seul voiturier. Le pouvoir agit continuellement, pour la production, la circulation et la distribution des richesses, du centre sur les extrémités, des extrémités sur le centre. Le peuple qui

produit tout, comme en un seul atelier, consomme tout, comme dans un seul ménage...

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette théorie qui, sauf des différences de peu d'importance, est au fond celle de tous les communistes. Ce qui saisit l'esprit dans ce système, et que la science conservera, est la centralisation des fonctions agricoles, industrielles et commerciales, analogue à celle de l'État. Là est toute la valeur du système de Louis Blanc.

Pour le surplus, il faut le reconnaître, la conception du célèbre écrivain ne se peut soutenir. D'une part, l'opposition de son système avec celui qu'il aurait pour but de remplacer est plus apparente que réelle; quant aux moyens d'application, ils sont ultra-révolutionnaires, c'est-à-dire illégitimes, illégaux, en un mot, impraticables.

Ainsi, au point de vue politique, loin qu'il soit en opposition avec les habitudes établies de gouvernement, le système de Louis Blanc ne fait que continuer le doctrinarisme, qu'il exagère en l'appliquant aux fonctions jusqu'alors demeurées libres. De quoi s'agit-il, en effet? De créer la science sociale et de renverser la vieille économie politique, dernier boulevard du despotisme et de l'inégalité. Louis Blanc, sans toucher à l'économie politique, lui donne pour souveraine, c'est-à-dire pour sanction, la politique. L'arbitraire servant de correctif à l'arbitraire, voilà, en dernière analyse, à quoi se réduit la valeur scientifique du communisme!

J'ajoute qu'au point de vue révolutionnaire, ce système n'est ni légitime ni légal. Il n'est pas légitime, puisqu'il n'émane pas du principe de propriété; qu'il ne confirme pas la propriété; qu'il n'en est pas la transformation logique et naturelle. Il en est, au contraire, la suppression la plus violente, la plus arbitraire, suppression décrétée par le pouvoir et exécutée par la force. — Enfin, ce système n'est pas légal, car il ne résulte d'aucune des conditions qui, seules, pourraient le faire recevoir des citoyens, le consentement unanime, impossible à obtenir en fait d'abolition de la propriété, ou la nécessité économique, laquelle est précisément la chose à démontrer...

Je ne pousserai pas plus loin cette vérification. Ce que je viens de dire des systèmes de Saint-Simon, Fourier et Louis Blanc était indispensable pour faire aboutir l'analyse. Pour le surplus, le lecteur doit être maintenant assez édifié pour qu'il la reconnaisse aussitôt qu'on la lui présentera.

L'école de Saint-Simon, en protestant la première au nom du prolétariat, a donc posé la nécessité d'une nouvelle révolution.

L'école de Fourier, en faisant appel à la science, a déterminé par là même le caractère objectif de cette révolution.

Louis Blanc, en proposant d'*organiser le travail*, a déterminé son caractère économique.

Tout en s'égarant dans les espaces imaginaires, l'utopie obéissait encore à une dialectique secrète, qui l'approchait de plus en plus de la solution; car tout est progrès, tout est méthode dans les produits les plus fantastiques de l'entendement humain, aussi bien que dans les révolutions les plus imprévues des sociétés.

Pour dégager l'idée révolutionnaire et recueillir le fruit des travaux de mes devanciers, je n'ai donc qu'à achever la série commencée par Saint-Simon, et continuée par Fourier et Louis Blanc.

J'observe d'abord que la formule de Louis Blanc, *organisation du travail*, a été changée en cette autre plus simple, *droit au travail*.

Décomposons cette idée.

Le droit au travail suppose nécessairement le droit de se servir des *instruments* du travail, sans lesquels le travailleur ne travaillerait pas. Voilà un premier point.

Ce n'est pas tout : il faut au travailleur, outre les instruments de son art, une matière première, car on ne travaille pas dans le vide, pas plus qu'on n'écrit sur le vent. Le droit au travail implique donc encore le droit à la *matière* du travail.

Mais que servirait de travailler, si le travailleur n'était propriétaire de son *produit*, de la totalité de son produit; si, comme aujourd'hui, il devait laisser une partie de ce produit, à titre de bénéfice, loyer ou intérêt, entre les mains du capitaliste, de l'entrepreneur ou du propriétaire? Ce serait retomber dans les conditions d'où il demande à sortir, et tourner dans le cercle. Le travailleur doit donc être propriétaire de son produit, de tout son produit.

Il reste une quatrième condition sans laquelle le droit au travail ne serait toujours qu'une fiction, un leurre : c'est que le travailleur puisse *échanger* son produit, puisque, sans l'échange, le produit est comme s'il n'était pas.

Avant donc que le travailleur puisse jouir du produit de son travail, il reçoit de la société, qui lui en donne garantie, qui lui en fait l'avance, c'est-à-dire, pour employer le mot technique, qui l'en crédite, quatre choses : l'instrument du travail, la matière de la production, la propriété du produit, l'échange.

Ce qui donne la formule suivante :

Droit au travail = { Droit à l'instrument
Droit à la matière
Droit au produit
Droit à l'échange } = DROIT AU CRÉDIT

Mais si *tout citoyen* a DROIT *au travail*, la réciproque est vraie, *tout citoyen* DOIT *le travail.*

Donc, par toutes les raisons données plus haut, et en vertu de la réciprocité résultant de l'identité du droit et du devoir, la formule suivante est aussi vraie que la première :

Qui doit le travail = { Doit l'instrument de travail
Doit la matière
Doit le produit
Doit l'échange } = DOIT LE CRÉDIT

Donc la formule de Louis Blanc, qui est aussi celle de Fourier et de Saint-Simon, formule donnée d'ailleurs par la négation révolutionnaire de Février, se transforme logiquement en cette autre : **RÉCIPROCITÉ DU CRÉDIT.**

Si l'humanité, depuis six mille ans, n'a pas fait fausse route, si la logique révolutionnaire n'a pas menti, si les aspirations du socialisme ne nous trompent pas, nous conclurons en disant qu'à l'anarchie individualiste de la vieille société doit succéder dans l'avenir, non pas la communauté du travail, mais un système de garanties mutuelles fondé sur la mutualité des services et la réciprocité du crédit.

La réciprocité du crédit, telle est, en un mot, l'idée de la Révolution. Nous avons d'abord à faire le contrôle de cette idée; nous en chercherons ensuite, comme dit l'École, la construction. Or, construire l'idée, c'est construire la société. Après tant de négations, après tant de ruines, il sera peut-être intéressant de voir la critique socialiste, si dévastatrice, si dissolvante, élever un monde sur la pointe d'une idée.

VII

DÉDUCTION DE L'IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE. — GRATUITÉ ET MUTUALITÉ DU CRÉDIT

Jusqu'ici j'ai mené de front la déduction théorique et la déduction pratique de l'idée révolutionnaire; en autres termes, j'ai démontré l'avénement du socialisme simultanément par la série des idées et par la suite des faits. Car nulle idée n'est complète, nulle science positive, par conséquent, nulle institution légitime, si elle ne procède à la fois de la raison et de l'expérience.

J'appelle donc déduction théorique la méthode de position, soit le procédé d'invention ou de découverte de l'idée. Cette déduction a lieu dans la raison générale, qui est la société, comme dans la raison individuelle, par les lois de la dialectique.

J'appelle déduction pratique la vérification ou le contrôle de l'idée par les faits : cette vérification s'obtient par l'histoire.

C'est à l'aide de cette double méthode que nous sommes arrivés à reconnaître que l'idée de Février était la *réciprocité* ou *mutualité du crédit*, idée qui, analysée à son tour, n'est elle-même autre chose, comme on le verra tout à l'heure, que la GRATUITÉ DU CRÉDIT.

En effet, la série révolutionnaire nous a donné d'abord, par son mouvement historique et dialectique, les cinq phases suivantes :

Révolution polythéiste, distinction des nationalités, période de l'esclavage et des castes;

Révolution chrétienne, fusion des nationalités, principe de la fraternité universelle;

Révolution philosophique, distinction de la foi et de la raison, libre examen, libre arbitre;

Révolution politique, principe de la souveraineté du peuple et de l'égalité devant la loi, système doctrinaire;

Révolution économique, aujourd'hui à l'état de PROBLÈME, et qui sera la dernière.

Or, tout problème posé appelle une *solution;* toute solution exige une *démonstration*; toute démonstration conclut, à peine de nullité, à une *application.*

Quant à la solution, j'ai dit d'abord, en reprenant la protestation socialiste, manifestée au moment juste où la révolution politique venait d'obtenir son entier accomplissement, c'est-à-dire vers 1830, et en établissant la succession des écoles :

Saint-Simon a posé le caractère *économique* de la Révolution ;

Fourier, son caractère objectif ou *scientifique* ;

Louis Blanc, en faisant déclarer par le gouvernement provisoire le DROIT AU TRAVAIL, son caractère *juridique.*

D'après cette triple révélation, l'idée apparaît déjà aussi profonde, aussi universelle que possible. Par l'économie sociale, la condition des citoyens; par la science, les idées; par le droit au travail, les lois sont révolutionnées de fond en comble. Tout cela se suit, s'enchaîne d'une manière invincible : les révolutions et les sectes se succèdent comme les termes d'un syllogisme.

Mais comment introduire dans notre système économique, comment accorder avec nos lois et réaliser dans nos mœurs le droit au travail? Plus nous avançons, plus le problème se précise; mais aussi plus le problème acquiert de précision, plus il semble présenter de difficultés.

C'est alors que, reprenant pour la seconde fois la série révolutionnaire, et soumettant à l'analyse son expression la plus avancée, le droit au travail, j'ai fait ce raisonnement :

a) Le droit au travail est la même chose que le DROIT AU CRÉDIT.

b) Mais le *droit* au crédit implique, avec non moins d'évidence, le *devoir* du crédit, car le droit engendre le devoir, et *vice versâ*; car droit et devoir sont termes corrélatifs, contemporains, se reproduisant et s'engendrant tour à tour, égaux, en un mot, l'un à l'autre.

Or, si le droit au crédit et le devoir du crédit sont égaux; si l'obligation naît de la garantie et réciproquement, nous arrivons à cette formule : RÉCIPROCITÉ DU CRÉDIT, MUTUELLISME. Cela est forcé, cela est fatal. D'après la donnée révolutionnaire, la qualité de *créditeur* est inséparable, dans le citoyen, de celle de *débiteur*; l'une suppose invinciblement l'autre, et celle-ci ne peut s'entendre sans celle-là. C'est ainsi qu'en économie politique, la qualité de producteur est censée inséparable de celle

de consommateur; c'est par la même raison que tout travailleur est nécessairement capitaliste, et *vice versâ*.

Ce qui distingue la nouvelle société de l'ancienne, et qui fait l'objet de la Révolution, c'est que, jusqu'à présent, autre a été le capitaliste, et autre le travailleur; autre le producteur, et autre le consommateur; autre le sujet, et autre le souverain; autre le créancier enfin, autre le débiteur.

Ce qui fait l'essence de la Révolution, et qui constitue son principe organique, c'est que toutes ces qualités différentes doivent se rencontrer égales, inséparables, fondues ensemble, dans chaque citoyen, dans chaque individu.

Actuellement le crédit, comme la propriété, comme l'autorité, est *unilatéral*. Celui qui prête son argent ou ses biens est censé ne devoir rien à personne; il prête, et n'emprunte pas; il donne, et ne reçoit rien. Il est exclusivement créditeur; sa fonction est de percevoir, sous le nom d'intérêt ou de rente, le tribut du travail; il n'est point travailleur, en un mot, il est usurier. C'est là un fait qu'il faut croire, puisque nous le touchons, que nous le voyons; que la société tout entière est établie sur lui. Mais ce fait n'en est pas moins illogique, absurde, tellement hors de la science et de la raison, que dans une société régulière aucun effort d'esprit ne parviendrait à le comprendre, pas plus qu'il n'est possible de concevoir, avant de les avoir vus, une montagne sans vallée, un bâton sans deux bouts, et que la réalisation de cette utopie peut être à bon droit considérée comme un mystère plus incompréhensible que tous ceux que la religion propose à notre foi.

Or, il faut, d'après la déduction que nous avons faite de l'idée révolutionnaire, que le crédit, d'unilatéral, c'est-à-dire d'impossible, de contradictoire qu'il est, et dans l'idée, et dans le fait, devienne *bilatéral*, c'est-à-dire réciproque, comme le droit et le devoir. *Prêtez-vous les uns aux autres*, tel est le commandement de la nouvelle loi.

Mais, si le crédit est bilatéral, s'il est mutuel et réciproque, comme l'exige la formule posée devant l'Assemblée nationale et rejetée par les représentants du peuple, du *droit au travail*; — comme le soutiennent, avec une conscience plus ou moins nette, toutes les écoles socialistes; — comme le veut la démocratie la plus avancée, sous le nom de *Crédit par l'État*; — comme l'affirme, à son insu, le siècle tout entier, je dis que le crédit est nécessairement GRATUIT, qu'il y a contradiction entre l'idée de réciprocité du crédit et celle de loyer ou intérêt du crédit.

Je pourrais, à l'exemple de certains utopistes, jésuites du

socialisme, doctrinaires du travail et de la propriété, je pourrais, dis-je, pour démontrer ma proposition, faire cette hypothèse : que tous les citoyens s'ouvrent les uns aux autres un égal crédit; qu'en conséquence, ils se paient, au bout de l'année, une somme égale d'intérêts, l'intérêt payé par l'un annulant l'intérêt payé par l'autre, le crédit, QUOIQUE payé, sera gratuit. Cela amusera fort les badauds, et tranquillisera ces bons capitalistes qui, ayant plus à prêter qu'à emprunter, trouveraient sans doute leur compte à cet ingénieux système de gratuité du crédit!

Mais ce n'est là qu'une réciprocité d'usure, et non point une réciprocité de crédit; et les prétendus socialistes qui entretiennent le public de pareilles balivernes, prouvent simplemnt une chose, c'est qu'ils n'ont jamais eu la moindre idée du socialisme, pas plus que de l'économie politique.

La réciprocité du crédit, d'après l'analyse que nous avons faite du droit au travail, consiste à donner instrument pour instrument, matière première pour matière première, service pour service, produit pour produit, échange pour échange, garantie pour garantie. C'est le TALION! Le travailleur qui reçoit crédit de l'une de ces choses, instrument de travail, matière première, produit, service, marchandise, etc., donnant à son tour et au moment même crédit d'une chose analogue, savoir, instrument de travail, matière première, produit, service, etc., il en résulte, dans le système du crédit mutuel, que toutes les affaires se font AU COMPTANT, ou se ramènent au comptant, ce qui exclut la possibilité, l'idée même d'un loyer, d'un intérêt. Le remboursement étant immédiat, le crédit n'est plus qu'une forme de l'échange, en sorte que le crédit et l'usure sont, comme le vice et la vertu, choses contradictoires, *mutuum et fœnus contraria.*

Nous verrons, d'ailleurs, par la suite, et à mesure que nous entrerons dans la pratique du crédit mutuel, que non-seulement la société créditrice peut prêter *gratuitement à long terme*, contrairement à tous les préjugés qui règnent sur la matière; mais qu'elle a un immense avantage à cette prestation gratuite, qui devient pour elle le régulateur de la richesse publique et le gouvernail du progrès.

Tout cela, sans doute, ne nous dit point encore de quelle manière devra se réaliser le crédit mutuel; nous ignorons même en quoi consiste, dans la pratique des affaires, cette réciprocité du crédit, à laquelle nous avons été irrésistiblement conduits par la dialectique. Nous nous trouvons, par l'entraînement fatal des faits et des idées, jetés au milieu d'un

immense inconnu, sans oser faire un pas, sans pouvoir reculer.

Considérez, en effet, toutes ces propositions que nous avons dû, de par la logique, formuler l'une après l'autre, et tâchez d'en sonder la profondeur !

La Révolution de 1848 est *économique*.

Cette révolution dans l'économie de la société consiste dans la reconnaissance et la réalisation du *droit au travail*.

Le droit au travail, c'est le *droit au crédit*.

Le droit au travail et le droit au crédit, impliquant, par la loi de réciprocité, le devoir du travail et le devoir du crédit, le crédit est *mutuel* ou *réciproque*.

Si le crédit est réciproque, il est *gratuit* ; car, par la réciprocité, toutes les affaires se réglant au comptant, le crédit est une forme de l'*échange*.

Or, l'échange excluant l'idée d'un loyer ou intérêt du capital, la distinction artificielle et contradictoire entre le *créditeur* et le *crédité*, entre le capitaliste et le travailleur, n'existe plus : cinq milliards de rente annuelle, que le travail paie au capital, sur une production totale de neuf à dix milliards, sont abolis. Tout pour le travailleur, tout pour l'homme d'invention, d'entreprise et d'initiative ; rien pour le capitaliste parasite, rien pour le commerce de spéculation et d'agiotage.

Voilà à quelles conclusions nous a conduits une irréfragable analyse.

Tout cela est-il donc vrai ? Tout cela peut-il se réaliser, et comment, par quels moyens ? Quel sera notre fil conducteur ? Par où faut-il commencer ?

J'ai à répondre à tous ces doutes, ou plutôt j'ai à mettre fin à toutes ces angoisses, car il est évident qu'au point où nous sommes parvenus, l'IDÉE, si elle n'est point encore démontrée, du moins s'est élevée à une probabilité si grande que ce qui tourmente l'esprit n'est déjà plus le doute, c'est la peur. J'ose le dire, si le but que j'assigne à la Révolution de février n'était pas vrai, ce ne serait pas la philanthropie seule qui souffrirait en nous, ce serait la raison. Il faudrait croire alors que la civilisation a menti, que la philosophie et la religion ont menti, que la société est engagée dans une impasse ; il faudrait dire que la raison a été donnée à l'homme pour égarer son jugement, et que le progrès dans l'humanité est une aberration de la Providence !

Il n'en sera point ainsi, lecteur, je vous le jure ; et si la puissance secrète qui mène le monde pouvait faiblir dans ses résolutions, il y aurait assez de force dans une seule tête pour plier

la destinée; si Dieu pouvait hésiter, un homme le remplacerait.....

Avant de pénétrer plus avant dans l'analyse, je dois, en faveur des conclusions déjà prises, deux considérations importantes.

La première, c'est que, d'après toutes nos définitions, la Révolution n'offre rien d'inquiétant pour la liberté. Elle ne touche point à l'atelier; elle ne s'établit, si j'ose ainsi dire, qu'au comptoir.

Le travail reste libre;

La consommation libre;

Le commerce, l'industrie, l'agriculture libres.

Ce qui doit s'organiser n'est point, à vrai dire, le travail, comme le donnait à entendre la première formule de Louis Blanc, c'est la circulation, le crédit. Ce que la Révolution abroge n'est pas la liberté industrielle; c'est cette anarchie de l'échange, qui fait de chaque producteur un escroc, et de tout le commerce une caverne de voleurs. Ce que nous avons à établir n'est point, comme on l'a tant de fois reproché au socialisme, une réglementation arbitraire du travail; c'est la garantie mutuelle du crédit et du débouché, garantie légitime, garantie nécessaire, parce que là où cette garantie n'existe point, il n'y a pas même liberté du commerce et du travail; il n'y a que déception et vol.

La révolution sociale, en un mot, ne vient pas, comme les doctrinaires, créer une garantie d'ordre aux dépens d'une liberté quelconque: elle ajoute à une liberté qu'elle maintient et consolide une garantie.

La seconde considération que je veux faire ressortir, et qui constitue pour la théorie que nous soutenons un préjugé éminemment favorable, c'est que tout, dans la société, dépose en faveur de cette théorie.

La première pensée du pays, lorsque fut proclamée la République; le premier vœu, le plus ferme espoir des représentants, lorsque fut réunie l'Assemblée nationale, fut d'organiser le crédit. Crédit agricole et crédit industriel, réforme hypothécaire, réduction du taux de l'intérêt, centralisation des banques, comptoirs de garantie, papier-monnaie, etc., etc., voilà ce qui, dès le premier jour de la Révolution, a occupé, ce qui, jusqu'à réalisation complète, occupera l'opinion. Des projets par centaines, des combinaisons tour à tour ingénieuses et insensées, des sociétés spéciales, des congrès, sont venus témoigner de la préoccupation des esprits. La Révolution était dans tous les cœurs; malheureusement, elle n'était pas dans les intelli-

gences. On la sentait, on ne l'apercevait pas. La question du moment, disait-on, la question du siècle, c'est le crédit. Sur ce point, l'instinct révolutionnaire n'a fait défaut à personne, et la Révolution eût été accomplie aussitôt qu'acclamée, si une révolution pouvait s'accomplir d'instinct. Mais on ne se doutait seulement pas que le problème du crédit, dont on s'entretenait partout, fût précisément le problème social, le problème de la Révolution de Février. Et comme on avait la prétention de résoudre le problème du crédit en négation du socialisme, il arriva que la solution, partielle et encore plus partiale, dépourvue de principes, inintelligente, contradictoire dans les termes, subversive des intérêts mêmes qu'elle prétendait défendre, ne put satisfaire personne, et fut déclarée officiellement nulle et non avenue.

Et, en vérité, ce n'était rien que les utopies des socialistes, auprès des prétendus conservateurs. Dieu veuille que les réformes du crédit et de l'impôt proposées par eux sous la Constituante ne soient pas mieux accueillies sous la Législative! Ce qui arriverait, dans un pays comme le nôtre, et dans les circonstances où nous sommes, de ces merveilleux systèmes de crédit, est quelque chose d'épouvantable, de monstrueux, que l'imagination se refuse à contempler, et la raison à prévoir.

VIII

DÉTERMINATION DU CRÉDIT MUTUEL

En fondant la *Banque du Peuple*, j'ai voulu démontrer par le fait la théorie du crédit mutuel. J'ai pensé que des opérations pratiques, journalières, accomplies individuellement et collectivement par un grand nombre de citoyens, et par cela même à la portée de toutes les intelligences, seraient, même pour nos plus forts logiciens, un argument plus démonstratif, plus décisif que la plus lumineuse des théories, assistée de la dialec-

tique la plus exacte et de la plus entraînante éloquence. *Qui répond appond*, disent, dans mon pays, les bonnes femmes. Cela signifie qu'à des discours on trouve toujours moyen de répondre par des discours, et qu'à battre la controverse comme à faire des livres, il n'est point de fin. Jusqu'à ce que je puisse fournir cette preuve de fait, si recherchée des critiques, de la vérité et de la légitimité de la Révolution de Février, j'ai renoncé à toute polémique dans la presse, à toute initiative dans l'Assemblée nationale. Peut-être un jour, l'évidence pratique donnant plus d'autorité à mes paroles, un plus noble rôle me sera-t-il permis?

Et d'abord, que faut-il entendre par crédit mutuel?

Comment le crédit mutuel peut-il s'exercer?

Comment deux prolétaires, n'ayant ni capitaux, ni propriétés, ne possédant rien en magasin, rien sur le sol, peuvent-ils se faire réciproquement crédit?

Comment le millionnaire qui vit de ses rentes, et l'ouvrier qui travaille pour lui et qu'il paye, souvent par avance, recevront-ils crédit l'un de l'autre, le premier sans le demander, le second sans offrir de gage ni d'hypothèque?

J'écarte tout préambule, toute élucubration scientifique; je vais tâcher de dire la chose, de la faire voir, dans sa plus grande naïveté et simplicité.

L'homme, par le travail, ne crée *substantiellement* rien; il ne fait, disent les économistes, que donner à la matière une *forme* ou *qualité* particulière qu'elle n'avait point auparavant, et destinée à l'usage de lui, homme.

Cette forme, qualité, ou façon, que le travail humain donne aux objets, est ce que l'on appelle en général, dans la langue économique, VALEUR.

L'*ouvrier* crée des *valeurs*, rien de plus, rien de moins. Ces deux idées sont corrélatives comme celles de travail et de capital: elles se définissent réciproquement.

L'action par laquelle l'ouvrier crée une valeur se nomme *service*.

L'objet sur lequel a été produite cette valeur, qui en est devenu, pour ainsi dire, le dépositaire inséparable, se nomme *produit* ou *marchandise*.

La science économique est celle qui a pour objets les valeurs, qui traite de leur *production*, de leur *échange* en prestation, de leur *circulation* et de leur *consommation*.

Vendre, *acheter*, autres termes corrélatifs de même que consommer et produire, ne doivent donc s'entendre, au fond, que de la valeur donnée par le travail aux objets, non des objets en

eux-mêmes, qui ne sont que le *substratum* ou la matière des valeurs, et par eux-mêmes ne *valent* rien.

Et comme il arrive fréquemment qu'à une première valeur créée par un ouvrier s'en ajoute une seconde créée par un autre, l'objet qui a reçu la première valeur est considéré, relativement à l'ouvrier qui doit lui donner la seconde, comme *matière première*, valable seulement pour le producteur primitif, mais non point pour le second, qui n'a encore rien produit.

Cette inertie de la matière, au point de vue de la science économique, est ce que l'on appelle *improductivité du capital.*

Emprunter ou *faire crédit*, de même qu'acheter ou vendre, se disent donc de la valeur donnée à l'objet, et par synecdoque, ou figure de compréhension, de la chose qui a reçu la valeur, et qui, par là, est devenue marchandise ou produit.

Or, le problème économique consiste à organiser le crédit mutuel, c'est-à-dire l'échange des valeurs individuellement créées, abstraction faite des objets qui en sont physiquement inséparables et qui les supportent toutes, et à substituer au commerce matérialiste, anarchique et insolidaire des *choses*, la circulation pour ainsi dire idéalisée des *valeurs*.

Un exemple fera ressortir la différence.

Lorsque le boulanger livre du pain à la taille au bottier, il lui fait crédit, non-seulement des frais de fabrication de pain, frais qui constituent la valeur propre du boulanger, mais du prix de la farine, résultat de l'industrie spéciale du meunier; plus du prix du blé, produit spécial du laboureur; plus du prix de location de la terre, qui est censé le produit particulier du propriétaire.

Le boulanger, en ouvrant ainsi crédit au bottier qui achète son pain, lui donne donc crédit tout à la fois, et de la valeur qu'il crée, et des valeurs créées précédemment par le meunier, le laboureur, etc.; valeurs que lui, boulanger, s'est procurées moyennant argent, et dont il répond comme de la sienne propre.

Il résulte de là que le crédit donné par le boulanger dépasse de beaucoup la valeur qu'il peut lui-même fournir, et, par suite, que sa responsabilité commerciale est fort au-dessus de sa capacité productive. La même chose arrive, mais en sens inverse, pour le prolétaire ou manœuvre qui travaille à la journée ou à la pièce. Son gage payé, il ne répond plus de rien; il reste en dehors des relations du crédit et de l'échange. Sa responsabilité commerciale est complétement nulle. Et c'est parce qu'il ne répond pas qu'il est, comme on dit, salarié, valet ou prolétaire.

C'est ainsi que procède le crédit unilatéral, le commerce anarchique et agioteur.

Il s'agit donc, pour rentrer dans la vérité du principe mutuelliste, d'organiser l'échange et solidariser la circulation de telle sorte que le crédit, et par suite la responsabilité pour chaque producteur, ne soit jamais ni au-dessus, ni au-dessous de la production. Car, sans cela, il faudrait dire que le crédit mutuel est une chimère, le socialisme un mensonge, et la Révolution un crime.

La question ainsi posée semble, au premier aspect, insoluble. En effet, la *forme* étant dans le produit INSÉPARABLE de la *matière*, et conséquemment la valeur n'existant pas hors de l'objet, il paraît inévitable que le dernier producteur devienne responsable des valeurs créées avant lui et remises entre ses mains. S'il est responsable du tout, il est juste que ses chances de gain viennent en compensation de ses chances de perte, par conséquent l'individualisme et l'insolidarité sont la condition nécessaire du commerce. En un mot, il y a, par l'impossibilité de séparer la valeur d'avec l'objet, contradiction entre la responsabilité du crédit et la mutualité du crédit.

Mais cette contradiction n'est qu'apparente, et ce qui semble, à la théorie, former une objection invincible contre la mutualité du crédit, s'évanouit à la pratique. Il suffit pour résoudre la difficulté, en conservant pour chaque négociant et industriel la responsabilité entière des valeurs qui sont entre ses mains, de ne lui demander crédit que pour la portion de valeur qui, dans chaque objet, est le produit spécial de son industrie, c'est-à-dire, en d'autres termes, que, pour obtenir le plus, il faut ici demander le moins.

Expliquons cela.

Si, par exemple, le boulanger, au lieu de faire crédit de la valeur entière du pain, se bornait à faire crédit de la part de valeur que, par son travail propre, il a incorporée dans le produit qu'on nomme pain, il s'ensuivrait : 1° que sa responsabilité, pour les valeurs qu'il n'aurait pas lui-même créées, serait couverte, puisqu'il aurait été remboursé de ces valeurs; 2° que le consommateur, au lieu de payer ou de devoir, par exemple, 60 centimes pour un pain de quatre livres, paierait 50 centimes, obtenant crédit ou remise du reste.

Supposons, d'après cela, que le meunier fasse crédit, à son tour, au boulanger, non du prix total des farines, mais du prix de sa fabrication; qu'ensuite le laboureur fasse crédit au meunier, non du blé, mais des frais de labourage; que la même chose, enfin, ait lieu de la part de tous les producteurs sans

exception, le crédit ne portant que sur la valeur créée par chacun d'eux, les autres frais étant tous réservés, on arriverait à un système de crédits, remises ou bonifications réciproques, aussi facile à concevoir dans la pratique qu'à démontrer dans la théorie.

Or, telle est précisément l'idée, réduite à son expression la plus élémentaire, la plus aphoristique, du crédit mutuel.

C'est cette idée qu'il s'agit de CONSTRUIRE, après en avoir opéré le contrôle et la vérification. — Car il est évident que ce n'est point dans cet état de nudité native que je prétends offrir à la pratique sociale l'idée du crédit réciproque : un axiome n'est point une réalité, — pas plus que l'équerre et le niveau ne sont des maisons. Il faut analyser de nouveau l'idée, la retourner, la manœuvrer, la faire produire, en un mot la construire, si l'on veut en connaître le sens et la portée.

C'est à cette construction, sans exemple dans les fastes de la philosophie et de la science, que je puis désormais travailler sans distraction. Donnons d'abord un échantillon de ce travail en posant sous les yeux du lecteur la première pierre de l'édifice.

Je procède par hypothèse.

L'association des chemisiers s'est engagée vis-à-vis celle des chapeliers à livrer à celle-ci en compte courant toutes les marchandises confectionnées dont elle pourrait avoir besoin, avec remise sur le prix de fabrique de 10 p. 100.

De son côté, l'association des chapeliers s'est engagée vis-à-vis celle des chemisiers à fournir à ces derniers tous les objets de coiffure dont ils auront besoin, sous déduction, sur le prix de fabrique, aussi de 10 p. 100.

De plus, par une clause expresse du contrat, il a été stipulé que le prix des fournitures faites par chacune des parties contractantes, serait acquitté, au choix du débiteur, en argent ou en produits de son industrie.

Voilà une opération de crédit mutuel.

Les valeurs échangées étant égales, et la remise accordée de part et d'autre proportionnelle, aucune des parties n'a bénéficié de l'autre. Elles auraient même pu convenir que la remise, au lieu d'être de 10 p. 100, serait de 80 ou 90, ou même de la totalité du prix, sans qu'il y eût rien de changé dans la situation respective.

A ce premier degré, où le crédit n'agit qu'entre deux échangistes, l'effet de la réciprocité est imperceptible, et financièrement nul.

C'est au point de vue des principes, et en raisonnant sur les conséquences, qu'il faut juger la portée d'un tel contrat.

Ainsi, de l'engagement formé entre deux associations et du traité de mutualité qui, sans les rendre solidaires, les associe, il résulte, d'un côté, que, par ce traité, chaque société s'est assuré les produits de l'autre au meilleur marché possible, ce qui, pour une partie de leur consommation, les affranchit des chances de l'agio; d'autre part, que par le même engagement chaque société s'est assuré le placement d'une quantité de marchandises égale au moins à celle qu'elle pourra elle-même demander.

De telle sorte que si, par une combinaison quelconque, le même engagement était pris, non pas entre deux, mais entre cent ou mille sociétés ouvrières, le travail, le salaire, le bon marché, pour ne parler encore que de cette seule conséquence du principe mutuelliste, se trouveraient garantis simultanément à toutes.

Eh bien! une pareille coalition du travail contre le chômage et la misère aurait-elle rien d'illégitime, je veux dire serait-elle en dehors de la tradition économique et sociale? — Mais de pareilles conventions se font tous les jours, non-seulement entre particuliers, mais entre des classes entières de producteurs. C'est de la pratique la plus vieille et la plus notoire.

Serait-elle illégale? — Mais ce n'est qu'une variété de contrat synallagmatique, le plus ancien, le plus rationnel, le plus équitable de tous les contrats.

Serait-elle menaçante pour l'ordre public?

Mais ce serait dire que l'ordre public n'existe qu'à la condition des crises financières, des stagnations commerciales et de la misère du prolétariat.

Reste donc cette seule question : l'application de l'idée mutuelliste peut-elle être *généralisée*, et à bref délai? Peut-elle s'appliquer à la société tout entière, répondre à tous les besoins, satisfaire à toutes les difficultés, fournir une solution pour tous les cas? Peut-elle s'établir d'une manière fixe et irrévocable? Ce n'est pas tout : change-t-elle radicalement l'économie de la société? Comme le christianisme a abrogé le polythéisme et l'esclavage; comme la Révolution française a aboli le despotisme et la féodalité, l'idée mutuelliste abolit-elle le patronage de l'entrepreneur, le parasitisme du rentier, l'autorité du propriétaire? Peut-elle, en s'appuyant sur le capital, détruire la prépondérance de ce capital? Rayonne-t-elle en tous sens sur les lois, les mœurs, les institutions, de manière à transformer, en se les assimilant, les lois, les mœurs, les ins-

titutions! Quelle est son action enfin, sa marche, ses moyens révolutionnaires?... (1).

(N° 111. — 10 mars 1849.)

Paris, 9 mars.

Plusieurs journaux ont rapporté le fait suivant, confirmé depuis par la correspondance Faucher :

« Le journal le *Peuple* était, depuis quelque temps, distribué *à profusion* et *gratuitement* dans les casernes de Paris. — Le ministre de la guerre, instruit de ce fait, a fait donner au *préfet de police* des ordres sévères à ce sujet. Plusieurs individus qui faisaient ces distributions *clandestines* ont été arrêtés. »

Nous ne savons, quant à nous, si le *Peuple* a jamais été distribué *à profusion* et *gratuitement* dans les casernes de Paris; à cet égard, nous n'avons aucun moyen de vérifier le fait signalé presque en même temps par la presse libre et par la presse de la police.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que le *Peuple* se tire aujourd'hui à près de trente mille exemplaires; que plus de vingt mille sont enlevés par nos lecteurs du département de la Seine; que sur ce nombre une quantité assez minime est achetée par les militaires en garnison à Paris et dans la banlieue, trop pauvres pour satisfaire au désir de leur patriotisme et se procurer notre feuille, tant on met d'exactitude à solder leur masse!...

Si quelques citoyens généreux, de leur propre mouvement, ont cru devoir, en faveur de nos pauvres soldats, faire les frais de quelques centaines d'exemplaires du *Peuple*, nous l'ignorons absolument, et nous ne pouvons, en conséquence, fournir de renseignements sur cette prétendue distribution *clandestine*.

Mais ce que nous n'avons point fait jusqu'ici, et dont l'idée

(1) Par suite de l'arrêt, rendu le 28 mars 1849 par la cour d'assises de la Seine, Proudhon, condamné à trois ans de prison et 3,000 francs d'amende, fut empêché de continuer ce travail.

ne nous était pas venue, que nos braves amis de l'armée nous le pardonnent! nous le déclarons maintenant tout haut, et nous en prévenons M. le ministre de la guerre ainsi que M. le préfet de police, nous commencerons dès aujourd'hui à le faire.

A dater donc de ce jour, 10 mars, cinquante exemplaires du *Peuple* seront tenus chaque jour à la disposition de MM. les militaires de la garnison de Paris et de la banlieue, et distribués gratuitement dans nos bureaux à ceux qui se présenteront au nom de leurs camarades pour les recevoir.

Ce nombre sera augmenté au fur et à mesure des progrès du journal, ainsi que des souscriptions qui nous arriveraient pour cet objet.

Nous invitons en conséquence MM. les militaires de vouloir bien s'entendre entre eux pour utiliser, de la manière la plus avantageuse à la cause de la République, l'avantage qui leur est offert par l'administration du *Peuple*.

Et de quel droit, s'il vous plaît, le ministre de la guerre interdirait-il la lecture des journaux à des citoyens que la loi vient de déclarer à la fois électeurs et éligibles, par une exception honorable au principe de l'incompatibilité?...

De quel droit la police se permettrait-elle d'arrêter la distribution d'un imprimé avant même que le parquet eût sévi, alors même qu'il n'aurait point sévi contre cet imprimé?

Quoi! messieurs du gouvernement, vous rêvez de faire vos soldats citoyens; vous leur avez conféré la souveraineté nationale; vous les avez constitués en juges suprêmes de votre politique; tous vos généraux, Cavaignac, Lamoricière, Baraguay-d'Hilliers, sont venus, à l'envi, soutenir à la tribune les droits d'élection et d'éligibilité de l'armée, et vous prétendriez ôter à l'armée la connaissance des questions qu'elle est appelée, avec le corps entier des électeurs, à juger en dernier ressort! Vous exerceriez pour elle une censure sur la presse! vous lui défendriez de lire tel ou tel journal! Ce ne sont donc pas des électeurs que vous cherchez dans l'armée! ce sont des janissaires. Que dis-je? ce sont des ilotes : car il n'est pire ilotisme que celui de l'intelligence; car, si le soldat n'a pas le droit de lire, il n'a pas davantage le droit de juger; il n'a pas le droit de voter, il n'a pas la libre disposition de son propre suffrage. Le suffrage du soldat n'appartient point au soldat, il appartient en toute propriété et apanage au ministre, qui en dispose souverainement, et à qui il compte de plein droit, comme dans une société en commandite chaque action représentant une voix compte comme tel à l'actionnaire.

Étrange renversement d'idées! Nous sommes en République,

et le soldat est classé à part de la République; il n'a pas le droit de lire; la liberté de la presse, la liberté des opinions n'existent pas pour lui!

Nous avons conquis le suffrage universel : et le soldat, qui ne lit, ni ne juge, ni ne raisonne, grâce à la douane de la caserne, le soldat n'est pas un votant qui s'appartienne, c'est une voix qui appartient au ministre!... Il lui est défendu, au soldat prétendu électeur, à peine de prison ou de déportation, d'acheter le *Peuple!*

Et ils protestent, les oppresseurs du soldat, les mitrailleurs du prolétaire, de leur amour de la République!

Ils se réclament du suffrage universel!

Ils nous accusent de calomnie, quand nous les accusons, nous, de contre-révolution! Qu'est-ce donc que ce vote passif, ce suffrage muet du soldat, sinon de la contre-révolution!

Soldats, nous n'avons plus à vous parler de nos droits; défendez maintenant les vôtres!

(N° 122. — 21 mars 1849).

Paris, 20 mars.

AUX CITOYENS RÉDACTEURS DU *POPULAIRE*

Citoyens,

J'ai lu dans votre estimable journal la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom des communistes icariens, au sujet de mon article du 12 mars.

Vous vous plaignez d'abord qu'en mentionnant les chefs des diverses écoles socialistes, je n'aie rien dit de la théorie de l'honorable M. Cabet, omission que vous regardez comme aussi injuste pour vous qu'injurieuse. Puis, citant un passage de mon article, où je dis que « le saint-simonisme, *par ses tendances communistes*, compromettait à la fois le mariage, la famille, l'hérédité, la liberté; que ce qu'il combattait dans l'humanité n'était pas le régime économique, mais l'humanité, »

vous concluez de mes paroles que j'accuse les communistes icariens d'être les plus ardents ennemis du mariage, de la famille, de l'hérédité, de la liberté, de l'humanité même, ce qu'à bon droit vous regardez comme une calomnie.

Citoyens, il y a longtemps, pour la première fois, que j'ai dit à votre illustre maître que je ne regardais point comme communiste celui qui prétendait faire entrer dans la COMMUNAUTÉ des choses telles que celles-là : *mariage, famille, hérédité, liberté*; et que ce qui me séparait de lui n'était pas le fond des choses, mais un pur malentendu, une simple définition. Il est vrai que je regarde cette définition donnée par vous du socialisme, la communauté, comme inexacte, induisant perpétuellement à une fausse interprétation du socialisme, et propre seulement à attirer sur lui de redoutables calomnies. Il est vrai aussi que j'ai blâmé souvent votre chef de persister dans une hypothèse incompatible, selon moi, avec le *mariage*, la *famille*, l'*hérédité* et la *liberté*. Mais jamais, pour autant, ni dans ma pensée ni dans mes écrits, je ne vous ai accusés de combattre ce que vous ne cessez de défendre, et dont vous donnez le plus édifiant exemple; jamais, dis-je, de fait ni d'intention, je ne me suis séparé de vous. Je suis socialiste de votre école; je veux, comme vous, la solidarité et la fraternité, avec le mariage, la famille, l'hérédité et la liberté. Voilà dix ans que je défends cette doctrine, sans avoir pu comprendre jusqu'ici que ce fût là du communisme. Je n'ai pas même trouvé la communauté en Icarie, et quand j'ai fait la critique des idées de M. Cabet, ç'a été précisément pour démontrer qu'il était impossible qu'elle y fût.

Vous concevez, d'après cela, citoyens, pourquoi, après avoir rappelé les systèmes de Saint-Simon, Fourier, et celui attribué à Louis Blanc, je n'ai point cité votre école et votre chef. A mon point de vue, c'eût été vous calomnier; c'eût été vous ranger parmi les sectes que je regarde comme mortes, et qui n'ont paru un instant que pour marquer le pas, si j'ose ainsi dire, au progrès. Instruit, comme je le suis, du fond de votre théorie, je devais vous considérer, je vous ai considérés comme appartenant au parti du présent autant qu'au parti de l'avenir. En cela, je n'ai fait qu'être conséquent au jugement que je porte sur la théorie de M. Cabet, et à mes sympathies pour ses disciples.

Au surplus, M. Cabet lui-même, par la conduite qu'il a tenue depuis Février, m'a donné le droit d'en user de la sorte avec lui. N'a-t-il pas constamment déclaré, dans ses proclamations et dans le *Populaire*, qu'il fallait se garder de toute application

inopportune ou violente du communisme; qu'il fallait étudier les *moyens*, tenir compte des institutions établies, procéder par les voies légales et pacifiques, etc., etc.?

Dès lors, il ne me fut plus possible de douter de l'identité complète des vues qui existaient, au fond, entre M. Cabet et moi. Que fais-je donc autre chose, je vous le demande à vous-mêmes, citoyens, que de chercher des *moyens!* De *système*, je n'en ai pas, je n'en veux pas, j'en repousse formellement la supposition. Le système de l'humanité, nous ne le connaîtrons qu'à la fin de l'humanité..... Du *but*, je m'en soucie peu. Appelez-le communauté, phalanstère ou tout ce qu'il vous plaira : cela m'est égal, je ne m'en occupe pas. Je cherche, vous dis-je, comme le demande M. Cabet, des *moyens*. Ces moyens, selon moi, doivent être légitimes, c'est-à-dire qu'ils doivent découler des institutions et s'appuyer sur elles; légaux, c'est-à-dire qu'ils ne doivent faire violence à aucune opinion, à aucune volonté.

Que l'humanité aille où elle voudra, encore une fois, je ne le sais pas, je n'en dispute pas et ne suis nullement curieux de l'apprendre. Ce qui m'intéresse, c'est de reconnaître sa route, et, si je puis, de la lui frayer. Or si, en ne me déclarant pas communiste, je puis paraître moins audacieux que vous, du moins vous ne m'accuserez pas d'injustice à votre égard : tout au contraire, admettant que la communauté fût l'idéal de la société et le terme du progrès, vous me seriez encore redevables. Sur le char de l'humanité vous êtes les voyageurs, et moi je suis le postillon.

Avec moins de susceptibilité ou de prévention, citoyens, vous auriez compris les motifs de mon silence; et, quand je fais si bien votre besogne, vous ne m'eussiez pas dit avec aussi peu de bienveillance : *Citoyen Proudhon, prenez garde!...*

Je suis parfaitement sur mes gardes; je connais, quoi que vous en disiez, mes amis et mes adversaires, et je ne crois pas plus avoir mérité jusqu'ici, par aucune erreur de tactique, les remontrances des uns que les félicitations des autres. Mais il était écrit que la plus grande méfiance et la plus rude opposition me viendraient de ceux-là mêmes dont je sers le mieux les intérêts! Après avoir tant soulevé de *contradictions*, je connaîtrais bien peu les hommes et les choses, si je n'avais prévu celle-là!.....

Tout à vous, quand même.

(N° 123. — 22 mars).

APPEL

AUX CITOYENS DE TOUS LES PARTIS. — AUX REPRÉSENTANTS DE TOUTES LES NUANCES. — AUX RÉDACTEURS DES JOURNAUX DE TOUTES LES OPINIONS.

Citoyens,

La Constitution, en imposant à tous les citoyens le devoir de s'assurer, PAR LE TRAVAIL, des moyens d'existence, a imposé en même temps au gouvernement de la République celui d'assurer, par UNE ASSISTANCE FRATERNELLE, l'existence des citoyens qui viendraient à manquer de travail.

L'Assemblée nationale, fidèle en cela à l'esprit de la Constitution et aux germes de progrès qui sont déposés en elle, a décidé que la loi sur l'assistance publique serait placée au nombre des lois *organiques*, c'est-à-dire des lois destinées à expliquer et à développer dans le sens républicain notre Constitution.

A la suite du chômage forcé, provenant de la stagnation des affaires et de la cessation du travail, TROIS CENT MILLE CITOYENS se trouvent en ce moment n'avoir d'autre ressource que la subvention de 12 centimes et demi qui leur avait été accordée par l'Assemblée nationale et la ville de Paris.

Ce secours, avec lequel ces citoyens, nos frères, ont soutenu péniblement pendant quatre mois leur existence et celle de leurs familles, va leur être enlevé. Une circulaire du citoyen Berger, préfet de la Seine, aux maires des douze arrondissements, leur fait connaître que cette distribution, par des motifs qu'il est inutile d'apprécier en ce moment, cessera dans les bureaux de bienfaisance à partir du 25 du présent mois.

Ainsi, Louis Bonaparte et ses ministres, tenus, aux termes de la Constitution, d'avoir à appliquer le principe de l'assistance, ne tiennent aucun compte de cette obligation. Grâce à eux, par une simple mesure administrative, trois cent mille

citoyens vont se trouver dans l'affreuse alternative ou de mourir de faim ou de chercher, dans leur désespoir, une ressource extrême pour échapper à la mort.

Quand un pouvoir faillit au mandat qui lui est tracé par le pacte fondamental, les citoyens ont le droit, ont le devoir de substituer leur action à la sienne.

Nous faisons donc appel à tous les citoyens, quel que soit le parti auquel ils appartiennent; à tous les représentants, sur quelque banc de l'Assemblée qu'ils siégent; à tous les organes de la presse, quelle que soit la devise qu'ils prennent.

A notre avis, il n'y a plus ni socialiste ni anti-socialiste en présence de la misère à soulager; il n'y a plus ni Montagne ni Plaine en face de la patrie à sauver des malheurs de la guerre civile; il n'y a plus que l'opinion de la pitié vis-à-vis de cette immense infortune de cent mille familles en proie aux tortures de la faim.

Des Français souffrent!..... Pour panser cette blessure de la patrie, il doit nous suffire d'être Français.

Que le pouvoir, dans son impuissance et son mauvais vouloir, vienne nous dire maintenant, comme il nous l'a dit à propos des clubs, comme il l'insinue déjà à propos des associations ouvrières, comme il le dira au sujet des institutions de crédit et de bien d'autres choses, qu'organiser sans lui l'assistance, c'est créer une société dans la société, un État dans l'État, *imperium in imperio* : nous laisserons dire le pouvoir, et en apprenant, par l'organisation de l'assistance, à nous gouverner nous-mêmes sans fonctionnaires et sans parasites, nous aurons plus fait pour la République que par trente années de débats parlementaires.

Citoyens, il s'agit d'organiser, sans le pouvoir, en dehors du pouvoir, l'assistance publique. Il s'agit, pour éviter la guerre civile, d'assurer aux ouvriers sans travail cette minime obole de 12 centimes et demi que l'administration laissait tomber dans leur escarcelle.

Nous proposons :

1° *Que des souscriptions patriotiques soient ouvertes dans les bureaux de tous les journaux sans exception;*

2° *Que par les soins de tous les représentants de l'Assemblée nationale un comité soit nommé dans son sein, chargé de contrôler la perception de ces souscriptions;*

3° *Que des comités soient de même formés par les soins des représentants et des bureaux de bienfaisance, à l'effet de régulariser l'emploi des fonds souscrits et d'en faire la distribution aux citoyens nécessiteux des douze arrondissements de Paris.*

Citoyens, le temps presse, et la faim n'attend pas. Vous avez vu à Lyon, en 1832 et 1835, à Paris, en juin 1848, ce que peut le désespoir d'une population sans travail et sans pain. Laissons le pouvoir à ses pensers sinistres. Allons au devant de ces scènes de deuil et de sang qui marqueraient, cette fois, la chute de la République et la ruine de la patrie.

Il faut qu'il n'y ait plus qu'une classe en France. Nous avons longtemps désiré que l'union suprême se fît sur l'autel du travail. Puisque les destins ne l'ont pas voulu ainsi, nous nous résignons à attendre les temps promis. Mais, au nom de l'humanité, que cette union se fasse, dès aujourd'hui, sur l'autel de la Pitié !

Salut et fraternité.

P.-J. PROUDHON, A. DARIMON, J.-A. LANGLOIS, PH. FAURE, L. VASBENTER, G. DUCHÊNE, ARNOULD FRÉMY, TAXILE DELORD, L. MÉNARD, A. CRÉTIN, CH. CHEVÉ, A. MADIER DE MONTJAU aîné, avocat du *Peuple*.

(N° 124. — 23 mars 1849).

Le *Peuple* a été saisi ce matin, en vertu de la loi de 1819, à la poste, sur les boulevards, les quais et les places publiques, et dans nos bureaux. Une nuée d'agents et de commissaires poursuivaient, traquaient partout la feuille incendiaire. Malgré les efforts de la police, 45,000 exemplaires, 45,000 bottes d'allumettes! ont pu être distribués et parvenir à destination.

A dire vrai, nous nous attendions à cette saisie. Les hommes qui ne reculent pas devant une violation de la Constitution pourraient-ils reculer devant une saisie arbitraire? Où est, s'il vous plaît, la loi qui interdit de prévoir, huit jours à l'avance, l'éventualité d'une violation de la Constitution, et de déterminer les moyens, le cas échéant, d'organiser, non pas la révolte, mais la résistance légale? Où est la morale qui autorise

de poursuivre un journaliste pour avoir paraphrasé la déclaration de trois cent cinquante-neuf représentants?

Mais il s'agit bien vraiment, avec M. Faucher, de légalité et de morale! C'est du portefeuille qu'il s'agit, c'est de la présidence décennale, c'est de la république bancocratique et malthusienne! Qu'est-ce que la Constitution, qu'est-ce que la loi, qu'est-ce que l'ordre lui-même, au prix de si graves intérêts?.....

Certes, nous concevons qu'il est difficile à ces messieurs de gouverner avec une presse telle que la nôtre; et pourtant, ils ne sont qu'au commencement de leurs tribulations : nous espérons bien leur apprendre qu'il est encore moins agréable de plaider avec nous. Nous prennent-ils donc pour des désespérés qui jouent leur va-tout sur le hasard d'une émeute?..... Croient-ils que nous agissions de la sorte avec eux sans la moindre réflexion, et par pur tempérament? Pauvre M. Barrot!

Allez, vous pouvez nous faire condamner à l'amende et nous envoyer en prison; mais quand vous vous serez défaits de nous, quand vous aurez écrasé le *Peuple* sous le poids de cent condamnations, vous serez perdus. Le pays aura appris par nos défenses ce qu'est le droit public républicain dont vous ne savez pas seulement le premier mot : notre mort commencera votre supplice et notre vengeance!

(N° 124. — 23 mars 1849.)

L'importance des matières que nous avions à traiter hier ne nous a pas laissé le temps de rectifier l'appréciation faite par notre correspondant de Bourges de la déposition de l'honorable M. Ledru-Rollin Nous venons aujourd'hui réparer ce qu'il pouvait y avoir d'erroné dans ce jugement.

Il n'est point exact de dire, ainsi que le fait notre correspondant, que M. Ledru-Rollin *se soit associé à la mesure calamiteuse des quarante-cinq centimes*. Il est acquis, au contraire, et par les procès-verbaux des séances du gouvernement provi-

soire, et par l'aveu très-explicite fait à la tribune par M. Garnier-Pagès, que M. Ledru-Rollin s'est opposé de toutes ses forces à cette augmentation de l'impôt direct, qui devait soulever toutes les populations rurales, et devenir une source de haines pour la République.

Si le correspondant qui nous écrit avait assisté comme nous aux dernières séances de l'Assemblée nationale, il aurait appris, en même temps que nous, l'origine véritable de ces malheureux 45 centimes. Ainsi la part qu'aurait prise M. Ledru-Rollin à l'impôt des 45 centimes est un aussi mauvais argument de sa *croyance à la vertu du capital* que le magnifique discours prononcé par lui à la salle de la rue Martel pourrait l'être de son opposition à la démocratie socialiste.

Quant à l'ordre donné, le 16 avril, par M. Ledru-Rollin, de faire battre le rappel, ordre qui a été le sujet de tant de récriminations, nous déclarons aujourd'hui, en toute conscience, après avoir entendu les diverses relations de cette journée des dupes, qu'à notre avis M. Ledru-Rollin a pris le seul parti qui fût alors possible, et, quelque triste qu'en ait été le résultat, qu'il a accompli un impérieux devoir.

Quand donc jugerons-nous les actes politiques au point de vue seulement des principes, seuls guides légitimes de l'homme d'État, non après coup et au point de vue du succès, toujours incertain, souvent immoral? Faut-il que nous, républicains, nous raisonnions sans cesse des incidents de la Révolution comme le feraient nos plus ardents calomniateurs?

Si, le 15 mai, la dissolution de l'Assemblée eût été maintenue, Barbès, pour s'être rendu à l'Hôtel de Ville, quoique opposé à la dissolution, eût été proclamé le sauveur de l'ordre et de la patrie. Barbès, en présence de l'anarchie, crut qu'il était de son devoir de se jeter, afin de le mieux conduire, dans le mouvement. Barbès agit en citoyen magnanime. Et cependant Barbès est en prison; il est accusé d'avoir conspiré contre le suffrage universel, violé l'Assemblée nationale, et tenté de changer la forme du gouvernement. Ce n'est pas la moralité de son action qui condamne Barbès : c'est l'événement!

Si, le 24 février, l'insurrection eût été vaincue, M. Guizot, triomphant, aurait pu faire condamner à la transportation MM. Barrot, Crémieux, Lamartine, Ledru-Rollin, tous ceux qui avaient provoqué le banquet du 22 février ou qui y avaient assisté. Cependant MM. Barrot et consorts ne faisaient qu'user d'un droit et remplir un devoir : tout le monde, depuis le 24 février jusqu'au 20 mars 1849, l'a reconnu. Faudra-t-il dire encore que ce qui a fait la moralité de l'opposition de MM. Barrot et

Ledru-Rollin, ce n'est pas la violation du droit, que c'est le triomphe de l'insurrection?...

Le 16 avril, nous assistions, en permanence, au club de la Révolution. Là, depuix heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, les propos les plus confus, les plus contradictoires, ne cessèrent de circuler. On disait, d'un côté, que les légitimistes conspiraient; de l'autre, qu'un club, je ne sais lequel, marchait à l'Hôtel-de-Ville. Entre temps, les corporations ouvrières se rassemblaient au Champ de Mars, et l'on accusait, — car toujours on accuse, — on accusait Albert et Louis Blanc de préparer une épuration du gouvernement provisoire. Une députation du club de la Révolution allait offrir le secours du club à l'Hôtel de Ville; Barbès lui-même était prêt à marcher avec sa légion contre les ennemis du gouvernement, quels qu'ils fussent.

La confusion régnait partout, dans la ville, dans les clubs, dans la police, dans le pouvoir. Le péril, nous en avons acquis depuis l'intime conviction, du côté des partis et des hommes, était nul. Ce qui faisait la gravité de la situation était une émotion générale qui, grandissant de minute en minute, pouvait devenir une véritable panique, et mettre la cité en combustion. Nous avons eu, depuis, dans les journées de Juin, un exemple de ce que peut, dans une grande capitale, l'opinion d'un danger imaginaire : l'idée que les insurgés pillaient, tuaient, violaient, mettaient tout à feu et à sac, a seule produit les fusillades nocturnes et l'exécution en masse des prisonniers. La panique de Juin nous a donné le mot des fameuses septembrisades.

C'est à un danger de cette espèce que Paris était exposé le 16 avril : c'était là l'unique péril qu'il fallût conjurer, et, nous n'hésitons point à le dire, à moins qu'on ne prétende que la politique d'un homme d'État doive être celle d'un conspirateur, M. Ledru-Rollin, en faisant battre le rappel, fit la seule chose que prescrivît alors la prudence. Pour sauver un peuple de la panique, de quelque chose de plus horrible encore que la guerre civile, le seul moyen est d'appeler au secours, qui? tout le monde. Quand tous les citoyens sont d'un côté, il ne peut plus y avoir personne de l'autre; le calme alors renaît du concours universel, et l'ordre, sans conflit et sans violence, se rétablit.

Le 16 avril donc Paris fut sauvé, non pas des légitimistes qui n'avaient garde de se montrer encore, ni de Blanqui, ni de Louis Blanc, ni de personne au monde; Paris fut sauvé, par un coup de tambour, de sa propre inquiétude, et c'est à

M. Ledru-Rollin qu'en revient tout le mérite. Les honnêtes modérés, qui ne cessent d'accuser ce puissant révolutionnaire, n'auraient pas dû sitôt l'oublier.

Nous savons, hélas! et nous avons été des premiers à le déplorer, que, le 16 avril, fut porté le premier coup à la Révolution. C'est au cri de : *A bas les communistes!* poussé tout à coup au milieu de l'anxiété générale, et propagé bientôt par la malveillance, que la garde nationale se réunit et que les légions défilèrent. Ne fallait-il pas que quelqu'un personnifiât le danger, que personne ne voyait, et, puisque l'on se rassemblait en armes, qu'on trouvât quelque part l'ennemi? On tomba donc sur les communistes!... Les communistes! ce fut le nom donné aux *brigands* de 1848. Ce fut dans le communisme que la Révolution reçut sa première atteinte, et que commença pour la République démocratique et sociale l'ère des persécutions. Mais qui donc, en ce moment, eût pu le prévoir? et que pouvait à cela le ministre de l'intérieur? Je le demande à tout homme de bonne foi.

Démocrates, sachons une fois nous discipliner, ne rien faire les uns sans les autres, ne prendre jamais d'initiative sans concert et sans publicité. Avril, mai, juin, sont les monuments de nos défaites, parce qu'ils furent les époques de notre indiscipline. Faut-il que, pour de stériles regrets et de fugitives impressions d'audience, nous restions en méfiance les uns des autres, toujours prêts à nous dénoncer et à nous proscrire? Les circonstances sont plus graves que jamais; plus que jamais nous avons besoin d'ordre et d'unité. Apprenons enfin à étouffer nos rancunes et à veiller sur nos jugements. Si ce n'est par esprit de fraternité, que ce soit du moins par prudence.

A ce propos, qu'il nous soit permis d'exprimer ici le désir de voir bientôt, en face de l'ennemi, toutes les nuances du parti républicain se confondre et travailler, d'un commun accord, à la défense de la Constitution et à l'accomplissement des destinées de notre patrie. Si, par nos faibles travaux, par de persévérants efforts, par un infatigable dévouement, nous avions rendu quelque service à la cause de la liberté, la plus douce récompense que nous voulussions obtenir serait de voir prendre en considération le vœu sincère et désintéressé que nous exprimons en ce moment.

(N° 125. — 24 mars 1849.)

Paris, 23 mars.

APOSTATS ET JÉSUITES

Un immense placard jaune ayant pour titre : CANDIDATURE DU CITOYEN PROUDHON, et adressé *aux électeurs catholiques*, couvrait ce matin les murs de la capitale. Dès la veille, il avait été distribué à tous les journaux.

C'était, en forme de profession de foi, une dissertation politico-théologique sur l'*Apostasie*, ses espèces, les peines prononcées contre elle par l'Église et, en certains cas, par les lois civiles.

Le tout signé : J.-P. PROUDHON.

Que signifiait ce placard? Qu'y a-t-il donc de commun entre le citoyen Proudhon et l'apostasie, quelle qu'elle soit, politique ou catholique? A quel propos, dans quel but, cette étrange rapsodie, où il est parlé de Pline, de Hobbes, de saint Augustin, de la révocation de l'édit de Nantes, des républiques américaines et du mensonge au Saint-Esprit? Personne n'y a rien compris; personne, si je ne l'expliquais moi-même, ne saurait ce que cela veut dire.

Ce qu'on y a vu de plus clair, c'est que le signataire, éditeur présumé de la pièce, était fou; ou bien qu'un ennemi aurait découvert ce péché de jeunesse du trop fameux socialiste, et le lui jetait à la face comme une pelletée d'ordures, en le défiant d'y répondre. Les rédacteurs du *Peuple* ne pouvant, en mon absence, voir dans tout cela qu'une machination de la calomnie, déclarèrent aussitôt *que j'étais entièrement étranger à cette affiche, et que j'en poursuivrais l'auteur et l'éditeur*.

Je remercie mes excellents confrères de la bonne opinion qu'ils ont eue de moi; heureusement, je n'ai pas plus à poursuivre qu'à désavouer, comme on va voir :

En 1839, je fournis à l'*Encyclopédie catholique*, publiée par M. Parent-Desbarres, une série d'articles — dont, par parenthèse, je n'ai jamais été payé, — et parmi lesquels *Apostasie*,

Apocalypse, et quelques autres de la lettre **A**. Le célèbre abbé Bergier, mon compatriote, auteur du *Traité de la vraie religion* et du *Dictionnaire de théologie*, le plus savant apologiste chrétien du dix-huitième siècle, ne dédaigna pas, dans l'intérêt de la religion, de travailler à la fameuse *Encyclopédie*, en collaboration avec Diderot, d'Alembert, Voltaire, Helvétius et J.-J. Rousseau. Je pouvais bien, moi chétif, dans l'intérêt de la philosophie, travailler à l'*Encyclopédie catholique* de M. Parent-Desbarres, en collaboration avec M. l'abbé Glaire, professeur d'hébreu à la Sorbonne. L'article *Apostasie* m'étant échu, je fis, à l'adresse de certains personnages du jour fort connus, et dont la plupart vivent encore, le petit pamphlet qu'on va lire :

*Extrait de l'*ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE :

« APOSTASIE. On entend ordinairement par ce mot le crime de celui qui abandonne la vraie religion pour en embrasser une fausse.

« Dès le commencement du christianisme, il y avait des apostats : Pline en avait interrogé plusieurs ; et il déclare, dans sa lettre à Trajan, que tout ce qu'il a découvert par leurs aveux, c'est que le christianisme est un excès de superstition. Ce témoignage de Pline, si positif et si désintéressé, prouve, en faveur des premiers chrétiens et des martyrs, qu'ils ne furent jamais accusés d'aucun autre crime que de leur religion ; et comme la politique romaine admettait tous les dieux et tous les cultes, il ôte encore aux empereurs le seul prétexte dont ils pussent couvrir leurs édits de persécution, savoir : la nécessité de défendre la religion de l'État. Enfin ce qui dépose encore en faveur de la pureté du christianisme primitif, c'est l'empressement des apostats à se présenter à la pénitence aussitôt que l'orage était passé, et à se réconcilier avec l'Église ; conduite qui témoigne que la crainte seule de la mort, des tortures ou de la perte des biens, avait fait agir et parler contre leur conscience ces âmes lâches et charnelles !

« Il n'est pas rare aujourd'hui d'entendre donner le nom d'*apostats* à ceux qui passent d'un parti politique dans un autre : cette espèce surpasse de beaucoup en malice celle dont nous venons de parler ; aussi la voit-on soulever contre elle l'indignation générale. Autrefois les chrétiens tombés cherchaient à réparer la honte de leur faiblesse par les soins qu'ils prodiguaient à leurs frères plus courageux ; ils les visitaient dans les prisons, pansaient leurs plaies et se chargeaient de leurs familles. L'apostat politique demandera, s'il le faut, la mort de ceux qu'il appelait ses frères. L'Église, tout en pardonnant à ses enfants débiles, leur imposait une longue et sévère péni-

tence; quelle peine mériterait la trahison des nouveaux Juliens? Gardons-nous de prononcer : leur crime est si grand aux yeux des hommes, qu'à Dieu seul en appartient la vengeance.

« Hobbes, qui plaçait l'autorité du souverain au-dessus de celle de la religion, et qui faisait découler la morale du bon plaisir du législateur; Hobbes, qui rédigea le code du despotisme, soutenait qu'un chrétien est obligé en conscience d'obéir aux lois d'un monarque infidèle, même en matière de religion, par conséquent de renier Jésus-Christ par ses paroles, pourvu qu'il garde la foi dans son cœur. Alors, dit-il, ce n'est pas le sujet qui renie Jésus-Christ, c'est le roi et le gouvernement. Distinction subtile, qui, séparant, dans le même individu, le chrétien du citoyen, fournit au lâche et à l'ambitieux une justification facile contre le reproche flétrissant d'apostasie.

« Cette doctrine sophistique, toute profonde qu'elle est dans son exécrable perversité, a été dépassée de bien loin dans les théories du dix-neuvième siècle. L'argument de Hobbes paraîtrait aujourd'hui misérable, et nous doutons que personne soit assez malavisé pour s'en servir. Le génie des apostats a doublé ses moyens de défense.

« On me reproche, dit Sérapius, jusqu'à six apostasies : qu'est-ce que cela veut dire? Des partis différents et ennemis se sont tour à tour enlevé le pouvoir; sous chacun d'eux, j'ai servi ma patrie en bon et digne citoyen. Le chef du gouvernement a changé, je suis demeuré fidèle à mon pays. Hommes et choses, tout a tourné autour de moi; moi, je suis resté immobile. Fallait-il déserter mon poste parce que des systèmes d'un jour passaient comme la tempête, et devais-je préférer les hommes à l'État? »

« Pour moi, dit Protagoras, entraîné par l'ardeur de la jeunesse, j'eus le malheur de m'associer à de désolantes doctrines : le fils de Monique aussi fut manichéen! J'ai pu me tromper jadis dans mon ardente recherche de la vérité; mais, grâce au ciel, je l'ai embrassée dès qu'elle s'est fait connaître. J'ai livré ma vie et ma réputation à la rage des calomniateurs pour obéir à ma conscience, préférant la paix avec moi-même à l'adulation d'un parti aveugle et fanatique. Et depuis quand est-ce un crime, à l'homme honnête, sincère et candide, de quitter une erreur funeste parce qu'il l'aura publiquement professée? L'adhésion d'un moment à de faux systèmes fermera-t-elle tout retour aux bonnes doctrines Quels sont-ils ces hommes qui défendent au pécheur de se convertir, au failli de se relever? »

« C'est ainsi que le délateur, l'ingrat et le transfuge, après avoir reçu le prix de leur infamie, essayent encore de la colorer des beaux noms de patriotisme et de bonne foi, et, pour nous exprimer avec l'Église, de mentir au Saint-Esprit, après avoir trompé les hommes par le parjure. Il suffit, pour toute réponse, de leur faire voir qu'ils déplacent la question, et de leur prouver que leurs superbes maximes ne leur sont point applicables. Quant à l'argument de Hobbes, disons seulement qu'il est en opposition avec les paroles de l'Évangile : « *Quiconque aura rougi de moi devant les hommes, je rougirai de lui devant mon père.* » L'amour de Dieu, la fidélité à la loi, le respect de la justice et la pratique des vertus fondamentales ne sauraient transiger avec le respect humain et la crainte des majestés du monde.

« Dieu demande plus que l'adoration intérieure : il veut encore la louange publique et la prédication, sans laquelle l'enseignement cesserait bientôt et la religion périrait. Or, tout chrétien prêche et enseigne quand il fait profession publique de l'Évangile.

« Les anciens distinguaient trois sortes d'apostasies :

« 1° *A supererogatione*, celle du prêtre ou religieux qui retourne à l'état de laïque : elle est dite de *surérogation*, parce qu'elle ajoute le sacrilége aux deux autres espèces ;

« 2° *A mandatis Dei*, celle que commet quiconque viole la loi de Dieu, à laquelle il adhère, et tout en conservant la foi ;

« 3° *A fide*, c'est la défection totale du christianisme, elle fut autrefois sujette à la vindicte des lois civiles. Plusieurs édits et déclarations, publiés sous le règne de Louis XIV, punissaient un catholique qui embrassait la réforme de l'amende honorable, du banissement perpétuel et de la confiscation des biens. Sans prétendre justifier en tout l'utilité et l'opportunité de ces lois, nous ferons remarquer seulement qu'elles étaient dans le droit de l'État, au même titre que celles par lesquelles les anciens chassaient de leur territoire et punissaient de mort les impies et les sacriléges. De nos jours encore, l'homme qui ferait profession d'athéisme ne serait admis dans aucune des républiques qui composent les États-Unis d'Amérique. »

Voilà ce que MM. de la police, d'accord avec les jésuites, ont imaginé, pour ma candidature, de placer, en une affiche monstre, sous les yeux des électeurs !

Certes, s'il est une page que j'ose me vanter d'avoir écrite, c'est, à coup sûr, celle que je viens de rapporter, et dont j'avais entièrement perdu la mémoire. Tartufes, je vous remercie. Plus d'une fois, surtout depuis Février, il m'est arrivé d'être

prophète; mais j'ignorais que l'exercice de cette merveilleuse faculté remontât en moi jusqu'en 1839 : vous m'en faites ressouvenir. Toutefois, vous êtes comme les renards, que les poëtes ont pris pour symbole de la ruse, et que tous les chasseurs savent être le plus bête des animaux.

Concevez-vous ces imbéciles qui s'en vont déterrer, comme une pièce à ma charge, cet article de l'*Encyclopédie catholique*, où, à propos des premiers chrétiens, je peins par anticipation les socialistes persécutés; où j'établis leur innocence; où je signale ces apostats de la République, — *demandant*, pour mieux couvrir leur crime, *la mort de leurs frères?* où, sous les noms de *Sérapius* et *Protagoras*, je livre au mépris et l'homme politique, traître à tous les gouvernements, et le philosophe, traître à toutes les doctrines? SÉRAPIUS et PROTAGORAS! ils ont pris ces deux personnages pour deux auteurs grecs!...

Et lorsque rentrant dans les exigences de mon sujet, — n'oubliez pas, je vous prie, que j'écrivais pour l'*Encyclopédie catholique*, — après avoir défini, d'après les théologiens, les trois principales espèces d'apostasie, et rappelé que la dernière fut autrefois sujette à la vindicte des lois civiles, je termine sans autre conclusion, « sans prétendre justifier en tout l'utilité et l'opportunité de ces lois, nous ferons remarquer qu'elles étaient dans le droit de l'État au même titre que celles par lesquelles les anciens chassaient de leur territoire et punissaient de mort les impies et les sacriléges; » —qui ne voit que je sépare entièrement la société antique, où l'athéisme était réputé crime politique, de la société moderne, où la liberté et l'égalité des cultes excluent l'idée d'une loi de proscription contre l'indifférence religieuse, où, suivant l'expression de M. Odilon Barrot, la loi elle-même est athée?...

Et voilà ce que les Basiles de la réaction ont révélé à toute la France! Voilà ce qui a tenu Paris en émoi, comme s'il se fût agi d'un appel aux armes! Voilà la grande apostasie du citoyen PROUDHON!...

Ah! théologastres de la calomnie! c'est bien de vous qu'il est dit dans l'Écriture : La calomnie finit toujours par s'accuser elle-même, *mentita est iniquitas sibi!*

(N° 127, — 26 mars 1849.)

LE DROIT RÉPUBLICAIN

M. Léon Faucher, en présentant un projet de loi contre les clubs, a posé sans le savoir une des graves questions du droit républicain, la question de la résistance légale.

Résistance légale : ce mot était un mensonge avec la monarchie, il devient une vérité avec la République.

Avec la monarchie, toute violation du pacte constitutionnel entraînait fatalement l'insurrection armée, l'égorgement des citoyens les uns par les autres. Avec la monarchie, même représentative, le peuple n'avait pas la souveraineté; il trouvait toujours en face de lui, et en quelque sorte au-dessus de lui, un souverain de droit divin, qui avait nom *le roi*. Ce souverain, le peuple ne pouvait lui résister qu'en le brisant, et c'est ce qu'il a toujours été obligé de faire un jour ou un autre.

Avec la République, au contraire, tout émanant du peuple, le peuple seul est maître. Si, par la nécessité des choses, il existe encore un gouvernement, ce gouvernement, par son origine élective, par la nature de son mandat, est toujours subordonné au peuple. Il n'en est que le serviteur, chargé de veiller au maintien de ses libertés. Si le peuple est mal servi, il change de serviteurs. Pour ce faire, point n'est besoin de coups de fusil; il suffit de la résistance légale.

Avec la République, le pouvoir législatif est lè surveillant, le contrôleur naturel du pouvoir exécutif. Si celui-ci viole la Constitution, à celui-là il appartient de le mettre hors la loi, de réprimer ses trahisons.

Telle doit être la démocratie. Si elle n'est pas cela, elle n'est rien; elle n'est pas un fait, elle est un mot, elle est un mensonge.

C'est ainsi que l'Assemblée constituante n'était pas libre de violer la liberté des citoyens, c'est-à-dire, entre autres libertés, le droit de réunion, le droit d'association, le droit de discussion. Si la Constitution n'avait pas formellement reconnu ces droits, la Constitution n'eût pas été valable.

Aujourd'hui que la Constitution est votée, acceptée par les citoyens sous condition de révision possible après trois années, l'Assemblée nationale n'est pas seulement engagée vis-à-vis d'elle-même, elle l'est encore vis-à-vis du peuple. Violer la Constitution, pour l'Assemblée actuelle comme pour l'Assemblée prochaine, c'est abdiquer. Violer la Constitution, c'est rendre au peuple le plein et entier gouvernement de la France. L'article 5 de la Constitution est formel à cet égard : *L'Assemblée nationale*, dit cet article, *confie le dépôt de la présente Constitution* ET DES DROITS QU'ELLE CONSACRE *à la garde et au patriotisme de* TOUS *les Français.*

Sous la monarchie, un article semblable, inséré dans la Charte, aurait consacré le droit de l'insurrection ; sous la République, il consacre le droit de la résistance légale.

Résistance légale, c'est-à-dire maintien, défense et conservation de la Constitution et *des droits qu'elle consacre.* Nous avons dit, il y a trois jours, comment nous entendions cette résistance : nous l'avons répété il y a deux jours ; si nous ne l'avons pas répété hier, c'est parce qu'alors l'Assemblée nationale nous paraissait revenue à des sentiments plus constitutionnels. Mais que demain elle rentre dans la violation du droit, et demain nous poserons de nouveau la question.

Le peuple, du reste, a compris cette question avec un admirable instinct, et par le peuple nous entendons non-seulement ceux qui veulent le maintien du droit, mais encore les insensés et les aveugles qui en désirent la violation sans penser à l'avenir. Les ministres eux-mêmes ont compris toute la puissance des moyens proposés par nous.

Oui, le peuple nous a compris ; et si depuis deux jours Paris n'est pas couvert de barricades, si le sang précieux des citoyens n'a pas été répandu, si les boutiques sont toujours ouvertes, si le commerce ne va pas plus mal qu'il y a huit jours, c'est à la possibilité de la résistance légale que nous en sommes redevables.

Oui, le pouvoir nous a compris. En face de l'éventualité d'une victoire chèrement achetée, il pouvait, confiant dans la force brutale du canon et des baïonnettes, risquer une bataille contre les citoyens armés pour la défense du droit. Ses velléités belliqueuses disparaissent devant la menace du refus de l'impôt. Le pouvoir est forcé de respecter la Constitution.

Admettons que 500,000 citoyens seulement fassent de la résistance légale. Que peut le pouvoir contre eux? Pour les garder en prison, il lui faudrait plus de 500,000 gendarmes ; et avec quoi payerait-il ces derniers?

Nous disons 500,000 citoyens, mais c'est là un chiffre *exagéré :* c'est 2, 3, 4, 5 millions qu'il faut dire. Le paysan, qui ne connaît le gouvernement que par l'impôt, serait le premier à résister, lui qui s'est insurgé contre les 45 centimes.

Ainsi donc le pouvoir est désarmé toutes les fois qu'il viole la Constitution : le pouvoir est forcé de céder. — Plus de sang répandu pour la défense du droit ! Voilà les bienfaits de la République démocratique !

Voilà le droit républicain, lequel garantit la liberté des minorités comme celle des majorités.

Les prétendus conservateurs de l'Assemblée nationale, par la manière dont ils comprennent le principe démocratique, nous conduisent aux conséquences les plus monstrueuses et les plus dangereuses. Ils entendent le suffrage universel comme l'entendaient nos pères de 1789 et 1793. Pour eux, il n'y a qu'un principe, l'omnipotence des majorités; pour eux, une fois les élections accomplies, la minorité est mise hors la loi, hors la Constitution, hors la démocratie !

Tel est le système développé hier encore par *le Constitutionnel.* La souveraineté, selon ce journal prétendu conservateur, réside tout entière dans la majorité : majorité des citoyens, majorité des représentants.

S'il en est ainsi, à quoi bon une Constitution ? La majorité représentative n'est-elle pas toujours là avec son omnipotence ?

Si les majorités sont omnipotentes, il leur est loisible, quand elles le veulent, de violer la Constitution ; il leur est loisible, quand elles le veulent, de supprimer le droit des minorités ; il leur est loisible, quand elles le veulent, de suspendre la liberté des minorités ; il leur est loisible, quand elles le veulent, de refuser le jury aux minorités ; il leur est loisible, quand elles le veulent, de faire transporter en masse les minorités ; il leur est loisible, quand elles veulent, de supprimer les minorités par la guillotine.

Le *Constitutionnel* l'a dit : La souveraineté, l'omnipotence ne réside que dans la majorité.

Pourquoi donc alors le *Constitutionnel* et tous les journaux de sa trempe récriminent-ils chaque jour contre la Convention ? Est-ce que la Convention n'était pas le produit du suffrage universel ? Est-ce que la Convention n'était pas l'élue de la majorité des citoyens français ? Est-ce que la Convention n'était pas omnipotente ? Est-ce que la Convention n'avait pas le droit d'emprisonner, de mitrailler, de guillotiner ?

Ah ! certes, lorsque nous démontrons ainsi les conséquences monstrueuses du système préconisé par *le Constitutionnel*, nous

sommes loin de renier la tradition des hommes de 93; — mais si nous sommes leurs continuateurs, nous ne sommes pas leurs copistes.

Il y a dix-huit siècles, la Révolution s'appelait le christianisme; continuateurs de la Révolution, nous ne sommes pas chrétiens à la façon du ministre Falloux.

Il y a quatre cents ans, la Révolution s'appelait le protestantisme; continuateurs de la Révolution, nous ne sommes pas protestants à la façon du pasteur Coquerel.

Il y a un siècle, la Révolution s'appelait la démocratie et signifiait le gouvernement des majorités contre les minorités; continuateurs de la Révolution, nous ne sommes pas démocrates à la façon du ministre Barrot.

Nous ne sommes pas des copistes, nous sommes des continuateurs, c'est-à-dire des hommes de progrès; nous acceptons la tradition, mais nous ne la recommençons pas! — En 1793, il était dans la force des choses que la démocratie fût mal comprise. Il fallait le despotisme des manants et des roturiers pour vaincre la tyrannie des rois et des nobles. Mais ce système, instrument de progrès, ne pouvait pas durer; et voilà pourquoi la République de 92 a été suivie de l'empire de 1804 et de la Restauration de 1815.

Aujourd'hui, autre temps, autre système; la République, c'est la liberté : liberté des minorités aussi bien que des majorités. Et voilà pourquoi nous, républicains de cœur et d'âme, nous qui ne voulons pas revenir par le sang à une quatrième Restauration pour aboutir par le sang à une troisième République, nous qui voulons éviter à la France un nouveau siècle de guerres civiles, nous nous écrions avec toute l'énergie de notre conviction : Non, il n'est pas vrai que la majorité soit omnipotente; oui, la Constitution est un pacte sacré, non pas seulement entre l'Assemblée nationale et le peuple français, mais encore et surtout entre la majorité et la minorité.

Ce que nous disons ici n'est pas vrai seulement sous la République, il est vrai sous tous les gouvernements.

Le jour où la majorité et la minorité n'existeront plus, le jour où il n'y aura plus de partis, le jour où il y aura unité de volontés, unanimité des citoyens; ce jour-là on pourra décréter : La Constitution étant inutile, la Constitution est jetée au feu. — Mais, hélas! nous n'en sommes pas encore là. Et voilà pourquoi nous protestons encore à l'avance contre toute violation du pacte social; pourquoi, dans ce cas, nous avons eu raison de dire : La résistance légale est dans le droit et le devoir des minorités; pourquoi nous repoussons avec horreur

l'épouvantable principe du *Constitutionnel*, l'omnipotence des majorités.

Omnipotence des majorités! — Ce n'est pas seulement quelque chose d'horrible, c'est encore quelque chose d'absurde et d'impossible. Qui donc oserait dire aujourd'hui qu'il existe une majorité compacte, indissoluble? Qui donc oserait dire que, si demain la minorité était supprimée, la majorité ne se diviserait pas! Qui oserait donner un démenti à l'histoire?

Omnipotence des majorités! — Mais c'est avec ce système que les girondins ont tué les royalistes, les dantonistes tué les girondins, les montagnards tué les dantonistes, les thermidoriens tué les montagnards.

Omnipotence des majorités! — C'est la décimation des citoyens. Avec ce système on va loin, très-loin! Avec ce système on commence par l'emprisonnement des citoyens, on finit par la guillotine en permanence. Qu'on n'objecte pas la douceur des mœurs : le peuple le plus pacifique, quand une fois la haine est entrée dans son cœur, devient un peuple de cannibales.

La bourgeoisie, si libérale dans ses tendances, comprendra-t-elle enfin qu'on la mène à la pire des royautés, la royauté du bourreau? Attendra-t-elle jusque-là pour se ranger dans le camp de la république démocratique et sociale, qui SEULE, politiquement et économiquement, sauvegarde la liberté de tous sans rien sacrifier à l'ordre, qui n'est après tout que le maintien de toutes les libertés.

(N° 130. — 29 mars 1849).

PAROLES DE PROUDHON DEVANT LA COUR D'ASSISES (1).

LE CITOYEN PROUDHON. Citoyens jurés, vous avez entendu l'accusation, vous apprécierez la défense. Vous jugerez de la bonne foi de la première; vous me permettrez de commencer par remercier le dévouement de la seconde. L'avocat général s'est trompé tout à l'heure quand il a cru que si je ne prenais pas la parole après lui, c'est que je tenais en réserve quelques arguments que je voulais vous présenter dans toute leur fraîcheur et sans qu'il pût y répondre. Je le répète, le citoyen avocat-général s'est trompé; je n'ai rien à vous dire sur l'accusation, je n'ai rien à ajouter à la défense; je n'ai qu'à vous parler de l'origine de ce procès.

Ou je me trompe fort, ou vous avez déjà compris, en écoutant ces longs développements, que ce procès, je l'ai cherché. je l'ai voulu, afin de constater un grand principe de notre nouveau droit républicain.

Je suis accusé aujourd'hui de quatre crimes; car, moi, je suis plus sévère que le ministère public, que le Code pénal : les faits qu'on me reproche sont à mes yeux autant de crimes.

Je suis accusé, dit-on, d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement de la République. Or, je vous le demande, est-ce possible de la part d'un républicain comme moi, et, vous le savez, d'un républicain de la couleur la plus foncée? (Mouvement prolongé.)

Je suis accusé d'attaque contre la Constitution; ici, même observation se représente; j'ai voulu montrer quels sont les droits du président, montrer, dans toute sa vérité, le méca-

(1) Audience du 28 mars 1849. Deux articles de Proudhon étaient incriminés, intitulés, l'un la *Guerre*, l'autre *Le Président de la République est responsable*. Tous deux furent condamnés, et Proudhon eut, par suite, à subir trois ans de prison et une amende de 3,000 francs.

nisme de la Constitution républicaine. Mais, parce qu'il se trouve que la Constitution, dans son méeanisme, n'est pas aussi favorable aux prétentions du premier magistrat de la République que plusieurs des auteurs de cette Constitution l'avaient cru d'abord, que les ministres actuellement chargés du gouvernement de la République l'avaient espéré, il arrive de là que suis accusé d'avoir attaqué la Constitution. Cependant, je n'ai fait que l'interpréter autrement qu'eux.

Vous l'avez vu, l'accusation n'a pas été autre chose qu'une réfutation de mon opinion; mais elle n'a pas pu établir que mon opinion fût en rien incriminable, bien moins encore qu'elle fût fausse.

Je viens au troisième délit, celui d'attaque contre le droit et l'autorité que le président de la République tient de la Constitution.

Qu'ai-je fait là encore? J'ai dit quelle était la limite des droits du président; cette limite, je vous ferai voir tout à l'heure qu'elle n'a pas été bien comprise.

J'ai voulu, à l'occasion d'un débat solennel, établir quelle était la limite du droit du président. De cette limite découle d'abord la responsabilité du président, et de cette responsabilité sa subordination aux ordres, à la volonté de l'Assemblée nationale.

Quant au quatrième délit, — excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, — en quoi m'en suis-je rendu coupable? J'ai parlé des royalistes, des absolutistes, des impérialistes, des jésuites, des bancocrates, des malthusiens; depuis quand les jésuites, les impérialistes, les royalistes forment-ils des classes reconnues de citoyens? Ont-elles une existence légale?

Il semble, permettez-moi cette comparaison, que je suis le plus adroit des chasseurs. Ainsi j'aurais attiré dans un piége le gouvernement, le ministère public; j'aurais amené ce dernier à me faire un procès, non-seulement injuste, mais encore ridicule et absurde, et que je déplorerais s'il ne devait pas servir à l'affermissement de la République. Non, je n'ai pas été si habile; je n'ai voulu attirer ni le président de la République, ni le ministère public dans aucun piége; j'ai seulement voulu constater combien ils étaient vulnérables et attaquables, et je me réjouis de l'avoir fait; et vous allez voir qu'il y a de ma part une longue préméditation.

Je suis accusé ici, non pas d'une attaque à la Constitution, on ne le comprendrait pas, mais d'avoir porté atteinte aux

droits du président, ces droits que l'on trouve trop restreints et qu'on voudrait rendre souverains.

On m'accuse ensuite d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Si je voulais récriminer, je renverrais cette accusation au ministère. En effet, lisez le *Moniteur*, il n'y a pas de jour où on ne m'y désigne à la haine des citoyens; il n'y a pas de jour où je n'y sois désigné comme l'homme le plus dangereux. Non, messieurs, je ne suis pas un homme si dangereux; ce qu'on poursuit en moi, c'est le socialisme, c'est cet homme qui a dit : *La propriété, c'est le vol*; cet homme qui a blasphémé la divinité, que sais-je? Eh bien, cet homme, enfin le voilà!... On le tient. (Mouvement.)

Comment se tirera-t-il de cette quadruple accusation dans laquelle on l'enserre? Mais ces quatre crimes, je ne les ai pas commis, on vous l'a dit, on vous l'a prouvé tout à l'heure. On ne poursuit donc que le socialisme, il faut que je vous dise ce que c'est que le socialisme.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Mais il ne s'agit pas du socialisme; le socialisme n'est pas en cause. Vous n'êtes pas accusé comme socialiste; renfermez-vous dans les faits de la cause.

LE CITOYEN PROUDHON. Je vous remercie, citoyen président, de votre bienveillante observation. Mais je tenais à le dire, sans l'importune célébrité qui m'a été faite, je ne serais pas ici; et puisque l'on demande depuis si longtemps ce que c'est que le socialisme, je vais le dire.

Le socialisme, c'est la doctrine de la synthèse, de la conciliation universelle; ce que le socialisme attaque, c'est l'antagonisme universel. Le socialisme prétend qu'on ne pourra établir la paix qu'en identifiant les termes contraires; travailleurs et capitalistes, producteurs et consommateurs doivent être identifiés comme l'ont été par la révolution de février les électeurs et les éligibles; nous prétendons, je le répète, que les termes contraires doivent être identifiés; voilà le socialisme.

Pour arriver plus près de la question, permettez-moi de vous parler de la Constitution.

Nous disions que dans la Constitution on ne devait pas prononcer l'incompatibilité entre le mandat de représentant et la qualité de fonctionnaire; on a prétendu que, dans l'état actuel des choses, cette incompatibilité était nécessaire, afin d'établir une distinction profonde entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Suivant le socialisme, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne devraient pas être séparés : les principes, suivant nous, ne permettent pas que l'on en fasse deux parts; à tort ou

à raison, nous regardons cette distinction comme la cause infaillible d'une catastrophe prochaine ou éloignée. Convaincus de ces principes, nous croyons que l'Assemblée a fait fausse route quand elle a créé la distinction que nous combattions.

J'ai voulu démontrer devant le pays que cette distinction, que cette indépendance mutuelle des deux pouvoirs mènerait à une catastrophe, à une collision inévitable. Le gouvernement me fournit lui-même l'occasion; j'ai dû frapper fort, mais c'est par la force dialectique que j'ai frappé. — J'ai réussi; j'ai éveillé l'attention de l'Assemblée nationale; les articles des 26 et 27 janvier, que l'accusation incrimine, ne sont pas les seuls dans lesquels j'ai traité cette question; le 29 janvier, j'en ai publié un autre qui n'a pas été poursuivi.

Après que j'ai eu posé ainsi la question, après que j'ai eu indiqué le germe de conflits dans le gouvernement, si le ministère public avait été aussi habile pour innocenter qu'il l'a été pour accuser, il aurait lu l'article du 29 janvier.

Je demande la permission de le lire, il sera toute ma défense; vous y verrez que l'Assemblée, après avoir établi la distinction des deux pouvoirs, a été amenée à détruire la coexistence et l'égalité de ces pouvoirs; ce qu'elle a fait d'un côté, elle l'a détruit de l'autre. Voici cet article :

« Je suis accusé par le procureur de la République :

« 1° D'excitation au mépris et à la haine du gouvernement de la République;

« 2° D'attaque contre la Constitution;

« 3° D'attaque contre les droits et l'autorité que le président de la République tient de la Constitution;

« D'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres.

« Tout cela, parce que, dans le procès actuellement pendant devant l'Assemblée nationale entre la Révolution et la contre-révolution, je me suis avisé de tirer en cause le président actuel de la République, au nom et au profit duquel s'ourdit, selon moi, la trame réactionnaire.

« En attendant que je fournisse devant qui de droit de plus amples explications, je prie mes honorables collègues de l'Assemblée nationale de peser dans leur sagesse et d'apprécier dans le secret de leur conscience ce que je m'en vais leur dire :

« Ce n'est pas du socialisme que je fais en ce moment, c'est de la politique, de la politique la plus vieille et la plus triviale. Faut-il que ce soit moi, un homme d'hier, qui en remontre aux maîtres?...

« On l'a dit à la tribune, le ministère l'avoue, tout le monde le répète :

« Le principe de la proposition Rateau, c'est que la majorité, pour ne pas dire la presque totalité des représentants, s'étant déclarée contre la candidature de Louis Bonaparte, l'Assemblée nationale est nécessairement hostile au président; qu'ainsi la marche du gouvernement est entravée, la politique incertaine, le retour à la confiance impossible; qu'en conséquence devant le magnifique cadeau que lui a fait le suffrage universel, le devoir de l'Assemblée est de se dissoudre.

« En un mot, c'est sur l'existence vraie ou présumée d'un *conflit* ou *discord* entre l'Assemblée et le président de la République que repose la demande présentée par l'honorable M. Rateau et par le ministère.

« Il s'agit donc, pour apprécier la proposition du citoyen Rateau, de savoir si, CONSTITUTIONNELLEMENT, la question de la possibilité d'un conflit entre l'Assemblée nationale et le président de la République peut être posée. Car il est clair que si la proposition Rateau était, dans son principe, ses motifs et son objet, inconstitutionnelle; si par elle-même elle impliquait violation de la Constitution, il n'y aurait pas lieu de l'examiner, elle devrait être écartée par la question préalable.

« Pour résoudre ce problème, la seule marche à suivre est d'examiner le rôle respectif et les relations réciproques de l'Assemblée et du président; en autres termes, c'est d'analyser, au point de vue de la proposition Rateau, la Constitution.

« Que le lecteur m'accorde cinq minutes de patience; je serai catégorique et bref.

« Or, il resulte des articles 33, 35, 36, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 59, 65, 68, 72, 74, 75 de la Constitution, que le président de la République, inférieur en dignité à l'Assemblée nationale, n'est encore que l'organe de l'Assemblée, le subalterne de l'Assemblée, le justiciable de l'Assemblée.

« D'où il suit que l'Assemblée nationale et le président de la République ne forment pas, comme on l'a cru, et comme certains le prétendent, deux pouvoirs égaux, mais un pouvoir unique, dont l'Assemblée est la tête et le président le bras; que le privilége de l'élection populaire, conféré au président par l'article 43 de la Constitution, ne constitue pour lui qu'une distinction purement honorifique, et qu'ainsi l'hypothèse d'un conflit entre le Corps législatif et le chef du pouvoir exécutif, contradictoire dans les termes, ne saurait constitutionnellement être admise.

« Il peut y avoir *désobéissance* du président de la République à l'égard de l'Assemblée nationale; il répugne au texte et à l'esprit de la Constitution qu'il y ait entre eux et dans aucun cas *conflit*. Prétendre le contraire, c'est déjà méconnaître, j'ai presque dit c'est violer la Constitution.

« Je dis d'abord que le président de la République est inférieur à l'Assemblée nationale. En effet :

« L'Assemblée ne peut jamais être élue que par le peuple. — Le président peut, en certains cas, être désigné par l'Assemblée (art. 47).

« L'Assemblée nationale vérifie elle-même ses pouvoirs. — C'est elle qui statue sur la validité de l'élection du président. (*Ibid.*)

« Les représentants du peuple ne peuvent recevoir de mandat impératif; ils légifèrent dans la plénitude de leur spontanéité et de leur initiative. — Le président ne peut qu'obéir aux décrets de l'Assemblée, qu'il lui est enjoint de promulguer dans le délai d'un mois, et, s'il y a urgence, de trois jours (art. 57).

« Les représentants du peuple sont inviolables. Ils ne peuvent être recherchés, accusés, ni jugés, en aucun temps, « pour « les opinions qu'ils ont émises dans le sein de l'Assemblée « nationale. » (Art. 36). C'est-à-dire que pour toutes les opinions qu'ils peuvent émettre, pour tous les actes qu'ils peuvent produire dans l'exercice de leur mandat, ils sont absolument, et de droit, irresponsables. — « Le président de la « République est responsable de tous ses actes comme de tous « ses discours. » (Art. 68.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Citoyen Proudhon, je suis obligé d'interrompre cette lecture; veuillez, je le répète, vous renfermer dans les faits de la cause; l'article du 29 janvier est étranger au procès.

LE CITOYEN PROUDHON. Je m'arrête sur l'observation du citoyen président; mes observations seront fort courtes. On m'a reproché d'attaquer le principe de la présidence; c'est à cette objection du ministère public que je voulais répondre en lisant cet article.

Ce que je voulais établir, c'est que le président, suivant MM. Barrot, Faucher, Falloux, etc., n'est pas le président selon la Constitution. Maintenant je termine par un seul mot.

J'ai désiré ce procès dans un grand intérêt républicain. (Mouvement.) Ah! c'est une chose singulière que de chercher un procès au bout duquel il peut y avoir de trois mois à cinq ans d'emprisonnement. Mais vous apprécierez, j'espère, le but

véritable et l'utilité de ma conduite : ce que j'ai voulu amener, c'est la discussion, c'est la fixation, dans la pratique, de la limite des droits du président.

Dites à votre cousin, disais-je peu de jours après le 10 décembre à un des proches parents du président de la République, qu'il prenne bien garde à une chose, c'est à la responsabilité qui pèse sur lui. Ce que je disais alors, un mois plus tard j'étais appelé à le mettre en action. La politique du ministère, les manifestations du gouvernement ont obligé les républicains de protester; il était urgent de faire voir sur quelle pente fâcheuse on se trouvait entraîné.

Citoyens jurés, je suis devant vous comme coupable; mais j'ai la conscience d'avoir fait une bonne action. J'ai maintenu le droit, je le maintiendrai toujours. Il y a des hommes auxquels il suffit de naître pour devenir rois ou présidents de République; moi, je travaille depuis douze ans, et je viens ici chercher ma récompense. (Sensation prolongée.)

(N° 136. — 4 avril 1849.)

Le citoyen Proudhon vient d'adresser la lettre suivante à M. le président de l'Assemblée nationale :

« Monsieur le Président,

« En conséquence des poursuites dirigées contre moi sur l'autorisation de l'Assemblée nationale, la cour d'assises du département de la Seine vient de me condamner à trois années d'emprisonnement et 3,000 fr. d'amende.

« Je viens de me pourvoir en cassation contre cet arrêt.

« Je sais que tous mes moments appartiennent à l'Assemblée nationale. Libre jusqu'au jour où sera rendu l'arrêt définitif, je devrais consacrer aux travaux législatifs le temps qui m'est laissé par mon pourvoi.

« Mais l'Assemblée nationale, en autorisant contre moi des

poursuites, m'a autorisé moi-même à prendre sur mes devoirs de représentant le délai nécessaire à ma défense d'accusé.

« Je vous prie donc, monsieur le président, de vouloir bien, en considération du travail considérable que nécessite le mémoire à l'appui de ma défense, demander pour moi à l'Assemblée nationale un congé d'un mois.

« Salut et fraternité.

« PROUDHON. »

(N° 144. — 12 avril.)

Paris, 11 avril.

AUX SOUSCRIPTEURS ET ADHÉRENTS A LA BANQUE DU PEUPLE

Citoyens,

La cour d'assises de la Seine, par arrêt du 28 mars dernier, m'a condamné à trois ans de prison et 3,000 francs d'amende.

Vous connaissez les motifs de cette condamnation.

De quelque façon que l'arrêt s'exécute en ma personne, transporté volontaire ou captif dans une cellule de l'État, je suis désormais dans l'impossibilité absolue de représenter la société de la Banque du Peuple, et de gérer d'aussi graves intérêts. Fussé-je libre, d'ailleurs, les circonstances où nous nous trouvons m'imposeraient d'autres devoirs.

Contraint par la nécessité, contraint par les événements qui se déroulent, je viens donc vous rendre mes comptes, vous remercier de la haute confiance dont vous avez bien voulu m'honorer, et, en attendant des temps meilleurs, mettre fin,

en ce qui concerne mon initiative, aux opérations de la Banque du Peuple.

Vous apprécierez, citoyens, les motifs de ma résolution. Ces motifs sont de deux sortes : les uns ont rapport à la responsabilité qui m'incombe et que je ne saurais plus subir ; les autres se déduisent de la situation générale du pays, et de la politique obstinément suivie par le gouvernement.

Loin des bureaux, loin des affaires; ne recevant de la Banque que de rares communications; n'ayant pu donner jusqu'ici à ma pensée qu'un développement incomplet; incertain d'avoir été toujours compris, et n'ayant pas la prétention de me faire deviner, comment pourrais-je suivre cet immense détail sans la connaissance duquel il n'y a pas de généralisation, partant pas de pensées, pas de résolution possible?... Or, si, faute d'une appréciation exacte des faits de chaque jour, je ne puis rien généraliser avec certitude, rien penser, rien résoudre, comment puis-je être directeur d'une société de commerce, et gérer une banque? Comment saurais-je que, par mes collègues ou fondés de pouvoir, les principes qui doivent nous gouverner sont fidèlement observés, jamais travestis? Comment puis-je couvrir de ma responsabilité des actes que ma pensée doit inspirer et qui cependant seraient l'expression de la pensée d'autrui? Comment enfin me charger d'intérêts aussi multiples, aussi divers, aussi délicats; les rallier, les servir, les faire mouvoir tout à la fois dans le sens de la liberté individuelle et de l'égalité sociale, suivant les lois de la gratuité du crédit et de la mutualité des services, et sans incliner jamais ni vers les excès d'une propriété égoïste et abusive, ni vers l'utopie d'un communisme plus sentimental que positif et judicieux? Comment enfin, dans le débordement de théories socialistes au milieu duquel nous sommes, aurais-je la garantie que ma pensée ne sert pas de véhicule à d'autres pensées? et, tandis que je dois conduire la société d'après la théorie qui la constitue, que je ne suis pas moi-même l'instrument d'une théorie qui lui répugne? Présent, je pourrais répondre aux difficultés, lever les doutes, concilier les antagonismes, arrêter les folles tendances; je ne craindrais point les écarts d'imagination de mes collègues. Absent, au contraire, je ne vois que par des yeux infidèles; je suis le jouet du premier qui m'écrit ou qui me parle.

Ces considérations acquièrent encore plus de gravité, si je réfléchis qu'aux idées, aux fantaisies bénévoles des gens à qui je suis forcé d'accorder une confiance sans limites, peuvent se mêler des idées ennemies, des suggestions perfides. Si, plus d'une fois, — les révélations de la presse me l'ont prouvé, —

des indiscrétions inexcusables ont été commises parmi nous, qui me dira que, par un mouvement contraire, des inspirations malheureuses ne viendront pas jeter parmi nous la confusion et le scandale?...

C'est parce que je connaissais tous les périls, toutes les difficultés de notre entreprise, surtout à ses débuts, que j'ai réclamé pour moi, dans notre acte de société, une autorité, si j'ose ainsi dire, monarchique; la société en nom collectif n'étant qu'une image de la monarchie. Or, cette autorité, si essentielle jusqu'à parfaite intelligence de notre principe et de notre pratique, je ne l'exercerais pas; elle se disséminerait entre vingt personnes, toutes d'opinions et d'idées divergentes; comment, encore une fois, accepterais-je la responsabilité d'un tel gouvernement?

Quant aux motifs, déduits de la situation du pays et de la politique du gouvernement, ils ne sont pas, à mon avis, moins décisifs, moins péremptoires.

On ne discute plus, à l'heure qu'il est, le socialisme; on n'encourage point ses essais; on ne tolère plus ses expériences; on ne parle que de l'exterminer. Ce n'est point à nos idées, c'est à nos têtes qu'en veut aujourd'hui la réaction. Le temps n'est déjà plus pour nous de faire de l'organisation légale et pacifique : il faut combattre pour notre existence.

Organiser par les souscriptions volontaires et la mise en rapport de sociétés ouvrières, c'est perdre le temps aux bagatelles, et nous exposer sans fruit aux transportations et aux fusillades. Le monde n'a plus le temps d'attendre le résultat de nos expériences : il faut être les maîtres ou disparaître ; il faut vaincre ou périr dans le champ-clos de la Révolution.

Vaincre! c'est-à-dire porter au pouvoir le principe démocratique et social; dès lors à quoi bon la Banque du Peuple? à quoi bon les bureaux de la rue du Faubourg-Saint-Denis? La Banque de France n'est-elle pas là? — Périr! c'est-à-dire retomber sous le joug du capital armé, pour ne nous relever qu'à la fin des temps, les derniers de l'humanité. Dans ce cas encore, à quoi sert de recueillir jour par jour le centime du pauvre, et de solliciter l'adhésion du prolétaire au désespoir?

Que d'autres, moins effrayés et plus libres, reprennent en sous-œuvre notre entreprise : mes sympathies et, s'ils le veulent, mon assistance ne leur manqueront pas. Pour moi, la Banque du Peuple est une machine déjà insuffisante, et d'un trop tardif résultat! Je cherche quelque chose de plus prompt, *Majus opus moveo*. Je croyais la société morte, bien morte : il paraît qu'elle respire encore, puisqu'elle parle de nous *suppri-*

mer, nous, ses héritiers et ses successeurs! Le moment décisif est arrivé : il faut, en six mois, achever par la polémique ce que l'exemple de mille associations ouvrières centralisées par la Banque du Peuple n'accomplirait peut-être pas en dix ans.

La réaction organise sa propagande antisociale ; organisons notre propagande révolutionnaire. Que le peuple, à cet instant suprême, se recueille, non pour le combat, mais pour le jugement. Que la bourgeoisie, avant de nous frapper, nous écoute. Une dernière fois nous discuterons ce grand procès; nous prendrons corps à corps le privilége capitaliste; nous porterons le scalpel sur les ulcères du corps social. Point d'émeutes, point de clubs, point de banquets : la presse seule, et puis le scrutin.

Telles sont, citoyens, les considérations qui m'ont décidé à résigner mes fonctions de directeur-gérant de la Banque du Peuple et, par suite, à en faire opérer la liquidation.

D'après les statuts, la Société ne peut être constituée que lorsque les versements d'actions auront atteint le chiffre de 50,000 fr.; jusque-là, il y a *projet* de société; la société elle-même *n'existe pas*. Le directeur ou fondateur est libre de se retirer, mais non de se faire remplacer par un autre : pour qu'une telle substitution puisse avoir lieu, il faut que les souscripteurs et adhérents soient préalablement remboursés; qu'une société nouvelle soit formée; qu'un autre acte soit écrit, que tout enfin soit recommencé à nouveau.

J'ai donc l'honneur de vous informer, citoyens, que le projet de société pour la Banque du peuple, sous la raison sociale *P.-J. Proudhon et C*[e], ne recevra pas son exécution.

Les actions versées seront remboursées aux souscripteurs de la manière ci-après :

La situation de caisse, au 8 courant, est telle :

RECETTES		17,933 f.
DÉPENSES :		
1° Meubles de commerce...	1,034 fr. 95 c.	
2° Profits et pertes (fournitures de bureau, imprimés, chauffage, éclairage, loyer pour six mois)	5,785 fr. 90 c.	
3° Appointements et indemnités pour 52 jours au 8 avril..	1,327 fr.	
Total		8,147 f. 85 c

4° Appointements du 8 avril au 26 avril (*Mémoire*).
5° Frais de menuiserie (*Mémoire*).

En considération des services si dévoués et si chétivement rémunérés (1 fr. 50 c. par jour) des citoyens qui se sont associés à l'entreprise de la Banque du Peuple, il m'a paru juste de leur accorder à chacun une indemnité de quinze jours de leurs appointements.

Les livres, tenus avec exactitude et accompagnés des pièces, justifieront de l'emploi des sommes déboursées.

L'arrêt de condamnation du 28 mars dont j'ai été frappé étant la cause principale et occasionnelle de la présente liquidation, j'ai cru qu'il convenait de faire remonter au 28 mars la date de cette liquidation.

En conséquence, les versements d'actions effectués depuis le 28 mars seront considérés coume non avenus, et les sommes provenant de ces versements remboursées les premières aux souscripteurs.

Quant aux actions antérieurement souscrites, les versements seront divisés par catégories, et le remboursement sera effectué en commençant par les plus faibles et en continuant par les plus élevés jusqu'à épuisement de l'encaisse, et de façon à ne laisser en souffrance que les plus forts souscripteurs, envers lesquels je me déclare personnellement et exclusivement responsable du montant de leurs actions, et que je m'engage à couvrir, moyennant terme.

J'ai, le premier, jeté dans le monde l'idée du crédit mutuel ou gratuit.

J'ai cru, je crois plus fermement que jamais, possible d'organiser, par l'adhésion et le concert des travailleurs, cette forme de crédit.

J'ai demandé au peuple de quoi subvenir aux premiers frais ainsi qu'aux premières opérations de cette entreprise.

Un accident judiciaire, que je ne puis imputer qu'à moi seul, m'empêche de réaliser mon projet et de le conduire à bonne fin. Je dois supporter seul la responsabilité de l'aventure, et restituer tout ce que j'ai reçu.

Quelque part que je vive, j'ai assez de force au travail pour espérer de remplir bientôt mes engagements. Je supplie mes créanciers de vérifier les livres de la *Banque du Peuple*; ils y trouveront, avec la preuve de mon esprit d'ordre et d'économie, la garantie de ma bonne foi.

(N° 147. — 15 avril 1849.)

Paris, 14 avril.

LIQUIDATION DE LA BANQUE DU PEUPLE

Les journaux m'apportent le concert de malédictions et de sifflets qu'a soulevé, dans le monde réactionnaire, la liquidation de la Banque du Peuple. A travers les joies très-peu déguisées de cet honnête monde, percent déjà les insinuations calomnieuses. Je suis, à les entendre, un chevalier d'industrie, un fripon qu'il faut poursuivre et stigmatiser comme banqueroutier frauduleux.

« De quel droit, se demande le *Constitutionnel*, — toujours le *Constitutionnel*, — M. Proudhon a-t-il dépensé en menus frais une somme de 8,147 francs, alors que la Société n'était pas constituée, alors que, de son aveu, elle n'existait *qu'en projet?* En droit commercial ordinaire, on ne peut dépenser les fonds versés pour une entreprise qu'autant que la Société est constituée. Mais sous le régime monarchique transitoirement établi par M. Proudhon pour sa banque, il paraît que si voulait le roi, si voulait la loi ! »

Un autre journal, que j'ai été surpris de rencontrer parmi mes détracteurs, *la Presse*, mettant en regard le chiffre de souscription obtenu pour les *cités ouvrières*, 914,675 francs, et celui obtenu par la Banque du Peuple, au 8 avril, 17,933 fr., prend occasion de la modicité de ce chiffre pour décider que l'opinion et l'expérience ont prononcé contre l'entreprise, et que la Banque du Peuple n'était qu'une folie. M. de Girardin, tout habile homme qu'il soit, a pourtant éprouvé des mécomptes dans sa vie industrielle : plus que personne, il devrait s'abstenir de jugements téméraires. Depuis quand se croit-il le droit de juger une affaire, je ne dirai même pas sur un accident de force majeure, mais sans en connaître les moyens et les ressources?... Vous m'avez fait mal, M. de Girardin; mais,

comme vous n'êtes point sans quelque générosité, permettez-moi d'appeler de votre précipitation à votre jugement. Votre opinion, mieux motivée, servira peut-être à la justification d'un honnête homme. Et ce ne sera pas (j'aime à vous rendre justice, moi), la première bonne action de votre vie.

Il faut donc que je m'explique : il le faut, à peine d'être poursuivi et très-probablement condamné par la police de M. Léon Faucher et la justice de M. Baroche, comme *banqueroutier*. La soif est grande parmi les ennemis du socialisme et les défectionnaires de la République, non plus seulement de prisons, de pontons, de transportations et de fusillades : qu'est-ce que tout cela pour la rage de ces messieurs? Il leur faut encore l'infamie! l'infamie, à moi!... Oh! monsieur Thiers!... Mais pas d'exclamation : aussi bien, je n'ai que le temps de brocher au courant de ma plume ce préliminaire d'apologie.

Et pourquoi donc n'aurais-je pas dépensé 8,147 francs pour les frais d'installation de la Banque du Peuple, si cette dépense était faite de mes propres deniers, ou, ce qui revient au même, si je m'en portais garant vis-à-vis de la société? La garantie était-elle solide? Voilà toute la question. Or, c'est ce dont je vais faire le public juge.

Quant à vous, savants économistes, grands financiers, qui administrez avec tant de succès le Trésor de l'État; vous, entrepreneurs de journaux, de canaux, de chemins de fer et de mines, lisez attentivement ce que je vais vous dire, et tâchez d'en profiter pour l'avenir de vos spéculations. Il y a parfois de bonnes idées, croyez-moi, dans le socialisme.

L'idée de la création de la Banque du Peuple est contemporaine, dans mon esprit, de celle de la fondation du journal *le Peuple*; ces deux idées remontent à plus d'un an avant la révolution de Février.

Les preuves de cette antériorité de date existent, d'une part, en ce qui concerne le journal *le Peuple*, dans un *prospectus* imprimé, publié en novembre 1846 par les soins de Victor Pilhes, et portant les signatures des citoyens *Félix Pyat*, *Ribeyrolles*, *Thoré*, *Dupoty*, *Auguste Luchet* et *Proudhon*; — d'autre part, en ce qui concerne la Banque du Peuple : 1° dans les termes même du prospectus, où il était dit que le nouveau journal prendrait l'initiative de la réforme économique par l'association et l'organisation du crédit; 2° dans la publication des deux premières livraisons de la *Solution du problème social*, ouvrage qui devait paraître en deux volumes in-8°, et dont ma brochure sur *l'Organisation du crédit et de la circulation*, publiée en avril 1848, n'est qu'un extrait.

Ainsi, *le Peuple* et la Banque du Peuple étaient dans ma pensée deux créations solidaires, qui devaient s'appuyer l'une sur l'autre, et se développer parallèlement, donnant ainsi le premier exemple du principe de réciprocité qui, dans mon opinion, doit faire la base de la réforme. Car, selon moi, dans l'ordre économique, rien de ce qui se produit isolément n'a de chances certaines de durée et de succès; il faut au moins deux éléments coordonnés, mais non dépendants; et plus le nombre des éléments se multiplie, plus l'ensemble acquiert de puissance et de solidité.

On va voir si la Banque du Peuple, conçue d'après ce principe, était dans des conditions de vitalité satisfaisante. Commençons d'abord par l'institution qui devait la préparer et l'assortir, et qui était, comme j'ai dit, un journal.

A la révolution de Février, la publication du *Peuple*, par des causes qu'il est inutile de rapporter ici, fut d'abord ajournée. Un autre journal, fondé pour la propagation des mêmes idées et la réalisation du même but, le *Représentant du Peuple*, à la rédaction duquel je commençai à prendre part le 19 avril, eût l'honneur de l'initiative.

Ce fut pendant l'existence du *Représentant du Peuple*, c'est-à-dire d'avril en août 1848, et dans les bureaux de ce journal, qu'eurent lieu les premières conférences relatives à la Banque du Peuple, désignée alors improprement sous le nom de Banque d'échange. On sait quel fut le sort du *Représentant du Peuple*, il succomba sous la législation de l'état de siége; écrasé d'amendes et de prison, laissant à son héritier, le *Peuple*, qui dès ce moment se prépara à paraître, un déficit de 12,500 francs.

Ce fut donc avec un passif de 12,500 fr. et un actif représenté par zéro, que le *Peuple* vint au monde, et qu'il dut continuer l'œuvre de son prédécesseur, c'est-à-dire développer le principe de la révolution sociale par le crédit et organiser la Banque du Peuple. J'ai dit quelque part que le travail crée tout de rien; qu'en conséquence la prestation doit être gratuite; partant, qu'une banque, pour être vraiment démocratique et sociale, fondée avec zéro de capital, devait opérer avec zéro de numéraire. C'était le cas, ou jamais, d'appliquer mes principes; car, non-seulement, comme fondateur d'un journal et d'une banque, je ne possédais rien, mais je possédais 12,500 fr. de moins que rien.

La politique du jour, — la même que celle de M. Bonaparte, — vint encore aggraver cette situation.

Le cautionnement pour les journaux venait d'être rétabli :

c'était 24,000 fr. en sus des 12,500, à trouver avant même d'avoir écrit la première ligne du *Peuple*. Et, certes, ce ne fut pas la faute de M. Léon Faucher, si le maximum du cautionnement ne dépassa pas 24,000 francs. Si l'Assemblée nationale, plus conservatrice, eût maintenu l'ancien chiffre de 100,000 fr., — comme le souhaitait M. Léon Faucher, — il est très-probable que le *Peuple* n'eût jamais vu le jour. Que s'en serait-il suivi? Que le socialisme, privé d'un de ses plus énergiques organes, aurait plus tôt succombé?... Sottise. Le socialisme eût concentré ses forces, les journalistes auraient fait une fusion. Le citoyen Proudhon serait devenu le collaborateur du citoyen Thoré : la *Vraie République* aurait eu un tirage de 100,000, au lieu des 50,000 qu'elle tirait alors, ainsi que le *Peuple*, et la Banque du Peuple aurait eu pour fondateurs *ex æquo* Thoré et Proudhon, voilà tout. Allez donc, imbéciles, avec vos cautionnements! Vous vous faites détester; vous accumulez contre vous la haine et la vengeance. Pendant ce temps, l'idée passe, et il vous reste l'odieux de la persécution.

Le *Peuple*, enfant posthume, né d'une opération césarienne, se trouvait donc avoir à son baptême, en guise de dragées, 12,500 francs de dettes, plus un cautionnement de 24,000 fr. à fournir. Il n'avait pas le premier sou. C'était, je le répète, le cas ou jamais de prouver que le travail, le travail seul et non le capital, est productif.

Le *Peuple* commença par lancer son prospectus. Ce prospectus, tiré à 40,000, et vendu 10 centimes, donna, de produit net, 5 à 600 francs. Du même coup, il recueillit, pour première souscription au cautionnement, — le fondateur et les rédacteurs aidant, — une somme de 600 francs.

Or, remarquez ceci. — En publiant son prospectus, le *Peuple* ne se déclarait ni mensuel, ni hebdomadaire, ni bi-hebdomadaire, ni quotidien; il n'existait pas; il était à l'état de *prospectus*, comme, il y a quinze jours, la Banque du Peuple était à l'état de *projet*.

Le ministère public n'en prétendit pas moins que le prospectus du *Peuple* constituait un délit prévu par la loi sur le cautionnement, et pour ce fait, le journal maudit, maudit comme David dès le ventre de sa mère, fut condamné à une amende de 200 francs.

Mais, en dépit du parquet, le *Peuple* avait trouvé 6,000 fr.; il pouvait paraître une fois la semaine : ce fut sa base d'opérations, le principe de sa fortune. Bientôt, les sympathies lui venant,

il put compléter son cautionnement de 24,000 fr. et paraître tous les jours.

Mais ce n'est rien que de paraître tous les jours; informez-vous auprès des journalistes : il faut couvrir ses frais. Pour établir sa balance, le *Peuple* avait besoin de 15 à 18,000 abonnés, et le *Peuple*, devenu quotidien, ne tira d'abord qu'à 10,000. Toute la rédaction et une partie des employés travaillaient sans salaire, tirant, comme les travailleurs de Février, jusqu'à meilleure fortune, des lettres de change sur leur estomac ; malgré la plus sévère économie, malgré le dévouement du personnel, le déficit était de 50 fr. par jour. Le *Peuple*, dévorant son cautionnement, devait, dans un temps donné, cesser de paraître, à moins qu'il ne trouvât dans la virtualité de ses principes une garantie d'existence. Le *Peuple* triompha : il vécut.

Malgré les persécutions de la police, malgré les saisies et les procès, malgré le détestable service des postes, que la direction d'Étienne Arago n'avait pu améliorer, et qui, sous l'empire de la réaction, est allé de mal en pis pour la presse démocratique; malgré la misère, la détention, l'émigration, la transportation et les fusillades des socialistes; malgré la division survenue dans le parti démocratique; malgré les fonctions de représentant et une maladie d'un mois du directeur, le chiffre des ventes et abonnements du *Peuple* s'éleva bientôt d'un mouvement continu, du 1er décembre au 28 mars, à 12,000, à 15,000, 20,000, 30,000, 40,000 et 50,000 exemplaires. Otez les journées de juin, ôtez les élections de décembre, la malveillance du pouvoir et la misère, le tirage du *Peuple* serait aujourd'hui à 70,000.

Ce succès, parti de si bas, vaut bien, j'imagine, celui de *l'Époque*, de si honorable mémoire, de *l'Époque*, qui périt un matin, asphyxiée dans le sang et le fumier, après avoir dévoré un million à ses actionnaires et aux fonds secrets! Qu'en pense M. Granier de Cassagnac? Si mes chiffres lui laissent quelque doute, je le renvoie à M. de Girardin, qui s'y connaît mieux que lui.

Une fois le journal, que je considérais comme le principal organe de la réforme économique, mis à flot et assuré dans son existence, il me fut permis de songer à la création de la Banque du Peuple.

Je ne rappellerai point sur quels principes était établie cette banque : tout le monde a pu s'en instruire. Ces principes, suivant les uns, sont ridicules, absurdes; suivant les autres, ils sont d'une vérité aussi neuve que féconde. Mais, quoi qu'il

en fût de la théorie que je voulais appliquer, je n'étais point assez novice pour attendre de cette application les premiers moyens d'existence de la Banque du Peuple : je savais qu'il devait y être pourvu par des ressources spéciales, puisées en dehors du capital souscrit; c'est à cela que je devais pourvoir.

Et d'abord la marche qui avait été suivie pour la fondation du *Peuple* fut adoptée pour la Banque; c'est-à-dire que la Banque dut se poser d'abord seule, avec son principe et la coopération spontanée des fondateurs, et sans le secours d'aucun capital.

Le *Peuple*, son premier souscripteur, son premier adhérent, fit les frais d'annonces et de publication; quelques amis, versés dans la finance et la comptabilité, offrirent leur travail; un propriétaire prêta sa maison; des ouvriers de tous états fournirent à prix de revient, souvent même au-dessous du revient, qui une table, qui une presse, qui un timbre, qui des registres, etc.; le notaire fit crédit pour les frais d'acte : j'aurai soin qu'il soit payé.

Ainsi, l'administration de la Banque du Peuple fut organisée provisoirement par le concours libre et dévoué de ses fondateurs, et sans capital.

Le jour où la Banque du Peuple, ayant une liste suffisante de souscripteurs et d'adhérents, pourrait commencer ses opérations et vivre de son produit, ce jour-là la Société devait se constituer et pourvoir à ses propres dépenses. Jusqu'à ce moment, la Banque ne subsistait que du dévouement des fondateurs, dont le premier, je l'ai dit, était le *Peuple*.

La constitution de la Société devait avoir lieu lorsque le chiffre de souscriptions aurait atteint 50,000 fr. Je l'avais ainsi voulu : d'abord, parce qu'aux termes de la loi toute société doit avoir un capital : le *Constitutionnel* ne l'ignore pas, sans doute; — puis, parce que je désirais que l'entreprise parût sérieuse et respectable, — non pas seulement à nos amis, qui savaient à quoi s'en tenir sur l'importance d'un capital de 50,000 fr.! — mais au vulgaire, que les écus tiennent toujours en respect et admiration.

Et, à ce propos, considérez, je vous prie, la morale de ces républicains *honnêtes*, qui ont pris pour pape M. Thiers, et pour évangile le *Constitutionnel!*

Je pouvais assurément fixer à 10,000 fr., au lieu de 50,000 fr., le chiffre de souscription à partir duquel la Société serait constituée : qui m'en empêchait? Je trouvais à cela l'avantage de pouvoir dépenser, comme gérant de la Société, et sans responsabilité personnelle aucune, le capital souscrit, aussitôt que la

souscription aurait atteint 10,000 fr. En cas de sinistre, j'étais quitte envers la Société. La Société, en effet, étant constituée, on n'aurait pas eu le mot à dire ; le *Constitutionnel* ne m'aurait pas soupçonné d'infidélité et de malversation. Au fond, les choses eussent été absolument les mêmes ; je n'en eusse été ni plus ni moins excusable. Mais la Société aurait été constituée, la loi commerciale aurait été satisfaite ! Quel formaliste que le *Constitutionnel !...*

J'ai choisi le chiffre de 50,000 fr., ni trop petit ni trop fort, parce que, malgré la lenteur des souscriptions, ce chiffre eût été, par mes soins, couvert en trois jours, si des circonstances, étrangères à la Banque du Peuple, mais qui paralysaient son développement, ne l'avaient empêché : je veux parler des poursuites quotidiennes dirigées contre le *Peuple.*

Le *Peuple*, qu'on ne l'oublie pas, était l'organe officiel de la Banque, en même temps que son plus fort commanditaire, j'ai presque dit son père nourricier. En cette qualité, le *Peuple* devait subvenir aux dépenses de la Banque jusqu'au jour de la constitution de la Société, ce jour dût-il être reculé d'un an. J'ajoute que, dans mon opinion, cette subvention de la part du *Peuple* n'était que justice. Bien que la Banque n'existât encore qu'en projet, déjà par la publicité qu'elle avait reçue, par ses treize à quatorze mille adhérents, par les nombreux comités qui s'étaient formés pour elle à Paris et dans les départements, par la discussion dont elle était l'objet, par les espérances qu'elle faisait naître, elle avait procuré au *Peuple* une extension considérable ; et s'il est vrai qu'au 8 avril la rue du Faubourg-Saint-Denis coûtât à la rue Coq-Héron 8,147 fr. de frais, il est vrai aussi que la Société de la Banque du Peuple avait valu au *Peuple* une augmentation de vente et d'abonnements inappréciable.

Les frais de la Banque, au 28 mars, étaient, si j'ai bonne mémoire, de 50 fr. par jour. Cela équivalait, pour le *Peuple*, à une distribution gratuite de mille numéros.

Or, le *Peuple* pouvait-il fournir à la Banque cette subvention de 50 francs ? — Telle était pour moi la question, la condition *sine quâ non* d'existence de la Banque.

On va juger si mes dispositions étaient bien prises.

Le produit net du *Peuple*, tirage moyen à 40,000, est, en ce moment, d'environ 250 fr. par jour.

L'inventaire du mois de mars a donné 8,000 fr. de bénéfice, soit 266 fr. environ par jour.

Le *Peuple* était donc en mesure de fournir à la Banque quatre fois ses frais et au delà.

Telle était, je le répète, la situation au 28 mars; et c'est la connaissance de cette situation qui me donnait sur l'avenir de la Banque du Peuple cette sécurité qui a surpris tant de fois mes collègues de l'Assemblée nationale et tous mes amis.

Remarquons encore une fois que, dans tout ceci, je ne parle point du produit ultérieur des opérations de la Banque : ce n'est point dans la certitude de ce produit que je puise ma justification. Le produit de la Banque était aussi certain pour moi que l'était le revenu que lui faisait le *Peuple*. Je le ferai voir plus tard, en reprenant la *Démonstration du Socialisme*, que ma condamnation a interrompue. Je ne m'occupe ici que des moyens d'existence de la Banque, EN DEHORS de son propre produit. La Banque, dis-je, pouvait marcher, avec le secours du *Peuple*, un an, deux ans, sans toucher un centime à son capital.

Eh bien! cette prospérité merveilleuse, cette situation sans exemple, qui l'a détruite? Demandez à M. Baroche, à M. Meynard de Franc, à M. Desparbès de Lussan, aux intelligents jurés de la Seine.

Le *Peuple*, dans le mois même où ses bénéfices atteignaient au chiffre de 8,000 fr., au moment où j'ordonnais la fabrication du papier de circulation de la Banque du Peuple, était frappé coup sur coup de 20,000 fr. d'amendes. La perspective pour les procès pendants est d'une somme au moins égale; et quand tous ces procès auront été vidés, on en fera surgir d'autres. C'est donc à dire que, lorsque le *Peuple* produit cinq, la vengeance du pouvoir lui prend dix, quinze, vingt.

Le produit des souscriptions est, à ce jour, de 5,000 fr.; mais il est clair que les souscriptions ajoutées aux bénéfices sont encore loin d'atteindre au chiffre des amendes. Et puis, quelle que soit la sympathie des travailleurs, sympathie qui honore si fort la rédaction du *Peuple*, et dont elle est si fière, n'est-il pas prudent, sage, raisonnable, de penser que le public se lassera plutôt de souscrire que le procureur Baroche de poursuivre?

Le parquet est maître de faire condamner le *Peuple* quand et comme il voudra. Manque-t-il pour cela de prétextes? La loi n'est-elle pas assez élastique? Que dis-je! est-il besoin, avec le *Peuple*, de consulter la loi? Le *Peuple* n'est-il pas, comme disait le préteur, *exlex*, hors la loi? Ne suffit-il pas au ministère public, pour accabler le *Peuple*, de qualifier de tel délit qu'il lui plaira les articles du *Peuple* les moins qualifiables? de soutenir, par exemple, qu'une attaque à Louis Bonaparte est une attaque à la Constitution? qu'une invective à l'adresse des ennemis de la République est une excitation au mépris et à la

haine des citoyens, et le récit des hécatombes de juin un appel à la guerre civile? N'ayez donc pas peur que la persécution et l'amende fassent défaut. Jamais le *Peuple* et ses amis n'y suffiront : sa perte est jurée; il faut qu'il meure! C'est ainsi que le parti modéré entend la discussion des idées sociales.

Est-ce donc ma faute, si M. Léon Faucher, s'armant de toute l'action du pouvoir, est plus fort pour détruire que je ne le suis, assisté d'une demi-douzaine de pauvres gens de lettres, pour produire? Est-ce ma faute si le revenu de la Banque du Peuple se trouve subitement tari, et si des dépenses qu'en ma qualité de gérant futur, mais non constitué, de la Banque du Peuple, je dois seul supporter, que j'ai faites sous ma responsabilité personnelle, dont la charge m'appartient, et qui devaient être au fur et à mesure couvertes par le *Peuple*, est-ce ma faute si ces dépenses, manquant tout à coup de gage, m'obligent à renoncer à mon projet et à demander du temps?

Il me revient, au moment où j'écris ces lignes, dans le cautionnement du *Peuple*, une somme de 9,000 fr. C'est plus que n'a coûté le projet de Société de la Banque du Peuple. Voilà la garantie que j'offre personnellement aux actionnaires de la Banque. D'autre part, le *Peuple*, créé pour patroner, non-seulement de sa publicité, mais de ses fonds, la Banque du Peuple jusqu'au jour où le produit de ses opérations l'aurait fait subsister, le *Peuple* a encaissé 4,000 fr. de souscriptions pour ses amendes; il dispose en outre d'un encaisse que je présume être du double. Voilà la garantie qu'offre le *Peuple* aux mêmes actionnaires.

Mais le *Peuple* se trouve en ce moment engagé pour 4,000 fr., plus 10,000 fr., plus 6,000 fr., plus encore 6,000 fr., pour les frais de quatre condamnations, plus les condamnations, au nombre de quatre ou cinq, à venir.

N'est-il pas naturel que, dans une situation comme celle-ci, moi, directeur-fondateur et du *Peuple* et de la Banque du Peuple, à peine d'exposer le journal à une suspension désastreuse, je demande aux actionnaires un délai?

Qu'ils poursuivent le remboursement immédiat de leurs actions, c'est leur droit, je n'ai rien à objecter, et suis prêt à y satisfaire. Encore une fois, j'ai pour couvrir la somme de 8,147 fr. de menus frais que j'ai dépensée, que j'ai dû dépenser, ma part de cautionnement, et le *Peuple* a son encaisse. — Mais je répète que l'existence du *Peuple*, qui n'a pas encore eu le temps de se former une réserve, en sera compromise; et c'est pour cela, encore une fois, que je sollicite la patience des souscripteurs. N'auraient-ils donc souscrit à la Banque du

Peuple que pour prêter main-forte au pouvoir et m'assassiner?

Ma position est liquide autant que ma conscience est nette, et je défie tous les agioteurs, les concussionnaires, les usuriers, les parasites et les sycophantes de l'ancien et du nouveau régime, d'y trouver à mordre. De tout ce que j'ai reçu pour la Banque du Peuple, je n'ai pas prélevé, pour ma dépense personnelle, un centime; de tout ce qu'a produit le *Peuple* depuis sa fondation, je n'ai pas reçu, ni à titre d'appointement, ni à titre d'indemnité ou autre, une pièce de cent sous. Mes collègues ont suivi mon exemple : hors le strict nécessaire, ils travaillent tous, comme moi-même, gratuitement, à l'émancipation du prolétariat. Si le *Peuple* est sévère dans sa rédaction et s'il fait rarement étalage de sentimentalisme, il sait pratiquer le dévouement. Je devais le dire, puisqu'on m'y force; mes collègues me pardonneront d'avoir révélé le secret de leur désintéressement.

Le succès de la Banque du Peuple était, à mes yeux, plus assuré mille fois que le succès du *Peuple*; or, il faudra bien, j'espère, qu'on reconnaisse au moins celui-ci. Que ne pouvait-on, en effet, espérer d'une Banque dont tous les frais étaient assurés par une subvention particulière pour une ou plusieurs années? qui ensuite, remplaçant la garantie métallique de ses billets par la garantie de leur acceptation, n'avait rien à débattre avec les capitalistes! qui fixait provisoirement le taux de ses escomptes à 2 pour 100, se proposant de le faire bientôt descendre à 1, et même à 1/2 pour 100? d'une Banque qui, appliquant partout son principe, — le principe d'improductivité du capital et de productivité exclusive du travail, principe qui avait présidé tour à tour à la fondation du *Peuple*, puis à celle de la Banque du Peuple, — allait mettre progressivement en rapport de mutualité entre elles et avec elle-même, comme elle y était avec le *Peuple*, toutes les industries, d'abord deux, puis trois, puis quatre, puis cent, puis mille, et cela sans le moindre encombrement, avec la plus complète liberté pour tous et la plus parfaite harmonie?

Le rédacteur de la *Presse* a souri à ce chiffre de 50,000 fr., souscrit sou par sou (les coupons étaient de 50 centimes, et il est des actionnaires qui n'auraient versé leur action qu'en dix mois!), qui devait former le capital de la Banque du Peuple, et qui, après trois mois, n'était arrivé qu'au chiffre de 18,000 fr. Comme si j'avais tablé sur ce capital de 50,000 fr.! Comme si j'avais pris, pour point de départ des opérations de la Banque du Peuple, un capital quelconque! Comme si la Banque du Peuple, fondée pour le travail contre le capital,

n'avait pas dû soulever la répugnance du capital! Comme si ces actions n'avaient pas été improductives d'intérêt! Ah! monsieur de Girardin, vous aviez presque adhéré, il y a près d'un an, à la Banque d'échange : est-ce pour effacer cette peccadille que vous venez aujourd'hui donner le coup de pied à la Banque du Peuple?

Otez-moi la haine de MM. Faucher et consorts; ôtez-moi l'infatigable persécution du pouvoir, et le *Peuple*, n'ayant plus de temps à perdre en procès, arrivant bientôt, par la puissance du principe de réciprocité créée entre lui et la Banque, et, par la Banque, entre lui et toutes les corporations ouvrières, à un tirage de 100,000 exemplaires, réalisant chaque mois de 15 à 20,000 fr. de bénéfices, acquiert, en quelques mois, la puissance financière d'un capital de *cinq millions*. Le capital disponible de la Banque du Peuple s'accroît en même temps, et par les dépôts du *Peuple*, et par le mouvement, devenu bientôt plus rapide, des souscriptions, et par le produit des opérations de la Banque; — ce capital enfin, soutenu, multiplié par l'acceptation qui fait le principe de la Banque, agit, à mesure de l'augmentation du nombre des adhérents, comme un capital triple, quadruple, quintuple, décuple, vingtuple, centuple, c'est-à-dire que 1 million dans la Banque du Peuple aurait fait le même service que trois, quatre, cinq, dix, vingt et cent millions dans la Banque de France. En moins d'un an, la Banque du Peuple eût déplacé la moitié du commerce parisien; elle faisait manœuvrer deux millions de travailleurs. Le capital était saisi à la gorge, et, je puis le dire, avant que personne s'en doutât, j'ai failli l'étouffer.

Mais quoi! le gouvernement du 10 décembre s'est donné la mission de sauver la société des terribles mains du socialisme! Il vaut mieux que le prolétaire périsse sous la présidence de Louis Bonaparte, avec M. Faucher et son honorable ami M. Thiers, que de vivre par les soins du citoyen Proudhon! Le prolétaire occupé, nourri, enrichi par un socialiste! Horreur! Le socialisme, pour la République honnête, c'est comme pour les juifs la chair de porc!

Un mot encore, et je termine. On a eu le courage de demander pourquoi, empêché comme je le suis par ma condamnation de donner mes soins à une entreprise de laquelle dépend l'honneur de ma vie, je n'ai pas délégué mes pouvoirs à un lieutenant? Le *Constitutionnel* eût voulu que je dirigeasse la Banque du Peuple par procuration. Si l'idée est vraie, dit ce coryphée de la routine, l'application doit réussir; votre présence est inutile.

Oui, si l'application, dirigée par d'autres mains, est conforme au principe. Mais, voyez le malheur! à peine j'ai déclaré que je renonçais à m'occuper de la Banque du Peuple, qu'un certain nombre de mes ex-collaborateurs annoncent leur intention de continuer mon œuvre; et cela, disent-ils, DANS DES TERMES NOUVEAUX, à l'aide d'une GÉRANCE DÉMOCRATISÉE; c'est-à-dire que les idées de Saint-Simon, de Fourier, de tous les utopistes, seraient venues, sous le titre de *gérance démocratisée* et sous la responsabilité du citoyen Proudhon, se donner rendez-vous dans la Banque du Peuple!...

Eh quoi! me dira-t-on, vous avez pris pour collaborateurs des hommes qui ne partageaient pas entièrement et exclusivement votre manière de voir? Quelle contradiction! — Justement, j'aime la contradiction; j'aime les utopistes, surtout quand ils ont du cœur et que ce sont d'honnêtes gens. J'ai plus appris avec eux qu'avec l'académie et l'école. C'est pour cela que j'en avais pris un certain nombre avec moi. Vivant au milieu d'eux, je ne craignais pas leurs erreurs, qui souvent m'étaient utiles. Mais, lorsque je me retire, on me permettra de ne pas leur donner mon blanc-seing.

Réjouissez-vous maintenant, dignes et loyaux adversaires du socialisme, chantez victoire; dites que la Banque du Peuple a misérablement coulé avant d'avoir vu le jour, et que le fondateur, comme un Law au petit pied, a pris la fuite emportant à ses dupes 8,000 francs. Publiez partout que la question est jugée, que c'en est fait du socialisme; que ce n'est plus la peine de l'exterminer, attendu qu'il s'exécute. Courez au procureur du roi; qu'on saisisse les livres de la Banque du Peuple; qu'on appose les scellés partout; qu'on déploie tout l'appareil d'une poursuite criminelle. Que le *Peuple* ensuite soit chaque jour arrêté à la poste et dans ses bureaux; que ses amendes cumulées atteignent en quinze jours au chiffre de 200,000 fr.; qu'on en exige, par provision et avant arrêt, le payement; qu'on fasse par provision main-basse sur le cautionnement, et puis qu'on crie partout à son de trompe que la patrie est sauvée, que le citoyen Proudhon a fait banqueroute!

Banqueroute! le socialisme en banqueroute! — Mais vous le croyiez déjà mort après juin; vous l'aviez si bien fusillé! Voyez donc combien, depuis ce temps-là, il a fait de recrues! — Vous vous flattiez de l'avoir écrasé, à la tribune, le 31 juillet. Vous en souvient-il? Et voilà que, le 31 juillet, la République démocratique et sociale a reçu son sacrement de confirmation, comme, le 26 juin, elle avait reçu son sacrement de baptême!

— Vous disiez que le vote du 10 décembre en avait effacé jus-qu'à la mémoire, et voici que soixante représentants du peupl l'acceptent pour programme; Louis Blanc et Proudhon partis vous avez toute la Montagne sur les bras. Vous saurez bientôt ou je me trompe fort, de qui le peuple se souviendra le plu longtemps, de Louis Bonaparte ou du socialisme.

O lâches! si vous voulez sérieusement que le socialisme soi confondu par vos paroles et par ses œuvres, osez sollicite pour moi un sauf-conduit de trois ans, et que le citoyen Loui Bonaparte donne ordre à ses procureurs généraux de me lais-ser tranquille. Je ne parlerai plus de lui, et vous verrez c que peuvent un homme et une idée!...

Mais que fais-je? Non! non! point de fausse espérance, poin de molle transaction, point de faiblesse! La Banque du Peupl était une solution pacifique autant que légale, il vous faut un solution révolutionnaire. La Banque du Peuple eût fait de vou d'honnêtes travailleurs : que fera de vous la Révolution? Vou êtes indignes de ramer sur les galères de la République.

(N° 148. — 16 avril 1849.)

Paris, 15 avril.

La pièce suivante a été publiée ce matin dans la *Démocrati pacifique* et adressée en même temps à notre ami Proudhon, qui nous fait parvenir ce soir sa réponse :

OBSERVATION

DES COLLABORATEURS DU CITOYEN P.-J. PROUDHON

CONCERNANT

SA DÉCLARATION AUX SOUSCRIPTEURS ET ADHÉRENTS A LA BANQUE DU PEUPLE

« Le citoyen P.-J. Proudhon publie aujourd'hui dans le journal le *Peuple* la déclaration par laquelle il annonce que le

projet de Société pour la Banque du Peuple, sous la raison sociale P.-J. Proudhon et Cᵉ, ne recevra pas son exécution. Il notifie en même temps aux souscripteurs et aux adhérents les mesures qu'il a décidées pour arriver à une liquidation immédiate dont il entend rester seul responsable.

« Nous avions reçu un avis conçu en termes différents de la déclaration publiée dans le journal le *Peuple*, par la voie d'une lettre que le citoyen Proudhon avait écrite au citoyen Guillemin, agissant comme son fondé de pouvoirs, et accepté par nous en cette qualité depuis le commencement des opérations de la Banque.

« C'est à cette lettre que nous avons répondu par l'avis inséré ce matin dans le journal le *Peuple*, à la suite de la déclaration du citoyen Proudhon.

« Nous avons à regretter que la déclaration publique du citoyen Proudhon ne nous ait pas été préalablement communiquée. La publicité donnée à cette pièce nous impose l'obligation de la rectifier en plusieurs points essentiels où nous nous trouvons personnellement impliqués, et qui n'étaient pas mentionnés dans la lettre dont nous avons eu connaissance.

« Au moment où le citoyen P.-J. Proudhon a été frappé, nous avons dû tout d'abord lui exprimer notre désir de lui voir continuer quand même l'œuvre commencée, en lui donnant l'assurance de notre dévouement et de notre ferme résolution d'accepter à nouveau le mandataire, son ami personnel, qu'il avait désigné sur nos propres instances, dès la signature de l'acte du 31 janvier. Nous le laissions cependant parfaitement libre de se retirer tout à fait, et de mettre en liquidation la société qu'il avait formée.

« Aussi nous devions accepter, comme nous avons accepté en effet, la détermination contraire arrêtée par le citoyen Proudhon, parce que des déterminations de ce genre ne relèvent que de la conscience de celui qui les prend en face d'une responsabilité aussi grave, et parce qu'après tout elle pouvait s'appuyer sur les motifs les plus légitimes.

« L'exposé de ces motifs suffisait parfaitement pour dégager personnellement le citoyen Proudhon vis-à-vis de ses adhérents et de ses actionnaires, vis-à-vis du peuple tout entier.

« Le citoyen Proudhon ne s'est pas contenté de cela : il a jugé utile d'ériger un accident de persécution individuelle, que nous sommes les premiers à déplorer et à flétrir, en système général de conduite à suivre en ce moment quant à l'œuvre pratique de l'émancipation des travailleurs.

« A la rigueur, et sans tenir compte des convenances

de temps et de lieu qui auraient pu être mieux ménagées nous comprendrions encore cette partie des explications d citoyen Proudhon, quoique nous nous trouvions désormai obligés de dire pourquoi notre avis sur la question général diffère entièrement du sien.

« Mais ce qui nous étonne, c'est de voir présenter dans ce explications, comme des choses tout à fait nouvelles à l'espr du citoyen Proudhon, certains principes d'organisation posé par ses collaborateurs soussignés, antérieurement à son inte vention dans l'œuvre de la Banque du Peuple, et acceptés pa lui comme un compromis au moment de sa formation.

« Ce qui nous afflige profondément, ce que, malgré tout notre résignation, il nous est impossible de tolérer, ce sont de insinuations comme celles-ci, à savoir, qu'aux idées, aux fan taisies bénévoles des gens à qui le citoyen Proudhon aura été *forcé* d'accorder une confiance sans limite, il pouvait s mêler des *idées ennemies*, des *suggestions perfides*; que des *in discrétions inexcusables* auraient été commises par certains co laborateurs du citoyen Proudhon.

« Le citoyen Proudhon oublie que l'assemblée devant la quelle il a pris *ex abrupto* l'initiative d'une demande d'avis qu' n'avait pas même adressée encore à ses collaborateurs habi tuels était à peu près publique, tenue portes ouvertes, compo sée en grande partie de personnes étrangères à l'administratio de la Banque, et surtout que cette assemblée avait un tou autre objet que celui d'entendre ce qui a été dit par le citoye Proudhon lui seul, sans aucune recommandation de silence e de discrétion.

« Quant aux *idées ennemies*, aux *suggestions perfides*, si le ci toyen Proudhon entend par là les opinions contraires à sa théo rie d'individualisme exclusif et à sa prétention de réduire tout la révolution économique à la seule solution du problème de l *circulation*, lequel problème n'est soluble que par une organi sation, sinon préalable, du moins simultanée de la *production* e de la *consommation*, le citoyen Proudhon ne peut pas ignore que, dès la première réunion, à laquelle il faut faire remonte l'origine d'une exécution pratique, ses collaborateurs ont ouver tement posé et professé ces opinions ; qu'elles ont acquis un nouvelle force dans le personnel de la Banque comme contre poids aux lacunes de sa théorie, exclusivement individualiste par l'adjonction de plusieurs membres de la commission per manente des délégués ayant siégé au Luxembourg, et qu'enfi les conditions du concours qui lui a été donné ont toujours ét

formellement énoncées avant, pendant et après les opérations qui ont donné lieu à la Société formée le 31 janvier.

« Le citoyen Proudhon n'avait donc le droit de manifester aucune crainte, aucun soupçon, à l'égard d'aucun de ses collaborateurs. Ce n'est pas nous qui lui avons demandé sa confiance; c'est nous qui lui avons donné la nôtre, et sans réserve, en lui laissant, comme nécessité transitoire, le droit de disposer par lui seul de ce que nous considérons comme le dépôt de la tradition socialiste et de la foi du peuple.

« Pour éclairer la situation réciproque à cet égard, nous avons les procès-verbaux du comité d'organisation de la Banque du Peuple, du 24 septembre 1848 au 15 février 1849, le rapport fait dans la réunion des délégués du Luxembourg, du 16 janvier, et enfin l'acte du 31 janvier lui-même. Nous nous en référons à ces documents.

« Et maintenant, si le citoyen Proudhon a réellement des griefs particuliers contre quelques-uns d'entre ses collaborateurs, nous le prions de les articuler autrement que par des énonciations vagues. Dans le cas contraire, nous lui disons que ce dont il peut avoir à se plaindre en fait d'*indiscrétions*, d'*idées ennemies*, nous avons comme lui à les subir, et que nous étions tout préparés à n'en pas tenir plus de compte que des autres épines et broussailles qui sont toujours placées sur la route de la vérité et du devoir.

« Reste la question générale. Nous n'avons pas à y insister quant à présent; nous constatons seulement qu'à notre avis le combat théorique qu'il faut livrer plus que jamais à nos adversaires ne peut pas être séparé de l'œuvre pratique de l'émancipation du peuple, qui est commencée, qui peut s'accomplir sur le terrain légal où nous la poursuivons jusqu'ici sans encombre, et qu'en tout cas nous défendrons pied à pied.

« Que la polémique fasse son œuvre, rien de mieux. Nous doutons qu'elle achève en six mois et sans des institutions organiques préalablement établies, ou du moins expérimentées, la révolution sociale, fût-ce même sous le seul aspect matériel. Mais au bout de six mois comme au bout de dix ans, dix mille associations ouvrières, centralisées par la Banque du Peuple, seront toujours un résultat qui aura sa valeur comme pierre d'attente et qui n'empêchera pas de faire autre chose.

« Le citoyen Proudhon n'a-t-il pas écrit dans une déclaration solennelle que les principes de la Banque du Peuple sont tout le socialisme, et que hors de là il n'y a qu'utopies et chimères?...

« Aucun des collaborateurs soussignés n'a accepté la ques-

tion ainsi posée; mais tous. quoique bien convaincus de l'in suffisance de la Banque du Peuple par elle seule, l'ont adopté et l'ont servie comme le commencement obligé de ce qui peu et doit suivre.

« Quoi qu'il en soit, les associations ouvrières existent. Elle cherchent à se régulariser et à se consolider; elles ont voul par la Banque du Peuple se constituer un centre. Le centr leur appartient, c'est aux associations ouvrières de régler le destinées nouvelles de la Banque du Peuple.

« Le citoyen Proudhon jugera, par les propositions nouvelle que nous avons à leur adresser, quelles concessions ses colla borateurs avaient faites à sa personne, quels sacrifices il avaient faits de leurs propres idées, en acceptant, par des con sidérations tout exceptionnelles, et qui n'étaient qu'un hom mage à son talent et à sa courageuse initiative, ce que le ci toyen Proudhon appelle son omnipotence monarchique...

« C'étaient l'omnipotence et le dévouement absolu d'un ser viteur du peuple qu'ils entendaient consacrer tranquillement et non l'autocratie d'un système individuel ou d'une individua lité systématique, vieille tradition des monopoles *catholique* e propriétaire, tout à fait contraire à l'esprit et aux principes d la République démocratique et sociale.

« Pour ne point soupçonner chez le citoyen Proudhon le arrière-pensées que sa déclaration révèle, nous avions d'abor ses propres affirmations, et encore ce qu'il écrivait tout ré cemment dans le *Peuple*, numéro du 21 mars :

« Que fais-je donc autre chose que de chercher des *moyens*
« De *système*, je n'en ai pas, je n'en veux pas; j'en repouss
« formellement la supposition! »

« Paris, le 12 avril 1849.

« Ont signé : V. CHIPRON, F. CHERTIER, E. DUBUC, L. LAVOYE, A. LEFAURE, JULES LE CHEVALIER, RAMON DE LA SAGRA. »

RÉPONSE

Les observations qu'on vient de lire et les réflexions qu'elles suggèrent achèveront d'éclairer le public sur la situation irrégulière où serait tombée la Banque du Peuple après la con-

lamnation de son directeur; elles démontrent l'urgence où il était de provoquer immédiatement la dissolution de la Société.

Les auteurs des *observations* donnent d'abord à entendre que j'ai manqué à leur égard de sincérité, en m'exprimant sur leur compte, dans une lettre particulière, d'une façon toute bienveillante, tandis que, dans la circulaire adressée aux souscripteurs et adhérents, je semble élever des soupçons sur leur loyauté et leur dévouement.

Je commence par leur faire observer à mon tour que, dans la lettre particulière dont ils parlent, je n'ai désigné personne; et je ne puis comprendre comment, alors que je m'adressais à tous, ils ont pu se regarder comme *personnellement*, c'est-à-dire exclusivement *impliqués* dans les termes de la circulaire. Les *Observateurs*, qu'on me passe l'expression, ne formaient point tout le personnel de la Banque du Peuple. Pourquoi se distinguent-ils de leurs collègues? Pourquoi cette espèce de scission que rien ne motive? Existait-il un parti d'opposition dans la Banque du Peuple? La divergence des vues, que je n'ai fait que *prévoir* dans ma lettre aux souscripteurs et adhérents, était-elle déjà chose arrêtée dans l'esprit de ces messieurs? Vraiment, tout ceci est nouveau pour moi, et, jusqu'à plus ample informé, je ne saurais y rien comprendre.

Mais rien de ce qu'on me reproche n'a eu lieu de ma part. Je l'ai dit et je le répète : je connaissais parfaitement les opinions particulières de chacun des fondateurs de la Banque du Peuple, et je n'ai jamais songé à leur en faire un grief. Je n'avais donc point, dans une lettre écrite à leur intention, à rappeler une différence d'opinion que je n'avais point blâmée, que j'avais cherchée plutôt; je n'avais, dans une lettre d'adieu adressée à mes collègues, qu'à me féliciter de leur amitié et à les remercier de leur zèle.

Vis-à-vis du public, c'était autre chose. Si, dans mon éloignement forcé de la Banque, je pouvais me défier d'idées qui n'étaient pas les miennes, j'avais le droit, sans faire injure aux personnes, d'exprimer cette défiance. J'ai peut-être été malheureux dans l'expression; je n'ai pas voulu autre chose. Ai-je eu tort, ai-je eu raison, non-seulement au point de vue de ma responsabilité, mais à celui des principes de la Banque du Peuple, et dans l'intérêt des souscripteurs? C'est ce que la suite nous révélera.

Une seconde observation que je ne puis admettre est celle qui tend à faire croire que la procuration donnée par moi au citoyen Guillemin avait dû être préalablement *acceptée* par mes

collaborateurs; que plus tard la détermination que j'ai prise liquider aurait eu également besoin *d'acceptation*; qu'en co séquence ma circulaire, avant de passer à l'imprimeur, au dû être *communiquée*, etc.

S'il ne s'agissait que des égards que d'honnêtes gens se d vent, je ne relèverais pas de pareilles niaiseries; M. Guil min, présenté par moi à la Société comme mon fondé de p voirs et mon ami, a été *agréé*, je le veux bien; c'était, de par d'autre, une marque de déférence. J'en aurais fait autant de circulaire si le temps l'eût permis.

Mais de cet échange de politesses à l'idée que j'étais tenu prendre l'avis, ou d'obtenir l'acceptation de qui que ce fût, a un abîme; et puisque les *observateurs* s'adressaient à la blicité, puisqu'ils donnaient à leurs observations une sorte caractère officiel, ils auraient dû les exprimer en termes d'u légalité irréprochable. La Société de la Banque du Peuple éta elle en nom collectif, oui ou non? N'en étais-je pas le gér unique et responsable? Les hommes qui avaient bien voulu prêter leur concours étaient-ils, aux yeux de la loi, autre ch que des employés? Formaient-ils, par hasard, à mon insu, conseil de surveillance? Et quand, dépositaire de fonds d'a trui, sentant ma solvabilité en péril, je jugeais une liquidat nécessaire, faisais-je tort aux droits de collaborateurs qui n vaient pas la moindre responsabilité? Eussent-ils voulu que remisse entre leurs mains les sommes et la direction qui m vaient été confiées? Mais c'eût été outrepasser mes pouvo Que veulent-ils dire? Qu'ils s'expliquent!...

Passant ensuite sur ma détermination de liquider, déterm nation qu'ils *acceptent* encore, les *observateurs* se plaignent deux choses : l'une, que j'aie prétendu *ériger un accident persécution individuelle en système général de conduite à suiv quant à l'œuvre pratique de l'émancipation des travailleu* l'autre, que j'aie cru devoir arguer, pour motiver la liquidat de la Banque du peuple, d'un côté, de la différence de m opinions d'avec les leurs; d'autre part, des indiscrétions co mises par quelques-uns; troisièmement enfin, de la crai bien naturelle que j'éprouvais, que, comme la porte de Banque était ouverte aux *indiscrétions*, elle ne le fût aussi a *suggestions*. Ils concluent en déclarant que la Banque Peuple est la propriété des associations ouvrières, qu'elle s continuée sur des bases plus larges, que le programme en s rendu incessamment public, etc.

De tout quoi il résulte clairement, et les *faiseurs d'observ tions* ne se gênent nullement pour le dire, que s'ils avai

jusqu'alors *accepté* telle quelle la Banque du Peuple, c'est par *concession à ma personne* et en *sacrifiant leurs propres idées*; mais qu'on voyait bien à présent que j'étais un *monarchien*, un *catholique*, un *propriétaire*, etc., etc.

Sur ma résolution d'abandonner momentanément la Banque du Peuple pour ne m'occuper que des institutions républicaines, résolution dont on m'accuse d'avoir fait une règle de conduite générale, il m'est facile de répondre. Je n'ai besoin que de rappeler mes paroles : « Que d'autres, ai-je dit, moins effrayés et plus libres, reprennent en sous-œuvre notre entreprise; mes sympathies et, s'ils le veulent, mon assistance ne leur manqueront pas! » Ne dirait-on pas que j'empêche les gens de travailler de tous leurs moyens à la solution du problème de la misère? J'ai parlé pour moi seul, et encore il est évident que ce que j'ai dit est subordonné à la politique du gouvernement. Que le gouvernement devienne une fois plus tolérant, moins calomniateur, moins exterminateur, et je rétracte mes paroles. Je serai le premier à donner l'exemple d'une résolution pacifique, traditionnelle et légale.

Que MM. Jules Le Chevalier, Ramon de la Sagra et leurs honorables associés se rassurent donc : je n'ai point eu l'intention de décourager ni eux ni personne. Qu'ils essayent, s'ils peuvent, d'organiser le crédit gratuit. J'en serai heureux. Mais qu'ils ne parlent plus de la Banque du Peuple; car, désormais relevés des *concessions* qu'ils faisaient à ma *personne*; reprenant toutes leurs idées sans en *sacrifier aucune*; donnant un libre cours à leurs spéculations, il est évident pour tout le monde que l'œuvre qu'ils préparent ne sera pas la continuation de ma pensée, qu'elle n'aura rien de commun avec la Banque du Peuple.

Quant aux *indiscrétions* dont je me suis plaint, on les avoue, mais on les excuse : il faut voir en quel style :

« Le citoyen Proudhon oublie que l'assemblée, devant laquelle il a pris *ex abrupto* l'initiative d'une demande d'avis qu'il n'avait pas même encore adressée à ses collaborateurs habituels, était à peu près publique, tenue portes ouvertes, composée en grande partie de personnes étrangères à l'administration, et surtout que cette assemblée avait un tout autre objet que celui d'entendre ce qui a été dit par le citoyen Proudhon lui seul, sans aucune recommandation de silence et de discrétion. »

La réunion devant laquelle j'ai pris ce jour-là la parole était *confidentielle*, tenue dans le *cabinet particulier* du secrétaire, *porte fermées* composée d'une *vingtaine* de personnes, toutes

déléguées par les *comités* d'arrondissement organisés, pour re cueillir les souscriptions et adhésions à la Banque du Peupl

Cette réunion avait pour objet, dit-on, d'entendre tout aut chose que ce qui a été dit *ex abrupto* par le citoyen Proudho sans aucune recommandation de silence et de discrétion! - Conçoit-on cela? Le citoyen Proudhon, gérant responsable d la Société de la Banque, qui prend la parole *ex abrupto*, sa demander congé et sans recommander le silence, dans u réunion convoquée par un autre que lui et pour un autre obje Me fera-t-on la grâce de me dire quelle était la gérance occul qui, sous mon nom, administrait la Banque du Peuple, conv quait des assemblées, fixait l'ordre du jour, donnait ou ref sait la parole, et, sauf recommandation du silence, divulgua le secret des délibérations?... *O pauperes spiritu!*

Je ne vais point jusqu'à soupçonner aucun des citoyens q ont été attachés à la Banque du Peuple d'avoir eu des rappor avec la police, ainsi que j'en ai été prévenu plusieurs fois p les personnages les plus respectables. Ma conscience se refus à croire à tant d'infamie! Mais je dis qu'il y a eu des indiscr tions commises. Or, l'indiscrétion amène la suggestion, pour peu que l'esprit soit faible et la conscience peu robust on va loin avec les conseils des amis et des flatteurs.

Ne me suis-je pas entendu dire à moi-même, par de trè honnêtes collaborateurs, que les dépenses que je faisais po la Banque du Peuple, avant la constitution de la Société, de vaient être portées au compte de la Société; qu'il n'était pa juste que, travaillant pour l'émancipation du prolétariat, j payasse de mes deniers les frais de cette émancipation, etc. J'ai dépensé 8,000 fr. sous ma garantie personnelle pour l Banque du Peuple; j'en aurais dépensé 40,000 SANS GARANTI si j'avais cédé à de certaines suggestions, à de certains entra nements. Et l'on trouve mauvais que je liquide!

J'ai hâte de finir, car ce n'est pas sans regret que j'ai pr la plume. Les citoyens, mes collaborateurs d'hier, et qui au jourd'hui m'adressent leurs remontrances, se trouvaient à l'é troit dans la Banque du Peuple telle que je l'avais organisée que je la voulais. Libres de mon influence et de ma gênan tutelle, ils vont donner carrière à leurs pensées.

« Le citoyen Proudhon, disent-ils, jugera, par les propos tions nouvelles que nous avons à adresser aux associations o vrières, quelles concessions ses collaborateurs avaient faites sa personne, quels sacrifices ils avaient faits de leurs propr idées, en acceptant, par des concessions tout exceptionnelle ce que le citoyen Proudhon appelle son *omnipotence monar*

chique!... N'a-t-il pas écrit, dans une déclaration solennelle, que les principes de la Banque du Peuple *sont tout le socialisme, et que, hors de là, il n'est qu'utopie et chimère?...* Aucun de ses collaborateurs soussignés n'a accepté la question ainsi posée; mais tous, quoique bien convaincus de l'insuffisance de la Banque du Peuple, l'ont adoptée et l'ont servie, comme le commencement obligé de ce qui peut et doit suivre... Pour nous, le problème n'est soluble que par une organisation, sinon préalable, du moins simultanée de la *production*, de la *consommation* et de la *circulation.* »

Voilà le grand mot, voilà la Triade!

Pauvres amis, qui n'avez jamais compris les rudiments de la science économique pas plus que de la logique! qui n'avez jamais pu vous rendre compte de cette loi, qu'une idée absolue implique les idées absolues corrélatives; qu'ainsi réaliser la *liberté* absolue, c'est réaliser en même temps l'*égalité* et la *fraternité*; que, de même, organiser la *circulation*, c'était organiser du même coup la *production* et la *consommation!*

La *production!* Laissez faire aux sociétes ouvrières, aux vrais travailleurs. Ce n'est pas en jasant de six heures du matin à onze heures du soir, dans des conciliabules socialistes, que vous organiserez la production; c'est en prenant part à la besogne, c'est en travaillant, c'est en produisant!

La *consommation!* allez, je n'en suis point en peine. Les collaborateurs ne me manqueront pas pour ce second terme de votre triade.

La *circulation!* voilà l'œuvre difficile, mais dont, j'ai honte de le dire, on s'occupait le moins à la Banque du Peuple. Quand je parlais *relation*, on me répondait *organisation!* On légiférait, on réglementait, on faisait, refaisait les actes de société des corporations ouvrières, et Dieu sait les brillants succès qu'ont obtenus ces consultations gratuites. Enfin l'occasion se présente d'ORGANISER librement et sans entraves, sur la plus vaste échelle, la production, la consommation et la circulation. Le citoyen Proudhon jugera combien de temps il a retardé le bonheur de l'humanité par ses mesquines conceptions, et quels sacrifices on a faits à son idée et à sa personne. Puisse-t-il n'en pas mourir de honte et de remords!

Vous l'avez voulu, amis; qu'il soit fait suivant votre désir. Je ne me départirai pas de mes principes; et quand le jour sera venu pour moi de reprendre mon œuvre à peine ébauchée, je saurai choisir mes collaborateurs. Je n'aurai pas, je vous jure, le désagrément d'une seconde épuration.

En attendant, voici ce que le public ne sera peut-être fâché d'apprendre.

Sur les instances de mes amis, et afin de prouver de plus plus au pays mon désir de travailler, par la voie pacifiqu légale, à l'émancipation du prolétariat,

L'œuvre commencée par moi sous le nom de *Banque Peuple* sera ultérieurement reprise;

L'acte de Société sera révisé;

La constitution de la Banque du Peuple sera subordon aux conditions suivantes :

L'acquittement des amendes prononcées et à prononcer b tôt contre le *Peuple*;

La continuation de la bienveillance du public et, s'il est sible, l'augmentation du nombre de ses lecteurs;

Une politique moins ombrageuse et moins hostile de la du gouvernement.

Le *Peuple* doit à la Banque du Peuple, jusqu'au jour où pourra subsister de son propre produit, une subvention nuelle de 20,000 francs, soit un capital de 400,000 fr.; ca Banque du Peuple ne doit pas vivre aux dépens de ses sc cripteurs.

Afin d'assurer le service de cette subvention, et pour au pouvoir tout prétexte, la rédaction du *Peuple* fera en so à l'avenir, de substituer partout dans ses articles la discus à la véhémence.

La rédaction du *Peuple* croit avoir assez mérité de la dé cratie socialiste pour penser qu'en retranchant quelque c du coloris et de la vivacité de son langage, elle ne donnera lieu de croire qu'elle succombe à la persécution et au déc ragement.

Entre temps, le remboursement des actions souscrites jour continuera d'être effectué; la future Société se pas d'actionnaires.

Pour moi, en attendant que la liberté me soit rendue qu'il me soit permis de remplir paisiblement les fonction directeur que m'avait conférées l'acte primitif, je m'inst commis-voyageur de la Banque du Peuple A L'ÉTRANGER.

(N° 149. — 17 avril 1849.)

UN DERNIER MOT SUR LA BANQUE DU PEUPLE

Les scellés ont été apposés sur les bureaux de la Banque du Peuple. C'est en suite de cette apposition de scellés que le remboursement a dû se faire dans la rue.

Cette mesure de suspicion à l'égard de la Banque du Peuple a eu pour cause, outre les calomnies et excitations de la presse modérée, les paroles de M. l'avocat général Mongis, remplissant les fonctions de ministère public près la cour d'assises, et portant la parole contre le sieur Duchêne, gérant du *Peuple*, défaillant.

« Qu'aujourd'hui, s'est écrié M. Mongis, et en l'absence d'un adversaire qui fuit la justice après l'avoir provoquée, qu'aujourd'hui une seule observation nous soit permise. Naguère, à cette même place nous disions : Le communisme est mort, le socialisme, qui est une variété de communisme, ne tardera pas à mourir. Cette prédiction est déjà plus que réalisée. La Banque du Peuple, *ce piége tendu à des esprits faibles et crédules*, cette Banque du Peuple ! le dernier mot de l'homme qui s'est posé comme la plus haute expression du socialisme, cette Banque du Peuple ! au moment où nous avons l'honneur de parler devant vous, on la liquide; on annonce publiquement qu'une partie des fonds déposés sera rendue; que l'autre *pourra l'être*, moyennant terme, et sur le travail de l'ex-gérant de la Banque. »

En vérité, mon jeune ami et collaborateur Duchêne a eu raison ce jour-là de faire défaut : comment eût-il résisté à cette foudroyante apostrophe de M. Mongis ?

Savez-vous, monsieur l'avocat général Mongis, que je pourrais bien, à mon tour, si la justice, comme le soleil, luisait en France pour tout le monde, en vertu des articles 505 du Code de procédure civile, 271, 481 et 485 du Code d'instruction criminelle, vous prendre vous-même à partie et vous intenter un procès en abus de pouvoir et diffamation ?

En vérité, la liquidation de la Banque du Peuple, si tant es qu'il y ait *liquidation* ! a été la fosse aux calomnies. Comme il se sont rués sur cet os, les journalistes, procureurs et repré sentants de la République *honnête!* Quelle jubilation, parmi ce cœurs si purs, à cette étonnante nouvelle ! Le directeur de l Banque n'étant plus libre, et les ressources sur lesquelles i avait compté lui étant jour par jour ravies par le fisc, le proje de la Banque du Peuple demeure ajourné, et les actions se ront remboursées.

Oh ! messeigneurs, je vous savais méchants ; mais, parol d'honneur ! je ne vous croyais pas aussi bêtes !

Quoi ! monsieur l'avocat général, dans un procès de presse où il s'agit de tout autre chose que de la Banque du Peuple malgré l'absence de l'accusé ; malgré la loi qui vous défend *d porter à la cour aucune autre accusation* que celle qui fait l'ob jet de la poursuite, *à peine de nullité et de prise à partie*, vou osez vous livrer à une diatribe, contre qui ? contre le défail lant ? — Non, contre un homme qui n'est point en cause ; qui s'il n'est point étranger au journal poursuivi, l'est du moins l'accusation ; et cela à propos de quoi ? à propos des idées ex primées dans l'article incriminé ? — Non encore : à propo d'une entreprise de commerce, forcée par les persécutions d vos confrères de s'ajourner ! Et la cour se tait ! la cour vou laisse dire !

Voilà donc ces magistrats *respectables*, que nos représentant *honnêtes*, sans doute afin d'éterniser une justice gothique, veu lent rendre inamovibles ! Les voilà, ces hommes que la vérit devrait couvrir comme un vêtement, et qui viennent à l'au dience la toge pleine de toutes les passions mauvaises, de l plus mauvaise des politiques !

Mais, monsieur l'avocat général, si vous croyez, comme vou le dites et le donnez à entendre, que la Banque du Peuple soi *un piége à la crédulité des esprits faibles*, et que l'ex-gérant soi un escroc, que ne poursuivez-vous ? Êtes-vous en peine d'u article de loi ? je m'en vais vous le fournir.

ART. 405 du Code pénal. — « Quiconque, soit en faisan usage de faux noms et de fausses qualités, *soit en employan des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausse entreprises*, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou *pou faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès*, d'un acciden ou de tout autre événement *chimérique*, se sera fait remettr ou délivrer des *fonds*, des meubles ou des *obligations*, disposi tions, billets, *promesses*, quittances ou décharges, et aura, pa un de ces moyens, ESCROQUÉ OU TENTÉ D'ESCROQUER totalit

u partie de la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonne-
ent d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende
e 50 fr. à 3,000 fr. »

Que voulez-vous de mieux? Allons, faites saisir encore la aisse de la Banque du Peuple; vous serez plus sûr, l'argent ne foi dans vos mains, de l'*escroquerie*.

Mais non, vous ne viendrez pas; vous savez trop aujour-'hui combien cette enquête tournerait à votre confusion; vous e fournirez pas à la Banque du Peuple l'occasion d'exposer ıdiciairement, devant toute la France, les moyens qu'elle se roposait d'employer pour débarrasser la société de vos esti-ables suppôts, les banquiers et usuriers. Le trait est déco-ıé, la calomnie m'a atteint; la province ne lit guère le *Peuple*, le *Constitutionnel* ne revient pas de ses jugements. Il vaut ieux, pour l'homme de la magistrature et de la République odérée, laisser l'affaire *in statu quo!*

Qu'il me soit donc permis, à défaut de la police correction-elle, de résumer ici les faits, et d'appeler à la conscience des onnêtes gens.

J'avais conçu, depuis plusieurs années, la possibilité de fon-r une banque de crédit et de circulation gratuite.

Une telle entreprise pouvant paraître, comme dit l'article 405 ı Code pénal, *imaginaire*, et le succès *chimérique*, j'avais ngé à pourvoir par moi-même aux frais généraux d'installa-on et d'exploitation de cette banque. Je ne voulais appeler des tionnaires que dans un but de légalité et pour donner un ge aux premiers billets.

Ce que j'avais conçu, je l'ai exécuté, et avec plein succès, squ'au jour où, par des circonstances politiques et de force ajeure indépendantes de ma volonté, étrangères à l'entre-ise, j'ai vu la subvention que je destinais à la Banque prête manquer, et le capital souscrit, si je persistais dans cette si-ation, en danger.

C'est alors que j'ai annoncé ma retraite et, par suite, le mboursement des actions, ou, comme je le disais impropre-ent, la liquidation de la Société.

En faisant cette annonce à des hommes que je savais être la ıpart mes amis, et dont je ne craignais pas les rigueurs, à s hommes qui avaient concouru librement avec moi, non-ulement à la création de la Banque du Peuple, mais à la ndation du *Peuple*, l'organe et le soutien de la Banque, j'ai moigné le désir de n'être point pressé pour le remboursement ıne somme de 8,000 fr., attendu que ce remboursement pou-it, je ne le savais pas, faire brèche au cautionnement du

journal. — Cette explication, je me réservai de la donner co fidentiellement aux principaux actionnaires; la clameur la presse m'a forcé de la rendre publique. Heureusement, succès du *Peuple*, garant de celui de la Banque, dépassait n espérances : le remboursement des actions sera intégral immédiat, sans compromettre l'existence du *Peuple*, pourra, un peu plus tard, reprendre son œuvre d'émancipati économique.

Voilà le fait dans sa simplicité. Voilà ce que les uns ont a pelé la déconfiture de la Banque du Peuple, que les autres accusé comme une félonie socialiste, — tant est grande la f reur d'incriminer! — et que je considère, moi, comme un a de conservation et de persévérance. Eh! plût au ciel que affaires de notre infortuné pays soient toujours aussi bien go vernées que les miennes!...

Que la monarchie arrive maintenant, de Russie, d'Ang terre ou de Rome, quand elle voudra! Le *Peuple*, à moins qu' lui coupe le poing, qu'on lui crève les yeux, qu'on lui arrac la langue, le *Peuple* vivra. Il restera au flanc de la réactio comme la flèche de l'Arabe au flanc de la gazelle. Avec *Peuple* restera le principe du crédit gratuit, c'est-à-dire, da un avenir peu éloigné, la création de la Banque du Peuple. on a pu déjà l'entrevoir, la Banque du Peuple, par le seul f de son rayonnement, est l'organisation de la démocratie, révolution sociale.

Peut-être, quand ils verront l'idée du crédit gratuit envah l'Europe et ceindre la France d'un cordon socialiste, les éte nels ennemis de toute réforme se rendront-ils à la nécessi et se résigneront-ils à opérer leur conversion. Puisse-t n'être jamais trop tard pour leur salut et pour la patience prolétariat!

Quant aux hommes qui, impatients de ma direction, jalo de donner carrière à des idées dont je ne consentirai jamai devenir l'instrument, censeurs infaillibles d'une théorie q leur position vis-à-vis de moi leur commandait de servir bonne foi ou d'abandonner; rétribués, pour la plupart, tr chichement, je l'avoue, des fonds du *Peuple*, alors qu'ils figuraient l'être sur le capital de la Banque, dont ils croyaient peut-être les gardiens; quant à ces hommes, dis- qui, au jour critique, se sont trouvés faibles et se sont empr sés, le lendemain de ma retraite, sans explication, sur le p futile prétexte, de relever contre moi le drapeau d'une oppo tion posthume, je leur permets de dire et de répandre que suis le plus grand ennemi du socialisme; que je n'aime ni

iberté, ni l'égalité, et encore moins la fraternité. Puisque cela eur fait plaisir, je suis content de les voir libres et à l'œuvre.

On me dit qu'ils se proposent d'organiser, en remplacement le la Banque du Peuple, la *mutualité* entre les associations ouvrières. A la bonne heure! ce m'est déjà une consolation de es voir, eux qui me sacrifiaient leurs idées, m'emprunter leur tiquette. Qu'ils persistent dans cette voie : la MUTUALITÉ, la ratuité du crédit, à laquelle ils ont tant de peine à se rallier, 'ils parviennent à la comprendre, fera leur salut. Qu'ils se ouviennent seulement, c'est le conseil que se permet de leur onner l'ex-directeur de la Banque du Peuple, qu'en fait d'inovation politique, sociale ou industrielle, l'inventeur est tenu, peine de séduction, captation, fausse promesse, manœuvre auduleuse, *escroquerie* enfin, — c'est le terme dont se sert le ode pénal! — de fournir tout du sien, de n'attendre, pour la éalisation de son idée, de ressources que de lui-même, et du roduit effectif de son entreprise. En matière de réforme, omme de brevet d'invention, le succès, toujours problémaque, ne s'escompte pas...

(N° 146. — 14 avril 1849.)

Paris, 13 avril.

RÉUNIONS ÉLECTORALES

Il tend à s'établir, dans notre régime parlementaire, un dérable abus : c'est, dans certaines questions encore peu faières à la conscience publique, de substituer au droit imscriptible des citoyens et à l'initiative de l'Assemblée ionale la jurisprudence de la cour de cassation. Avantr, l'honorable M. Ledru-Rollin, adressant des interpellations ministre de l'intérieur, disait :

« Des réunions électorales ont eu lieu dans différentes ci importantes; les préfets ont donné des ordres pour que la lice intervînt dans ces réunions, pour qu'elle les surveil pour qu'elle rendît compte, dans certaines circonstances, professions de foi qui y seraient faites par les candidats et discussions qui auraient lieu. Je pourrais ajouter aujourd' que l'émotion dans certaines villes a été telle, que des mu cipalités ont cru, pour résister aux ordres donnés par le g vernement, devoir donner leur démission.

« C'est là un conflit regrettable; c'est une question q dans l'intérêt public, il faut trancher; elle ne peut pas rester suspens.

« Or, pour moi, je n'ai jamais entendu dire que des réuni électorales fussent susceptibles d'être surveillées par la lice, etc. »

Et après une longue discussion de la loi du 24 août 17 M. Odilon-Barrot, répondant tour à tour à MM. Ledru-Ro et Théodore Bac, concluait ainsi :

« La question légale, — savoir si la police peut exercer haute surveillance sur les réunions électorales, comme toute autre réunion publique, — la question légale, si pouvait être sérieusement posée, ce ne serait pas à nous de résoudre, car ce n'est pas à nous à appliquer la loi. Les tri naux sont saisis... La cour de cassation est saisie, et LA CO DE CASSATION EST RÉGULATRICE EN CETTE M TIÈRE. »

C'est précisément ce que répondait M. Guizot à M. Odil Barrot, le 22 février : « Faites votre banquet, lui disait-il, n vous dépêcherons le commissaire de police; vous résister nous vous traduirons devant les tribunaux, et la cour de c sation, régulatrice en cette matière, prononcera. »

Cela serait à peine tolérable sous une monarchie, où tou monde, gouvernants et gouvernés, croiraient à la justice, lumières, à la haute indépendance de la cour de cassation. enfin, là où la loi paraît douteuse au législateur lui-mê comme c'est le cas actuellement pour la loi de 1790, sur quelle on discute depuis quinze mois sans pouvoir s'accord ce n'est pas aux tribunaux, chargés d'APPLIQUER la loi, q faut en référer, c'est au législateur. C'est-à-dire que la loi à refaire, et en attendant qu'elle soit refaite, le bénéfice doute est acquis au citoyen signalé comme infracteur.

Mais en République, avec le principe du suffrage univer et quand il s'agit de réunions électorales, oser dire à la tribu que la police a le droit de s'introduire, pour les surveill

lans de telles réunions, puis, pour faire passer cette énormité, ppeler à l'autorité de la cour de cassation, c'est renverser outes les idées républicaines; c'est attenter à la fois au droit le l'électeur, à la prérogative du législateur, à la majesté du orps électoral, qui est le souverain; c'est nier la Répu- lique.

Comment! le peuple, dites-vous, est le souverain; c'est par 'élection qu'il manifeste sa souveraineté; les réunions électo- ales sont le préliminaire obligé de cette manifestation; et voici u'au-dessus du souverain vous mettez la police, comme au- lessus du pouvoir législatif la cour de cassation! Le souve- ain, de qui émane toute autorité constituée, est subordonné, lans l'exercice de sa souveraineté inviolable, au commissaire le police; puis, par contre-coup, le mandataire du souverain, e représentant chargé d'édicter la loi, est soumis, par l'inter- rétation de cette loi, à l'autorité judiciaire, chargée seulement le l'appliquer! Concevez-vous un souverain agissant sous la urveillance de sa propre police, et, comme un libéré en rup- ure de ban, exposé à se faire saisir par ses propres gen- larmes? Vous figurez-vous le législateur, — car si le représen- ant du peuple change, le législateur lui-même est immuable, – embarrassé sur le sens de la loi qu'il a faite, et consultant elui-la même qui a dû recevoir de lui l'interprétation?...

Mais c'est peu d'être illogique : la théorie de M. Barrot est napplicable, et tout le but de ce grand homme d'État, en ap- uyant de sa parole les farces policières de son ami Faucher, a té d'épouvanter les niais!

Supposez, et je fais la gageure que le cas arrivera, qu'il se encontre une réunion d'électeurs assez osée pour chasser de on sein le commissaire de police; supposez qu'une seconde éunion suive cet exemple, que celle-ci soit imitée par une roisième, par une quatrième, par une centième, par une cent nillième! Que fera, je vous le demande, la police, et que dira a cour de cassation? Fermerez-vous les salles, et vous oppo- erez-vous aux réunions? Vous supprimerez donc aussi les lections! Vous supprimerez le suffrage universel! Ferez-vous ın procès aux électeurs? Les électeurs vous répondront en ommant des représentants qui destitueront vos préfets, vos rocureurs généraux et vos substituts, votre cour de cassation t toute votre police, qui vous chasseront vous-mêmes, et ce era justice, du gouvernement!

Direz-vous enfin qu'il y a réunions électorales et réunions électorales, comme il y a fagots et fagots; que si la loi de 1790, interprétée par la cour de cassation, vous *autorise* à

faire surveiller toutes les réunions électorales, elle ne vo
oblige point à exercer cette surveillance là où vous la ju
inutile ; que les commissaires de police sont faits pour les
mocrates, mais qu'ils se garderont de troubler dans leurs i
nocents conciliabules les amis du gouvernement? C'est do
une surveillance arbitraire que vous voulez avoir sur les éle
teurs? C'est une classe de citoyens que vous mettez en pr
vention, c'est une partie du souverain que vous déclarez e
nemi de l'ordre et de la chose publique! Et vous appelez c
de la justice et de la liberté! Et vous osez parler de votre pr
bité politique! Et vous invoquez le suffrage universel!...

Allez, monsieur Barrot; allez, monsieur Faucher; votre i
terprétation de la loi de 1790, et votre appel en cassation,
votre feinte soumission aux tribunaux, tout cela n'est, comr
votre loi sur les clubs, qu'une violation hypocrite et lâche
la Constitution. De deux choses l'une : ou la police devra a
sister à toutes les réunions électorales, et alors sa présence
sera qu'un outrage à la majesté du souverain, qui, vous n'
doutez pas, se fera bientôt justice ; — ou elle ne se montre
(la police) que dans certaines réunions peu amies de vous et
votre politique; et, dans ce cas, sa prétendue surveillance
sera qu'une odieuse vexation du pouvoir, une excitation à
guerre civile, à laquelle tout républicain est tenu de résiste
même par la force. Est-ce que la cour de cassation, que l'ét
blissement de la République semble avoir médusée, ainsi q
vous, douterait par hasard que le droit à la résistance pe
s'exercer contre une décision judiciaire, aussi bien que cont
une ordonnance administrative? Eh bien! qu'elle en essay
pour voir! Et si les républicains, écrasés par le nombre, n'
taient point en mesure de faire respecter le droit et la libert
ils savent qu'il y a des retours aux choses d'ici-bas : apr
avoir protesté, ils prendraient note!...

Je conclus en formulant cet aphorisme de droit républicai

Dans le cas où, par suite de circonstances exceptionnelle
le législateur aurait cru devoir, pour un temps plus ou moi
long, soumettre le droit de réunion à de certaines formalit
de police, une pareille loi, toute d'exception, ne saurait jama
atteindre la réunion électorale.

Car la réunion électorale est l'exercice même de la souv
raineté, et nul autre que le souverain n'a le droit de donn
des gardes au souverain. C'est aux électeurs à organiser
police de leurs réunions : tout empiètement de l'autorité, tou
décision contraire des tribunaux est un attentat à la souv
raineté du peuple et au suffrage universel.

Que les municipalités, au lieu de se retirer devant l'arbi-
raire, que tous les citoyens, au lieu de céder à l'intimidation
l'un pouvoir imbécile, résistent donc ! En faisant l'apprentis-
age de la résistance, ils feront l'apprentissage de la liberté.

(N° 150. — 18 avril 1849.)

RENTRÉE DE M. GUIZOT

M. Guizot, le doctrinaire inflexible, le publiciste austère,
te son chapeau au suffrage universel, comme M. Cousin au
atholicisme.

M. Guizot pose sa candidature. Le déchu de Février s'ap-
rête à rentrer en France : ce sera son deuxième ou troisième
etour de Gand.

Que vient-il faire parmi nous, ce Bridoison du juste-milieu,
ui a si lourdement laissé choir la monarchie de 1830 ? Écoutez
a circulaire :

Si M. Guizot daigne revenir en France, ce n'est pas certes
our les beaux yeux de la République, je dis la République
onnête et modérée : M, Guizot ne l'aime pas plus que la Ré-
ublique démocratique et sociale.

Ce n'est pas pour consolider l'édifice dont le suffrage uni-
ersel a posé les fondements : en dépit de l'opposition Barrot,
hiers et Duvergier de Hauranne, en dépit des louanges don-
ées au suffrage universel par la réaction tout entière, après
s élections d'avril et de décembre, M. Guizot n'accepte, sur
e point, aucune modification à sa politique ; il repousse, après
omme devant, la réforme électorale.

Pas n'est besoin d'ajouter que M. Guizot ne parle, dans sa

circulaire, ni de la question du travail, ni de la question d crédit, ni de la question de l'impôt, ni de la question étran gère, ni de la liberté de réunion, pas plus que de la liberté d la presse. Erreur, mensonge, abomination que tout cela.

Aux travailleurs, les articles 415 et 416 du Code pénal;

A l'agriculture obérée, à l'industrie aux abois, l'usure 12 p. 100 ;

Aux contribuables, un milliard, l'indemnité des journées d Février;

A l'Italie, à la Hongrie, à la Pologne, aux Romains, aux S ciliens, à tous les peuples qui demandent la liberté, la Saint Alliance et les traités de 1815;

A la liberté, les lois de septembre.

Voilà, sur les questions soulevées depuis Février, les solu tions de M. Guizot. Ce n'est pas pour répondre à de pareille sottises qu'il se décide à quitter sa solitude de Brompton; si l grand homme revient en France, c'est, sachez-le bien, pou y METTRE L'ORDRE; sa circulaire est une complainte à ving huit couplets sur *l'ordre.*

Hommes d'ordre, politique d'ordre, gouvernement d'ordr parti d'ordre : l'ordre revient à chaque phrase dans la circu laire de M. Guizot. De liberté, de conciliation, de progrès, n'en est pas question.

Qu'est-ce donc que *l'ordre?* Car enfin nous sommes d'u pays où l'on aime que les gens s'expliquent.

Suivant M. Guizot, il n'y a pour la France que trois gouve nements sérieux, trois gouvernements d'ordre : le Consulat l'Empire, la Restauration, la Monarchie de 1830. — Quant à République, — il est bien entendu qu'il ne s'agit que de République honnête, il ne peut être question de la sociale, - ce n'est pas un gouvernement sérieux, un gouvernement d'o dre : Cavaignac lui-même n'est pas, au gré de M. Guizot, u homme d'ordre.

Mais, direz-vous, à présent que les trois gouvernemen d'ordre sont en présence : d'un côté, le Consulat et l'Empir de l'autre, la légitimité; en dernière analyse, la Monarchie d Juillet, lequel choisir?

A cela, M. Guizot répond, avec une gravité profonde : L EST LA DIFFICULTÉ! Cela rappelle sa fameuse réponse à u autre question scabreuse : *On peut choisir l'une ou l'autre op nion!* Quel génie que M. Guizot!...

N'allez pas croire que M. Guizot soit aussi embarrassé qu' en a l'air; et si vous voulez que je l'interroge, je me charge d le faire parler.

Répondez-moi donc, monsieur Guizot.

Si le Consulat et l'Empire était un gouvernement sérieux, un gouvernement d'ordre, pourquoi, en 1815, avez-vous appelé l'étranger? Pourquoi êtes-vous allé à Gand?

Donc, avec votre permission, monsieur Guizot, le Consulat et l'Empire, dont le principe aboutissait au despotisme, comme vous le fîtes voir en 1815 en vous ralliant à Louis XVIII, n'était pas un gouvernement sérieux, un gouvernement d'ordre.

Si la Restauration était un gouvernement sérieux, un gouvernement d'ordre, pourquoi, en 1830, protestâtes-vous contre les ordonnances de juillet, et fîtes-vous bannir Charles X et mettre à sa place Louis-Philippe?

Avec votre permission encore, M. Guizot, la Restauration, dont le principe impliquait la négation de la liberté, comme vous le fîtes voir en appelant aux armes le peuple de Paris, n'était pas un gouvernement sérieux, un gouvernement d'ordre.

Si la monarchie de 1830 était un gouvernement sérieux, un gouvernement d'ordre, pourqui, en 1839, avez-vous attaqué, flétri, renversé ce gouvernement dans la personne de M. Molé, pour le trahir ensuite dans la personne de M. Thiers, devenu premier ministre, et dont vous étiez l'ambassadeur?

Avec votre permission, monsieur Guizot, la monarchie de 1830, se résolvant fatalement dans le gouvernement personnel, comme vous le fîtes voir en organisant votre fameuse coalition, n'était pas un gouvernement sérieux, un gouvernement d'ordre.

Reste donc, au fond de la circulaire de M. Guizot, ceci : Que le seul gouvernement sérieux pour la France, le seul gouvernement d'ordre, ce n'est ni le Consulat et l'Empire, renversé en 1815 par M. Guizot; ni la Restauration, renversée en 1830 par M. Guizot; ni la monarchie de Juillet, renversée en 1839 par M. Guizot, car c'est de la coalition de 1839 que date l'opposition de 1848, laquelle a amené la Révolution de Février. Le gouvernement sérieux, le gouvernement de l'ordre, c'est le gouvernement de M. Guizot. Si ce ne sont pas les propres termes de la circulaire, c'en est bien certainement le sens.

Or, à présent que nous connaissons le gouvernement de l'ordre, et celui qui en est la personnification la plus sérieuse, la question est de savoir comment nous allons nous y prendre pour rétablir l'ordre, et abolir le gouvernement du désordre, à savoir la République.

M. Guizot qui, en 1815, a fait contre l'empereur la coalition de l'étranger; qui, en 1830, a fait contre Charles X la coalition de la bourgeoisie; qui, en 1839, a fait contre Louis-Philippe la

coalition de tous les partis, M. Guizot va nous le dire : c'est de former contre la République une nouvelle coalition.

Cette coalition devra se composer, exclusivement, *des trois gouvernements sérieux* QUI ONT VÉCU, je cite textuellement, ET QUI SONT TOMBÉS *en France depuis soixante ans, laissant après eux, à côté de la République, trois espérances, trois perspectives.* C'est-à-dire que les seuls hommes d'ordre qui puissent faire partie de cette coalition projetée sont les bonapartistes, les légitimistes et les orléanistes, en un mot, tous partisans des gouvernements trahis et démolis par M. Guizot. Quant aux républicains honnêtes, qui croyaient être, eux aussi, des hommes d'ordre, et qui ont pris au sérieux la République, M. Guizot ne les admet point dans sa compagnie. M. Guizot n'en fait cas non plus que des rouges. Comme il ne reconnaît pas le principe républicain pour un principe d'ordre, il ne se coalise pas avec eux; il ne les juge pas dignes d'une défection. C'est contre toute la République, rouge et bleue, qu'il se coalise, sauf à se retourner ensuite contre ses coalisés : *Ecce homo!*

L'ordre était troublé en 1814, nous dit M. Guizot, sous le gouvernement fort et glorieux de l'empereur; — il était troublé en 1830, sous le gouvernement benêt de Charles X; il était troublé en 1839, sous le gouvernement conservateur et despotique de Louis-Philippe : c'est pour cela que j'ai conspiré contre ces gouvernements. L'ordre n'a cessé de l'être, après le 24 février, sous le gouvernement provisoire, la commission exécutive, la gérance de Cavaignac; il l'est plus que jamais, depuis le 10 décembre, sous la présidence de Louis Bonaparte; c'est pour cela, ajoute-t-il, que je conspire contre la République.

Quand donc est-ce que l'ordre n'a pas été troublé? C'est ici qu'il vous faut lire entre les lignes, si vous voulez comprendre la circulaire.

L'ordre n'a véritablement existé en France, depuis soixante ans, que pendant la période de 1840 à 1848, sous la main ferme, intelligente et incorruptible de M. Guizot. Et c'est afin de ramener cette époque de moralité, de dignité, de gloire que le Judas du suffrage universel appelle à grands cris les partis de l'ordre au scandale d'une nouvelle trahison.

Nous ne dirons pas de M. Guizot qu'il n'a rien oublié, rien appris; M. Guizot, historien et homme d'État, n'a jamais rien su, ni l'histoire, ni la politique, ni les hommes. M. Guizot s'imagine que la chute d'une monarchie, chez un peuple intelligent et libre, travaillé de besoins immenses et de questions terribles, est un accident dont on appelle; il se figure qu'une intrigue parlementaire, comme celle dont il a donné le spec-

tacle en 1839, est un moyen qui réussisse vis-à-vis d'un peuple. Nous connaissions l'orgueil de M. Guizot; nous étions loin de lui supposer autant d'immoralité et de petitesse. La circulaire a surpris par l'impudence; elle n'a pas trouvé un sot pour l'applaudir.

Tout absurde qu'elle soit, cependant, une pareille manifestation atteste le désordre des esprits et des consciences; elle révèle l'inquiétude fiévreuse qui règne parmi les ennemis de la République. A ce titre, elle mériterait notre attention. M. Guizot est le premier qui, sans respect pour le suffrage universel qu'il invoque, ose jeter le défi à la République. La rude franchise de M. Guizot fait envie aux partis réactionnaires qui brûlent de le suivre, mais qui hésitent à le prendre pour chef et à le patroner auprès des électeurs.

Eh bien! c'est pour amener cette solution monarchique tant désirée, c'est afin de venir en aide à ces timides comités de la rue de Poitiers et de la rue Duphot, et de procurer, autant qu'il est en notre pouvoir, le succès de la coalition, que nous, républicains du *Peuple*, agents de désordre d'après les catégories de M. Guizot, mais qui souhaitons passionnément le retour de l'ordre, nous offrons aux amis politiques de M. Guizot, à tous ces hommes d'ordre que l'ex-carbonaro honore de ses circulaires, l'alternative de deux propositions, nous engageant à signer de notre sang celle qui leur agréera le plus.

Première proposition. — Nous accepterons pour gouvernement d'ordre M. Guizot; nous défendrons les lois et les institutions dont sa sagesse aura doté la France; nous serons reconnaissants du peu de liberté, noyée de beaucoup d'ordre, qu'il lui plaira de nous octroyer; nous ferons le sacrifice de nos utopies sociales, politiques, démocratiques, mais à condition que les trois partis qui représentent l'ordre, bonapartistes, légitimistes, orléanistes, feront préalablement connaître leur propre acceptation, abdiqueront, ainsi que nous, leurs espérances et perspectives gouvernementales, et s'en rapporteront au génie pacificateur, ordonnateur et régénérateur de M. Guizot, des destinées de la France et du monde.

Seconde proposition. — Ou bien si, acceptant le programme de M. Guizot, lesdits partis s'inscrivaient en faux contre sa personne, nous déclarons comme devant que nous sommes prêts à baisser notre drapeau devant la coalition, à nous soumettre au gouvernement qu'elle établira; à reconnaître, quelle qu'elle soit, sa formule d'ordre, pourvu qu'au préalable, bonapartistes, légitimistes et orléanistes se soient mis d'accord et de la Constitution et du choix du prince.

A défaut de quoi[1], nous signifions, une fois pour toutes, aux soi-disant partis de l'ordre, organes illégitimes de gouvernements *qui ont vécu et qui sont tombés*, comme dit leur coryphée M. Guizot, que, nonobstant tous jugements et arrêts contraires, nous les tenons pour des partis de désordre, des factions anarchiques, armées contre la liberté et l'ordre, et que le devoir de tout citoyen est de combattre à outrance.

Nous leur déclarons que jusqu'à ce qu'ils aient concilié l'antagonisme de leurs systèmes, qu'ils se soient réunis dans un commun principe et aient découvert une forme de gouvernement meilleure que la République démocratique et progressive fondée par la Révolution de février, et décrétée par l'Assemblée nationale constituante, nous resterons inviolablement attachés à cette forme de gouvernement, comme la plus rationnelle, la plus libérale, la plus conciliatrice, la plus féconde qui ait été dans aucun temps, et dans aucun pays, mise à l'exécution.

Et nous leur rappellerons, à ces prétendus partis d'ordre qu'autant ils se sont montrés conservateurs obstinés sous leurs gouvernements respectifs, autant ils nous trouveront intraitables dans le *statu quo* républicain.

Que si, pour restaurer un passé condamné, ils osaient tenter la voie des conspirations et des coups d'État, nous voulons bien encore les avertir, que plutôt que de tendre nos mains à de nouvelles chaînes, nous sommes résolus de nous ensevelir avec eux sous les ruines de la patrie, suivant les leçons de nos pères, et les exemples de Numance, de Sarragosse, de Moscou, de Missolonghi et de Brescia.

(N° 152. — 20 avril 1849.)

Paris, 19 avril.

LA RÉPUBLIQUE ET LA COALITION

(PREMIER ARTICLE)

C'est en vain qu'un patriotisme sans vertu crie à la réaction, à la conspiration, à la trahison! Les républiques ne périssent que par l'incapacité et l'inertie des républicains. La première condition de vitalité et de durée d'une révolution, c'est d'avoir devant elle une contre-révolution. Il est étrange que ce qui devait assurer le triomphe de la République de Février semble, par la mollesse et l'inintelligence de ses défenseurs, tourner contre elle en une cause de décadence et de mort. Ne sommes-nous donc véritablement que des républicains de collége et des apprentis révolutionnaires?

Qu'est-ce que la République? — Le parti de l'unité, de la légalité, de l'ordre. Je le prouverai tout à l'heure.

Qu'est-ce que cette coalition dénoncée il y a quatre jours par M. Guizot, et qui menace d'engloutir la République? — Le parti de la division, de l'arbitraire, de l'anarchie. Je le démontrerai plus bas.

Et voilà ce qui nous épouvante!

Quelle situation magnifique si nous étions à la hauteur des événements, si nous savions tirer parti des circonstances et de nos moyens! Tout ce qui peut assurer l'existence d'une république, vigueur de principe, puissance d'organisation, énergie des contraires, la fortune de la France nous l'a prodigué. Nous possédons en nous et autour de nous de quoi vaincre, de quoi absorber des adversaires vingt fois plus forts : et ces adversaires, destinés à fournir à notre République au berceau son premier aliment, sa première consommation, s'il dépendait de nous, nous voudrions les écarter!

On s'agite, on déclame, on se démène; on parle de descendre dans la rue et de courir à la barricade; il n'est bruit que de bataille et de carnage, quand il faudrait se féliciter du progrès et de l'intensité de la réaction. A la veille d'une troisième application du suffrage universel, on désespère de la République. O patriotes, un peu de calme, je vous prie; moins de violence, s'il est possible, et, permettez-moi de vous le dire, un peu plus de résolution.

Depuis dix mois, depuis ce terrible enfantement de juin, la République, comme si elle avait honte du sang de sa mère, périclite tous les jours, sinon dans l'idée, au moins dans la réalité et dans le gouvernement. Seul, le parti de l'anarchie, qui devrait faire croître et prospérer la République, grandit et prend faveur. Les choses sont au point que la coalition n'attend, pour étouffer la République, qu'une occasion. Eh! qu'a-t-elle besoin d'occasion? La République tombera d'elle-même, si nous ne savons pas mieux la défendre! Le germe périra sous l'engrais qui devait le faire lever. Et comme c'est une loi de la société que là où la raison et le droit s'abandonnent, la force et la ruse saisissent l'empire, nous verrons la France, sans principe, sans unité, sans symbole, tomber en dissolution. Elle ira, à la queue des nations, attendre son salut d'une initiative étrangère!

Nous ne saurions rester plus longtemps dans cette funeste léthargie; il faut en sortir au plus tôt, ou nous résigner!...

Connaissons-nous donc nous-mêmes; connaissons la République et la coalition; ce que nous avons à défendre, ce qui nous a été donné à dévorer. Par là nous saurons apprécier nos moyens d'action; et, comme aux jours de Février, l'avenir de la République sera encore une fois entre nos mains.

Nous pourrons alors, la main sur le cœur, les yeux fixés sur le livre de la loi, dire et prouver au monde, par un signe de tête, si nous sommes républicains ou non.

Je dis que la République est le parti de l'*unité*, de la *légalité* et de l'*ordre*.

Ces trois éléments, dans la République, n'en font qu'un; c'est par là que la République se distingue essentiellement de la monarchie. Tandis qu'ici l'unité, la légalité, l'ordre, résultent chacun d'un principe propre; dans la République, ils résultent tous du même principe, dont ils ne sont que les trois faces ou les corollaires.

Ainsi, ce qui produit l'unité dans la monarchie, c'est l'autorité royale, prépondérante, inviolable, héréditaire. — Ce qui produit la légalité, ce n'est plus la prérogative royale, sans

quoi le gouvernement se résoudrait en un pur despotisme; c'est un autre principe, la volonté nationale, manifestée par des lois antérieures à la monarchie, ou tout au moins contemporaines de la monarchie. C'est pour cela qu'il est passé en adage parmi les théoriciens de cette forme de gouvernement, que la loi résulte du consentement du peuple et de la promulgation ou sanction royale, *lex fit consensu populi, et constitutione regis.* Par où l'on aperçoit le dualisme inhérent au gouvernement monarchique. — Ce qui enfin, dans la monarchie, produit l'ordre, c'est un troisième principe, objectif et matérialiste, la hiérarchie ou subordination des citoyens, c'est-à-dire l'inégalité des facultés et des conditions parmi les hommes. L'ordre ainsi produit s'appelle tantôt féodalité, tantôt aristocratie, gouvernement de la classe moyenne, équilibre des pouvoirs, etc.

La Constitution monarchique implique donc nécessairement trois principes différents : la puissance royale, la volonté nationale, et le hasard des conditions et fortunes; et c'est de chacun de ces trois principes qu'elle déduit les trois éléments sans lesquels aucune nation ne peut exister, l'unité, la légalité, l'ordre.

Et tel est aussi le vice radical de la monarchie. Comme les principes sur lesquels la Constitution repose, l'autorité royale, l'autorité nationale et l'autorité du hasard, sont essentiellement antagonistes, il arrive nécessairement que ces principes sont en perpétuel conflit; en sorte que, dans la monarchie, l'unité, la légalité, l'ordre, chose monstrueuse! forment entre eux une contradiction insoluble.

La Constitution républicaine, au contraire, repose sur un principe unique, éminemment spiritualiste, par conséquent philosophique et libéral, le *suffrage universel*, lequel engendre, par une simple analyse de lui-même, et comme termes adéquats, l'unité, la légalité, qui est la même chose que la liberté et l'ordre.

Sans me préoccuper du meilleur mode d'organisation ou de manifestation du suffrage universel, je dis d'abord que, par cela même qu'il est universel, il est de sa nature d'exprimer l'unité. Ce sont deux termes qui s'engendrent dans la logique et dans la politique, comme dans l'étymologie UNI-*versalité*, UNI-*té*.

Par une raison analogue, le suffrage universel produit, engendre, crée la légalité. Car, qui dit *suffrage*, dit volonté; non plus volonté présumée, fortuite ou instinctive, comme celle dont la monarchie elle-même est une manifestation, — mais volonté réfléchie, volonté qui délibère et qui juge. Qui dit suffrage universel dit donc volonté nationale, manifestée non pas

une fois, à l'origine des temps, et pour toute l'éternité, comm dans la monarchie; mais manifestée librement et à toute heur suivant le progrès et les besoins de la société.

J'ajoute que le suffrage universel est producteur de l'ordr Le suffrage universel ne préjuge point l'inégalité, variable d'ailleurs fort controversable des conditions : cette inégalité, ne s'en occupe point. Il fait dépendre l'ordre d'un principe su périeur, intelligent et libre, qui est le concours de tous à la for mation de la loi.

Suffrage universel, voilà donc le principe républicain : q oserait aujourd'hui le nier?

Unité, légalité, ordre, produits directs du suffrage universe voilà la Constitution républicaine, la Constitution éternelle d genre humain, dont la monarchie n'est qu'une déviation : q pourrait lui porter atteinte?

A cette déduction si simple, je joindrai quelques faits, e guise de commentaire.

Le 4 novembre 1848 a été votée la Constitution, expressio plus ou moins exacte du suffrage universel, organisation plu ou moins parfaite du principe républicain.

Cette Constitution a été repoussée par un certain nombre représentants démocrates, qui, la jugeant défectueuse, et usa de leur droit, protestèrent ou s'abstinrent.

Mais cette Constitution émane du suffrage universel; elle e est l'expression présente et provisoire, elle le consacre : à tel enseigne que, par une disposition spéciale, le législateur s'e réservé la faculté de révision. Dès lors, c'était le devoir ceux qui, par leur abstention ou leurs votes, avaient protes contre la Constitution, de se soumettre à la Constitution aussi, depuis cinq mois, elle n'a pas eu de plus fermes, de plu énergiques défenseurs.

On conspirait autrefois contre les constitutions monar chiques, et la conspiration était une vertu; — on ne conspi pas contre une Constitution républicaine : la conspiration se rait un crime. La raison de cette différence est simple; l constitutions monarchiques étaient immuables; la Constituti républicaine est perfectible, toujours sujette à révision.

Une autre conséquence du suffrage universel est de ne pou voir ni s'abjurer ni rétrograder : cela signifie qu'une constitu tion républicaine ne peut être révisée que dans le sens de s développement républicain, ce qui conduit à cette derniè conséquence que la République tend à se généraliser sur globe, et qu'il n'est pour l'humanité tout entière qu'une seu forme de gouvernement.

Ainsi le suffrage universel, exprimé par neuf cents mandataires, a bien pu, une première fois, décréter que la République aurait un président, image affaiblie de la royauté. Le suffrage universel ne pourrait plus, ni par la voix des électeurs, ni par celle des représentants, faire de ce président un monarque ou lui conférer quelqu'une des attributions monarchiques, parce qu'alors le suffrage universel s'abjurerait lui-même, s'abdiquerait comme principe, ce qui implique contradiction.

La République, une fois établie, exclut donc tout retour, par la voie légale, à la monarchie : les coups d'État, la violence, pourraient seuls faire rétrograder la souveraineté du peuple et relever le trône.

Autre fait.

Par delà l'opinion républicaine démocratique, opposée à la présidence, il en est une autre, plus radicale, plus compréhensive, qui affirme que, comme le suffrage universel crée l'égalité dans l'ordre politique, il doit la créer aussi dans l'ordre économique. Ceux-là nient donc avec plus d'énergie encore que les autres l'ordre légal de la monarchie, ordre qui résulte, comme nous l'avons dit, de l'inégalité, nécessaire ou contingente, des conditions et des fortunes. Ils veulent que, comme la Constitution républicaine garantit à tous la liberté, la sûreté, la propriété, elle leur garantisse aussi l'égalité, c'est-à-dire le travail.

La Constitution du 4 novembre n'a pas fait droit à cette prétention, ce qui n'a point empêché les républicains démocrates-socialistes, comme on les nomme, de l'accepter et de s'y soumettre. Ils acceptent, dis-je, comme les purs démocrates, la Constitution et la défendent. Pourquoi? Parce que cette Constitution est le produit du suffrage universel, et que, si, comme ils le pensent, la réforme sociale est dans la pensée et la prévision de la volonté générale, en vertu de l'article qui permet de réviser la Constituiton, ils espèrent obtenir un jour satisfaction.

Voilà ce qui explique la conduite des socialistes, ainsi que des démocrates, depuis le vote du 4 novembre. Voilà pourquoi tous, sans exception, ont reconnu la Constitution telle quelle de la République, et sont résolus, au péril de leur vie, de la défendre. C'est, comme on l'a dit, que la Révolution politique contient implicitement la Révolution sociale, révolution qui doit s'accomplir, sauf le cas où la Constitution serait violée, légalement et pacifiquement.

Or, il est évident que tous, et ceux qui veulent le suffrage universel, mais dans l'unité du pouvoir et sans le droit au tra-

vail, et ceux qui veulent l'unité du pouvoir et le suffrage universel, mais sans le socialisme, et ceux enfin qui veulent à la fois le suffrage universel, l'unité du pouvoir et le droit au travail ; il est, dis-je, évident que tous, républicains présidentiaux, démocrates et socialistes, dès lors qu'ils prennent pour point de départ la République, qu'ils se soumettent à la même constitution, qu'ils acceptent par avance les futurs contingents du suffrage universel, qu'ils déduisent de ce principe l'unité, la légalité et l'ordre, appartiennent à la même école; ils suivent la même ligne, ils obéissent à la même impulsion, ils professent le même dogme.

Qu'importe alors la diversité des programmes? Qu'importe que vous vous appeliez Louis Blanc, Considérant, Pierre Leroux, Ledru-Rollin, ou bien Goudchaux, Billault, Grévy, Sandrin, Degousée, etc.? Qu'importe que vous parliez de l'impôt proportionnel ou de l'impôt progressif; de la distinction des pouvoirs ou de leur unité; du droit à l'assistance ou du droit au travail? Questions d'application, questions de temps!... Devant le parti monarchique, rouges, bleus et tricolores sont tous de la même farine, de la même religion. Il n'y a de différence que celle de deux voyageurs qui, marchant sur la même route et suivant la même direction, préféreraient aller l'un à gauche du chemin, l'autre à droite; celui-ci à cheval, celui-là en cabriolet.

République, démocratie, socialisme, c'est tout un, ce sont termes synonymes. *République démocratique et sociale* est un pléonasme, qui a pour but d'exprimer cette inévitable synonymie. Quiconque la rejette n'est ni socialiste, ni démocrate, ni républicain; il ne s'entend pas avec lui-même, c'est un menteur ou un sot ignorant.

Et comme on a eu raison de dire, en se plaçant au point de vue économique, qu'il n'y avait plus dans la société que deux partis, le parti du travail et le parti du capital, de même on dira, en se plaçant au point de vue politique : Il n'y a plus que deux partis, le parti monarchique et le parti républicain. Ce sera toujours la même devise, exprimée en langage différent.

Les ennemis de la République, convaincus comme nous de toutes ces synonymies, convaincus de l'identité de principes qu'elles révèlent, changent la formule et disent : Il n'y a plus que deux partis, le parti de l'ordre et le parti de l'anarchie.

Soit, nous acceptons la définition. Il s'agit précisément de savoir de quel côté est l'ordre, si c'est du côté de la monarchie ou du côté de la république, du côté du capital ou du côté du travail. C'est ce que j'examinerai dans un second article.

Qu'il me soit permis, en attendant, de me résumer et de dire aux républicains :

La monarchie est la forme de gouvernement qui fait sortir l'unité, la liberté et l'ordre de trois principes antagonistes, l'autorité royale, le consentement du peuple et l'aveugle fortune.

La république est la forme de gouvernement qui fait sortir l'unité, la liberté et l'ordre d'un principe unique, le suffrage universel.

Avec la monarchie, la constitution est sujette à des violations et des déchirements interminables, causes permanentes des révolutions et des catastrophes.

Avec la république, la constitution ne peut jamais être violée : le progrès s'accomplit d'une manière normale et pacifique.

Trois monarchies sont tombées successivement depuis le commencement du siècle par le vice inhérent de leur constitution.

Sous l'empire, le principe d'unité était devenu le principe d'une absorption universelle. La volonté nationale avait disparu dans la volonté de l'empereur ; dès lors plus de légalité que celle des décrets impériaux, plus d'ordre que l'ordre des baïonnettes impériales. L'empereur tomba, parce qu'il était trop lui-même, parce qu'il était trop l'empereur.

Sous la restauration, ce fut l'exagération du principe d'ordre qui amena la catastrophe. Charles X voulait reculer jusqu'à l'ancienne féodalité ; il se mettait en opposition avec la tendance démocratique et sociale de la France. Il entreprit de dompter la liberté, il succomba.

La monarchie de juillet a péri enfin, parce qu'elle faisait violence à la volonté nationale, principe de toute légalité : le gouvernement personnel que Louis-Philippe voulait établir amena la querelle et la catastrophe.

Réunissez dans une même formule les causes de cette triple révolution, vous avez la négation entière de la monarchie.

Synthétisez dans un principe unique les trois éléments d'ordre que la monarchie est impuissante à produire, et vous avez la république.

Nous sommes en république, et nous avons devant nous la monarchie trois fois vaincue, trois fois foudroyée par le principe républicain. Et nous prendrions l'alarme ! La république existe, et la république serait en danger !

O hommes de peu de foi ! c'est la faiblesse de vos consciences qui vous perd. Si vous étiez convaincus de la puis-

sance de ce seul mot, le DROIT ; si vous suiviez la justice plus que l'ambition ; si vous saviez agir au lieu de discourir, cette coalition, qui a pour elle le gouvernement, l'Église, l'armée, la richesse, le nombre, s'évanouirait devant vous comme le brouillard devant l'aquilon. La coalition ! elle n'existe que pour le progrès et l'affermissement de la République.

(N° 153. — 21 avril.)

Paris, 20 avril.

LA RÉPUBLIQUE ET LA COALITION

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Un gouvernement d'unité, de légalité et d'ordre ;

Un gouvernement qui ne donne par lui-même prétexte à aucune conspiration ;

Un gouvernement capable de retenir, dans une même confraternité d'idées et d'espérances tous ceux qui en admettent le principe; qui, dès le premier jour de son existence, a eu le singulier pouvoir de soumettre ceux-là même qui, pendant la discussion, avaient le plus énergiquement réclamé contre la forme donnée à la Constitution, la *République* s'est établie.

Cette République est devenue gouvernement de *fait* et de *droit*, d'abord par la chute successive et providentielle de trois monarchies, la première despotique, la seconde hypocrite, la troisième corruptrice; en second lieu, par le consentement de la nation, manifesté deux fois en élections générales; enfin, par la participation à l'œuvre nouvelle de sept millions de citoyens convoqués pour la nomination du président.

Le caractère progressif, démocratique et social de cette République n'est pas équivoque.

L'article 1er du préambule de la constitution porte :

« La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposé pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être. »

Et dans l'article 8 du même préambule, il est dit :

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes. Elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

D'un côté, le *progrès*; de l'autre, à défaut de travail, le *droit à l'assistance*; au-dessus, comme sanction et principe, le *suffrage universel:* voilà la Constitution, voilà la République!

Le PROGRÈS, c'est la négation de toute pensée rétrograde, de tout retour au privilége et à la monarchie.

Le DROIT A L'ASSISTANCE, *à défaut de travail*, c'est, renversez la phrase, la même chose que le DROIT AU TRAVAIL, *et à son défaut, le droit à l'assistance*, c'est-à-dire précisément ce que demande le socialisme. Les socialistes eussent été insensés de faire tant de bruit pour le droit au travail quand on leur offrait, *à défaut de travail*, le droit à l'assistance, s'ils n'eussent compris que la garantie de l'assistance, dégénérant facilement en taxe des pauvres, est chose antidémocratique, antiprogressive, immorale, et mille fois plus onéreuse à la République que le droit au travail.

Or, y a-t-il dans tout cela danger pour la religion, danger pour la famille, danger pour la propriété?

Nullement: les articles 1 et 8 du préambule, ainsi que l'article 13 de la Constitution, ont été votés à une majorité immense, par ceux qui voulaient avant tout le maintien de la religion, de la famille et de la propriété, et qui, à cette occasion, votèrent en haine du socialisme.

Mais, dira-t-on, le socialisme, dernière forme, forme la plus

complète de la République, est une menace permanente à la religion, à la famille, à la propriété.

En quel sens dit-on cela?

En matière de religion, la plupart des socialistes sont mystiques, et par contre, une foule de catholiques sont socialistes. En ce qui concerne la famille et la propriété, tous protestent de leur respect pour la famille et les droits acquis; tous, j'ose le dire, donnent à la fois le prétexte et l'exemple de ce respect.

Sur la religion, la famille, la propriété, il n'existe, dans le socialisme, que des controverses. On s'est demandé, on ne pouvait pas ne pas se faire cette question, si, lorsque tous les membres de la société seront parvenus au degré de moralité, de lumières et de bien-être promis par la Constitution, la religion, la famille et la propriété auront conservé leur forme actuelle? Sur chacun de ces points, les uns, parmi les socialistes, répondent *oui*, les autres *non*. Il n'y a pas autre chose, je le répète, dans tout le socialisme.

C'est en présence de cette Constitution et à propos de ses conséquences les plus éloignées, les plus problématiques, qu'une coalition s'est formée, avec l'intention avouée de la détruire.

Sur quoi se fonde cette coalition? Quelle est son origine? Quels sont ses titres, ses griefs? Quelle réforme, quelle amélioration, inconnue à la République, propose-t-elle? Quel principe vient-elle révéler? Quelle forme supérieure de gouvernement? Quels droits inconnus ou méconnus? Car, quand on se ligue contre un gouvernement, quand on attaque une constitution, c'est que le principe du gouvernement est faux et la constitution vicieuse, c'est qu'elle fait grief et porte préjudice à certains droits.

Que voudrait donc de mieux la coalition, *pour faire parvenir tous les citoyens, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être?* Comment entendrait-elle, par exemple, remplacer le droit à l'assistance, droit onéreux et démoralisateur, par le droit au travail, productif de moralité et de richesse? Que la coalition, avant de conspirer et de détruire, daigne s'expliquer elle-même! Naguère elle sommait le socialisme, accusé de conspirer contre la société, de produire ses théories; maintenant les socialistes la somment, avant de porter la main sur la Constitution, de produire les siennes.

Vous demandez à la coalition son origine?

Elle vous répond : Empire, restauration, monarchie de juil-

let. Elle s'est formée, cette coalition, des débris de trois gouvernements, QUI ONT VÉCU et *qui sont tombés*, comme le dit le chef même de la coalition.

Son principe? C'est, en politique, d'un côté la prérogative royale, anciennement appelée *veto;* de l'autre, le cens à deux cents francs; en économie politique, la prééminence du capital. Le privilége, encore le privilége, et toujours le privilége: voilà le principe de la réaction.

Sa forme de gouvernement? A cet égard, la coalition nous offre trois *perspectives:* perspective du despotisme impérial, perspective du jésuitisme de la restauration, perspective de la corruption de juillet.

Le progrès qu'elle veut réaliser? C'est de consolider et consacrer à jamais l'inégalité des avantages sociaux au moyen de l'inégalité des droits politiques.

Les droits qu'elle veut faire reconnaître, les abus qu'elle veut déraciner? Elle veut, après avoir évincé le droit au travail, supprimer le droit à l'assistance.

Voilà le programme de la coalition.

Voilà l'ordre qu'elle veut établir, la légalité qu'elle veut nous rendre!

Voilà ce qui lui fait chanter sur tous les tons que la société a été gravement, profondément atteinte par la Révolution de février; que l'ordre n'existe nulle part, que la religion est perdue, que la famille est menacée, et, ce qui importe encore plus que la religion et la famille, que la propriété même est en danger!...

Que si maintenant du manifeste de la coalition nous passons à ses actes, nous découvrons mieux le but où elle vise. L'histoire de ses intrigues est patente: elle frappe tous les regards.

Les premiers jours de la Révolution, les réacteurs se taisent. Leurs journaux se bornent à enregister les faits. Ils adorent la Providence, dont les voies sont impénétrables; ils acceptent le fait accompli; ils portent bas l'oreille; ils auraient tendu l'échine si, parmi le peuple de février, il s'était trouvé pour ces Basiles un Figaro.

Arrive le jour des élections, premier essai du suffrage universel. Ils posent timidement leurs candidatures, avouant en toute humilité que, s'ils n'étaient pas républicains de la veille, leur républicanisme, pour dater du lendemain, n'en était pas moins à l'épreuve; que tout ce qu'ils demandaient, c'était une république honnête et considérée, telle qu'ils avaient rêvé de l'établir, en laissant subsister comme monument historique, le

trône de juillet. — Comme tout le monde voulait la République honnête et modérée, ils passèrent avec les autres, et arrivèrent en force à l'Assemblée nationale.

Là, après avoir épuré dans son personnel le gouvernement provisoire et l'avoir transformé à leur guise, ils commencèrent à le déconsidérer dans ses décrets, puis on attaqua sur toute la ligne le socialisme, qui devint bientôt l'épouvantail de la nation. Le socialisme ! c'était la ruine de la religion, la communauté des biens et des femmes, la barbarie ! La majorité du pays n'en est pas encore revenue.

Le socialisme, avons-nous dit, est le terme final, l'expression complète de la République. En attaquant le socialisme, la coalition prenait la République par derrière ; elle en diminuait déjà la formule, elle en restreignait la portée. Or, tout principe qui se laisse mutiler doit périr, et j'ose dire que ce serait déjà fait de la République, si le socialisme, qui seul de nos jours pouvait lui donner une signification, ne l'avait entourée comme d'un rempart de sa propagande et de son énergie.

Ainsi la coalition s'efforçait de diviser la République et de mettre aux prises les républicains. Cette tactique ne réussit que trop. Les hommes qui composaient le gouvernement provisoire et la commission exécutive, divisés en présidentiaux, montagnards et socialistes, comme s'ils eussent appartenu à des partis différents, s'observaient avec méfiance, se tenaient sur la réserve, ne sachant pas reconnaître la communauté de leur principe, et manquant par là de boussole et de direction.

Le droit au travail avait été garanti par le gouvernement provisoire : une conséquence de cette garantie avait été la création des ateliers nationaux.

Tout le monde sait aujourd'hui que, si la déclaration du droit au travail était due surtout à l'influence socialiste, l'organisation des ateliers nationaux fut l'œuvre exclusive de la partie la moins avancée du gouvernement. La coalition réussit à faire dissoudre brutalement, et sans compensation, ces ateliers. 100,000 hommes, qui avaient dû compter sur un droit positif, et à qui l'on venait dénier ce droit, se trouvaient jetés sur le pavé sans pain et sans travail. Une collision était inévitable, c'est ce qu'attendait la réaction. Le socialisme, l'extrême gauche républicaine fut écrasée par des soldats républicains. La France entière fut conviée à ce repas de Thyeste !...

Un seul homme dans la République parut alors avoir le sentiment vrai de la situation : c'était pourtant un adversaire du socialisme, le général Cavaignac.

Si la République, me disait-il quelque temps après les jour

nées de Juin, devait subir encore une saignée pareille, peu importe de quel côté serait la victoire, ce serait fait de la République.

Le général Cavaignac avait raison : plus de républicains, plus de République. Pourquoi faut-il que cet homme, sur qui s'étaient fondées de si grandes espérances, ait ensuite prêté l'oreille aux flagorneries réactionnaires? Il y a gagné une réputation de cruauté machiavélique qu'il n'avait point méritée : telle est du moins, même après les explications du 26 novembre, et bien que j'aie peu à me louer de lui, mon opinion.

Le socialisme vaincu, il fallait profiter de la victoire. La coalition s'occupa d'opérer à son profit une grande concentration de pouvoirs. La commission exécutive fut dissoute, l'état de siége proclamé, le général Cavaignac proclamé président du conseil, les démocrates purs, tels que Flocon et Ledru-Rollin, exclus du ministère. Comme on avait *supprimé* une fraction de la République, on en éliminait une autre.

Une fois le gouvernement placé sous l'influence exclusive des prétendus modérés, la réaction n'eut plus d'entraves. Sous prétexte de réviser les actes du gouvernement provisoire, on démolit pièce à pièce la République. Les lois sur la presse et les clubs, le retrait du décret sur les heures de travail, témoignèrent de l'esprit qui animait le gouvernement. Et comme tout procès se résout en question d'argent, pendant que la réaction faisait échouer tous les projets de réforme financière et budgétaire, elle faisait décréter, d'un côté, que le cautionnement de l'emprunt négocié dans les derniers jours de la monarchie, emprunt qui n'avait pas été rempli, serait rendu aux souscripteurs ; de l'autre, qu'un nouvel emprunt serait contracté au taux de 75 francs : 30 ou 40 millions jetés en pâture aux usuriers ! Ce fut la réparation de l'impôt des 45 centimes.

Bientôt commença la discussion de la Constitution. Le terrain fut disputé pied à pied : la coalition fit les plus grands efforts pour obtenir la création de deux chambres ; elle dut se contenter de l'élection d'un président. Sur le vote d'ensemble, M. Odilon Barrot, actuellement premier ministre, s'abstint.

M. Barrot n'est lié à la République ni par son vote, il n'a pas voté ; ni par son serment, le serment politique est aboli. Mais la parole de M. Barrot est plus sûre que son serment.

Vint enfin le jour fixé pour l'élection du président. Le général Cavaignac, l'homme d'ordre jusqu'alors, l'homme qui avait bien mérité de la patrie, l'homme de la République honnête et modérée ; qui, pour prouver son désir de concilier toutes les opinions, avait reçu les inspirations des Thiers et des Molé ; le

général Cavaignac vit tout à coup sa candidature délaissée; o le trouva léger, insuffisant, médiocre; ce n'était pas là u homme de gouvernement, un homme d'ordre!

On voulait un grand nom, une grande renommée, une capa cité hors ligne, quelqu'un surtout qui ne sentît ni de près n de loin le régicide. On fut chercher Louis Bonaparte!... Un famille prit possession de la République. Mais, républicains rassurez-vous : la coalition n'a pas dit son dernier mot. Apré avoir mystifié la République, elle la rend ridicule.

Depuis ce jour, la coalition, maîtresse du pouvoir, a déve loppé audacieusement sa politique. Désarmement des gard nationales, violation du droit de réunion, destitution des fon tionnaires républicains, nomination de préfets royalistes, réu nion des commandements militaires dans les mains d'un se homme; suspension des lois, atteintes perpétuelles à la Con titution, réhabilitation des traités de 1815, alliance avec l rois, abandon des nationalités, intervention contre-révolutio naire, ont été ses divertissements quotidiens.

Le boulevard du despotisme, l'Autriche, attaquée simultan ment au nord et au sud par deux nations levées pour le liberté, amoindrie par le mouvement révolutionnaire qui agi l'Allemagne, aurait infailliblement succombé, si la France e voulu tendre une main fraternelle à la patriotique, mais trop p belliqueuse Italie. Au lieu de cela, le gouvernement de Lou Bonaparte intervient contre Rome, Florence, Gênes, la Sicil de concert avec le pape, l'empereur, les rois de Piémont et Naples! 1,200,000 francs sont demandés à la bourgeoisie, po payer les frais de ce *Sonderbund* contre la philosophie et liberté.

Entre temps, la guerre se poursuit contre le socialisme, e veloppant désormais sous ce nom tout le parti républicain. *Moniteur* devient le chef de la presse calomniatrice et réactio naire. On souffle la guerre civile, la guerre sociale; on la pr voque, on s'attache à la rendre inévitable. Le 29 janvier, prépare un coup de main contre l'Assemblée nationale; to est prévu pour la bataille : sur les cadavres des socialistes u dernière fois vaincus, on proclamera l'empereur, sauveur de famille et de la propriété. L'attitude de la garde nationale du Peuple déjoue le complot.

La Montagne, accusée de conspiration, demande à gran cris une enquête : on lui répond par un refus insultant. Pu on s'acharne de plus belle contre le droit de réunion et con la presse : on relève l'échafaud politique; on se prépare à nouvelles septembrisades; les socialistes sont publiqueme

désignés aux balles et aux poignards, et quand, poussés à bout, ils renvoient à leurs adversaires haine pour haine, menace pour menace, on les traduit en jugement, on les condamne à l'amende et à la prison pour excitation à la guerre civile. Afin qu'aucun n'échappe, un effrayant système de délation s'organise : au dedans, l'espionnage ; au dehors, la coalition de toutes les polices du continent. De la Méditerranée à l'Océan, il n'est plus un coin de terre où le socialisme puisse se croire en sûreté. Pour lui, plus de refuge, plus d'exil : il faut qu'il s'enterre ou qu'il meure.

Spectacle unique dans l'histoire! Voici une République qui a pour ennemi son propre gouvernement; pour défenseurs, ses proscrits! Et cette République, jugée, emprisonnée, déportée, fusillée, trahie, calomniée, vit toujours! Ses ennemis n'en peuvent voir la fin! Ils sont condamnés à lui servir de magistrats, de représentants, de ministres, d'ambassadeurs, comme de gendarmes et de bourreaux! — Eh quoi! misérables, vous n'osez déchirer ce chiffon de papier qui s'appelle la Constitution! Qu'est-ce qui vous en empêche? Songez donc que chacun de vos actes est un parjure, je ne dis pas seulement à la Constitution, mais à votre parti! Chaque jour que vous différez est autant d'enlevé à votre succès! N'est-ce point assez d'avilir, comme vous faites, le drapeau de la République; et faut-il que vous trahissiez encore, par vos hésitations et vos lenteurs, le drapeau, le glorieux drapeau de la coalition?...

N'en doutons point, amis! la République est en péril, et en grave péril; mais il est de sa nature de ne pouvoir périr par la force; elle ne saurait donc être sauvée, laissez-moi vous le dire encore, par la force. La République, élevée au-dessus de l'ordre matériel, réclame, pour vivre comme pour mourir, d'autres agents. La corruption de son principe pourrait seule la tuer : l'intégrité de ce principe la sauvera. C'est la mauvaise conscience des réacteurs qui a produit tout le mal dont souffre la République ; l'énergie de la conscience républicaine est seule capable d'effacer la honte de la République.

(N° 157. — 25 avril 1849.)

Paris, 24 avril.

PROPAGANDE ANTI-SOCIALISTE

Je prie les honorables citoyens et citoyennes qui ont souscrit à la propagande anti-socialiste de vouloir bien, avant de répondre au deuxième appel de fonds que leur adresse le comité de la rue de Poitiers, écouter dans leur intérêt, et prendre en sérieuse considération les observations très-désintéressées que je m'en vais leur soumettre.

En toute chose, disait le renard de La Fontaine, *il faut considérer la fin.*

En toute entreprise, et surtout dans une entreprise en commandite, il faut, avant de donner son argent, voir si l'entreprise est sérieuse; si le but proposé n'est point chimérique; s'il est réel, utile, moral, possible; si les moyens sont suffisants. On a vu, de nos jours, des sociétés se former pour l'exploitation de mines qui n'existaient que dans l'imagination des inventeurs. Au lieu d'explorer le terrain, on commençait par émettre des actions; on obtenait des concessions, on construisait des machines, on fouillait la terre, on dépensait un ou deux millions, puis, après avoir extrait force schistes, sables, grès, argiles, calcaires et porphyres, on découvrait tout à coup que la mine n'existait pas. Alors, on se prenait à accuser les fondateurs de la société, dont tout le tort était d'avoir agi légèrement, ou de s'être laissé prendre pour dupes.

Est-ce donc sérieusement, commanditaires crédules de l'intrigue de Poitiers, que vous entreprenez, par souscription, une croisade contre le socialisme? Vous avez versé déjà 212,000 fr., aussitôt dépensés que reçus. 212,000 fr.! Quel a été l'emploi de cette somme? Par où a-t-elle passé?... Croyez-moi, général Baraguay-d'Hilliers, vous seriez mieux à la tête d'une brigade

contre les Autrichiens, qu'à manipuler, comme un caissier, les fonds de vos actionnaires! Ah! vous ne savez à quoi vous vous exposez dans cette maudite galère! Je vous attends, quelque jour, à la police correctionnelle!...

Vraiment, nous vivons dans une époque de grands événements et de petites idées. Le dix-neuvième siècle est le siècle révolutionnaire par excellence, le dernier terme d'une chaîne infinie, dont les points culminants ont été, dans le passé, le Christianisme, la Réforme, la Révolution de 1789.

Nous avions eu la révolution religieuse, la révolution philosophique, la révolution politique: à présent nous avons la révolution sociale.

Cette révolution, universelle en Europe, et qui déjà commence à poindre en Amérique, prend, suivant l'état particulier de chaque pays, un caractère différent. Ici, l'on combat pour la nationalité; là, pour la liberté; ailleurs, pour l'unité; plus loin, pour le travail. Dans l'Italie, la Hongrie, la Pologne, le mouvement est plus spécialement dans le sens de l'indépendance nationale; dans l'Allemagne, la révolution relève davantage de la politique; en Suisse, le peuple cherche l'unité; chez nous, il demande le travail! A Rome, dans les États dits de l'Église, la révolution consiste dans la séparation des deux pouvoirs, le temporel ou laïc, et le spirituel ou ecclésiastique. Mais, quelle que soit cette variété de forme et de caractère, la révolution est partout identique, homogène, adéquate à elle-même; partout elle se pose en un dualisme qui, pour différer d'expression, n'en reste pas moins toujours le même quant à l'idée.

De même qu'en Italie, en Hongrie, en Pologne, il n'y a véritablement que deux partis, le parti de la nation et le parti de l'étranger : de même aussi il n'y a plus que deux partis en Allemagne, le parti de la démocratie et le parti du despotisme; plus que deux partis en Suisse, le parti de l'unité et le parti de la division; plus que deux partis en France, le parti du travail et le parti du capital; plus que deux partis à Rome, le parti de Dieu et le parti de l'humanité.

C'est contre cette gigantesque Révolution que nos myrmidons conservateurs se liguent, ayant à leur tête, d'un côté la camarilla de l'Élysée-Bourbon, de l'autre le comité de la rue de Poitiers.

La camarilla a pris pour elle le dehors : le comité se charge de mettre à la raison le dedans.

Le mouvement révolutionnaire, préparé par vingt siècles de philosophie et de progrès, mûri par l'analyse économique, de-

vient chaque jour plus irrésistible par la corruption des haut classes et la misère populaire.

Au nord, c'est la Grande-Bretagne, à bout de routines et palliatifs, dont le gouvernement en est réduit à désespérer lui-même, et de l'avenir.

Au centre, nous avons vu s'ébranler presque en même tem la Pologne, la Suisse, la Prusse, l'Autriche, la Hongrie; l meute socialiste se promène dans les capitales, Breslau, C covie, Berlin, Vienne, Francfort.

Au midi, c'est l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à l'Etna, s'insurge contre le vieil ordre de choses. Après Milan, vo Rome; après Rome, Turin; après Turin, Brescia; après Bresc Gênes; après Gênes, Livourne; pour quelque temps, Veni Bergame, Florence, Naples, semblent se taire; par compens tion, Catane, Palerme, Syracuse, poussent le cri de liberté

Toute l'Europe est en feu : 200 millions d'hommes, que l'o pression soulève, que la misère révolte, ne cessent d'atti l'incendie. Et c'est pour éteindre cette flamme éternelle révolutions que le gouvernement de l'Élysée demande un cr dit de 1,200,000 francs et envoie 14,000 hommes à Civi Vecchia. Vienne, chose inévitable, un changement de politiq et les 14,000 pompiers de Civita-Vecchia formeront l'avan garde de la révolution italienne.

A l'intérieur, la révolution marche d'un train non moi rapide. Départements, villes, villages, viennent les uns apr les autres faire leur *pronunciamiento* : Lyon, Rouen, Limog Saint-Étienne, Marseille, Bordeaux lui-même, jusqu'aux vil les plus réfractaires, Bourges, Besançon, Dijon, Mâcon, To louse, Narbonne, etc. Si le prolétaire fait défaut, le bourge le remplace, tant est rapide la détresse sociale, tant et si v se multiplient les conversions au socialisme!

Le comité de la rue de Poitiers a donc ouvert une souscri tion. Il a reçu 212,000 francs. Autant ferait sur l'incendie Mourillon un paquet de chenevottes!...

Encore si ces honnêtes souscripteurs avaient la chance retenir au moins dans la bonne voie la partie conservatrice saine du pays! Mais non; tout le monde, au sein même parti conservateur, est atteint de la fureur sociale, telleme qu'il est impossible de distinguer aujourd'hui les socialist d'avec les anti-socialistes.

Voyez d'abord la presse : la presse, organe de l'opinio expression de la société.

Le Siècle, devenu tout à fait républicain, — on sait ce q cela veut dire, républicain! — se pose de plus en *réalisateu*

Réalisateur de quoi? Demandez au *Siècle*, et, ou je me trompe fort, ou *le Siècle* vous répondra par quelque grosse utopie, ni plus ni moins que ferait Considérant ou Pierre Leroux. Les socialistes, dit *le Siècle*, ont quelques BONNES IDÉES; ce sont ces idées qui font leur force : il faut les leur prendre. A la bonne heure : prenez les idées des socialistes, ils vous pardonneront après de les fusiller. *Frappe, mais écoute!* disait Thémistocle à Eurybiade.

Le National parle comme *le Siècle*. Lui aussi appelle les réformes; il ne réserve que la prudence et le temps. Il est tout prêt, à cette condition, à fusionner avec les socialistes, qui feraient bien, s'ils m'en croyaient, d'accepter. Fusion, c'est conquête. Dans le cœur, c'est le sang qui donne la couleur au chyle, ce n'est pas le chyle qui teint le sang.

L'Ère nouvelle : « Il n'est pas douteux, dit-elle, que nous sommes à une heure de *transformation* et de crise. » Saint-Simon, Fourier, Cabet, ne s'expriment pas autrement.

L'Union : « La société doit être organisée désormais sur la *justice*, la liberté, le droit. » — De quoi donc se plaignent les socialistes, si ce n'est de l'injustice, de l'oppression, du défaut de droit et de garantie?

L'Ordre social veut des améliorations *sociales*, continues, positives. — Encore des réalisateurs! Fiez-vous à ces jeunes gens, recrues timides du socialisme : ils vous feront faire du chemin!

La Presse propose à ses lecteurs, devinez quoi? Le crédit réciproque, oui, le crédit réciproque, le crédit gratuit, tant raillé par M. Thiers. « Les banques ne donnent pas le crédit, s'écrie *la Presse*, au contraire, elles le reçoivent. Propriétaires et cultivateurs, créditez-vous les uns les autres; acceptez mutuellement vos billets, et vous aurez résolu le grand problème de l'organisation du crédit. » En vérité, je crois que *la Presse* souscrirait à la Banque du peuple si elle ne craignait de se compromettre vis-à-vis de la rue de Poitiers.

Quant au *Constitutionnel*, en attendant qu'il fasse du socialisme, il se contente de l'exploiter. Des feuilletons d'Eugène Sue continuent à être donnés par cette feuille bien pensante en contre-poison de ses calomnies.

Hors de la presse, les opinions sont encore plus explicites; c'est à qui enchérira sur le voisin ; on dirait une adjudication par commissaire-priseur.

A tout seigneur, tout l'honneur. Sous le patronage de Louis Bonaparte, socialiste de la veille, une vaste association s'organise pour la construction des *cités ouvrières*, espèce de pha-

lanstères, auxquels la *Démocratie pacifique* s'est empressée d
souscrire.

Ailleurs, et sous les auspices les plus recommandables, un association de patronage et de *mutualité* se fonde au profit de classes ouvrières de l'un et de l'autre sexe. L'archevêque d Paris donne à cette société son adhésion. « *Des systèmes ant sociaux et anti-chrétiens*, dit le prélat, *ont jeté de la défaveu sur toutes les idées d'*ORGANISATION *ayant pour but l'amélioratio des classes laborieuses. Ce n'est pas une raison pour se croiser l bras !...* » — Bravo ! monseigneur. Organisez, associez, instrui sez, prêchez contre le socialisme, et tâchez d'accorder l'orga nisation, l'association et la raison avec la foi !

Une partie des catholiques, émue des critiques que le socia lisme a faites du crédit usuraire, et revenant aux ancien principes, abandonne décidément la théorie de l'usure. ceux-là encore nous disons, de même qu'à l'archevêque d Paris : Tâchez d'accorder la gratuité du crédit avec l'obéissanc à l'Église et la négation du capital avec l'adoration de la Pro vidence.

M. Blanqui, membre de l'Institut, termine son rapport su la situation des classes ouvrières en 1848, en demandant : 1° Un *législation sur les demeures*, ce qui n'est ni plus ni moins qu'un intervention de l'État dans la propriété ; — 2° *L'interdiction d travail des enfants dans les manufactures*, — Louis Blanc n'eû pas mieux dit ; — 3° *L'organisation de l'instruction primaire*, re poussée par M. Thiers et par les jésuites ; — 4° L'ASSOCIATION

Conciliez, je vous prie, le logement confortable, l'égalit d'enseignement, l'interdiction du travail des enfants et l'asso ciation, avec le bas prix des salaires, avec l'exploitation capi taliste, avec l'intérêt, avec la rente !

Le Comité électoral des amis de la Constitution demande la fois le *progrès*, et comme condition de progrès, des *institu tions ouvrières*. C'est à peu près comme qui dirait ministèr du progrès et organisation du travail !... Il y a quelque chos de bon dans les idées socialistes.

De toutes parts les ennemis les plus acharnés du socialism dans leurs professions de foi et leurs proclamations, se rési gnent à faire acte d'adhésion à la *République !* Témoin le génér Lamoricière et le maréchal Bugeaud. Savent-ils donc, ce braves, ce que c'est que la République ? Laissez faire le suf frage universel, laissez venir la République démocratique, e vous me direz des nouvelles de la propriété.

Puis, à mesure que l'utopie gagne du terrain, que la fièvr des idées nouvelles se propage, s'opère la décomposition de l

vieille société. L'économie malthusienne tombe en lambeaux.

En France, c'est la bancocratie convaincue d'avoir proposé au gouvernement provisoire, pour remède à la situation, l'extorsion et la banqueroute. Et, de fait, on a eu tort d'en faire un crime aux bancocrates. L'histoire de l'économie politique prouve qu'une nation dès longtemps épuisée par le capital n'a d'autres ressources, suivant l'ancien système économique, que de faire banqueroute au capital. MM. Ledru-Rollin et Goudchaux, en repoussant ce moyen, ont fait acte de socialisme. Le 31 juillet 1849, je proposai de demander aux capitalistes et rentiers une *remise volontaire*, compensée d'ailleurs par la mutualité et le bon marché : je suis un voleur. M. Fould propose la banqueroute, M. Delamarre l'extorsion : ce sont d'honnêtes gens. Voilà la différence du socialisme et de l'économie politique.

En Angleterre, c'est autre chose. Un homme d'État, se laissant aller aux spéculations d'un industriel, se met tout à coup à réformer, réduire, supprimer les tarifs de douane; il met à découvert le capital national. Aujourd'hui, la clameur publique demande le rétablissement des tarifs et appelle de nouveau la protection. Il ne fallait pas moins à l'Angleterre et à nos économistes que cette rude expérience pour comprendre que, sous le régime du numéraire, les produits ne s'échangent pas contre des produits, et que le commerce libre est une déception... Cela n'empêche point M. Léon Faucher, libre-échangiste et anti-socialiste, de passer pour un conservateur.

Je m'arrête; car, si je voulais tout citer, je ne finirais pas.

C'est en présence de tels faits, si nombreux, si explicites, que le Comité de la rue de Poitiers entreprend sa propagande. Qu'est-ce donc qu'il prétend prouver au pays avec sa propagande?

Que le commerce est florissant?

Que l'agriculture est prospère?

Que l'ouvrier est riche, heureux et libre?

Qu'on ne meurt plus de misère, de suicide, de prostitution?

Que le progrès est une chimère, et l'association une utopie?

Qu'au lieu d'envoyer les enfants à l'école, il faut les envoyer aux manufactures et aux mines?

Que le logement du pauvre est chaud, sec et salubre, sa nourriture substantielle, son salaire suffisant?

Qu'une banque nationale, faisant l'escompte, la commandite, le prêt sur hypothèque à demi pour cent serait une calamité?

Qu'il vaut mieux, pour la liberté et l'ordre du pays, dépenser 400 millions à entretenir une armée d'improductifs que de

faire l'avance de ces millions à des sociétés ouvrières qui
feraient valoir et ensuite les rembourseraient?

Que nous gagnons davantage à payer chaque année
milliards à la corporation des parasites, qu'à les laisser
producteurs en doublant la production?

C'est pour cela que le Comité de la rue de Poitiers orga
une propagande! pour cela qu'il s'est fait verser par ses
tionnaires, — pauvres gens! — une première somme
212,000 francs! pour cela qu'il subventionne une prose
monde, où des vidangeurs littéraires, tels qu'un Jules Ja
et un Granier de Cassagnac, insultent quotidiennement
raison publique et à la misère du peuple!

Mais, estimables souscripteurs, savez-vous ce que peu
produire vos 212,000 francs? Permettez-moi de vous l'
prendre; car m'est avis que vous n'avez su calculer de v
vie.

212,000 francs à 5 centimes de subvention par numéro,
de *l'Événement*, soit de tout autre journal honnête, vous do
un total de 4,240,000 numéros qui, distribués aux 40,000 ab
nés du *Peuple*, les plus exposés à la contagion sociali
suffisent juste à assurer le service sanitaire pendant 106 jo
En sorte que, seulement pour verser chaque matin aux abon
du *Peuple* le contre-poison de ses doctrines, à supposer
lesdits abonnés, trop gangrenés à l'heure qu'il est pour f
usage du remède, daignassent lire vos diatribes, il vous f
drait une subvention annuelle de 730,000 francs.

Et qu'est-ce que *le Peuple* dans l'océan socialiste?

Faites de la propagande, messieurs les conservateurs!...

212,000 francs! Mettez cela avec les arrêts de la cour
cassation, les ordres du jour Changarnier et l'opéra Meyerb

(N° 159. — 27 avril.)

Paris, 26 avril.

RÉSISTANCE LÉGALE

Le *Constitutionnel* nous considérait, il y a huit jours, comme des banqueroutiers : aujourd'hui son thème change, il nous traite simplement en Érostrates.

Cette feuille, qui depuis trente ans ne cesse de corrompre la raison publique ; qui travaille tous les jours, avec un si déplorable succès, à faire perdre à notre nation tout principe, toute morale, toute notion du juste et du vrai, se trouve maintenant épouvantée, ahurie, au spectacle de ses œuvres.

Le *Constitutionnel* a semé le vent, il recueille la tempête ; et il accuse du renversement de la société ceux-là mêmes qu'il en rend victimes. Il se demande avec angoisse ce qu'est devenue cette société qu'il a pétrie de ses ignobles mains, et qu'il est tout surpris de trouver si laide. Le socialisme énumère devant lui les passions, les erreurs et les crimes du monde doctrinaire ; il rassemble tout ce que le venin du faux libéralisme a versé dans le monde de sentiments dépravés, de pensées désorganisatrices, de routines funestes ; il fait de tout cela un tableau hideux ; il le montre au *Constitutionnel* ; et le *Constitutionnel* s'écrie à cette image : « Ce n'est pas moi, c'est le socialisme ! » Comme la furie vengeresse, le socialisme présente le miroir au vieux réprouvé, qui, le blasphème à la bouche, l'impénitence dans le cœur, appelle à grands cris la mort... sur la tête des socialistes !

Qui l'eût cru, que le *Constitutionnel* s'indignât à l'idée de résistance légale, comme si le mot et la chose étaient nouveaux pour lui ! — « Très-sérieusement, dit-il, qu'est-ce que M. Proudhon ? Est-ce un esprit malfaisant qui se propose sincèrement pour but de plonger la civilisation dans le chaos ? Est-ce un amateur de dialectique, qui, pour faire des tours de force d'ar-

gumentation, s'amuse à systématiser l'absurde et à organis l'impossible? Est-ce un faux frère de la République démag gique, qui, en poussant jusqu'à leur extrême conséquence l principes de son parti, veut en faire ressortir l'odieux et en in pirer la juste horreur à tous les hommes? En vérité, on hési à se prononcer! »

Le *Constitutionnel* épuise toutes les suppositions, horm une, qui pourtant est la vraie : c'est que M. Proudhon a vou édifier le monde sur la politique doctrinaire, et qu'il a juré u guerre à mort au *Constitutionnel*, à ses patrons et à ses saint Quand nous disons guerre à mort, c'est par métaphore, bi entendu : il faut mettre les points sur les *i* avec le *Constit tionnel*.

Puisque le *Constitutionnel* pose des questions, il nous pe mettra de lui en adresser aussi quelques-unes. Nous l'interr gerons sur faits et gestes; nous en déduirons ses principes, lui *Constitutionnel*; nous lui dirons après quels sont les nôtre

Est-il vrai, oui ou non, que la Convention, qui résumait elle toute la politique du dix-huitième siècle; la Conventio glorifiée par M. Thiers, M. Lamartine et tant d'autres, a po en principe *le droit et le devoir de l'insurrection?*

Ne battez pas la campagne, et surtout n'accusez personn cela est-il vrai?

Est-il vrai, oui ou non, que, postérieurement à la Conve tion, la charte de 1830, inspirée de l'esprit de 92, toute chau encore de l'insurrection de juillet, a reproduit dans son a ticle 66 le droit d'insurrection?

Est-il vrai, oui ou non, que la Constitution de 1848, fidèle la même tradition, a confirmé ce droit? Que tout, dans cet Constitution, est prévu pour le cas de haute trahison de part du gouvernement? Qu'une procédure a été tracée, un tr bunal établi? Que chaque article respire la conspiration et résistance, comme si le droit insurrectionnel, comme si la pr tique des conspirations, croissaient avec le développement p litique des sociétés?

Est-il vrai, d'autre part, car nous tenons essentiellement n'être point considérés comme inventeurs, que, comme Constitution a prévu les complots du pouvoir et le moyen d résister, la loi a prévu les complots de la part des citoyens tracé des règles pour la répression et la poursuite? — Qu Barbès, Blanqui, Raspail et autres, ont été récemment jug d'après ces lois?

Est-il vrai que tout citoyen ayant connaissance d'un attent à la sûreté de l'État est tenu de le déclarer et de saisir, *fla*

grante delicto, l'inculpé, et de le traîner devant le magistrat?

Est-il vrai, enfin, que le meurtre commis sur un inculpé récalcitrant, de même que le meurtre commis sur le prisonnier en tentative d'évasion, est excusable? Que c'est sous prétexte de ce double principe qu'on a passé par les armes les insurgés de Saint-Merry et Transnonain, et fusillé, après Juin, les malheureux socialistes?

Oui ou non, cela est-il vrai? Avons-nous inventé ou découvert cette organisation de la guerre civile au cœur de l'État, au sein de la cité?

Voilà la doctrine. Voyons l'histoire.

Est-il vrai, oui ou non, qu'en février 1848, M. Odilon Barrot, après six mois d'émeute électorale, a fait appel à la résistance?

Est-il vrai, oui ou non, qu'en 1839, une autre coalition électorale s'était formée contre Louis-Philippe, par les soins de MM. Thiers, Guizot et Barrot, au nom de la Charte? Or, qu'est-ce qu'une coalition électorale? Une conspiration.

Est-il vrai, oui ou non, que la révolution de 1830 fut le dénouement de la *comédie*, lisez de la conspiration de quinze ans? Qu'avant 1830, Louis-Philippe conspirait; M. Guizot conspirait; M. Thiers conspirait; M. Odilon Barrot, que vous retrouvez partout où il y a une conspiration, conspirait?

Est-il vrai qu'en 1815, lorsqu'eut sonné l'heure de nos désastres, le même M. Guizot, le même M. Barrot, représentants du parti constitutionnel, de compte à tiers avec la branche aînée et l'étranger, conspiraient encore?

Est-il vrai qu'au 18 brumaire Bonaparte conspira avec Sieyès, le père et le patron des théories constitutionnelles, je devrais dire des théories conspiratrices?

Est-il vrai que le 10 août ne fut qu'une conspiration?

Le 14 juillet une insurrection?

Le serment du Jeu de Paume une conjuration?

Est-il vrai qu'antérieurement aux états généraux, les sociétés maçonniques, berceau du constitutionnalisme de 1790 et du libéralisme de 1815, conspiraient? Que les philosophes et les encyclopédistes, pères des doctrinaires, ne firent autre chose que conspirer?...

Ah! dites-vous, en Février, le droit de réunion était méconnu; en 1839, l'esprit de la Constitution était faussé; en 1830, la Charte violée; en 1815, la liberté trahie par l'auteur de l'acte additionnel; au 18 brumaire, l'ordre anéanti; au 10 août, la monarchie parjure à la Constitution; au 14 juillet, au Jeu de Paume, la nation forcée de s'élever contre le despotisme. A toutes ces époques, la Révolution, — ce qu'il vous plaît d'ap-

peler insurrection, — a été justifiée, et par la nécessité, et p
le succès, et par le consentement subséquent du peuple. C'e
pour cela que ces révolutions ont été justes, morales et gl
rieuses...

Ainsi, c'est l'événement qui fait la justice, la moralité, légitimité du complot; car, en définitive, le fait accompli, fait irrévocable, ne peut manquer d'être déclaré nécessaire; battu paye l'amende; les rieurs sont pour le gagnant; la Rév lution, une fois consommée, devient invariablement juste sainte. Bien fou qui essayerait de contester avec une révoluti victorieuse.

Que répondrez-vous donc à ceux qui vous diront tout l'heure, en reprenant la série des interrogations :

Est-il vrai, oui ou non, que M. Guizot, de sa solitude Brompton, conspire?

Que les légitimistes conspirent?

Que les bonapartistes conspirent?

Que les orléanistes conspirent?

Est-il vrai que le gouvernement de Louis Bonaparte, forn d'éléments hétérogènes, ne sachant s'il est pour l'empire, po la légitimité ou pour la branche cadette, conspire par provisio sauf à se décider plus tard sur le choix de la conspiration?

Conspirons donc, patriotes! Nous avons pour nous la lég lité; nous aurons le succès!

Encore une fois, qu'aurez-vous à répondre? — Qu'il n'est p vrai que le gouvernement conspire? Autant en disaient Loui Philippe, le 22 février; Charles X, le 25 juillet; Napoléon, da les cent jours; Louis XVI, le 10 août!

Il faut considérer les choses de plus haut; il faut cherch la cause de ces insurrections périodiques, qui arrivent cont tous les gouvernements, qui toutes finissent par vaincre l gouvernements, et mettre de leur côté la raison, la justice l'ordre.

Comment, en effet, ne pas reconnaître que ces mouvemen tumultueux, que l'on condamne et que l'on justifie tour à tou là sous le nom de conspirations, ici sous le titre de révolution lentement amenés par une lutte souterraine, ne sont aut chose que l'éclat final d'une réaction et d'une conspiration, ad quates l'une à l'autre, qui commencent et qui finissent le mêm jour? Les réactions et les conspirations sont sœurs. Penda quinze ans, la réaction l'emporte; pendant quinze ans, la cons piration est réprimée. Mais le torrent s'amoncèle toujours tout à coup, l'équilibre est rompu, le centre de gravité se d lace, les rôles changent : ce qui la veille était légalité, le len

lemain est regardé comme attentat; ce que l'on traitait de onspiration, devient légalité et ordre. La conséquence, c'est ue dans cet abominable système, auquel la Révolution de Férier devait mettre fin, la nation est en conspiration permaente contre l'État, tout comme, dans l'ordre économique, qui st la contre-partie du système constitutionnel, la moitié de la ociété exploite l'autre.

Pourquoi donc, encore une fois, nous, minorité démocratique lacée en face d'une majorité évidemment réactionnaire, — ourquoi, forts du texte de la Constitution, ne conspirerionsous pas pour la défense de cette Constitution? Pourquoi organiserions-nous pas nos efforts? Pourquoi ne ferions-nous is de cette résistance organisée, dont le principe est l'âme ême de toutes nos constitutions, une institution, une loi, un de? Y aurait-il par hasard un privilége de conspiration, de ême qu'il y en a pour le travail et le capital? Ce qui fut peris, honorable, glorieux, à MM. Barrot, Guizot, Thiers, etc., ra-t-il un crime en Pierre Leroux ou Victor Considérant? ut-il attendre que le gouvernement, portant une main brule sur les tables de la loi, ait consommé son attentat? Faut-il, utôt que d'organiser la résistance morale, plus puissante ille fois que l'insurrection à main armée, et qui d'ailleurs ne ut compromettre que les citoyens qui en prendront l'initiative, jeter des flots de peuple sur la place publique, les andonner sans conseil, sous l'influence de quelques casseus politiques qui sauront bien se tirer d'embarras, à une ucherie Saint-Merry ou Transnonain? Faut-il, quand nous uvons par la résistance légale trouver enfin cet équilibre si ngtemps cherché, recommencer éternellement la guerre sole et les septembrisades?

Non, non : telle ne peut être la destinée de la République. n'est pas là ce que vous voulez, du moins nous ne vous faiis pas l'injure de le croire; ce n'est pas non plus ce que us voulons.

Il faut donc remonter à la cause de cet antagonisme, et cette ise, nous vous l'avons dite mainte fois, elle est toute dans tre politique.

Oui, c'est votre constitutionnalisme faux qui déteint sur la publique de 1848, comme il avait déteint sur celle de 93; ce it ces distinctions fictives, que vous entretenez systématiquent dans la société, qui ont engendré toutes vos conspirations tous nos malheurs; c'est vous qui avez organisé la guerre tre la nation et le gouvernement; vous qui avez rendu ce nflit périodique et inévitable, en créant partout des intérêts

de classes à la place des intérêts généraux; en opposant sa
cesse la politique de conservation à la politique de progr
comme si conservation et progrès n'étaient pas synonymes;
faisant de la liberté un ennemi perpétuel de l'ordre, comme
l'ordre absolu n'était pas identique à la liberté absolue; en
parant sans cesse ce qui ne peut être qu'un; en faisant part
des lois d'exception, de restriction et de privilége, au lieu
lois égalitaires et universelles.

Criez maintenant à la désorganisation, à la dissolution,
cahos; exclamez-vous contre le socialisme; demandez l'ab
tion de la République et la suppression du prolétariat. T
que vous ne serez pas entrés franchement dans la voie dém
cratique, qui est par excellence celle de la conciliation et
l'ordre, nous resterons en sentinelle, l'œil sur vous, le f
armé, et nous répondrons à vos injures comme ces insurgés
seizième siècle à je ne sais plus quel faiseur de lois pris d
son propre piége : Hypocrites! nous ne faisons que suivre
préceptes et vos exemples, *Patimini legem quam ipsi fecistis.*

Et maintenant, voici ce que nous avons à dire à nos con
toyens, nous, qu'ils auront bientôt à juger comme conspi
teurs, précisément parce que nous sommes ennemis des co
pirations; nous que la société officielle poursuit et persécu
parce que nous ne conspirons point avec elle, parce qu'au l
de conspirer, nous disons tout haut, envers et contre tous,
vérité.

Votre société n'est qu'un ramas de conspirateurs; dep
soixante ans vous vivez sur des conspirations.

Or, il en est des conspirations comme de toute chose : il f
les tolérer toutes ou n'en légitimer aucune. Quant à no
notre choix est fait : nous demandons qu'il n'y ait plus
conspirations. — Le moyen? dites-vous. — Le moyen
simple, nous allons vous le dire : c'est, d'abord, de nous at
cher définitivement et inviolablement à la Constitution; en s
cond lieu, de n'en vouloir que les conséquences d'ordre et d'
térêt général.

En principe, toutes les constitutions sont égales : leur p
tendue imperfection ne prouve que notre ignorance ou no
mauvais vouloir. Prenez le Décalogue : vous pouvez,
cette constitution embryonnaire, sans article additionnel, d
duire toutes les lois et ordonnances que supposent un dév
loppement historique de trois mille ans et toute la civilisati
du dix-neuvième siècle. Il n'est pas un moment, dans l'h
toire d'une société, où l'on puisse dire que la Constitution

té par elle-même insuffisante; pas une insurrection que le ice de l'État politique ait pu légitimer.

Ce qui produit les conspirations, les révolutions, c'est, en-ore une fois, l'antagonisme des idées et des intérêts, anta-onisme que la philosophie moderne a analysé; qui était dans condition préparatoire des sociétés, mais que le progrès end à effacer de plus en plus, et pour lequel s'agite en vain ne coterie de privilégiés et d'intrigants.

Or, si l'attachement définitif à une Constitution est chose aire, facile, intelligible pour tous, le second point à observer e l'est pas moins : c'est celui qui consiste à ne faire que des is absolues, c'est-à-dire des lois d'une application et d'un térêt universel; c'est, en un mot, d'appliquer, en politique, maxime de Kant : « Agissez en tout de telle sorte que votre onduite puisse servir de règle générale. »

Qui obligeait, par exemple, le gouvernement de Louis Bona-rte à cette expédition impolitique, immorale, et dont nul ne eut prévoir les conséquences, de Civita-Vecchia? — Était-ce Constitution? Pas le moins du monde. La Constitution ne rescrivait point d'intervenir dans les affaires de Rome, et de tablir la paix du ménage entre Pie IX et les démocrates de sainte cité. — Était-ce l'intérêt général de notre pays? ncore moins; il résulte des explications données à la tribune r le président du conseil, que l'intérêt qui a commandé l'ex-édition de Civita-Vecchia est un intérêt purement capitaliste monarchique, un intérêt désagréable à une partie du pays, intérêt de réaction, un intérêt, par conséquent, qui pro-que à la conspiration.

Louis Bonaparte, en un mot, a fait pour Rome précisément qu'avait fait Louis-Philippe pour les mariages espagnols; lui-ci faisait de la politique dynastique, celui-là fait de la litique de parti. Or la plus grande faute que puisse com-ettre un gouvernement, la plus grande atteinte qu'il puisse rter à une Constitution, le plus funeste exemple qu'il puisse nner, c'est de faire servir le pouvoir à des intérêts de parti, térêts qu'il lui plaît, je le sais bien, d'appeler généraux, mais i n'en sont pas moins, dans le cas donné, des éléments de sordre.

Il me serait facile de faire, sur la loi du cautionnement, sur lle des clubs, sur tous les actes de la politique réactionnaire, s observations analogues. On verrait que ces lois n'ont jamais é inspirées par l'intérêt général; qu'elles ne dérivent point un principe absolu; qu'elles n'ont point une application égale universelle; ce sont des lois d'exception, de gêne et de con-

trainte pour la classe la moins aisée du peuple, classe que l gouvernement, par une autre folie, suppose dangereuse, et qui, par cette raison, il s'efforce d'enlever, autant qu'il est e lui, la discussion et la lecture; classe enfin qu'il provoque *ipso facto*, à l'insurrection et à la révolte.

En deux mots :

Une Constitution nous a été donnée en 1848. Quant à nous nous nous y arrêtons ; elle nous suffit. La révise qui voudra pourvu que ce soit dans le sens de la liberté et du progrès marqué par la Constitution elle-même, nous ne nous y oppo sons pas; cela servira du moins à constater le progrès d l'opinion et de la démocratie. Ce qui nous importe, c'est qu'o la respecte, c'est qu'on l'observe. Avec cette Constitution franchement appliquée, nous ne craignons pas le pouvoir prés dentiel, comme aussi nous nous faisons forts de réaliser l droit au travail. La véritable révision se fera d'elle-même; l temps et les circonstances se chargeront de donner à ses arti cles leur véritable sens, aux pouvoirs qu'elle a créés leur véritables limites.

Que tout le monde jure donc par cette Constitution; qu toutes les améliorations proposées portent sur des objets d'in térêt exclusivement général; que toutes les réformes aien pour but unique l'abrogation des lois d'exception et de pri vilége, enfin d'une politique de parti et de caste.

A ces conditions, nous sommes prêts à abjurer nos théorie de résistance légale, de refus de l'impôt, de désobéissance à l'autorité, d'insurrection, de conspiration : nous devenons le plus conservateurs des hommes.

Sinon, non.

(Nº 164. — 2 mai.)

Paris, 1er mai.

MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

AUX ÉLECTEURS DE LA SEINE

« L'homme s'agite et Dieu le mène, » disait avec une pitié profonde Bossuet.

Cette ironie du grand théologien est aussi vraie, aussi méritée de nos jours que du temps de la grande migration des peuples.

Nous ne savons rien, parce que nous ne voulons rien voir et rien comprendre des faits qui sont notre propre ouvrage, qui nous passent, pour ainsi dire, chaque jour entre les mains. Le monde nous est donné à gouverner, et nous abandonnons lâchement notre initiative. C'est Dieu, — toujours Dieu ! — puissance inconnue, et que notre destinée est pourtant de connaître, qui est l'arbitre de notre sort ! Combien de temps encore nous laisserons-nous aller à sa funeste gouverne ? Jusques à quand, nous à qui une éducation de quarante mille ans devrait avoir appris à marcher seuls, dans notre raison et notre virilité, suivrons-nous les lisières de cette vieille et capricieuse Providence ? Tout à la garde de Dieu, tout pour l'amour de Dieu, tout perdu ! Regardez-la donc une fois, cette route divine : comme elle est obscure, embarrassée, pleine de périls et de catastrophes ! Quelles circonvolutions, quels escarpements !

La Révolution sociale était en soi la chose la plus simple, la plus juste, de l'exécution la plus facile, de l'utilité la plus universelle.

Elle pouvait, elle devait s'accomplir promptement, pacifiquement.

Si, par la grandeur de ses conséquences, elle embrassait

toutes les sphères de la connaissance et de l'activité humain
elle pouvait, quant à la réalisation immédiate, se réduire à
solution de deux problèmes d'économie politique, dont l'énon
était fait pour rassurer tous les esprits : *Bon marché des cap
taux, Facilité de circulation des produits.*

L'émancipation des classes travailleuses, l'amélioration ph
sique, morale, intellectuelle, du sort de tous, découlaient
ces prémisses infailliblement. Pour le surplus, il n'y avait qu
s'en rapporter au libre essor de l'activité individuelle, rend
plus grande par le bon marché et la facilité de circulation,
devenue bientôt, par l'identité des intérêts, synonyme de l'a
tivité collective elle-même.

Voilà en quelques lignes ce que devait être, pour la gén
ration présente, la Révolution sociale.

Au lieu de cette réalisation paisible, régulière, fécond
quelles agitations, bon Dieu ! Quelles péripéties ! Au lieu
cette perspective attrayante, quel noir avenir ! Comme il e
vrai que la Providence se plaît sans cesse à confondre la ra
son de l'homme ! L'histoire des Révolutions n'est que l'hi
toire des déviations que l'instinct des masses et la passion d
partis font subir à la logique de l'humanité.

Écoutez et jugez.

La Révolution sociale était prévue, annoncée depuis vin
ans par les écrivains de quelque génie. Déjà elle s'était pos
en fait, par l'apparition de diverses écoles, bégayant, dans
langage mystique, les mots sacrés d'égalité, fraternité, éma
cipation. Le gouvernement était averti ; mais, trop sûr de lu
même, il avait renvoyé l'avertissement à l'opposition. La Rév
lution était là, frappant à la porte, et personne ne venait l
répondre. Et quand, le 25 février, à la suite d'un mouveme
qu'on s'efforce, mais en vain, de rendre exclusivement pol
tique, Louis Blanc fait rendre le décret qui garantit le trava
le pays est surpris comme d'une trombe ; républicains et co
servateurs sont foudroyés ! Était-ce là, je le demande, de
prévoyance ? Était-ce seulement du sens commun ? Que fa
saient-ils donc, ces grands politiques, qui, pendant dix-hu
ans, n'ont rien vu, rien prévu, et qui, aujourd'hui, ne save
plus qu'empêcher ? Ils s'agitaient, et Dieu les menait.

Voilà donc la Révolution arrivée ! Comment va-t-on la con
duire, cette Révolution qu'on ne comprend pas, qu'on n'at
tendait pas ? C'est ici qu'il faut admirer la main toute-puissant
qui, d'en haut, nous dirige.

Le gouvernement provisoire envoie d'abord dans les dépar
tements des commissaires. En fait, le gouvernement avai

raison. Il fallait élever l'opinion du pays à la hauteur des nouveaux principes, et l'on pouvait croire, sans faire injure au personnel de la monarchie, qu'il était peu préparé à si grande besogne. Il vivait au jour le jour, suivant le précepte de l'Évangile, et s'inquiétait peu du lendemain. Mais qu'arrive-t-il? Le gouvernement provisoire, aussi peu éclairé sur la question sociale que le gouvernement déchu, ne donne aucune instruction à ses envoyés; les commissaires sont pour la plupart des jeunes gens pleins de patriotisme, mais qui, ne sachant rien de la mission qui leur est confiée, se composent un rôle des souvenirs de la première Révolution. C'était assez de ce quiproquo pour tout perdre. Les départements s'émeuvent : on dit aux commissaires qu'apparemment ils se sont trompés de date! qu'on veut bien de la République, mais pas de celle de 93, ce qui était parfaitement juste. Il s'agissait, ma foi! de bien autre chose. Les commissaires se retirèrent : le pays, les yeux en l'air, attend la Révolution. Quand viendra-t-ell enfin?

Le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, absorbé par la politique, et ne sachant que faire de deux socialistes que la volonté populaire avait fait entrer dans son sein, prend le parti de les envoyer au Luxembourg. On croyait perdre le socialisme en l'isolant; on ne fit que le mettre en évidence. Ce fut, de la part des modérés, à leur point de vue, une faute énorme. En effet, ce que n'avaient su dire les commissaires du gouvernement, le Luxembourg le crie à toute la France : moitié frayeur, moitié joie, on salue la Révolution.

Quel théâtre que ce Luxembourg, avec ses délégués des corporations ouvrières, assis sur les fauteuils de la pairie, si le socialisme, à ce moment, avait su formuler son dogme et produire son symbole! En quinze jours, la Révolution était terminée. Au lieu de cela, on se remet à faire de l'agitation, de la divagation, de l'utopie, de l'arbitrage, et, disons-le, de l'arbitraire. Tant et si bien, que la Providence dut encore s'en mêler. La Révolution, acculée dans l'impasse du 16 avril, devait périr sous l'impatience universelle et l'énergique réprobation de la garde nationale. Il en arriva tout autrement. Par la permission divine, le 16 avril fut à la Révolution de Février ce que le 14 juillet avait été à celle de 89; il eut pour résultat de mettre sur le qui-vive toute la nation. Le socialisme, emprisonné au Luxembourg, restait à l'état de secte; c'était du socialisme ésotétique, du socialisme latent. Le 16 avril, il devient libre; il est la propriété de tout le monde. Le Luxembourg s'ouvre, la Révolution passe.

Par sa tradition et par son but, la Révolution était à la fois

politique et sociale. Le gouvernement provisoire avait exprim cette identité en proclamant à la fois le droit au travail et l'ab lition des traités de 1815. Le 15 mai, une démonstration a li en faveur de la Pologne. La conséquence était bien tirée : moment était mal choisi. Après l'insuccès de Risquons-To et la déroute de Kehl, il eût fallu laisser prendre haleine l'opinion. Quelle différence, je vous le demande, si les mass populaires, conservant leur influence, avaient ajourné leur p tition à la guerre de Hongrie, aux événements de la Lon bardie et de la Sicile! Le 15 mai a perdu, au dehors, la que tion révolutionnaire; il a failli la perdre au dedans.

Une masse confuse apporte une pétition à la barre de l'A semblée : souvenir de 93. Les chefs du mouvement s'empare de la tribune, et proposent un décret : souvenir de prairi L'émeute se retire, et ses auteurs sont jetés en prison : so venir de thermidor. La journée du 15 mai ne fut, du comme cement à la fin, qu'un pastiche des grandes journées de Convention, pour lequel des réacteurs avisés eussent condam Huber à trois mois de prison, Blanqui à quinze jours, et Barb à un blâme parlementaire. La Révolution était tuée d'un cou d'épingle.

Mais qui peut sonder les voies de la Providence? Les homm de la résistance étaient aussi aveugles que les masses : d'u douzaine d'étourdis, on fait une compagnie de martyrs : l'a faire grandit à la hauteur du donjon de Vincennes; la réacti sauve la Révolution.

Le gouvernement provisoire, composé en majeure part d'avocats aussi peu industrieux qu'industriels, avait organi de prétendus ateliers nationaux qui coûtaient 100,000 fran par jour au Trésor, et ne produisaient absolument rien. C gaspillage, perfidement rejeté sur le socialisme, le déshonora à tout jamais, si, en abolissant les ateliers nationaux, on ava eu soin de pourvoir, chose peu difficile, au travail et à subsistance des ouvriers. La réaction, par cet acte de hau philanthropie, se montrant meilleure socialiste que le soci lisme, tout était dit : la démonstration était faite. Mais drame providentiel ne pouvait finir si tôt. Que serait l'histoir si elle n'était entrelardée de guerres civiles, d'invasions, disettes et de pestes? Qu'auraient à dire les prédicateur Cent mille hommes sont fatidiquement jetés sur le pavé : i se révoltent, on les écrase; la France entière, qui pour l'u qui pour l'autre, prend part à la lutte; il se trouve qu'au lie d'anéantir le socialisme, on n'a fait qu'engager davantage question : la Révolution passe.

Ainsi, plus vous résistez à la Révolution, plus elle grandit; lus vous essayez, par la persécution, le massacre, l'émigraon, d'alléger votre fardeau, plus il s'aggrave. Ce que l'on ouvait, il y a un an, terminer avec quelques millions, coûte éjà plusieurs milliards, et rien n'est fait. Le socialisme, mysfié, calomnié, mitraillé, est aujourd'hui dix fois plus intense i'en Février. Les hommes à qui ont été confiés les destins de France ne cesseront d'attiser la flamme jusqu'à ce que la amme les dévore : Dieu sans doute, comme dit la Bible, ant résolu de les perdre, *quia volebat Deus occidere eos!*

Qu'on nous permette ici de nous citer nous-même.

Le 31 juillet, fut développée, à la tribune de l'Assemblée tionale, une proposition ayant pour but de remédier aux cessités financières du moment, au moyen d'un prélèvement abli pour trois années sur toutes les espèces de revenus. En incipe, disions-nous, l'impôt sur le revenu est anormal et ne ut, en conséquence, être que temporaire. Ce n'est point par que nous entendons résoudre la question sociale; la vraie lution est dans la gratuité du crédit, soit l'abolition complète l'intérêt des capitaux et de la rente, combinée avec l'égalité ogressive des salaires. Ce que nous demandons à l'Assemée, c'est, par une dérogation momentanée au principe de la oportionnalité de l'impôt, d'obtenir un sacrifice qui permette sauvegarder ses intérêts et d'attendre une liquidation.

Si l'Assemblée eût adopté cette proposition, les affaires pouent être à l'instant rétablies; les hommes préférant en géral le bien présent au mieux à venir, la théorie du crédit tuit était renvoyée pour un temps, avec la liquidation iale, dans le champ des hypothèses.

Mais l'Assemblée était possédée de la fièvre antisocialiste; se récrie que l'impôt sur le revenu est une spoliation; on éfère, pour sortir de cette affreuse stagnation, qui depuis n'a qu'empirer encore, s'en rapporter *à la confiance!* à la Proence! Un ordre du jour motivé apprend à l'auteur de la position que ses perfides desseins ne seront pas suivis! tait justement le contraire qui arrivait. Le socialisme venait s'enrichir d'une idée formidable; l'Europe entière sait aurd'hui ce que c'est que la gratuité du crédit; la Révolution mmence à voir clair. Puisse-t-elle rompre à tout jamais avec inspirations venues du ciel!

Nous voici à l'élection du 10 décembre.

La conduite du parti conservateur était toute tracée. Il n'a- qu'à maintenir l'établissement de juin. L'ordre était abli, les affaires semblaient reprendre; le prolétaire partait

gaiement pour l'Algérie; la République, avec des hommes t que MM. Dufaure, Vivien, Thouret, Bastide, Sénart, pouv paraître suffisamment honnête. Les mois de septembre, octol et novembre ont été les meilleurs que nous ayons eus dep février. La question n'existant plus, comme nous l'écrivic alors, qu'entre le travail et le capital, il était inévitable q tôt ou tard, bourgeois et travailleurs finissent par s'entend La Montagne s'affaissait dans le calme plat de la Républic modérée : le socialisme s'éteignait dans une transaction.

Mais il était là-haut écrit que la Révolution suivrait s cours. Au travers de la question sociale, les grands génies parti conservateur s'en viennent jeter la question royaliste, par dessus la question jésuitique. Comme si l'on avait cra que la démocratie socialiste ne périt faute d'aliment, on parle que de relever l'autel et le trône, le pape et l'empere Louis Bonaparte est nommé à la présidence; Robespie monte à cheval : la Révolution passe.

Cinq millions et demi de suffrages et le nom de Napoléc quel coup pour le socialisme! Quels éléments de force, quel garanties d'ordre, si l'on avait su en profiter! En trois mc avec un peu de bon vouloir, on effaçait jusqu'aux souver de Février et de Juin. Républicains, démocrates, socialist étaient confondus. Une caresse au peuple, comme l'amnist aux associations ouvrières, des encouragements, de bon paroles, à défaut de crédit; au dehors, une politique c conspecte, mais point rétrograde, surtout une fidélité inviola à la Constitution, et, de la République démocratique et socia il ne restait que de vaines utopies, évanouies devant la réali Un mois entier le pays attendit : tout le monde fit silence.

C'était le cas, ou jamais, d'entreprendre, hors de la rout providentielle, quelque chose : cette fois encore le génie c agitations révolutionnaires l'emporta.

Bonaparte se compose un ministère de tous les hommes plus suspects à la République : contrairement à la Constituti il concentre, dans les mains d'un seul homme, tous les co mandements militaires; à peine installé au fauteuil, il lai voir ses prétentions à l'empire. Sa politique est celle de Sainte-Alliance; sa philosophie, celle du pape. Dans son i patience, il envoie des lettres de cachet à l'assemblée nationa et, pour plus de sûreté, il charge d'interdire les réunions p litiques. Proposition Rateau, loi sur les clubs, complot 29 janvier : le peuple, les représentants, la Constitution, ri n'est respecté.

Alors la Révolution se saisit de l'arme puissante de la lé

lité, qu'on lui abandonne : assise sur la Constitution, elle appelle la garde nationale et le peuple ; et le peuple et la garde nationale lui répondent : Nous voilà ! Elle signifie au nouveau président qu'il n'est qu'un magistrat temporaire et responsable, que son pouvoir relève en tout de celui de l'Assemblée ; que s'il cesse de respecter la loi, les citoyens cesseront d'obéir. Le mot d'*accusation* retentit sur la Montagne, la *résistance* gronde dans les clubs. Bonaparte est forcé de céder : la Révolution triomphe.

De ce moment, la réaction, de plus en plus aveugle, ne s'occupe plus des affaires du pays : elle ne s'occupe que d'elle-même. Mais, plus elle se montre aveugle et passionnée, plus la Révolution déploie d'énergie et d'intelligence. La première est toute à Dieu ; la seconde se fait de plus en plus homme.

A l'aide d'un semblant de légalité, fondé sur une interprétation complaisante de la cour suprême, la police de Louis Bonaparte outrage la majesté du peuple souverain en faisant garder à vue, par des commissaires, les réunions électorales. La réaction offre le combat : le peuple, s'il essaie de résister, sera battu ; s'il cède, il s'avoue vaincu. Ainsi raisonne la réaction.

Au fond, qu'importe au gouvernement la présence du commissaire, puisque la réunion est ouverte à tout le monde ? Et qu'importe au peuple que le commissaire revête ses insignes, puisqu'il peut assister comme curieux ? C'est donc une chicane ; mais une chicane par laquelle la réaction sollicite la Révolution. Que va répondre celle-ci ?

Au matérialisme de la provocation, le peuple oppose le spiritualisme de la résistance. Le peuple ne se battra pas, et nous l'adjurons de toutes nos forces de ne se battre jamais. Le recours à la force, c'est du droit divin ; mais chaque réunion d'électeurs devient un jury où la voix du souverain s'élève contre la tyrannie pleine de malédiction et de vengeance. — Non : nous n'obéirons pas ! Magistrats, retirez-vous : nous vous rendons responsables de toutes les suites de votre excès de pouvoir. Nous quitterons la place plutôt que de vous souffrir ; nous ferons scission dans la société. Nous n'obéirons pas !

Et la révolte, comme un fluide, parcourt les âmes : chaque citoyen que rencontre le commissaire de police lui montre un ennemi et un accusateur. Tandis que le pouvoir, soutenu de ses baïonnettes, triomphe dans la rue, il est tué dans la conscience des électeurs. Nous n'obéirons pas ! Que ce cri s'élève d'un bout à l'autre de la République ; que les échos en

retentissent dans les parquets, les tribunaux, les préfectures, comme il arriva un jour à propos du recensement; que tous consomment l'acte de résistance, en répétant cette parole mortelle au pouvoir : Nous n'obéirons pas! Et vous verrez bientôt ce qu'est un pouvoir déconsidéré par une révolte que rien ne réprime; un pouvoir dont le peuple s'est retiré; un pouvoir qui n'a pour appui que le sabre, et qui rencontre au cœur de chaque citoyen un foyer de conspiration.

Le gouvernement avait espéré faire reculer la Révolution, et c'est lui qui est forcé de se retirer. Essayez donc de comprimer, par le canon, cette voix du peuple qui crie : Je n'obéirai pas! *Non serviam!*

Terminons cette revue, longue, mais instructive : il s'agit des élections.

Que vous proposent, électeurs, ces hommes qui, depuis un an, par leurs résistances insensées, par leur esprit d'intrigue, par leurs stupides ressentiments, regimbant contre l'aiguillon, n'ont cessé d'aggraver la situation du pays, et d'une crise qui devait être terminée en quelques semaines, ont su vous faire une agitation chronique? ces hommes qui se décernent à eux-mêmes, avec une si gratuite complaisance, le nom de *parti de l'ordre*, pendant qu'ils qualifient la démocratie socialiste et tout le parti républicain de *parti du désordre*!

Ce qu'ils vous proposent, électeurs, je vais vous le dire : c'est d'organiser à perpétuité, dans notre pays, l'ÉTAT RÉVOLUTIONNAIRE.

Suivez leur raisonnement : vous prononcerez vous-mêmes.

D'abord ils vous disent, et en cela ils ne font que répéter nos propres paroles, qu'il n'y a plus désormais en France et dans toute l'Europe que deux partis, qu'on appelle, suivant la diversité des points de vue :

Le parti du capital et le parti du travail;
Le parti de la monarchie et le parti de la démocratie;
Le parti de l'étranger et le parti de la nationalité;
Le parti de Dieu et le parti de l'Humanité.

La réaction, sur cette majeure, est d'accord avec la Révolution.

Mais quand le socialisme fait ainsi l'énumération des grands intérêts qui divisent naturellement toute société, il ajoute que cette division sociale doit entièrement disparaître et faire place à une fusion définitive par l'intervention des rapports entre le capital et le travail, entre l'autorité et la liberté, entre le droit public et le droit des gens, entre la raison et la foi.

Ce que veut le socialisme est donc la fin de l'antagonisme; c'est, comme nous disons, la conciliation universelle.

Nos ennemis, au contraire, après nous avoir emprunté cette classification toute scientifique, qui s'élève contre eux et qui les accuse, ne travaillent qu'à la rendre irrévocable en la faisant passer de plus en plus de la métaphysique, où elle doit rester, dans la société où il faut la détruire.

C'est pour cela qu'ils vous disent, avec une franchise, dirons-nous maintenant réactionnaire ou révolutionnaire?

Nous sommes les représentants de la monarchie, du capital et du droit divin. Voyez nos noms plutôt, voyez la liste de nos candidats! Nous voulons l'exploitation capitaliste, la sainte-alliance des rois et le maintien de la puissance temporelle des papes. Et c'est afin d'assurer le triomphe de cette grande cause, c'est afin d'abattre le socialisme et la République, que, depuis un an, nous résistons à la Révolution : c'est pour cela que nous avons préféré pour président de la République un conspirateur relaps à un homme d'ordre; c'est pour cela que nous avons envoyé notre escadre à Civita-Vecchia; c'est pour donner plus de force à l'Autriche contre la nationalité hongroise et la démocratie allemande que nous lui avons aplani les difficultés dans la Péninsule.

Les hommes que nous combattons, au rebours, les républicains, les démocrates, les socialistes, sont les représentants de la liberté, du travail, de la philosophie, du droit humain. Ils ne croient qu'à la raison : ils se moquent de Dieu et de l'Église. Ceux-là demandent la sainte-alliance des peuples, la subordination du spirituel au temporel, la solidarité des travailleurs. Et c'est en conséquence de ces détestables principes, qu'ils font des vœux pour la Hongrie et la Pologne, et qu'ils maudissent notre saint-père.

Ainsi le parti prétendu de l'ordre scinde la société. Il veut la guerre, il repousse toute conciliation, il provoque de plus belle la Révolution.

Le parti prétendu de l'ordre se fait *blanc*.

Qui pourrait s'étonner que le parti accusé de désordre se fasse *rouge*? La Révolution attaquée se pose dans son expression la plus ardente : c'est son droit. Action-réaction, telle est la loi fatale de l'antagonisme. S'il plaît à nos adversaires de se faire les champions d'une idée exclusive, et dont le contenu est maintenant épuisé, est-ce notre faute si nous acceptons le rôle d'opposition qu'ils nous créent? Et si, de cet antagonisme qu'il ne tient pas à nous d'éviter, le drame révolutionnaire sort plus

inexorable et plus terrible, serons-nous, aux yeux de la posté
rité, responsables des catastrophes?

C'est à vous, électeurs, d'y réfléchir.

Voulez-vous donner à l'incendie des révolutions une activi
nouvelle? Livrez-vous à l'inconnu ; suivez les inspirations d
ce parti, qui se réclame à la fois de Dieu, de l'empereur, d
pape et du coffre-fort. Votez, votez en masse avec la coalition
votez avec les blancs. Faites de la réaction; nous ferons de
Révolution. Ne fussions-nous, aux prochaines élections, qu'u
contre six, en un an la majorité sera déplacée, et nous seron
vos maîtres. Un contre six! Elle prouverait déjà que la Répu
blique démocratique et sociale compte en France six million
d'adhérents. Osez, avec le parti réactionnaire, nous mettre a
ban de la société! osez faire en France une Irlande de six mi
lions d'hommes! Mais n'oubliez pas de recommander à no
élus de doubler le budget de la guerre, et de voter chaqu
année, pour l'armement de l'ordre, non pas 400 millions, mai
800; non pas une levée de 80,000, mais de 160,000 hommes
toute la population mâle de 21 à 28 ans.

800 millions et 800,000 hommes! Il ne vous faut pas moin
que cela pour vous préserver pendant douze mois du socia
lisme. C'est le chiffre de M. Thiers.

Criez avec les fils des croisés : *Dieu le veut! Dieu le veut!*

Les fils des Jacques vous répondront : *Vive la République dé
mocratique et sociale!*

(N° 169. — 7 mai.)

Paris, 6 mai.

DIEU, C'EST LE MAL

Mes amis me prient, dans l'intérêt de nos idées communes, et pour ôter tout prétexte à la calomnie, de faire connaître mon opinion sur la divinité et la Providence, et en même temps d'expliquer certains passages du *Système des contradictions*, que les tartufes réactionnaires ne cessent depuis un an d'exploiter contre le socialisme auprès des âmes simples et crédules.

Je me rends à leurs sollicitations. Je dirai même que si j'ai laissé pendant si longtemps le *Constitutionnel* et consorts faire de moi un Vanini plus féroce encore que l'ancien, attaquant à la fois Dieu et le diable, — la famille et la propriété, — j'avais pour cela mes raisons. D'abord je voulais amener certaines écoles, jusque-là réputées ennemies, à confesser elles-mêmes leur parfaite ressemblance ; je voulais, en un mot, qu'il fût démontré aux yeux de tous que doctrinaire et jésuite, c'est tout un. Puis, comme métaphysicien de profession, je n'étais pas fâché de profiter de la circonstance pour juger, par une épreuve décisive, où en est réellement notre siècle en matière de religion. Il n'est pas donné à tout le monde de se livrer à de telles expériences de psychologie sociale, et d'interroger, comme je fais depuis six mois, la raison publique. Peu de gens sont en position pour cela ; et d'ailleurs, il en coûte trop. J'étais donc curieux de savoir si, chez un peuple tel que le nôtre, qui, depuis deux siècles, a banni de chez soi les disputes religieuses ; qui a posé en principe la liberté absolue de conscience, c'est-à-dire le scepticisme le plus déterminé ; qui, par l'organe du chef actuel du ministère, M. Odilon-Barrot, a mis Dieu et la religion hors la loi ; qui salarie tous les cultes existants sur son territoire, en attendant qu'ils s'éteignent ;

chez un peuple où l'on ne jure plus que sur l'*honneur* et la *conscience*; où l'enseignement, la justice, le pouvoir, la littérature et l'art, tout enfin est à l'indifférence religieuse, pour ne pas dire à l'athéisme, l'esprit des citoyens était au niveau des institutions.

Voilà, me disais-je, un homme qui remplit avec exactitude ses devoirs civiques; qui, avant toute chose, respecte la famille de son prochain; qui se tient pur du bien d'autrui; qui a pris pour règle de ne jamais déguiser sa pensée, même au péril de sa considération; qui s'est voué à l'amélioration du sort de ses semblables; eh bien! que peut faire au peuple de savoir si cet homme est ou n'est pas un ATHÉE? En quoi cela modifiera-t-il son opinion? Surtout si l'on considère que le mot *athée* est aussi mal défini, aussi obscur, que le mot *Dieu*, dont il est la négation.

Pour un esprit amoureux de vétilles philosophiques et sociales, la question méritait d'être examinée à fond.

Or, j'ai vu que, grâce à Dieu! passez-moi l'expression, le gros du peuple en France était fort peu touché des intérêts transcendants de l'Être suprême, et qu'il ne restait guère que le *Constitutionnel* et les jésuites, M. Thiers et M. de Montalembert, pour prendre fait et cause à l'endroit de la divinité. Voici, pour ne rien céler, tout ce que j'ai recueilli de mes recherches.

1° Quatre pétitions sont arrivées à l'Assemblée nationale, revêtues de trente à quarante signatures, et demandant mon expulsion de l'Assemblée pour cause d'athéisme. Comme si je n'avais pas le droit d'être athée!... Si jamais l'Assemblée nationable s'occupe de ces pétitions, mes honorables collègues en riront comme des dieux.

2° J'ai reçu deux lettres anonymes dans lesquelles on m'avertit, à grand renfort de citations bibliques, que si je continue, comme je fais, à blasphémer, le ciel me frappera. — Bon! me dis-je, si le ciel s'en mêle, je suis un homme perdu!

3° Enfin, voici le *Constitutionnel*, numéro du 3 mai, qui me dit de *prendre garde*, que *si je pousse à bout la Providence, elle me châtiera*, en me livrant au délire de mon orgueil. — En effet, rien qu'à s'occuper d'elle, il y a de quoi devenir fou.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir de l'indignation des dévots; le reste, l'immense majorité du peuple français, se moque de la Providence du *Constitutionnel* et du bon Dieu des jésuites, comme un âne d'une poignée d'orties.

Cependant il est temps que la comédie finisse; et, puisque mes amis le souhaitent et que nos confrères en socialisme le

désirent, je m'en vais leur adresser ma profession de foi. Dieu et le peuple me le pardonnent! Ce que je vais dire est chose sérieuse; mais telle est l'hypocrisie sacrilége de mes adversaires, que j'ai presque honte de mon action comme si je venais de prendre l'eau bénite.

L'HOMME EST LIBRE

Voilà ma première proposition. La liberté, c'est la pensée; je ne fais que traduire le *Cogito, ergo sum,* de Descartes. Je suis libre, donc je suis. Toutes les propositions qui vont suivre découlent de celle-là, avec la rigueur d'une démonstration géométrique.

En vertu de sa liberté, l'homme adhère ou résiste à l'*ordre divin*, qui n'est autre que l'ordre de la *nature* livrée à elle-même.

Par son adhésion à l'ordre divin, comme par les modifications qu'il lui impose, l'homme entre en part du gouvernement de l'univers. Il devient lui-même, comme DIEU, dont il est le reflet éternel, *créateur* et *révélateur*; il est une forme de la divinité.

Tout ce qui ne vient pas modifier l'action libre de l'homme tombe exclusivement sous la loi de Dieu.

Réciproquement, tout ce qui surpasse la force de la nature est l'œuvre propre de la volonté de l'homme.

Dieu est la *raison éternelle*; l'homme est la *raison progressive.*

Ces deux raisons sont nécessaires l'une à l'autre; elles se complètent l'une par l'autre.

Leur *accord* constitue ce que j'appelle le GOUVERNEMENT DE LA PROVIDENCE.

La Providence n'est donc point, comme Dieu et l'homme, dont elle représente le concours, une idée simple; c'est une

idée complexe. — C'est l'HARMONIE entre l'ordre de la natu
et l'ordre de la liberté, chose que le proverbe populaire e
prime en disant : *Aide-toi, le ciel t'aidera!*

Tout ce que l'homme fait à l'encontre de la loi divine est
l'*arbitraire*; tout ce qui arrive à l'insu de l'homme, ou malg
lui, est de la *fatalité*.

Suivant que l'Humanité est plus ou moins *autonome*, c'est-
dire maîtresse et législatrice d'elle-même; suivant que sa pa
d'initiative est plus ou moins grande et raisonnée, et le cou
des événements plus ou moins affranchi des lois inconscie
cieuses de la nature, la somme du *bien* augmente ou dimin
dans le monde. En sorte que l'ORDRE, dans sa plus haute e
pression, ou, comme disaient les anciens philosophes, le So
verain Bien, résulte de l'accord parfait entre les deux pui
sances souveraines, Dieu et l'homme, et l'extrême *misère*,
leur complète scission.

Le *progrès* dans l'Humanité peut donc se définir, la lut
incessante de l'homme avec la nature, opposition éternel
produisant une éternelle conciliation.

Partout où l'homme méconnaît la loi de la nature ou l
fait défaut, il est fatal que la nature et la société tombent
dissolution. La perfection du monde physique est liée à la pe
fection du monde social, et *vice versâ*. Un Dieu, un mond
sans humanité, est impossible; une Humanité-Dieu est une co
tradiction. Confusion, exclusion, voilà le *mal*.

Dieu, éternel et infini, est *partout*, l'Humanité, immortel
et progressive, est *quelque part*.

Ni l'ordre divin ne peut s'absorber tout à fait dans la l
humaine, ni le libre arbitre se résoudre entièrement dans
fatalisme. Ces deux ordres doivent se développer parallèl
ment, se soutenir, s'harmoniser, non se fondre : l'*antinom*
entre l'homme et Dieu est insoluble.

L'*absolu* est une conception nécessaire de la raison, ma
sans réalité. En autres termes, Dieu, considéré comme la syn
thèse des facultés du fini et de l'infini, n'existe pas. Sous u
autre point de vue encore, l'homme n'est point l'image *affa*
blie, mais l'image *renversée* de Dieu.

L'*égalité* des rapports entre Dieu et l'homme; la distinctio
et l'*antagonisme* de leurs natures; le *concours* obligé de leur
volontés; le progrès de leur accord, sont les dogmes fonda
mentaux de la *philosophie démocratique et sociale*.

Le christianisme a été la *prophétie*, le socialisme est la *réa*
lisation.

L'*athéisme* est la négation de la Providence, telle qu'ell

résulte de l'accord entre les lois inflexibles de la nature et les aspirations incessantes de la liberté, et que j'ai essayé de la définir.

L'athéisme est, en général, la doctrine qui, sous une variété infinie de formes, matérialisme et spiritualisme, catholicisme et paganisme, déisme, panthéisme, idéalisme, scepticisme et mysticisme, etc., niant tour à tour l'égalité, la contemporanéité, la nécessité des deux puissances, Dieu et l'homme, leur distinction, leur solidarité, tend continuellement soit à les subordonner l'une à l'autre, soit à les isoler, soit à les résoudre.

Dieu, la raison éternelle et fatale, ne pouvant être conçu sans l'homme; et l'homme, la raison progressive et libre, ne pouvant être conçu sans Dieu; et cette dualité étant inconvertible et insoluble, toute théorie qui y porte atteinte est de l'athéisme.

L'athéisme est donc le contraire de l'*antithéisme*, qui n'est autre que le socialisme lui-même, c'est-à-dire la théorie de la Providence, ou, comme aurait dit saint Augustin, l'organisation de la *cité de Dieu*.

D'après cela, le vulgaire qui rapporte tout à une volonté supérieure, à un *Être suprême*, dont l'homme ne serait que la créature et le jouet, profondément religieux quant à la conscience, est athée quant à la notion. La prépondérance de Dieu est une mutilation de l'Humanité: c'est de l'athéisme.

Il est aussi vrai aujourd'hui de dire que le monde ne connaît point Dieu, qu'il l'était à la naissance de Jésus-Christ.

Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, où il glorifie le créateur au détriment de l'humanité, rapportant tout à Dieu, et faisant de l'homme l'instrument passif de ses desseins, Bossuet, sans qu'il le sache et qu'il le veuille, est athée.

Jean-Jacques Rousseau est athée, lorsqu'après avoir misanthropiquement nié la civilisation, c'est-à-dire la participation de l'humanité dans le gouvernement de l'univers, il se prosterne devant la nature et renvoie la société policée à l'état sauvage. Le philosophe de Genève n'a pas vu que la connaissance de Dieu est progressive comme la société, qu'elle est en raison même du progrès de cette société.

Et comme en tout état de civilisation la forme *politique* a pour point de départ l'idée théologique ou métaphysique, — comme dans la société le *gouvernement* se produit à l'instar de la religion, — on voit constamment les variétés de l'athéisme devenir autant de variétés du *despotisme*.

Ainsi Bossuet, après avoir fait la théorie de l'absolutisme divin dans son *Discours sur l'histoire universelle*, a été conduit

par la force de son principe à faire la théorie de l'absolutisme monarchique dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte.* Ainsi Jean-Jacques Rousseau, le théoricien du déisme, sorte de compromis entre la raison et la foi, peut être considéré comme le père du *constitutionnalisme*, transaction arbitraire entre la monarchie et la démocratie. Rousseau est le prédécesseur de M. Guizot : le *Contrat social* n'est de la part du philosophe de Genève qu'une contradiction de plus. Et comme le déisme est la pire des hypocrisies, le constitutionnalisme est le pire des gouvernements.

La société actuelle, enfin, société sans énergie, sans philosophie, sans idée de Dieu ni d'elle-même, vivant au jour le jour sur des traditions éteintes, repoussant toute intervention du libre arbitre dans son économie industrielle, n'attendant son salut que de la fatalité de la nature, comme elle en attend le soleil et la pluie, est profondément athée.

Et les plus détestables des athées, bien qu'ils ne cessent de se réclamer de Dieu et de l'Église, sont ceux qui envient au peuple la liberté et le savoir ; qui le font marcher à la pointe de leurs baïonnettes, qui lui prêchent la résignation et le renoncement, le respect du parasitisme et la soumission à l'étranger.— Ce sont ceux qui lui disent : Fais l'amour, mais ne fais point d'enfants, parce que tu ne saurais les nourrir; travaille, mais épargne, parce que tu n'es pas assuré de pouvoir travailler toujours.

Il est temps qu'on les connaisse, ces contempteurs de la Providence divine et humaine, qui se posent en défenseurs de la religion, et qui nient toujours une des faces de l'infini; qui se décernent à eux-mêmes le titre de *parti de l'ordre*, et qui n'ont jamais organisé que des conspirations...

Les lecteurs du *Peuple* comprennent à présent pourquoi, dans un récent article, où je faisais ressortir la profonde et incurable impuissance de ces hommes, j'ai qualifié leur tyrannique domination de *règne de Dieu!* Ne sont-ils pas fatalistes, en effet? Ne s'opposent-ils pas à tout effort de la liberté? Ne veulent-ils pas qu'on s'en rapporte exclusivement à la force des choses? N'ont-ils pas, pour maximes, ces phrases simples :

Laissez faire, laissez passer!

Chacun chez soi, chacun pour soi!

Qui vivra verra!

et mille autres, qui sont autant d'actes de désespoir, autant de professions d'athéisme?

Les lecteurs du *Peuple* comprendront de même comment,

dans un ouvrage où je procédais à la détermination du dogme socialiste par l'analyse des contradictions, j'ai dû faire successivement la critique de Dieu et de l'Humanité, et montrer que, soit par l'un, soit par l'autre, l'ordre dans la société, ou ce que j'appelle aujourd'hui la *Providence*, était impossible : il faut le concours de tous deux. J'ai fait voir à cette occasion que le Dieu des déistes et des catholiques, le Dieu du *Constitutionnel* et de l'*Univers*, est aussi impossible, aussi contradictoire et immoral que l'homme de Rousseau ou de Lamétrie ; qu'un tel Dieu serait la négation de Dieu même, et mériterait d'être appelé *Satan* ou le *Mal*. En quoi donc ai-je manqué à mes principes ? En quoi ai-je offensé la croyance intime de l'Humanité ?

On a tant de fois cité, en horreur du socialisme, ce passage des *Contradictions économiques*, que les lecteurs du *Peuple* me sauront gré de le leur faire connaître. Les idées vraies ne sauraient trop ni trop tôt se répandre : c'est le remède contre l'athéisme, c'est-à-dire contre la superstition, l'oppression et l'exploitation sous toutes les formes.

L'auteur des *Contradictions économiques* commence par se placer dans l'hypothèse catholique, savoir que la raison en Dieu est semblable, bien qu'infiniment supérieure, à celle de l'homme, et il adresse cette question à ses adversaires :

Dieu serait-il coupable si, après avoir créé le monde selon les lois de la géométrie, il nous avait mis dans l'esprit, ou seulement laissé croire, sans qu'il y eût de notre faute, qu'un cercle peut-être carré, ou un carré circulaire, alors que de cette fausse opinion devait résulter pour nous une série incalculable de maux ? — Sans aucun doute.

Eh bien ! voilà justement ce que Dieu, ce Dieu de votre Providence, a fait dans le gouvernement de l'Humanité : voilà ce dont je l'accuse. Il savait de toute éternité, puisque après six mille ans d'expérience douloureuse, nous, mortels, l'avons découvert, que l'ordre dans la société, c'est-à-dire la liberté, la richesse, la science, se réalise, par la conciliation d'idées contraires qui, prises chacune en particulier pour absolues, devaient nous précipiter dans un abîme de misère : pourquoi ne nous a-t-il point avertis ? Pourquoi n'a-t-il pas dès l'origine redressé notre jugement ? Pourquoi nous a-t-il abandonnés à notre logique imparfaite, alors surtout que notre égoïsme devait s'en autoriser dans ses injustices et ses perfidies ? Il savait, ce Dieu jaloux, qu'en nous livrant aux hasards de l'expérience, nous ne trouverions que bien tard cette sécurité de la vie qui fait tout notre bonheur : pourquoi, par une révélation de nos propres lois, n'a-t-il pas abrégé ce long apprentissage ? pourquoi, au lieu de nous fasciner l'esprit d'opinions contradictoires, n'a-t-il pas renversé l'épreuve, en nous faisant passer, par voie d'analyse, aux antinomies, au lieu de nous laisser gravir péniblement le sommet escarpé de l'antinomie à la synthèse ?

Ce raisonnement est celui-ci : Si Dieu est tel que le font les théistes, c'est-à-dire souverainement bon, juste et prévoyant, comment n'a-t-il pas empêché le mal? C'est l'argument ordinaire des matérialistes. Maintenant quelle sera la conclusion de l'auteur? C'est ici qu'il se sépare complétement de ses devanciers.

Si, comme on le pensait autrefois, le mal dont souffre l'humanité provenait seulement de l'imperfection inévitable en toute créature; disons mieux : si ce mal n'avait pour cause que l'antagonisme des virtualités et inclinations qui constitue notre être, et que la raison doit nous apprendre à maîtriser et à conduire, nous n'aurions pas droit d'élever une plainte. Notre condition étant ce qu'elle pouvait être, Dieu serait justifié.

Mais, devant cette illusion involontaire de notre entendement, illusion qu'il était si facile de dissiper, et dont les effets devaient être si terribles, où est l'excuse de la Providence? N'est-il pas vrai qu'ici la grâce a manqué à l'homme? Dieu, que la foi représente comme un père tendre et un maître prudent, nous livre à la fatalité de nos conceptions incomplètes; il creuse le fossé sous nos pieds : il nous fait aller en aveugles; et puis, à chaque chute, il nous peint en scélérats. Que dis-je? il semble que ce soit malgré lui qu'à la fin, tout meurtris du voyage, nous reconnaissons notre route; comme si c'était offenser sa gloire que de devenir, par les épreuves qu'il nous impose, plus intelligents et plus libres. Qu'avons-nous donc besoin de nous réclamer sans cesse de la Divinité, et que nous veulent ces satellites d'une Providence qui, depuis soixante siècles, à l'aide de mille religions, nous trompe et nous égare?

Que signifie cette argumentation? Rien autre chose que ceci : La raison, en Dieu, est autrement construite qu'elle ne *devient* chaque jour dans l'homme; sans cela, Dieu serait inexcusable. — Remarquez que l'auteur se garde bien de conclure à la façon des athées matérialistes : La Providence est injustifiable; donc il n'y a point de Dieu. Il dit au contraire : Si Dieu et la Providence ne se justifient pas, c'est que nous ne les comprenons pas; c'est que Dieu et la Providence sont autres que ne le disent les prêtres et les philosophes.

La discussion se poursuit sur ce terrain, et bientôt on entrevoit que non-seulement la raison, en Dieu, ne *ressemble* point à celle de l'homme, mais qu'elle est précisément l'*inverse* de celle de l'homme.

Lorsque les théistes, pour établir leur dogme de la Providence, allèguent en preuve l'ordre de la nature; bien que cet argument ne soit qu'une pétition de principe, du moins on ne peut dire qu'il implique contradiction, et que le fait allégué dépose contre l'hypothèse. Rien, par exemple, dans le système du monde, ne découvre la plus petite anomalie, la plus légère imprévoyance, d'où l'on puisse tirer un préjugé

quelconque contre l'idée d'un moteur suprême, intelligent et personnel. En un mot, si l'ordre de la nature ne prouve point la réalité d'une Providence, il ne la contredit pas.

C'est tout autre chose dans le gouvernement de l'Humanité. Ici l'ordre n'apparaît pas en même temps que la matière; il n'a point été, comme dans le système du monde, créé une fois et pour l'éternité. Il se développe graduellement, selon une série fatale de principes et de conséquences que l'être humain lui-même, l'être qu'il s'agissait d'ordonner, doit dégager spontanément, par sa propre énergie, et à la sollicitation de l'expérience. Nulle révélation à cet égard ne lui est donnée. L'homme est soumis, dès l'origine, à une nécessité préétablie, à un ordre absolu et irrésistible. Mais cet ordre, il faut, pour qu'il se réalise, que l'homme le découvre; cette nécessité, il faut, pour qu'elle existe, qu'il la devine. Ce travail d'investigation pourrait être abrégé : personne, ni dans le ciel, ni sur la terre, ne viendra au secours de l'homme, personne ne l'instruira. L'humanité, pendant des centaines de siècles, dévorera ses générations; elle s'épuisera dans le sang et la fange, sans que le Dieu qu'elle adore vienne une seule fois illuminer sa raison et abréger son épreuve. Où est ici l'action divine? Où est la Providence?

Quelle est donc la marche de toute cette discussion?

C'est : 1° que devant une erreur invincible et qu'il était si facile de dissiper, l'inaction de la Providence (telle que les athées catholiques l'entendent) ne se justifie pas; 2° que de là il faut conclure, non que Dieu n'existe point, mais que nous ne le comprenons pas; 3° qu'en effet, autre est évidemment la raison qui a présidé à l'ordre de la nature, autre la raison qui préside au développement des destinées humaines. Bientôt l'on verra, et ce sera la conclusion du chapitre, que la raison en Dieu diffère de celle de l'homme, non pas par l'*étendue*, mais par la *qualité*; d'où cette conséquence, que Dieu et l'homme, nécessaires l'un à l'autre, contemporains l'un de l'autre, inséparables à la fois et irréductibles, sont dans un état de perpétuel antagonisme, en sorte que la suprême perfection dans l'un est adéquate à la suprême infirmité chez l'autre, et que la destinée de l'homme est, en étudiant sans cesse la Divinité, de lui ressembler le moins possible.

Voici le passage où cette conséquence se trouve développée, et qui a tant scandalisé les dévots :

Et moi je dis : Le premier devoir de l'homme intelligent et libre est de chasser incessamment l'idée de Dieu (c'est-à-dire le fatalisme) de son esprit et de sa conscience. Car Dieu, s'il existe, est essentiellement hostile à notre nature, et nous ne relevons aucunement de son autorité. Nous arrivons à la science malgré lui, au bien-être malgré lui, à la société malgré lui : chacun de nos progrès est une victoire dans laquelle nous écrasons la Divinité.

Qu'on ne dise plus : Les voies de Dieu sont impénétrables! Nous les avons pénétrées, ces voies, et nous y avons lu en caractères de sang les preuves de l'impuissance, si ce n'est du mauvais-vouloir de Dieu. Ma raison, longtemps humiliée, s'élève peu à peu au niveau de l'infini : avec le temps, elle découvrira tout ce que son inexpérience lui dérobe; avec le temps, je serai de moins en moins artisan de malheur, et, par les lumières que j'aurai acquises, par le perfectionnement de ma liberté, je me purifierai, j'idéaliserai mon être, et je deviendrai le chef de la création, l'égal de Dieu.

Il est impossible de faire mieux ressortir, d'un côté la *progressivité* de la raison humaine, et de l'autre l'*immobilité* de la raison divine. Comment des hommes sérieux n'ont-ils su voir, en tout cela, qu'une déclamation athéistique, dans le goût de celles de Diderot ou du baron d'Holbach?

Un seul instant de désordre, que le Tout-Puissant aurait pu empêcher et qu'il n'a pas empêché, accuse sa Providence et met en défaut sa sagesse; le moindre progrès que l'homme ignorant, délaissé et trahi, accomplit vers le bien, l'honore sans mesure. De quel droit Dieu me dirait-il encore : *Sois saint, parce que je suis saint?* Esprit menteur, lui répondrai-je, Dieu imbécile, ton règne est fini : cherche parmi les bêtes d'autres victimes. Je sais que je ne suis, ni ne puis jamais devenir saint; et comment le serais-tu, toi, SI JE TE RESSEMBLE? Père éternel, Jupiter ou Jéhovah, nous avons appris à te connaître; tu es, tu fus, tu seras à jamais le jaloux d'Adam, le tyran de Prométhée.

Ainsi je ne tombe point dans le sophisme réfuté par saint Paul, lorsqu'il défend au vase de dire au potier : Pourquoi m'as-tu fabriqué ainsi? Je ne reproche point à l'auteur des choses d'avoir fait de moi une créature inharmonique, un incohérent assemblage. Je ne pouvais exister qu'à cette condition. Je me contente de lui crier : Pourquoi me trompes-tu? Pourquoi, par ton silence, as-tu déchaîné en moi l'égoïsme? Pourquoi m'as-tu soumis à la torture du doute universel, par l'illusion amère des idées antagonistes que tu avais mises en mon entendement? Doute de la vérité, doute de la justice, doute de ma conscience et de ma liberté, DOUTE DE TOI-MÊME, ô Dieu! et comme conséquence de ce doute, nécessité de la guerre avec moi-même et avec mon prochain!

Est-il besoin à présent d'avertir le lecteur que tout ceci ne tombe point en réalité sur Dieu et la Providence? — Comment, si l'auteur était athée, reprocherait-il à Dieu de l'avoir fait *douter de lui*, et par suite de l'avoir fait tomber dans le péché! Cela n'aurait pas de sens. Sous les noms de Dieu et de Providence, c'est au catholicisme et au déisme, principes de l'économie malthusienne et de la théorie constitutionnelle, que s'attaque l'écrivain. Les feuilles catholiques ne s'y sont pas trompées. Les lignes qui suivent, et qui sont la paraphrase

de l'oraison dominicale, ne pouvaient à cet égard leur laisser de doute.

Voilà, Père suprême, ce que tu as fait pour notre bonheur et pour ta gloire (*Ad majorem Dei gloriam !*); voilà quels furent, dès le principe, ta volonté et ton gouvernement; voilà le pain, pétri de sang et de larmes, dont tu nous as nourris. Les fautes dont nous te demandons la remise, c'est toi qui nous les as fait commettre; les piéges dont nous te conjurons de nous délivrer, c'est toi qui les as tendus, et le Satan qui nous assiége, ce Satan, c'est toi.

D'un côté, le capital, l'autorité, la richesse, la science; de l'autre, la misère, l'obéissance, l'ignorance : voilà le fatal antagonisme qu'il s'agit de faire cesser; voilà le fatalisme malthusien, voilà le catholicisme! voilà tout ce que le socialisme a juré d'anéantir. Écoutez son serment :

Tu triomphais, et personne n'osait te contredire, quand, après avoir tourmenté en son corps et en son âme le juste Job, figure de notre Humanité, tu insultais à sa piété candide, à son ignorance discrète et respectueuse. Nous étions comme des néants devant ta majesté invisible, à qui nous donnions le ciel pour dais et la terre pour escabeau. Et maintenant te voilà détrôné et brisé. Ton nom, si longtemps le dernier mot du savant, la sanction du juge, la force du prince, l'espoir du pauvre, le refuge du coupable repentant, eh bien ! ce nom incommunicable, désormais voué au mépris et à l'anathème, sera sifflé parmi les hommes. Car Dieu, c'est sottise et lâcheté; Dieu, c'est hypocrisie et mensonge; Dieu, c'est tyrannie et misère; Dieu, c'est le mal.

Tant que l'Humanité s'inclinera devant un autel, l'Humanité, esclave des rois et des prêtres, sera réprouvée; tant qu'un homme, au nom de Dieu, recevra le serment d'un autre homme, la société sera fondée sur le parjure, la paix et l'amour seront bannis d'entre les mortels. Dieu ! retire-toi ! car, dès aujourd'hui, guéri de ta crainte et devenu sage, je jure, la main étendue vers le ciel, que tu n'es que le bourreau de ma raison, le spectre de ma conscience.

Il est inutile d'allonger cette citation, dont le sens ne peut plus laisser de doute.

Il y a quelques semaines, à la nouvelle de la liquidation de la Banque du Peuple, le *Constitutionnel* poussa un cri de joie et me présenta presque comme un escroc. — Je répondis en produisant mes moyens et mes comptes : le *Constitutionnel* se tut.

Quelque temps après, je publiai dans le *Peuple* un projet de *Code de la résistance*; et le *Constitutionnel* de s'écrier que c'était l'organisation de la désorganisation sociale. Je démontrai alors

que l'organisation de la résistance, le droit d'insurrection et de conspiration étaient le pur esprit du système constitutionnel : le *Constitutionnel* se tut.

L'autre jour, je prouve, par une revue de l'année 1848, que tout le mal qui s'est produit depuis le 22 février jusqu'au 1er mai 1849, était dû à la théorie providentielle, en vigueur dans le monde catholique et doctrinaire. Le *Constitutionnel* m'accuse à cette occasion d'athéisme, et ne trouve rien de mieux, pour justifier son dire, que de citer un passage où j'ai voulu précisément établir que le véritable athéisme, c'est le catholicisme, la religion de l'*Univers* et du *Constitutionnel*.

Le *Constitutionnel* daignera-t-il une fois, au lieu de calomnier toujours, discuter sérieusement la Banque du Peuple, la théorie doctrinaire, et la foi catholique?

(N° 176. — 14 mai.)

LE SOCIALISME JUGÉ PAR M. PROUDHON

Au Rédacteur du Journal des Débats.

Monsieur le Rédacteur,

Je m'adresse à vous en confrère, je voudrais pouvoir dire en ami.

Vous avez publié récemment, à l'intention du socialisme beaucoup plus encore qu'à la mienne, deux articles, l'un de *sept cents*, l'autre de *cinq cents* lignes, dans lesquels vos lecteurs ont pu voir que le socialisme et moi, nous n'étions point flattés du tout. — En vertu des lois sur la presse que vos patrons nous ont laissées pour tout souvenir, et des précédents judiciaires qui ont suivi, j'aurais peut-être le droit de vous adresser une réponse ayant une étendue double de l'attaque

ce qui ferait juste *deux mille quatre cents* lignes de votre journal, une brochure d'environ quatre-vingts pages !...

Rassurez-vous, toutefois. Je connais trop les misères du métier pour tirer ainsi vengeance des peccadilles d'un confrère; et je respecte trop aussi la critique, le droit qu'elle a de se tromper et de tromper, pour appeler, par de semblables moyens, de ses jugements. Mais ce que je ne puis souffrir, c'est qu'elle travestisse ou falsifie les textes; c'est, lorsqu'elle tient entre ses mains la justification d'un auteur, qu'elle la laisse couler comme l'eau entre ses doigts. Tel est, Monsieur le Rédacteur, le sentiment qui m'a décidé à vous répondre : permettez-moi de présumer assez de votre justice pour croire que vous insérerez ma réponse dans votre plus plus prochain numéro.

Votre dernier article, celui dont je m'occupe en ce moment, est intitulé : *Le socialisme jugé par M. Proudhon.*

Or, il résulte des propres paroles de votre correspondant, ainsi que des passages, en fort grand nombre, qu'il a lui-même extraits de mes brochures :

1° Que je ne suis point communiste;

2° Que je repousse l'organisation de la société par l'État;

3° Qu'en toute occasion j'ai défendu la famille;

4° Qu'avec la famille, je maintiens le principe d'hérédité;

5° Que je n'ai, pas plus que qui que ce soit, la superstition du suffrage universel; que je le veux éclairé, non arbitraire; réfléchi, non enthousiaste, tel par exemple que l'ont fait et que le préconisent les entrepreneurs de l'élection du 10 décembre;

6° Enfin, que je proteste contre l'*humanisme*, c'est-à-dire contre la dernière forme d'athéisme formulé par l'extrême gauche hégélienne.

Voilà ce qui ressort de la lettre de votre correspondant, ce qui domine toute sa critique, et qu'il eût dû, arbitre consciencieux, montrer avant tout à vos abonnés.

Eh bien ! je vous le demande : Y a-t-il en toutes ces propositions quelque chose qui vous choque? N'est-ce pas là le fond de toute sécurité? ce que l'on ne saurait mettre en cause sans nier l'humanité même? ce que vous prêchez tous les jours à ceux qui vous lisent? ce dont vous affectez chaque matin de prendre la défense contre les socialistes?

La liberté individuelle,
La liberté du travail,
La famille,
L'hérédité,
L'éducation du suffrage universel,
L'affirmation d'une Providence.

Voilà ce que votre correspondant a découvert de plus saillant dans mes livres! Voilà pour quoi je combats envers et contre tous, depuis dix ans que je m'occupe de philosophie et d'économie politique! En vérité, Monsieur le Rédacteur, en voyant cette étrange manière de me réfuter, j'ai cru que votre correspondant était un des nôtres, qui avait voulu, sous forme de critique, glisser dans votre feuille, pour les candidats de la démocratie socialiste, une réclame électorale.

Comment! moi, le plus effrayant des socialistes; celui qui inspire au gouvernement le plus d'inquiétude, aux *républicains honnêtes* le plus d'horreur, à nos bons paysans, trompés par vos rapports, le plus de haine, j'affirme, préalablement à toute discussion, et comme conditions essentielles de la société, la liberté, la famille, la République et la Providence! En vérité, vous êtes les plus maladroits des ennemis ou les plus fins de tous nos coréligionnaires!

Oui, et je prends acte du témoignage de votre correspondant: malgré les discussions, toutes de théorie, qui ont eu lieu dans certaines écoles touchant la communauté du travail et des biens, l'intervention de l'État dans le commerce et l'industrie; l'immense majorité du socialisme, surtout la partie la plus éclairée, pense sur toutes ces questions fondamentales exactement comme moi. Il n'y a personne, parmi nous, qui songe à supprimer la liberté et la famille, qui nie la raison immanente, incorruptible et providentielle des sociétés. Sur tous ces points, et sur leurs conséquences, nous sommes tous d'accord. Les esprits spéculatifs peuvent, tant qu'il leur plaira, se donner carrière : en somme, et pour la pratique, nous restons dans la communion du genre humain : nous n'avons jusque-là pas un adversaire dans le monde.

Combien pourtant les questions s'éclairciraient, et que de luttes stériles seraient épargnées, si tous, novateurs et critiques, nous cherchions la vérité de bonne foi!

Qu'est-ce donc que le socialisme, puisqu'il affirme tout ce que le monde reconnaît, la liberté, la famille, la souveraineté du peuple, la Providence?

C'est à quoi votre correspondant a encore répondu, mais de façon à n'être compris de personne. Il est de ces gens qui croiraient trahir la vérité, s'ils disaient sérieusement une chose sérieuse.

J'ai dit, je ne sais où, que le socialisme était une *protestation*. En m'exprimant de la sorte sur le socialisme, je voulais l'apprécier, non le définir. Votre critique trouvant l'appréciation mesquine, s'en est emparé comme d'une condamnation,

et, sans y regarder davantage, il s'est mis à tourner en ridicule protestants et protestation.

Serait-ce donc à vous, Monsieur le Rédacteur, qu'il faudrait rappeler que le progrès pour la libêrté ne consiste qu'à détruire sans cesse les entraves que, sous le nom d'institutions et de lois, elle se crée incessamment elle-même, en sorte que la moitié de notre existence se passe à protester contre l'autre moitié? Est-ce à vous qu'il faut dire que tout est mobile et passager dans la société; que telle institution, libérale à son origine, devient, avec le temps, une entrave à la liberté; que ce qui est aujourd'hui pour nous la réalité, demain ne sera plus qu'une *utopie?*

Ainsi, depuis 4000 ans, la société a successivement aboli, elle continue d'abolir l'utopie des castes, l'utopie de l'esclavage, l'utopie despotique, l'utopie théocratique, l'utopie féodale, l'utopie constitutionnelle, etc. N'assistons-nous pas, en ce moment, à la chute de cette grande utopie des temps modernes, qui devait consolider à jamais les royaumes et les empires, la SAINTE-ALLIANCE? Quelle chaîne de destructions! Quelle série de protestations de la société contre elle-même!... Quelle philosophie que celle qui, à l'aide de la métaphysique, de l'économie politique et de l'histoire, ferait la théorie de toutes ces révolutions!... Eh bien! Monsieur le Rédacteur, cette philosophie, ne vous en déplaise, c'est le socialisme. Il ne tenait qu'à vous, puisque vous me faisiez l'honneur de me citer, de la trouver toute faite dans mon ouvrage. Mais quoi! ce monde dont vous êtes l'organe est déjà aussi frivole, aussi aveugle que l'était l'aristocratie du dix-huitième siècle, lorsque la Révolution de 89 vint la surprendre tout d'un coup comme un corsaire! Fâcheux présage, pensez-y bien!

Le progrès dans la société n'est qu'une suite de destructions. Voilà le premier acte de foi du socialisme.

Or, comment la société procède-t-elle à ces négations successives? — En opposant continuellement aux utopies officielles, momentanément réalisées, d'autres utopies, la plupart irréalisables, ou qui ne se réalisent que sur une échelle fort restreinte. Telles furent l'utopie de Pythagore, et, après lui, celles de Lycurgue, de Platon, des Esséniens, de Manichée, des Albigeois, Vaudois, Hussites, Anabaptistes, Moraves, etc. Telles furent encore les utopies de Campanella, de Morus, de Fénelon, de Morelly, de Babœuf. L'effet de cette opposition est d'amener presque toujours la société à une fusion, composition, synthèse, ou moyen terme, qui subsiste jusqu'à ce que la

liberté le juge de nouveau embarrassant, et l'expulse à son tour à l'aide d'une autre utopie.

Tout cela, Monsieur le Rédacteur, est de l'histoire, je dirais presque de la fatalité; et vous pouvez juger déjà que, pour être fort ancien dans le monde, le socialisme n'en est pas moins chose très-sérieuse, et qu'à le traiter légèrement, il y a, comme aurait dit M. Guizot, *tort grave et grave péril.*

Et, pour ne parler ici que de ce qui me regarde, qu'ai-je pensé faire avec ce *Système des contradictions* que votre correspondant cite à chaque phrase contre les socialistes, mais qu'il se garde bien de citer jamais contre les économistes?

J'ai voulu, en montrant la marche de la liberté et ses oscillations perpétuelles, donner à la société conscience de ses contradictions, c'est-à-dire de ses utopies. J'ai voulu rendre impossible à l'avenir tout abus gouvernemental, toute excentricité démocratique, toute mystification doctrinaire; j'ai voulu surtout dégager la grande élimination qui se prépare, et qui fait tout le sens et la valeur de la Révolution de Février. J'ai cru, en un mot, en démontrant l'antagonisme essentiel de notre société, que je construisais la vraie philosophie de l'histoire. J'ai mis à cette démonstration tout ce que j'avais de force de langage et d'énergie de style, et voici que, pour avoir trop bien prouvé ma thèse, on me présente à la fois comme le contempteur de la Divinité et le contradicteur du genre humain. J'attaque l'utopie, quelque part et sous quelque forme que je la trouve; et c'est moi que l'on charge des contradictions sociales. Ce qui, dans mon livre, ne s'adresse qu'aux systèmes, on me le fait dire aux personnes; ce que je place dans la bouche des utopistes, que je défends et que je réfute tour à tour, on me l'impute comme étant l'expression de mes sentiments! De telle sorte, qu'en fin de compte, je me trouve être tout à la fois Gorgias le sophiste, Protagoras l'athée, Diogène le cynique et Timon le misanthrope.

Est-ce de la critique? est-ce de la bonne foi?...

Oui, je suis socialiste, mais socialiste avec préméditation et conscience: socialiste, non pas seulement parce que je *proteste* contre le régime actuel de la société, mais parce que j'*affirme* un régime nouveau, qui doit résulter, comme tout ce qui se produit dans la société, de la négation d'une réalité passée à l'état d'utopie. Je suis socialiste, c'est-à-dire, à la fois réformateur et novateur, démolisseur et architecte; car, dans la société, ces termes, quoique opposés, sont synonymes. *Destruam et ædificabo*; traduisez : je détruis, DONC j'édifie : cette proposition est la pensée intime de l'humanité même. Je m'é-

tonne que mon critique, si fort sur Hégel, ne l'ait pas compris. La conjonction latine *et* est prise ici pour *id est*, comme cela arrive fréquemment dans la Bible, d'où j'ai tiré cette épigraphe, et comme l'exigeait d'ailleurs le principe d'identité des contraires, qui fait tout le fond de la théorie de Hégel.

Ainsi je devais, pour arriver à l'intelligence de la Révolution de Février et de l'édifice social qu'elle doit fonder, commencer par la revue de toutes les utopies qui ont cours jusqu'ici dans la société. Par la nature même des choses, ces utopies se divisaient naturellement en deux grandes classes : l'une qui veut tout par l'individu, et que j'ai appelée *économisme*; l'autre qui veut tout par la société, et que j'appelle *socialisme*, ou plus souvent *communisme*.

J'ai démontré, de mon mieux, que toutes ces doctrines, également exclusives, étaient également impraticables : alléguant en preuve, contre les unes, la misère et les révolutions qu'elles engendrent; contre les autres, l'impuissance radicale où elles sont de s'établir. J'ai tâché de les annuler toutes les unes après les autres; j'ai affirmé que le socialisme, l'utopie spéculative, n'était bonne que comme protestation, et pour abroger l'utopie officielle; j'ai déclaré que, cette abolition obtenue, il fallait immédiatement s'arrêter, et laisser à la liberté le soin de passer outre. J'ai cru, pour tout cela, acquérir quelque droit à l'estime et à la reconnaissance de mes contemporains : je n'ai gagné jusqu'ici, grâce à l'intelligence et à la bonne foi des critiques, que la réputation d'un Érostrate!...

Quelle est donc, me direz-vous, cette nouvelle et définitive abolition que doit opérer la liberté? — Car, enfin, ce n'est pas tout de protester, il faut aboutir à un acte, à une suppression d'abord, et plus tard à une création! Et puisque vous ne reconnaissez pas de valeur pratique, ni à l'utopie de Saint-Simon, ni à celle de Fourier, ni à celle d'Owen ou de Cabet, quelle est du moins l'utopie existante que celles-là ont pour but commun de dissoudre?

C'est ce que votre correspondant vous aurait appris, Monsieur le Rédacteur, s'il avait eu plus à cœur de me faire connaître que de me défigurer.

Pouvait-il ignorer que notre système économique repose tout entier sur l'hypothèse, la fiction, l'utopie, comme il vous plaira l'appeler, de la *productivité du capital?* Qu'en vertu de cette hypothèse, créée par la loi, mais qu'aucune puissance législative ne pourrait aujourd'hui abroger, une moitié des produits de la société, sous les noms de *rente*, *fermage*, *loyer*, *intérêt*, *bénéfice*, *agio*, etc., passe incessamment des mains du travail-

leur dans celles du capitaliste, lequel est censé produire, comme dit Say, par son instrument? Que la somme de ces prélèvements s'élève aujourd'hui pour la France entière, suivant les uns à *quatre*, suivant les autres à *six milliards* par année? Que les conséquences de ce détournement sont une inégalité anormale, extra-naturelle, des conditions et des fortunes; la division de la société en deux classes ennemies; la nécessité d'une police et d'une force publique qui ne coûtent pas moins de 500 millions par année; puis l'engorgement des produits, la stagnation des capitaux, le manque de débouchés, la cessation du travail, l'asservissement de la classe la plus nombreuse de la société, la MISÈRE?...

Je crois inutile de m'étendre davantage; ce n'est pas d'aujourd'hui que le socialisme fait entendre ces plaintes. La question pour nous donc, socialistes, ce n'est pas, croyez-le bien, de savoir si nous construirons un phalanstère d'essai, si l'on établira partout l'égalité des salaires, si les ouvriers se mettront en communauté, si l'État deviendra l'entrepreneur unique de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, etc. Tout cela est, à nos yeux, question réservée.

L'affaire capitale, c'est que le prélèvement de quatre à six milliards que le capital fait sur le travail soit aboli, absolument comme le furent les droits féodaux, dans la fameuse nuit du 4 août. N'est-ce rien, à votre avis, que l'abolition d'une rente de six milliards, qui porterait d'emblée la moyenne du salaire des ouvriers au double, puis, par le travail des improductifs, au quadruple?

Or, nous soutenons que cette abolition générale des droits seigneuriaux de la propriété s'opérerait d'elle-même, graduellement, sans expropriation, sans déchirement, si l'État, prenant l'initiative de la Révolution, commençait par supprimer l'intérêt de l'argent, et organisait gratuitement la circulation et l'escompte.

Et quant à cette suppression même de l'intérêt d'argent, nous affirmons, avec les propriétaires eux-mêmes, qu'elle est de droit comme de nécessité publique; qu'il y aurait désormais spoliation et trahison de la part du pouvoir à l'égard de tous les citoyens en qui l'intérêt du travail est supérieur à celui du capital, s'il persistait à s'opposer à la mesure.

Nous affirmons enfin, que, par le seul fait de cette abolition : 1° de l'intérêt de l'argent, par l'initiative de l'État; 2° de toutes rentes, loyers, fermages, agios, etc., par l'effet naturel des nouvelles institutions de crédit, la société serait renouvelée de fond en comble, dans son gouvernement, ses

institutions, ses lois, sa philosophie, ses mœurs, sa littérature et ses arts...

Ici encore, Monsieur le Rédacteur, je puis me dispenser de tous développements. Si l'on a pu dire, de la vapeur, qu'elle opérerait une révolution dans l'industrie, à combien plus forte raison doit-on le penser d'une réforme qui, restituant au producteur ce que lui enlève l'improductif, et forçant celui-ci au travail, double la production générale, quadruple le revenu des travailleurs, et détruit à tout jamais le paupérisme et la révolte ?

Voilà, pour ma part, ce que je ne cesse de dire et répéter, depuis dix ans, sous toutes les formes. Qu'on me réfute, si on le peut ; mais, pour Dieu, qu'on ne me parle plus d'attaque à la liberté, à la famille, à la Providence ! La liberté, la famille, la Providence, n'ont rien à voir en tout ceci : il s'agit des profits du capital ; et, pour la seconde fois, Monsieur le Rédacteur, je vous rappellerai, à vous et aux vôtres, qu'à faire la sourde oreille sur cette question si nette, si catégorique, si décisive, du capital, il y a *tort grave et grave péril.*

Et tenez, pour en revenir à la théorie des contradictions, voyez où vous a conduits déjà cette guerre inintelligente, impolitique, immorale, que vous faites au socialisme ?

Le jour où, pour soutenir vos priviléges, vous avez voulu mettre le socialisme hors la société, l'accusant de vouloir la communauté des biens, la communauté des femmes, la communauté des enfants, la confusion, le chaos, le crime, tout ce que l'imagination peut concevoir de plus monstrueux et de plus effroyable, ce jour-là le socialisme vous a répondu d'un geste intrépide et d'une foix fatidique : Et moi, plus puissant que vous, inaccessible à vos calomnies, je prononce votre dissolution.

Alors, comme si, par une puissance inconnue, le lien social se fût tout à coup brisé dans les âmes, vous avez vu la division, l'esprit de méfiance et de haine, pénétrer toutes les classes de citoyens ; les éléments de la société entrer en lutte les uns contre les autres, tous les intérêts se séparer et devenir mutuellement hostiles. Vous avez vu le locataire conspirer contre le propriétaire, le fermier contre le seigneur, le commerçant contre le capitaliste, le salarié contre l'entrepreneur, l'employé contre le patron, le domestique contre le maître, le soldat contre l'officier, le pauvre contre le riche, le paysan contre le citadin, le citoyen contre l'État, l'agriculteur contre l'industriel, le travailleur contre l'oisif, le producteur contre le consommateur.

Tout le monde s'isole, se resserre : *Chacun chez soi, chacun pour soi*; vous êtes désolés par vos propres maximes. Le citoyen voit dans le citoyen un rival, un envieux, un délateur. Vous avez cru maintenir par la force l'exploitation d'une classe de la société par une autre classe : le socialisme, qui sait mieux que vous le secret de la société, vous a répondu par une dissolution universelle. Vous aviez excité, encouragé, récompensé la guerre sociale : vous aviez cru étouffer dans leur sang la protestation des socialistes; le socialisme s'est vengé en déchaînant sur vous la tempête de vos contradictions.

Faites de la propagande antisocialiste, quand vous n'êtes plus d'accord entre vous; quand vos prêtres vous méprisent, que vos soldats vous maudissent, que vos valets vous détestent, que tout ce qui vous obéit encore est prêt à vous déchirer. Débrouillez-vous dans ce chaos où le socialisme, d'un mot, vous a plongés; où le paysan crie en même temps : *A bas les partageux!* et *A bas le riche! — Vive Bonaparte*! et *Vive la République!* — où l'on repousse l'organisation du travail par l'État, et où l'on ne parle que de remettre mines, canaux, chemins de fer, Banque, assurances, etc., aux mains de l'État; — où l'on demande à la fois, l'impôt progressif et la conservation de la propriété; l'impôt sur le luxe, et des encouragements pour les arts; l'impôt sur les successions, et le respect de la famille; la liberté de l'enseignement et la gratuité de l'enseignement; l'égalité des droits politiques, et la hiérarchie dans la discipline; la répression de l'agiotage, et le maintien de l'usure; — où, enfin, le suffrage universel n'est déjà plus qu'un moyen de faire mentir le peuple, et la République une forme de la dictature.

Ramenez le crédit avec la puissance des baïonnettes; rappelez la confiance dans cette société en poussière; rétablissez la circulation et le travail, remplissez le portefeuille de la Banque avec les excitations de la Bourse!

O matérialistes! qui avez cru faire de l'ordre avec de la force, qui croyez encore ramener à vous le peuple avec des mensonges et des railleries; revenez, il en est encore temps, à résipiscence! Car, je vous le jure, et vous pouvez prendre ma parole pour celle de 25 millions de prolétaires et d'exploités, le peuple, lui, ne vous reviendra jamais.

(N° 181. — 19 mai.)

MORALITÉ DES ÉLECTIONS DE LA SEINE

Il y avait en présence quatre partis sérieux :
Le parti royaliste,
Le parti impérialiste,
Le parti républicain modéré,
Le parti républicain socialiste.

Quelques âmes honnêtes, animées d'intentions excellentes, mais prenant les mesures de concession pour des moyens de conciliation, avaient essayé de constituer un parti de fusion qui s'est trouvé être en réalité un parti de confusion, et qui a disparu dans la tourmente électorale.

Le parti impérialiste, s'il a jamais existé, n'existe plus. On ne voulait pas nous croire quand nous disions, au lendemain du 10 décembre : Ce sont des républicains et des socialistes qui ont donné des voix à M. L. Bonaparte; son nom, ou ne signifie rien, ou signifie, comme celui de son oncle, la Révolution triomphante. La politique de M. L. Bonaparte est toute tracée; les royalistes n'ont contribué qu'à faire l'appoint dans l'immense majorité par lui obtenue. . . . .
. . . .
. . . .
. . . . Comptez le nombre de voix données à ses plus chauds partisans : de quel côté sont les deux cent mille suffrages parisiens du 10 décembre ?

Le parti républicain modéré a reçu une rude leçon. Aux élections de juin, il occupait encore une place honorable; il avait réussi à faire passer un de ses candidats, et il balançait avec avantage les forces du parti royaliste. Aujourd'hui il se trouve décidément relégué au troisième plan, et ce même candidat, M. Goudchaux, malgré son républicanisme sincère et sa réputation d'honnêteté, est placé le soixantième, à quelques degrés de l'échelle au-dessous de M. A. Fould, le grand

boursicotier et le conseiller de la banqueroute gouvernementale.

Le tort du parti républicain modéré, c'est, tout en comprenant qu'au fond République et Socialisme sont une seule et même chose, tout en avouant que Révolution politique et Révolution sociale sont identiques, de n'avoir pas osé le dire tout haut, et d'avoir ainsi trahi de fait, sinon d'intention, la République et la Révolution.

Ce parti a, dans ces derniers temps, prêché la fusion, c'est vrai, et nous avons regretté nous-mêmes qu'on eût accueilli avec tant de dédains ses avances. Fusion, c'était conquête. Mais, ce regret manifesté par nous, nous avons vu avec peine que ce parti, qui prêchait la fusion, ne sût la pratiquer qu'à demi. C'est au choix fait tout à la fois par les Amis de la Constitution et le comité socialiste de certaines candidatures, qu'est due la nomination miraculeuse des citoyens Boichot, Ledru-Rollin et Lagrange.

Qu'on songe au résultat qu'on eût obtenu si la fusion avait été complète, si le parti républicain modéré, abdiquant de sottes et inintelligentes répugnances, avait consenti à faire comme la Montagne en décembre, à se déclarer socialiste, et surtout avait accepté, par cet esprit républicain de discipline qui lui a toujours manqué, la liste entière du comité central: tous les candidats républicains socialistes obtenaient le dessus sur les candidats royalistes ; la République, affermie par cette victoire éclatante, défiait désormais les attaques de ses adversaires consternés ; le dualisme fatal, qui fait le fond de la situation, et qui tourne de plus en plus au duel, disparaissait dans une conciliation suprême ; la Révolution, enfin, reprenait pacifiquement le cours de ses destinées glorieuses.

La lutte n'a donc été sérieuse qu'entre le parti royaliste et le parti républicain socialiste. Le résultat, en leur donnant également gain de cause, fait présager que ce dualisme que nous signalions tout à l'heure va se transformer en une bataille terrible. La Révolution est sauvée, c'est là ce qui est écrit dans chacun des chiffres du scrutin ; mais elle a un dernier et formidable effort à faire pour se délivrer du monstre accroché à ses flancs. Que nos amis veillent : l'insouciance de notre part, en présence de l'obstination de nos adversaires, peut nous faire passer par les plus terribles épreuves. C'est maintenant l'heure solennelle : honte à celui qui se laisserait endormir !...

Mais analysons les votes : tout à l'heure, nous tirerons nos conclusions.

Sur les vingt-huit représentants élus, chose assez significative, à l'exception peut-être de MM. Rapatel, Garnon et Peupin, qui, de près ou de loin, appartiennent au légitimisme, il n'y a pas un seul candidat d'un royalisme bien prononcé. MM. Odilon Barrot, Bedeau, Passy, Vavin, Bixio, Lasteyrie et Wolowski appartenaient, sous la monarchie, à l'opposition constitutionnelle; MM. Murat, Moreau, Hugo, Coquerel et Roger (du Nord) sont des royalistes indifférents, c'est-à-dire que toute monarchie leur est bonne, pourvu qu'elle conserve les priviléges de castes ou d'argent.

Les royalistes extrêmes, les chefs du parti, tels que MM. de Montalembert, de Falloux, de Larochejaquelein, ajoutons même M. Léon Faucher, ont été impitoyablement écartés. M. Thiers n'a pas même le nombre de voix qu'il avait obtenues aux élections de juin.

Dix candidats nettement, franchement socialistes, ont franchi la brèche du scrutin. On remarquera que trois d'entre eux, les citoyens Ledru-Rollin, Boichot et Lagrange, tiennent la tête de la liste; les autres en occupent le milieu, et le dernier, Considérant, a un assez beau chiffre de voix.

Les candidats socialistes qui n'ont pas obtenu le nombre de suffrages nécessaires, sont cependant bien rapprochés de leurs collègues. Il s'en faut de quelques milliers de voix que les citoyens Madier de Montjau, Greppo, Thoré, Demay, d'Alton-Shée, Proudhon, Hizay, Langlois, etc., n'aient été élus.

Proudhon a subi le sort de l'influence produite par sa condamnation. Il a pourtant obtenu 30,000 voix de plus qu'aux élections de juin.

Voilà les faits matériels. Quelle en est la signification morale?

La réponse est facile; elle se trouve dans les faits eux-mêmes. Le parti royaliste n'existe plus comme principe, mais comme caste; ce n'est point à telle ou telle dynastie que la Révolution a affaire, mais à une aristocratie, à la coalition des privilégiés de l'argent. La question n'est plus politique, mais sociale, disait la rue de Poitiers avant le 13 mai, et ces mots, dans sa bouche, étaient plutôt un problème qu'une vérité. Le suffrage universel a résolu le problème; il l'a proclamé pour la troisième fois, et cette fois d'une voix plus éclatante : la Révolution, c'est le socialisme, comme la réaction, c'est l'antisocialisme. Tant pis pour ceux qui se bouchent les oreilles à dessein.

En second lieu, le socialisme est décidément reconnu comme parti officiel, comme parti politique, constitutionnel et légal,

au même titre que l'était l'opposition dynastique avant Février. Il a sur l'opposition dynastique cet immense avantage qu'en représentant un des deux termes du dualisme politique, il représente en même temps la Révolution et le mouvement. En effet, il ne réclame pas seulement des réformes vagues, il en indique de nettement déterminées, et ces réformes qui atteignent le fonds même de la société, sont toute la Révolution.

Reconnu comme parti officiel et comme représentant la République et la Révolution, le parti socialiste a le droit de compter avec ses adversaires. Le gouvernement, composé de royalistes en conspiration permanente contre la Constitution, avait agi jusqu'ici plus que cavalièrement avec les socialistes; il ne leur avait épargné ni les calomnies, ni la prison, ni les persécutions; si le suffrage universel a un langage que les hommes du pouvoir comprennent, il faudra bien qu'ils changent de conduite avec le socialisme et qu'ils lui fassent désormais sa part.

Le socialisme, ayant obtenu, sinon la majorité des nominations. au moins celle des suffrages dans les élections de la Seine, a droit d'exiger du gouvernement : 1° une amnistie générale. — Il serait étrange que des hommes voués à la prison, des écrivains condamnés pour leurs doctrines par des juges royalistes, après avoir vu leurs idées proclamées par cent mille voix, continuassent à gémir sur les pontons ou dans les cachots.

2° Une politique à l'unisson de la Révolution qui s'accomplit partout en Europe. — Le gage de ce changement est tout trouvé : c'est le changement de destination de l'armée de Civita-Vecchia. Que les soldats de la République française, au lieu d'attaquer les Romains, se joignent à eux contre les Autrichiens; n'est-ce pas là ce que veulent les électeurs qui ont voté pour le citoyen Boichot ?

3° L'annulation des élections partout où elles auront été influencées par les dépêches de M. Léon Faucher, ou par tout autre moyen. — Les citoyens signalés à la vindicte du suffrage populaire étaient les *hommes de juin*, c'est-à-dire les socialistes. Il ne faut pas que, sous la République, la souveraineté du peuple ait été sophistiquée contre un parti légal et constitutionnel par une faction momentanément au pouvoir.

Ces trois mesures s'exprimeraient, quant à présent, par une mesure générale : la retraite du ministère, sans préjudice de mise en accusation contre qui il appartiendra pour crime de conspiration permanente contre la Constitution.

4° Enfin, le parti socialiste doit exiger du pouvoir la poursuite de tous journaux, publications, etc., dans lesquels il est voué à la haine et au mépris des citoyens; de même il ne doit pas souffrir qu'on le désigne désormais sous un autre nom que sous celui d'*opposition constitutionnelle*, qui constate son existence légale et politique.

Le parti socialiste abdiquerait, il trahirait le peuple, il manquerait à son mandat, si, avant toute délibération, il n'exigeait pas du gouvernement toutes ces choses. L'amnistie est au fond de l'urne électorale du 13 mai. La guerre à Rome est une guerre faite à la République; il faut qu'elle cesse à l'instant. Les dépêches télégraphiques de M. Léon Faucher sont un outrage à la Constitution; il faut que l'invalidation des élections rende la sincérité au suffrage universel. Les attaques au socialisme sont en réalité des attaques à une partie de la volonté nationale; il faut qu'elles cessent! Voilà ce que nous exigeons! Est-ce trop?

Depuis cinq mois, malgré sa force numérique, le parti socialiste résiste à toutes les provocations. On le voit aujourd'hui, il n'avait qu'à se lever pour écraser ses adversaires, malgré leurs baïonnettes et leurs canons. Il a préféré répondre par le suffrage, afin de se manifester dans son imposante majesté. Agira-t-on avec lui désormais comme par le passé? Méprisera-t-on ses avertissements? Refusera-t-on de compter avec lui? Continuera-t-on à lui jeter la boue au visage?

Qu'on y réfléchisse : il y a terme à tout, même à la patience. Le socialisme tient maintenant dans les plis de son drapeau la paix ou la guerre. Veut-on de la guerre?

(N° 182. — 20 mai 1849.)

Paris, 19 mai.

LA SITUATION

« La défaite du parti royaliste est un fait accompli ; le socialisme triomphe ! » Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les vaincus eux-mêmes qui le proclament. Frappés de stupéfaction à la vue de cette victoire sur laquelle ils comptaient pour eux-mêmes, et qui va aux mains de leurs adversaires, ils ne sont pourtant pas tellement abattus qu'ils ne retrouvent assez de force pour nous envoyer, avec quelques traits émoussés, deux ou trois dernières injures.

Ne nous laissons pas endormir par le triomphe, et surtout ne gaspillons point la victoire. La lutte, en découvrant tout à coup notre force, a mis à nu la position encore formidable de l'ennemi. Il faut autre chose que de l'insouciance pour le déloger et se rendre complétement maître du champ de bataille.

Les injures que le parti royaliste nous lance, dans le dépit que lui cause sa défaite, donnent en partie le secret de la tactique qu'il ne manquera pas d'employer plus tard pour essayer de ramener à lui les chances favorables. Cette tactique n'est pas nouvelle : c'est celle de tous les partis réacteurs, à toutes les époques révolutionnaires, et la coalition elle-même, comme on disait il y a huit jours, l'a employée avec succès depuis quinze mois pour détourner la Révolution de son but, et pour mener à fin ses projets de conspiration et de trahison.

Que disait le parti royaliste à l'époque du gouvernement provisoire et de la commission du Luxembourg, c'est-à-dire au moment où le socialisme, encore vague et mal défini, avait pourtant une sorte d'existence officielle ?

Il avouait avec le socialisme que la Révolution était non point politique, mais sociale ; que c'en était fait de tous les vieux partis, et qu'il s'agissait moins de réformer le gouvernement

que de transformer la société. Mais en même temps qu'il faisait cet aveu, il n'avait point assez d'injures et de calomnies contre Louis Blanc et Ledru-Rollin, alors les représentants au pouvoir de la Révolution; il soufflait la discorde entre la bourgeoisie et le prolétariat; il cherchait à mettre la division parmi les travailleurs en signalant ceux qui se faisaient remarquer par leurs aspirations socialistes comme des bandits et des fainéants; il répandait le bruit que les ateliers nationaux, caricature du socialisme, étaient peuplés de repris de justice et de forçats libérés; il représentait enfin les différents systèmes socialistes comme un amas confus de sophismes mis au service des passions brutales, et surtout comme prêchant la destruction de ce que la conscience humaine est habituée à respecter depuis six mille ans, comme prêchant l'abolition de la croyance à la Divinité, de la famille, de la propriété.

Cette tactique a réussi au parti royaliste, et les funestes journées de juin, texte à ses calomnies, lui venant en aide, il a pu pendant quelques mois s'emparer de la Révolution et la confisquer au profit du privilége et du principe monarchique. L'élection du 10 décembre a été son triomphe. On a vu alors, spectacle monstrueux, un homme nommé par des républicains pour présider une République se faire l'allié, contre la République et les républicains, des rois et des aristocraties. Nous avons vu à l'intérieur la compression; à l'extérieur la trahison; une politique de faction et de vengeance à la place d'une politique nationale et conciliatrice. Les royalistes avaient semé le vent, ils ont recueilli la tempête; la tempête nous a aidés à reprendre notre avantage. Tenons-le bien.

Il ne suffirait pas, pour obtenir cette fois raison de nos adversaires, d'opposer à leurs arguments la force numérique qu'a gagnée le socialisme dans les élections. Sans doute, c'est une réponse d'une haute valeur que d'opposer à leurs calomnies les cent mille suffrages qui ont accueilli les moindres des nôtres; il est impossible qu'il y ait, à Paris seulement, cent mille citoyens qui veulent détruire la famille, la propriété et la religion : c'est un argument qui ne se soutient pas. — A notre avis, le meilleur moyen de poursuivre notre victoire, c'est de porter à nos adversaires de nouveaux défis.

Le parti royaliste sera en majorité à l'Assemblée législative. Osera-t-il y poursuivre cette politique insensée qui a excité le dégoût de la population parisienne? Là est la question qu'il faut lui poser avant toutes choses. Ses organes avouent déjà, et à nouveau ce matin, qu'il n'y a de salut que dans l'acceptation franche et loyale de la République, et surtout dans la réalisa-

tion des réformes sociales devenues nécessaires. C'est le même langage qu'au lendemain du 24 février; c'est en même temps le même défaut de cœur et de sincérité. Il faut mettre le parti royaliste en demeure de poser lui-même à quelles conditions les partis peuvent se rallier sous le drapeau de la République, et quels sont les moyens à mettre en œuvre pour réaliser des réformes. En le forçant à sortir du vague des mots et des formules, on le forcera bientôt à mettre à nu son impuissance, ses mensonges et son mauvais vouloir. Ce jour-là, il sera terrassé pour ne plus se relever jamais.

Ne nous le dissimulons pas : ce qui a péri dans la bataille qui vient de se livrer, c'est ce parti d'aventuriers qui avait fait pendant longtemps l'appoint du parti royaliste; le gros de l'armée n'a point été entamé; d'un côté, si nous avons recruté des forces, elles nous servent seulement à balancer celles de l'ennemi; nos soldats sont ardents, mais ce sont des recrues. Ne les fatiguons point dans une guerre de guérillas. Envoyons dans le camp adverse les conditions de la paix, et attendons fièrement, et sur l'offensive, sa réponse. Suivant ce qu'elle sera, si nous sommes vigilants et adroits, nous marcherons bientôt au triomphe de la République démocratique et sociale.

(N° 184. — 22 mai.)

Paris, 22 mai.

Aussitôt que fut connu le résultat des élections de Paris et de plusieurs départements, nous déclarâmes que la conséquence de ces élections était, pour le parti républicain socialiste et pour les citoyens appelés à le représenter à l'Assemblée législative, le droit et le devoir d'exiger, préalablement à toute délibération, ces trois choses :

1° Amnistie générale ;

2° Changement de politique à l'extérieur, et rappel de l'expédition de Civita-Vecchia ;

3° Annulation du scrutin dans tous les départements où le suffrage des électeurs a été influencée par la dépêche télégraphique du 12 mai.

Le *National* et le *Constitutionnel* publient ce matin les réflexions que leur a suggérées notre article.

Le premier partage sur tous les points notre avis. Seulement, il nous fait observer qu'en revendiquant pour le socialisme la qualité d'*opposition constitutionnelle*, nous prenons par cela même l'engagement de défendre pied à pied la Constitution, et de ne nous placer jamais ni en deçà ni au-delà.

Nous répondrons sans hésiter au *National* que telle est précisément notre intention, si les conditions posées par nous au parti conservateur sont acceptées.

Nous savons que les majorités peuvent se tromper ; mais nous savons aussi qu'elles peuvent revenir d'une erreur, et c'est pour cela que nous nous soumettons à la loi de la majorité, tant que la majorité respectera elle-même la Constitution, qu'elle ne se placera ni en deçà ni au-delà.

Nous ne sommes point assez fanatiques du suffrage universel pour le croire infaillible ; mais nous ne sommes point assez aveugles non plus pour ne pas croire qu'il puisse, après un jour d'égarement, venir à résipiscence. C'est pour cela que nous obéirons aux décisions du suffrage universel, tant qu'il restera fidèle à lui-même, c'est-à-dire au principe républicain.

Nous n'ignorons pas, enfin, que la Constitution est loin d'être parfaite ; mais nous lisons dans la Constitution qu'elle est perfectible ; et c'est pour cela que nous nous engageons à défendre la Constitution, sans réserve, sans arrière-pensée, sans autre désir que son perfectionnement légal et légitime.

La Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution, nous ne demandons rien de plus ; nous n'avons pas besoin d'obtenir davantage.

Nous invitons notre confrère le *National* à prendre acte de notre déclaration.

Le *Constitutionnel* trouve nos prétentions exorbitantes. Passe encore de demander l'amnistie, nous dit-il, mais l'EXIGER, cela est contre le droit des majorités ; cela est inconstitutionnel et témoigne déjà de notre indignité.

Si pourtant le *Constitutionnel*, une fois convaincu que nous sommes au lendemain d'une révolution, voulait réfléchir sur les faits et sur les textes, il comprendrait tout seul qu'en

EXIGEANT, comme nous faisons, l'amnistie, etc., nous ne faisons qu'user de notre droit; nous remplissons un devoir ; nous ne pouvons faire moins, sans renier notre opinion et compromettre à tout jamais la paix publique.

Nous l'avons dit plus d'une fois, la constitution de 1848 a déplacé, dans notre pays, le centre de gravité politique.

Sous la charte de 1830, le pays légal était naturellement divisé en deux partis : le parti conservateur, qui voulait l'exécution littérale de la charte et une part d'influence pour la prérogative royale, et l'opposition, qui tendait à resserrer de plus en plus cette prérogative, et aboutissait fatalement à faire du monarque ou un personnage inactif ou un président.

Cette dernière alternative est celle qu'a réalisée la Révolution de février.

Par la constitution de 1848, le pays légal se trouva de nouveau divisé en deux partis, que nous appelons : l'un, le parti de la *démocratie constitutionnelle*; l'autre, le parti de la *démocratie sociale.*

Les articles 19 et 43 de la Constitution, dont l'un pose en principe la séparation des pouvoirs, et l'autre crée un président chef du pouvoir exécutif, sont la base légale de la démocratie constitutionnelle.

Les articles 1er du préambule, 13 et 111 de la Constitution, sont la base légale de la démocratie socialiste.

L'élection du 10 décembre a consacré le principe représentatif et constitutionnel de notre République.

Les élections du 13 mai viennent de consacrer l'élément socialiste.

Ou nous ne comprenons rien aux faits, et nous n'avons pas la moindre intelligence de la Constitution, ou il faut reconnaître, avec nous et avec le suffrage universel, que le *malentendu*, nous employons à dessein le terme le plus bienveillant pour nos adversaires, qui existe depuis le 10 décembre, qui remonte bien au delà du 10 décembre, doit cesser désormais.

Avant et depuis le 10 décembre, le gouvernement ne s'est préoccupé que d'une chose, ç'a été de combattre par tous les moyens, au dedans et au dehors, le parti socialiste, c'est-à-dire l'un des éléments constituants de la République, dont la légitimité vient d'être déclarée par le suffrage universel.

C'est de cette lutte du gouvernement contre un principe qu'il avait, de par la Constitution, la mission de représenter. dans le rapport de la minorité à la majorité des représentants; c'est de cette guerre acharnée entre le constitutionnalisme

républicain d'un côté, et le socialisme de l'autre, que sont sortis tous les périls de la situation.

A une guerre d'extermination le socialisme devait répondre par une attaque désespérée. On peut voir aujourd'hui qui a le plus perdu à cette lutte, aussi inintelligente que déplorable. Trente années de prison à répartir entre cinq ou six individus, plus quelques cent mille francs d'amende : voilà pour le socialisme.

Le *Peuple*, à lui seul, supportera plus de la moitié de toutes ces condamnations. Qu'est-ce que cent mille francs d'amende et trente années de prison pour un parti qui embrasse aujourd'hui le tiers de la France?... — Du côté du gouvernement, au contraire, quelles pertes énormes, peut-être irréparables!

Les cinq millions et demi de suffrages du 10 décembre, diminués de moitié par les élections du 13 mai; l'élu de la nation déconsidéré dans sa politique, dans son administration, dans ses intentions, dans sa personne; un ministère poussé, par sa frénésie antisocialiste, de faute en faute, jusqu'à la conspiration et la trahison : voilà ce qu'il en coûte au gouvernement, ce qu'il en coûte au pays, car c'est toujours le pays qui paye les défaites du pouvoir, pour cette absurde persécution intentée au socialisme.

Apprenez donc, prétendus défenseurs de l'ordre, à lire dans la Constitution, et à comprendre le sens des événements que vous provoquez vous-mêmes, et qui ne sont pour vous que d'inexplicables signes du ciel.

Depuis un an, vous avez entrepris de faire de l'ordre CONTRE nous : et vous avez conduit la patrie à deux doigts de sa perte.

Aujourd'hui, le suffrage universel, d'accord avec la Constitution, vous enjoint de faire de l'ordre AVEC nous. Osez donc lui obéir.

Oui, faites de l'ordre avec nous, et vous verrez si, tout en gardant nos idées et en en poursuivant la réalisation, nous ne sommes pas plus forts pour vous secourir dans cette rude besogne qu'un million de baïonnettes.

Faites de l'ordre avec nous, et avant un mois, par le seul fait de cette haute conciliation, non point économique, mais seulement politique, nous vous rendrons une situation déjà meilleure qu'elle ne l'était avant Février.

Le socialisme ne vous demande pour cela, comme c'est son droit, que de reconnaître son existence politique et légale, au dedans et au dehors : au dedans, par une amnistie générale; au dehors, par le rappel de nos soldats de Civita-Vecchia. —

Nous ajoutons l'annulation des élections dans un certain nombre de départements, comme réparation d'un scandale dont vous ne pourriez, sans vous en rendre complices, vouloir profiter.

Vous êtes certains d'une grande majorité dans l'Assemblée législative ; et nous vous jurons de ne rien prétendre que par les voies légales et constitutionnelles. Que craignez-vous?

Voulez-vous la paix, ou voulez-vous la guerre?

(N° 186. — 24 mai 1849.)

Paris, 23 mai.

Le 24 juin, au plus fort de la guerre civile, l'honorable M. de Larochejacquelein me rencontrant sur le pont de la Concorde me demanda ce que je pensais des événements.

— Je ne sais rien de l'insurrection, lui répondis-je ; mais son triomphe serait encore, à mon avis, ce qui pourrait nous arriver de mieux.

Il est triste d'avoir à constater aujourd'hui que cette opinion, tout anarchique qu'elle parût alors, était pourtant la seule raisonnable, la seule vraie.

Le peuple venait de poser sur les barricades une question que l'on ne pouvait plus écarter, sans mettre la société en péril : c'était le droit au travail.

Or, en présence d'une question qui s'imposait avec la nécessité d'une révolution accomplie et la sanction d'une guerre civile, la solution la plus prompte et la plus amiable devait être sans contredit la meilleure. Et telle était précisément celle qui nous paraissait devoir sortir de l'insurrection victorieuse ; qui ne pouvait sortir que de là.

L'insurrection ne représentait aucun système, ne répondait à aucune école : elle était reniée de tous les partis ; elle avait contre elle la garde nationale de Paris et des départements, avec l'armée. En l'absence d'un symbole politique et social, et devant le pays soulevé, l'insurrection, même victorieuse à Paris, et siégeant à l'Hôtel-de-Ville, ne pouvait donc aboutir qu'à une transaction.

Quant au parti de la résistance, la suite a prouvé que ce n'était pas de lui qu'il fallait attendre aucune conciliation, bien que cette conciliation fût alors, comme aujourd'hui, la seule politique possible. L'émeute vaincue, le parti de la résistance s'est regardé comme le sauveur du pays, et presque de la civilisation. L'Assemblée nationale déclara que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie. Le vote de la Constitution, qui vint après, et dans lequel le droit au travail fut supprimé, fit croire à bien des gens qu'avec ce concours de la puissance législative et de la force armée, c'était fini pour jamais du socialisme et du droit au travail.

Qu'est-il donc résulté de cette prétendue victoire de l'ORDRE sur l'*anarchie?* Ecoutez bien et réfléchissez, vous tous à qui, sous le nom de Providence, on n'a jamais appris à adorer que le hasard !

L'état de siége ;

Les conseils de guerre ;

Les transportations sans jugement ;

La suspension, la mutilation des libertés constitutionnelles ;

La contre-révolution au dedans et au dehors ;

La mystification du 10 décembre ;

Le conflit entre les pouvoirs ;

L'expédition de Civita-Vecchia ;

La chute, morale sinon encore effective, de Louis Bonaparte ;

Onze mois de tiraillements, de stagnation et de misère ;

Les élections du 13 mai ;

La division de la République en deux camps ennemis ;

La guerre sociale rendue plus imminente par l'absence d'un parti mitoyen, entre deux opinions extrêmes ;

La question du travail plus impérieuse et plus formidable ;

Et pas de solution !

Que dis-je ? Plus la nécessité d'une solution se fait sentir, plus se découvre son impossibilité. Nous sommes fatalement entraînés, par la contradiction des idées et des intérêts, à une lutte de laquelle il ne peut sortir que l'inconnu ; notre situation est cent fois pire qu'elle ne l'eût été le 26 juin, après la victoire des insurgés.

En juin, le parti conservateur était rallié à la République; du moins il ne conspirait pas ouvertement contre la Révolution. L'épreuve d'une Constitution démocratique n'avait pas été faite, et cette épreuve, commencée sous d'autres auspices que ceux du 10 décembre, pouvait donner de tout autres résultats. On était loin alors de penser à Louis-Bonaparte; la dynastie d'Orléans, autant que la branche aînée de Bourbon, paraissait oubliée. Les enfants des croisés ne s'étaient pas encore unis, contre la démocratie, aux enfants de Voltaire. Le gouvernement n'eût point songé à entreprendre, au profit du pape et des jésuites, une guerre liberticide, pas plus qu'à former avec l'autocrate des Russies une Sainte-Alliance contre les *anarchistes* de l'Europe. Sur le terrain politique, aucune difficulté ne paraissait exister entre la bourgeoisie et le prolétariat. Quant à la question sociale, nous avons prouvé mainte fois qu'avec quelques millions de crédit à l'industrie et aux sociétés ouvrières, et en s'entendant avec les chefs d'école, on pouvait se donner, pour résoudre le problème, une marge de dix ans.

Maintenant les dispositions ne sont plus les mêmes.

Le parti prétendu de l'ordre a pu sonder la profondeur de cette Révolution dont tout lui faisait un devoir de prendre l'initiative et la direction. Sous l'influence de quelques hommes de malheur, il a reculé devant l'entreprise. Il rétrogradera, si on le pousse, jusqu'au-delà du suffrage universel, du principe représentatif, de la monarchie constitutionnelle, de toutes les conquêtes de la première Révolution. Un moment étourdi du résultat des dernières élections, mais bientôt rassuré par la majorité qu'elles lui apportent, et plein d'espoir dans son habileté à faire jouer la mécanique parlementaire, il ne veut point entendre parler de paix. Au dedans, il s'occupe à légaliser la répression; au dehors, pendant qu'il assiége la République dans Rome, il la fait reconnaître par l'empereur Nicolas, ce qui veut dire qu'il se coalise contre elle avec lui.

Le parti de la résistance, en un mot, pousse à la Révolution.

Le parti du mouvement suit, mais en sens inverse, la même marche.

Il y a un an, avant que les événements d'Italie, de Hongrie et d'Allemagne eussent rendu évidente pour tous les yeux l'intime solidarité de tous les mouvements qui agitent les diverses parties de l'Europe, on pouvait, sur la politique extérieure, donner quelque temps le change à la démocratie socialiste; d'abord, en se renfermant dans la stricte observation de l'article 5 du préambule de la Constitution, c'est-à-dire dans une

sphère de neutralité absolue; puis en attirant surtout l'attention du peuple sur les questions économiques et sociales.

Les questions sociales, si redoutées, devenaient ainsi pour notre pays un préservatif contre le débordement révolutionnaire. Et, qu'on nous pardonne de le redire, à quelles conditions avantageuses on eût pu, provisoirement, les résoudre!

L'insurrection de juin, toute socialiste qu'elle fût, ne traînait à sa suite aucun socialisme. Il n'y avait derrière les barricades que des ouvriers demandant à travailler, qui s'étaient levés spontanément pour la revendication d'un droit promis, sans prendre conseil ni du *Représentant du Peuple*, ni de la *Démocratie pacifique*, ni du *Populaire*. On pouvait, avec eux, régler le compte du socialisme, sans presque parler de socialisme.

Les choses ne sauraient aujourd'hui se passer de même. Le peuple a appris, par les faits et par la liaison des idées, que ceux qui se battent à Rome, à Breslau, à Komorn, sont ses frères; il ne se contenterait plus, vis-à-vis de tous ces rebelles, d'une simple neutralité.

D'autre part, les élections du 13 mai ont été faites par le concours de toutes les écoles socialistes et de toutes les nuances républicaines, depuis le parti représenté par le *National* jusqu'aux délégués du Luxembourg et aux Icariens. Les systèmes qui, en juin, n'avaient pas paru sur la barricade, ont rempli l'urne électorale du 13 mai : elles demandent récompense et salaire, c'est-à-dire, chacune en ce qui la compète, réalisation.

Le résultat était facile à prévoir.

Le peuple, qui d'abord ne s'agite que sous l'impulsion d'un *sentiment*, éprouve bientôt le besoin de convertir ce sentiment en IDÉE; et comme, dans le cas actuel, la science n'existe pas, ou du moins n'est pas universellement admise, le peuple, obéissant à une sorte de probabilisme, a adopté autant d'idées diverses qu'il lui en a été proposé. Il y a dans la tête de ce géant aux millions de bras du saint-simonisme, du fouriérisme, du babouvisme, de la dictature, de la triade, de la réglementation gouvernementaire, voire même de l'économisme anglican et malthusien, toutes les utopies spéculatives du socialisme, toutes les utopies rétrospectives du capital et du privilége. Le socialisme, en ce moment, est tout à la fois l'hydre et le sphinx, pour lequel il faudrait un Œdipe et un Hercule.

On pouvait, il y a onze mois, arrêter, si j'ose ainsi dire, par des moyens prophylactiques, cette éruption de théories révolutionnaires; présentement, il n'y a d'autre remède que de la favoriser; et toute la question consiste à savoir, non plus avec

qui et comment l'on transigera, mais comment l'on s'y prendra pour rendre les expériences à la fois plus décisives et moins coûteuses.

Le parti du mouvement, comme celui de la résistance, pousse donc à la Révolution.

D'un côté, résistance aveugle, qui, pour mieux échapper aux conséquences d'un mouvement irrésistible, ayant une force acquise de soixante années, recule jusqu'aux institutions féodales et à la théocratie, et n'aboutira qu'à une catastrophe.

De l'autre, débordement d'idées et d'espérances, qui fatiguent la mémoire et l'imagination, pour se dissiper en agitation stérile, ou se perdre en projets contradictoires.

Des deux parts, oubli du droit, prétentions inconstitutionnelles, manifestations hostiles et provocatrices. Certes, si nous n'avons pas la guerre avec l'étranger, guerre civile et guerre sociale, ce ne sera pas la faute des hommes : le hasard seul ne l'aura pas voulu !...

Pour nous, qui, tout en défendant avec un égal dévoûment la cause de la République et nos propres idées, n'avons cessé, en toute circonstance, de chercher un terrain commun où l'on pût jeter les bases d'une réconciliation à laquelle il faudra bien qu'on arrive, nous avons cru voir, dans les élections du 13 mai, un de ces événements où il est possible aux partis de se rapprocher et de s'entendre, et nous avons dit ce que, dans notre opinion, il est du devoir du gouvernement de faire, ce qu'il est du droit de la démocratie socialiste d'obtenir :

Amnistie générale,

Rappel de l'expédition de Civita-Vecchia,

Réparation du scandale causé par la dépêche télégraphique du 12 mai.

En d'autres termes, reconnaissance du parti socialiste comme expression avancée de la Révolution de février ; reconnaissance de cette même Révolution, par le respect des nationalités, et l'alliance de la République avec les peuples contre les despotes ; le tout confirmé par le renouvellement du ministère.

Pour toutes questions ultérieures, s'en rapporter à la lumière quotidienne des discussions parlementaires, et au travail secret de l'opinion.

Voilà ce qui nous a paru sortir logiquement et légalement des élections du 13 mai ; ce que le gouvernement ne peut refuser, sans se déclarer contre-révolutionnaire ; ce que la minorité démocratique et socialiste de l'Assemblée législative ne peut se dispenser d'exiger, préalablement à toute discussion, sans manquer à ses devoirs.

Accorder moins, ce serait, de la part du parti conservateur et du pouvoir, mettre hors la Constitution un élément essentiel de la Constition, et se déclarer hostile aux tendances les plus authentiques de la Révolution de Février.

Demander plus, ce serait, de la part des démocrates socialistes, devancer les événements et faire violence à l'opinion; ce serait exiger ce que ni la Constitution, ni le suffrage universel, ni le socialisme lui-même ne sont actuellement en mesure de donner.

Nous disons donc à ceux de nos adversaires qui trouvent plaisant de railler et de conspirer encore dans une situation aussi grave : Figurez-vous qu'au centre de la France, à cinquante kilomètres au-dessous du sol, il existe un amas de poudre de cent millions de mètres cubes; que le socialisme tient la mèche qui peut y conduire l'étincelle, et qu'il est résolu de se faire sauter plutôt que de laisser rétrograder la Révolution. Voulez-vous la paix, ou voulez-vous la guerre?

Nous disons à ceux de nos amis dont la bouillante ardeur appelle, au lieu de ces prosaïques accommodements, des scènes plus grandioses : L'utilité pratique doit passer avant l'épopée. Que voulez-vous? que proposez-vous? Faites-vous de la Révolution pour la Révolution, comme de l'art pour l'art? Parlez, afin que l'on connaisse votre pensée, et que, la connaissant, on la juge. Sinon, vous n'êtes pas des révolutionnaires, vous n'êtes que des dramaturges. Vous ne voulez point le succès de la Révolution de Février; vous voulez, pour satisfaire votre fantaisie d'artiste, perdre cette Révolution, comme les Collot-d'Herbois, les Anacharsis Clootz et tous ces comédiens de la Terreur, ont perdu la Révolution de 92.

(N° 187. — 25 mai.)

Paris, 24 mai.

Nos lecteurs ont remarqué sans doute que toute notre politique, depuis que le *Peuple* existe, a consisté à nous placer constamment dans la ligne de la légalité et des faits.

Nous avons repoussé, pour notre part, pendant le vote de la Constitution, le principe présidentiel. Mais, la Constitution une fois votée, nous n'avons point hésité à la prendre pour règle : parce que, s'il est vrai que cette Constitution soit imparfaite, il ne l'est pas moins que la perfection absolue est inaccessible, et qu'il faut toujours s'appuyer sur un point convenu, si l'on veut faire un pas en avant.

Nous avons donc, sans préjudice de l'espoir légitime d'une réforme, accepté franchement la Constitution.

Mais cette Constitution, comme toute œuvre humaine, devait à son tour reconnaître un juge supérieur à elle : c'était l'expérience.

En même temps que nous acceptions l'autorité de la Constitution, nous nous soumettions encore à l'autorité des faits, à la loi du progrès.

C'est en vertu de la Constitution, que nous avons *attaqué*, depuis cinq mois, la politique de Louis Bonaparte.

C'est en vertu du progrès des faits que nous *condamnons* aujourd'hui cette politique.

Nous ne reviendrons pas sur le passé. Nous croyons pouvoir dire que la polémique que nous avons soutenue, depuis le 23 décembre jusqu'au 13 mai, a été approuvée de toute la France républicaine. Nous nous bornerons à citer le présent.

Est-il vrai, oui ou non, que la Constitution implique, dans ses termes actuels, une tendance évidemment socialiste, aussi bien qu'un principe de conservation et de résistance ?

Est-il vrai encore que depuis dix mois le progrès des faits

a été constamment dans le sens socialiste, et que le mal de la situation vient uniquement de l'antagonisme obstiné du principe de conservation au principe de progrès ?

Si quelqu'un niait l'exactitude de ces deux propositions, nous le renverrions, d'un côté, au texte de la Constitution, art. 13 et 111; de l'autre, aux élections du 13 mai, dans lesquelles le peuple s'est exprimé sur le point qui nous occupe comme juge souverain.

Or, il est impossible de nier aujourd'hui ces deux choses, et les ennemis de la République sont les premiers qui en conviennent ; 1° que la Constitution est au moins pour moitié socialiste; 2° que les faits accomplis depuis dix mois justifient au moins pour moitié le socialisme; il faut conclure avec nous que la seule politique possible à présent, est de reconnaître, indépendamment de tout acte ultérieur, cette double signification du pacte national et des faits qui l'interprètent, la légalité et la nécessité du socialisme.

C'est ce que nous avons voulu indiquer en demandant avec instance d'abord une amnistie générale, qui rétablisse l'élément socialiste dans sa position constitutionnelle et légitime ; en second lieu, un changement de politique au dehors, qui ne laisse planer aux yeux de l'étranger aucun doute sur le caractère républicain de nos institutions.

Amnistie et rappel de nos troupes de Civita-Vecchia : la Révolution est là tout entière, bien que ramenée à des termes dont nul ne peut avoir le droit de s'inquiéter.

Quant à l'annulation des élections faites sous l'influence de la dépêche télégraphique du 12 mai, elle ne serait que la réforme, sur certains points du pays, du jugement populaire, vicié par une manœuvre frauduleuse du gouvernement.

Ces conséquences, nous les avons déduites comme les seules qui résultassent de la Constitution et des faits, les seules que le gouvernement dût accepter pour ligne de conduite, QUEL QU'IL FUT.

Mais, nous dit-on, le gouvernement n'accepte le socialisme ni en fait ni en droit ; il le persécute au contraire; il le combat en France et dans toute l'Europe. Et comme, à ses yeux ainsi qu'aux nôtres, la République est solidaire du socialisme, bien loin de reconnaître le socialisme, il conspire contre la République.

En pareille situation, que faire ? Admettant l'hypothèse d'un conflit, pouvons-nous échapper à l'une ou à l'autre de ces deux alternatives : l'extermination du socialisme, et par suite, la chute de la République; ou le triomphe d'une insurrection,

dont la conséquence serait la suppression de la Constitution, la dictature, etc.? Dans ce dernier cas, où allons-nous?...

Où allons-nous? — Telle est la question qui fait hésiter en ce moment les ennemis du despotisme, les républicains encore peu convaincus de l'efficacité des théories sociales, et toute la bourgeoisie amie de l'ordre et de la légalité.

Où allons-nous? — C'est peut-être au manque d'une réponse positive à cette question que tient encore la présidence de Louis Bonaparte. On se prêterait volontiers à un remaniement du pouvoir; mais on recule par la crainte de conséquences que l'on n'aperçoit pas, et l'on préfère garder un désordre connu, à un ordre de choses inconnu.

Où allons-nous? — C'est à cette question que nous allons répondre, en prenant toujours pour guide la Constitution et les faits.

Nous déclarons d'abord que, dans le cas supposé d'une bataille et d'une victoire, les républicains, quelle que fût leur nuance, devraient moins que jamais se départir de la légalité, et renoncer à la force qu'ils tirent de la Constitution.

Rappelons-nous que la Constitution n'est plus un contrat entre le peuple et le président, comme autrefois, entre la nation et le monarque; un contrat, par conséquent, susceptible de se dissoudre par la trahison du prince et l'insurrection du peuple. — C'est un contrat du peuple avec lui-même, aussi indépendant des successions à la présidence que des variations ministérielles, et qui, par conséquent, survit à toutes les révolutions.

La Constitution est explicite à cet égard. En écrivant les articles 68 et 91 à 100, le législateur a nécessairement supposé que la Constitution devait survivre à la trahison du président: sans cela, comment aurait-il pu disposer sur la manière de résister au gouvernement, et de traduire devant une haute cour le président et ses ministres?

La conduite que nous avons à suivre est par là toute tracée.

La Constitution existe: quoiqu'il arrive, elle doit être respectée.

La Constitution ne peut être révisée avant 1852: quoiqu'il arrive encore, elle doit être maintenue, telle quelle, jusqu'en 1852. — Nous l'avons dit mainte fois: à un gouvernement bien intentionné toute Constitution est bonne; et ce n'est pas celle de 1848 qui retarderait d'une minute notre destinée sociale.

Mais le président actuel de la République, assisté de tous les réactionnaires exterminateurs du socialisme, conspire; il tombe sous le coup des articles 68 et 91 à 100 de la Constitu-

tion. Supposant qu'il soit renversé par une émeute et mis en jugement, on demande, en ce cas, ce qui arriverait ? Et c'est à quoi nous répondons sans hésiter, que tout ce qu'il y aurait à faire, au point de vue de la Constitution, serait de pourvoir au remplacement de Louis Bonaparte.

La Constitution doit, avant tout, subsister : il serait désastreux pour l'honneur des institutions républicaines, et pour la dignité du peuple, que la Constitution dût se ressentir de la chute d'un président. Il semblerait donc que le peuple ne modifie ses institutions qu'autant qu'il change de maître ! Ce serait une contradiction à la souveraineté du peuple, un blasphème à la République.

Le peuple est libre de modifier sa Constitution ; mais ce ne doit point être par suite de la rébellion de son mandataire. Le peuple ne reconnaît plus de prince ; et si la Constitution est progressive, il ne doit pas oublier qu'elle est éternelle.

Selon nous donc, tout ce qui pourrait légalement résulter de la destitution de Louis Bonaparte, ce serait avec l'amnistie, avec le changement de destination des troupes envoyées à Rome, avec la réforme des dernières élections, de maintenir énergiquement la Constitution, et de nommer un autre président.

Quel serait ce président ?

Nous n'avons point à le désigner. Le véritable chef d'un gouvernement est toujours l'homme qui exprime le mieux la pensée du jour ; qui résume le plus complétement le fait et le droit politique ; qui a su se poser comme l'antithèse la plus nette du système renversé.

Nous ne sommes ici les courtisans de personne : nous ne faisons que suivre notre propre logique et obéir à tous nos précédents. Nous commentons des articles de la loi et des faits : ce n'est pas notre faute si la pensée de nos lecteurs a déjà prévenu peut-être notre pensée.

Nous ne voulons, en aucun cas, de dictature : à ce pouvoir insolite, exorbitant, illégal, nous préférons, sous bénéfice de révision, une présidence constitutionnelle. C'est parce que le gouvernement provisoire était une dictature qu'il n'a rien fait : l'absolu n'est rien ; il ne peut rien.

Nous ne désirons point, après avoir eu une Constituante, puis une Législative, pousser l'imitation de nos pères jusqu'à faire une Convention quelconque.

Nous croyons qu'avec la réforme d'un certain nombre d'élections, et un changement complet de système, le gouvernement pourrait suffire à notre destinée révolutionnaire.

Du reste, nous sommes d'autant moins suspect dans cette manifestation de notre pensée, que nous avons voté contre cette même Constitution que nous défendons aujourd'hui ; et que plus tard, le 10 décembre, nous avons cru devoir protester de nouveau, en nous séparant de la Montagne, contre le principe de la présidence que nous lui supposions l'intention de soutenir. Mais, depuis, les doutes se sont éclaircis, les méfiances ont disparu ; et nous ne doutons pas plus des sentiments socialistes de la Montagne, que de son désir de voir la Constitution réformée et améliorée dans le même sens que nous la voudrions nous-même.

C'est pourquoi nous dirons aujourd'hui à la Montagne, et surtout à son chef, l'honorable Ledru-Rollin :

Vous avez, en ce moment, l'immense honneur de représenter la Révolution ; mais n'oubliez pas que vous représentez aussi la Constitution.

C'est par le respect de cette Constitution que vous avez marché depuis six mois de succès en succès ;

C'est par elle que vous venez de vaincre aux dernières élections.

Cette Constitution, vous l'avez confirmée, vous l'avez adoptée, vous l'avez faite vôtre, par tous vos discours, par votre polémique, par les suffrages que vous venez de recueillir sur toute la France républicaine.

Faites donc aujourd'hui, par devoir de politique, ce que vous avez fait par devoir de protestation, le 10 décembre ; restez dans la Constitution ! Restez-y jusqu'à ce que soit venue l'époque légale de sa révision.

Point de dictature ! Vous seriez le premier esclave de votre absolutisme.

Point de suspension des lois, surtout point de systèmes. Gardez-vous de prendre, envers qui que ce soit, d'autres engagements que ceux qui résultent de la Constitution et de la série logique des événements. Suivez la pensée collective, à mesure qu'elle se dégage ; saisissez-la dans son expression la moins équivoque, et soyez sûr que les bons citoyens ne vous manqueront pas, et sauront vous rendre facile le gouvernement. Ayez enfin le courage de n'être que le dernier président de la République ; et, avant peu, nous en avons le ferme espoir, le peuple et la bourgeoisie vous diront que vous avez bien mérité de la patrie.

(N° 190. — 28 mai)

Paris, 27 mai.

POLITIQUE DU *PEUPLE*

Il y a des gens qui, pour satisfaire leurs fantaisies théâtrales, semblent avoir pris à tâche d'empêcher par tous les moyens l'établissement légal et régulier de la République. Si l'on ne peut pas dire d'eux qu'ils sont les compères de la réaction, on ne saurait nier aussi qu'ils la servent merveilleusement. Nous n'avons cessé depuis un an, dans *le Peuple*, dans *le Représentant du Peuple*, et dans d'autres écrits, de dénoncer au bon sens populaire cette manie rétrospective et cet amour de la mise en scène, comme la seule cause qui avait failli perdre la Révolution, et qui, dans tous les cas, en avait ajourné pour un temps indéfini, les conséquences.

Nous pensions que, sur ce point, l'opinion était formée ; que le parti républicain était entièrement revenu de l'imitation d'après l'antique, et que tout le monde comprenait, comme nous, que la Révolution de 1848 était une affaire de *droit* et de *comptabilité* qui ne laissait presque aucune place aux démonstrations du Forum. Il paraît que nous nous sommes trompés. Il y a des gens, soi-disant démocrates et socialistes, qui, ne pouvant nous suivre sur ce terrain de la légalité et de l'économie politique, et marchant le dos tourné à l'avenir, nous accusent de reculer de tout le chemin qu'ils font eux-mêmes en arrière. Puisqu'ils nous y forcent, nous leur répondrons, une fois pour toutes, en faisant la comparaison de leur politique avec la nôtre.

Qui donc a rendu si ridicules et parfois si odieux, les commissaires du gouvernement ? l'affectation des souvenirs révolutionnaires.

Qui a fait avorter les conférences du Luxembourg ? l'ap-

pareil révolutionnaire. Ce n'était pas avec des processions d'ouvriers, des harangues sans idées, des décrets absolutistes, des théories dignes de Gracchus Babœuf, qu'on pouvait résoudre la question sociale, et rallier la bourgeoisie à la Révolution.

Qui a provoqué la déroute du 16 avril? Le projet éventé d'une manifestation révolutionnaire. — Le socialisme, à ce qu'il paraît, voulait avoir son 16 avril, comme la politique avait eu son 17 mars: nous avons payé cher cette fantaisie. Une assemblée sans énergie, d'un républicanisme équivoque, dont aucune idée pratique sortie des barricades ne venait rasséréner l'imagination; qui n'a réussi, grâce à l'empire des circonstances, qu'à faire une Constitution impraticable à d'autres qu'à de sincères démocrates; et qui s'en va sans avoir eu le courage de chasser les traîtres qu'elle laisse au pouvoir: voilà le résultat de la journée du 16 avril, le fruit des conférences du Luxembourg, et de l'apparition des commissaires.

Qui a suggéré ces deux malheureuses expéditions de Risquons-Tout et de Kehl? La fringale révolutionnaire. Nous avons visité nous-mêmes le champ de bataille de Risquons-Tout; nous nous sommes fait expliquer sur place les détails de cette déplorable aventure; et nous pouvons dire que jamais politique d'estaminet n'a rêvé, dans son étroite cervelle, une équipée aussi absurde. Les démocrates de la Belgique en pleurent encore.

Qui a suscité l'inqualifiable manifestation du 15 mai? Les réminiscences révolutionnaires. Le procès de Bourges nous a révélé la misère de cette journée, que Blanqui répudie, que Barbès répudie, que Raspail répudie. C'est la réaction de dégoût produite par la tentative de Risquons-Tout et par la manifestation du 15 mai, qui a arrêté depuis notre propagande, et amené au bout d'un an la contre-expédition de Civita-Vecchia!

Tandis que Garnier-Pagès, le bourgeois routinier, inventait l'impôt de 45 centimes, qu'imaginait par compensation, l'imitation révolutionnaire? les dons volontaires; et plus tard, le milliard sur les riches! Infortunés, qui n'ont jamais pu comprendre que le dévouement est chose essentiellement inorganique et par conséquent stérile, et que toute exception, si équitable qu'elle puisse paraître, est une atteinte au principe républicain.

Nous pourrions allonger de beaucoup cette revue; nous ne citerons plus qu'un fait.

Qui a fait repousser, aux dernières élections, la fusion du

parti républicain? un faux rigorisme, renouvelé des plus mauvais jours de l'ancienne Révolution. Nous sommes de ceux qui ont osé conseiller cette fusion; nous avons été réduits à nous taire. Mais si nous avons cru devoir sacrifier alors à la passion de nos amis, nous nous devons à nous-mêmes de leur déclarer aujourd'hui que c'est pour la dernière fois. Qu'est-il résulté de cette détestable intolérance? Relisez le tableau des élections : trois de nos candidats, portés par ceux que nous avons voulu exclure, ont obtenu depuis 10,000 jusqu'à 30,000 voix de plus que les autres. La liste aurait passé presque tout entière, s'il y avait eu fusion : au lieu de 28 nominations, nous en avons obtenu 10!

Après tant et de si malheureuses épreuves, on nous trouvera peut-être excusables d'avoir changé de route : toutefois, nous voulons bien encore faire connaître nos motifs.

Nous nous sommes dit à nous-même :

Pour arriver au mieux, il faut commencer par réaliser le bien: pour établir la République sociale, dernière expression de la Révolution, il faut commencer par établir la République gouvernementale.

La Constitution de 1848 est la première forme que le suffrage universel, représenté tellement quellement, ait donnée à la République. Cette Constitution est essentiellement perfectible et progressive; et ce que nous voyons tous les jours prouve qu'elle n'est pas moins antipathique à la monarchie et à l'arbitraire. Prenons-la donc, cette Constitution, pour point de départ; appuyons-nous sur elle; défendons-la contre les empiétements du pouvoir. La Constitution compose en ce moment tout *l'avoir* de la République; elle contient, par conséquent, tout l'avenir de la République.

Voilà quel a été le principe de notre conduite, le *critérium* de tous nos jugements. Et nous pouvons dire que le succès n'a pas cessé de répondre à nos efforts.

Qu'est-ce donc qui, depuis cinq mois, a fait la force et le progrès du parti démocratique et socialiste? — La Constitution.

Qu'est-ce qui a produit peu à peu l'affaiblissement du pouvoir, et mis la confusion dans le parti réactionnaire? — La Constitution.

Sur quel principe nous sommes-nous appuyés pour attaquer la proposition Rateau, faire échouer le complot du 29 janvier, empêcher la loi sur les clubs, défendre la liberté de la presse, le droit d'association, le droit à l'assistance? — Sur la Constitution.

En vertu de quel droit, aujourd'hui, au lieu d'implorer, comme on le faisait auparavant, la grâce de l'amnistie, prétendons-nous l'exiger? — En vertu du droit constitutionnel.

Au nom de quelle loi avons-nous déclaré le gouvernement traître à la République, lors de l'expédition de Civita-Vecchia? — Au nom de la Constitution.

Que répondons-nous tous les jours aux royalistes qui, à l'aide du suffrage universel, momentanément égaré, parlent de rétablir la monarchie? — C'est que la République étant, d'après la Constitution, démocratique et progressive, le suffrage universel ne peut ni s'abjurer, ni rétrograder; c'est, en un mot, que la République est au-dessus du suffrage universel.

Otez-nous la Constitution, et nous tombons dans le vide; nous sommes sous l'empire de la force; nous n'avons d'autre motif contre le pouvoir que la haine et l'envie.

Si un seul instant, depuis cinq mois, nous nous fussions placés hors de la Constitution, nous étions perdus. Nous fournissions au gouvernement le seul prétexte, qui lui a toujours manqué, d'un coup d'État.

Si un seul instant aujourd'hui nous donnions au pouvoir le droit de penser que nous en voulons à la Constitution, nous serions encore perdus. Il aurait ce qu'il lui faut pour entrer dans la coalition des rois contre les peuples.

La Constitution fait seule notre vie, notre progrès, notre force. Avec elle, nous avons fait faire au socialisme des progrès constants; tandis que le pouvoir, pour établir son arbitraire, a été constamment forcé de la violer.

Eh bien! le croirait-on? C'est au moment où l'avenir du socialisme, la destinée de la République et peut-être de l'humanité, se joue sur la Constitution, et quand le socialisme est accusé de vouloir plonger la société dans le chaos; quand le pape, le tsar, l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Naples, de Sardaigne, de Bavière, de Wurtemberg, assurés de la bourgeoisie et d'une partie de paysans, forment une Sainte-Alliance contre les *Anarchistes* de l'Europe; c'est lorsqu'enfin les 200 citoyens qui vont représenter à l'Assemblée législative la démocratie socialiste, ont besoin de toute la prudence du parti, et de toute la force que leur prête la Constitution; c'est à ce moment-là que les hommes dont nous parlons, poursuivis de leurs idées rétrospectives, viennent nous dire que, quant à eux, ils ne veulent pas de la Constitution! Eux, qui rédigent des journaux socialistes, qui n'ont, comme nous, de force, de valeur et de signification que celles qu'ils tirent de la Consti-

tution tour à tour violée et défendue, ils se mettent au-dessus de la Constitution! Ils nous accusent de *modérantisme*, presque de désertion, parce que nous nous attachons, fermement et loyalement, à la Constitution!

Que veulent-ils donc, grand Dieu! ces incomparables patriotes? Qu'ils nous montrent, puisqu'ils sont en veine de franchise, ce qu'ils ont fait de plus que nous et de mieux que nous depuis six mois?... Ou plutôt, qu'ils nous disent en quoi leur politique actuelle diffère de celle de Louis Bonaparte? Car, c'est ici qu'à notre tour, nous les sommons de s'expliquer.

Louis Bonaparte ne veut ni peu ni prou de la Constitution. Ils n'en veulent pas non plus : donc, sur ce point essentiel, ils sont d'accord avec Louis Bonaparte.

Louis Bonaparte aspire à changer, par un coup d'État, la Constitution. Eux, ils aspirent à la changer par une insurrection, ce qui est parfaitement la même chose. En cela encore, ils partagent les vues de Louis Bonaparte.

Louis Bonaparte viole chaque jour, autant qu'il est en lui, dans tous les actes de son gouvernement, la Constitution. Eux, ils la méprisent, la conspuent, la foulent aux pieds, dans leurs articles et leurs discours; et les discours comme les écrits sont aussi des actes. Ils sont donc les complices de Louis Bonaparte.

Ainsi, Bonaparte, en tant qu'il nie et qu'il viole, le plus qu'il peut, la Constitution, est excusé, justifié, glorifié, par ces prétendus républicains. Ils n'ont rien à lui reprocher. Ils sont avec lui en communauté d'opinions et d'espérances; puisque le seul grief qu'on ait contre lui, c'est qu'il pense, ni plus ni moins que nos détracteurs, que la Constitution est détestable, et qu'il y va du bonheur du peuple français qu'elle soit immédiatement réformée dans sa forme et teneur. Nous, au contraire, nous sommes ennemis de l'ordre autant que du socialisme, puisqu'en résistant aux tendances dynastiques de Louis Bonaparte, nous condamnons, par cela même, les tendances dictatoriales de ces soi-disant révolutionnaires!...

Mais, nous dit-on, vous n'oubliez qu'une chose, la différence des *intentions!*

Qu'est-ce que cela, les intentions?

Nous nions qu'entre les intentions de Louis Bonaparte et celles de nos critiques il y ait aucune différence, d'abord parce qu'en politique, de même qu'en affaires, les intentions n'entrent point en ligne de compte, elles n'existent pas; puis, parce qu'ici l'intention ne peut tomber que sur la forme du

gouvernement, et que, dans la pensée de nos adversaires, comme dans celle de Louis Bonaparte, cette forme est le despotisme. En effet, celui qui n'admet d'autre Constitution que celle qu'il lui plaît d'imaginer, est nécessairement un despote.

Concevez donc, imprudents que vous êtes, que, la Constitution une fois niée, il n'y a plus rien qui vous distingue de Louis Bonaparte ; du tyran en espérance comme du tyran en exercice. Ce n'est pas la République, en effet : Bonaparte sera aussi républicain que le premier venu, si vous lui accordez que la Constitution qui le gêne est nulle et de nul effet. Le reproche que vous nous faites de nous attacher à cette Constitution, est pour Bonaparte un certificat de civisme. — Ce ne sera pas davantage le socialisme : Bonaparte sera aussi socialiste que personne, si vous lui accordez que son système d'organisation est le meilleur de tous. Sur ce point encore, l'espoir secret que nourrissent certains démocrates ennemis de la Constitution, d'user du pouvoir pour imposer au pays l'application de leurs théories, est pour Louis Bonaparte un certificat irrécusable de socialisme.

Qu'est-ce donc encore une fois qui sépare nos adversaires de Louis Bonaparte ? Viendront-ils citer leurs idées sur la politique extérieure, les questions d'impôt, de finances, d'administration, d'enseignement, de crédit, etc., etc. ? Mais, sans compter qu'ils peuvent différer en cela de Louis Bonaparte comme de la majorité des républicains, en quoi la Constitution est-elle un obstacle à toutes ces réformes ? Nous adressons cette question aux amants de la Dictature, comme aux partisans du consulat à vie. Qu'est-ce qui, dans la Constitution, empêche le gouvernement de réformer, par exemple, le système des impôts, et d'organiser le crédit ? En quoi Ledru-Rollin, s'il était président de la République, se croirait-il obligé par la Constitution de faire alliance avec l'Autriche et avec le pape ?...

Nous sommons de nouveau nos adversaires de nous dire, si c'est sérieusement pour Bonaparte qu'ils travaillent en ce moment, et, en cas de négative, où peut tendre une politique qui justifie de tous points celle du président de la République. Et nous les prions de répondre autrement que par des charges comme celles que nous allons rapporter :

« Le fond de la théorie du *Peuple* est très-clair ; c'est purement et simplement la substitution de la légalité à la justice, la substitution du fait au droit. — La perfection absolue, dit

le *Peuple*, étant inaccessible, il faut accepter franchement les *faits accomplis.* »

Vous en imposez à vos lecteurs. Nous n'avons pas dit cela. Nous avons dit, parlant à la réaction, que les faits accomplis depuis six mois justifiaient, *pour moitié au moins*, le socialisme; et nous en avons tiré cette conséquence, que soit au point de vue de la réaction, soit au point de vue des faits accomplis, le socialisme, au moins pour moitié, devait être absous. Est-ce en falsifiant les textes que vous répondez à vos adversaires?

« La théorie n'est pas neuve, et MM. Guizot, Barrot, Thiers, nous l'ont toujours prêchée. C'est avec elle qu'ils ont accompli tant de faits attentatoires au droit. »

Cela est encore faux, historiquement faux, et prouve que vous n'avez jamais mieux connu la tactique de MM. Thiers, Barrot et Guizot, que vous ne comprenez la nôtre.

Toutes les Révolutions se sont faites par la légalité; tous les gouvernements ont péri par l'illégalité. *La légalité nous tue*, disait avec désespoir un homme d'État de 1830. C'est la légalité contraire qui a poussé Charles X aux ordonnances de juillet, et M. Guizot au 22 février; c'est la légalité contraire qui pousse à sa perte Louis Bonaparte.

Quant à la théorie du *fait accompli*, elle consiste précisément à remplacer la légalité par un acte d'arbitraire que l'on décore du nom de *fait accompli*, et qui n'est qu'un fait subreptice; ce qui est la négation de la légalité même.

« La Révolution, c'est la condamnation des faits existants, et l'aspiration à les transformer;

« C'est l'idéal et non pas le réel;

« C'est la haine de l'iniquité et la passion du perfectionnement.

« C'est l'amour de ce qui n'est pas encore, mais de ce qui doit être.

« C'est la suprême poésie que Dieu a mise dans l'homme, afin que l'homme cherche à s'élever sans cesse vers sa destinée infinie. »

Pardon, cher confrère: votre pensée vous échappe; nous allons vous la traduire.

La Révolution, c'est l'art de parler dix heures par jour sur un sujet sans y rien entendre.

La Révolution, ce n'est pas l'herbe qui pousse, le blé qui épie, la vigne qui bourgeonne : c'est la harpe romantique qui murmure dans les brouillards de la sombre Calédonie.

La Révolution, ce ne sont point des ateliers, des magasins,

des comptoirs, de jolis enfants, des femmes heureuses; ce sont des sylphes, des fées, des gnômes, des ombres qui voltigent dans le cauchemar universel.

La Révolution, ce n'est point un peuple qui agit, qui dompte la nature, qui rayonne sur le globe comme le soleil dans l'empyrée; un peuple qui vit, enfin, de toutes les puissances du corps et de l'âme. La Révolution, c'est la métempsycose et les dialogues des morts.

Voilà ce qu'est pour vous la Révolution.

Certes, nous savons bien qu'en défendant pied à pied la Constitution, en défrichant le terrain du socialisme, et travaillant, à travers tous les dangers, à la réconciliation universelle, nous traînons à notre suite un parti indéfinissable, incapable de penser et d'agir, et qui, sans prendre la moindre initiative, sans tirer aucune conclusion de ses diatribes amphigouriques, sous prétexte qu'il représente la *poésie* et la mélancolie, et l'hypocondrie révolutionnaire, travaille de son mieux à entretenir l'exclusion, à supprimer toute légalité, et à rétablir à son profit l'arbitraire gouvernemental, si nous étions assez heureux pour le détruire.

Nous savons qu'aux yeux de ce parti, qui toujours brouillonne, et qui jamais ne révolutionne, nous ne sommes que les pionniers d'une dictature qui se joue de la liberté comme de la légalité; des instruments de révolution, qu'on jette et qu'on brise dès qu'on se croit assez fort pour se passer de leurs services. Nous ressemblons aux ouvriers, qu'on lance sur la barricade, mais qu'on renvoie de l'Hôtel-de-Ville, le lendemain de la bataille.

Nous ne sommes donc pas dupes. Mais si les critiques de nos confrères ne sont pas de force à modifier nos idées, elles ne peuvent non plus changer notre résolution. Notre route est tracée : aucune considération de personnes ni de partis ne nous en détournera. Les dictateurs peuvent venir quand ils voudront, nous les avertissons seulement qu'ils feront bien, en s'installant au pouvoir, d'étrangler tout à fait la liberté de la presse, parce que notre opposition ne leur manquera pas.

Nous protestons contre toute pensée de modifier la Constitution, et de réaliser les idées socialistes autrement que par les voies légales.

(N° 191. — 29 mai.)

Paris, 28 mai.

PROTOCOLE DE LA MONTAGNE

Nos lecteurs savent avec quel soin depuis six mois, tout en développant nos idées particulières, nous nous sommes renfermé dans la limite de la Constitution. Nous allons tirer les conséquences pratiques de ce *constitutionnalisme* que certains hommes, incapables de le comprendre, ont jugé à propos de calomnier.

Il n'y a plus de temps à perdre : il faut que sous huit jours l'Europe sache si elle doit être républicaine ou cosaque; si la Révolution de février est une fille bâtarde ou légitime de la Révolution de 89; si la Révolution de 89 elle-même fut une déviation du progrès ou l'expression sincère du mouvement humanitaire.

En Allemagne, la confédération des rois mine sourdement l'œuvre de l'Assemblée de Francfort; dans la Hongrie, le czar, uni à l'empereur, appelle les barbares contre les nationalités; à Rome, la conjuration des prêtres s'apprête à étouffer, par la trahison et par la force, l'élan libéral; en France, un pouvoir imbécile et parjure prépare, sous l'apparence d'une légalité parlementaire, l'extinction du socialisme et de la République.

Ce n'est plus seulement, comme autrefois, l'autel et le trône, qui se liguent contre les peuples : c'est l'autel, le trône et le coffre-fort. La semaine qui va s'écouler décidera de notre salut ou de notre perte; de notre salut, si la nouvelle Montagne comprend ses devoirs; de notre perte, si elle se laisse endormir aux caquetages de la tribune.

Les représentants de la démocratie socialiste le savent comme nous : deux partis divisent le monde; le parti du capital, qui est l'ancien parti de la monarchie et de la théocratie, et le parti du travail, qui est celui de la philosophie et de la liberté,

C'est sous l'empire de ce dualisme qu'ont été faites les dernières élections.

Le parti du capital a publié que la grande, l'unique affaire, en ce moment, était d'anéantir le parti du travail, le socialisme.

Le parti du travail a déclaré, à son tour, qu'il acceptait la lutte électorale, non point comme instrument de réalisation de ses idées, mais comme moyen de revendication de ses droits.

Je vote, donc j'existe, a dit le socialisme; je vote, donc je suis un parti politique, voire même constitutionnel; je vote, donc la persécution, officielle et non officielle, dont je souffre depuis quinze mois, doit, par le fait de ce vote, cesser en France et à l'étranger.

Telle a été, aux dernières élections, la pensée du parti socialiste. Et c'est afin de donner à cette pensée une signification plus énergique, afin de ne laisser aucun doute sur l'esprit et la portée du vote que le comité démocratique socialiste des élections de la Seine a refusé de se fusionner avec le comité des *Amis de la Constitution*, républicain comme lui, mais qui n'avait point encore accepté définitivement la couleur sociale.

Ainsi, le sens, l'objet, la portée des élections socialistes ne sont point équivoques : avant tout, il s'agit de revendiquer la reconnaissance du socialisme, comme partie du pays légal, comme élément essentiel de la Constitution.

Cette reconnaissance, nous l'avons dit, elle doit s'exprimer, au dedans, par l'amnistie de tous les condamnés politiques depuis la révolution de Février; au dehors, par la reconnaissance de la nationalité hongroise et de la république romaine.

Ce que l'Assemblée constituante pouvait, avec quelque apparence de raison, considérer comme une question de politique courante, l'amnistie des condamnés pour cause politique et socialiste, et la reconnaissance de la Révolution au dehors, s'est élevé, par le fait des élections du 13 mai, à la hauteur d'une question de Constitution.

De même que, sous la monarchie, l'opposition et le ministère avaient un terrain commun, qui était la Charte, et qu'en conséquence l'opposition ne pouvait être condamnée, emprisonnée, fusillée par le parti conservateur, pour la manière dont elle entendait appliquer la Charte; de même aujourd'hui, le socialisme et le parti réactionnaire se rencontrent, bon gré malgré, sur un terrain commun, qui est la Constitution; et ceux qui se disent socialistes ne peuvent être amendés, exi-

lés, emprisonnés, au bon plaisir des réactionnaires, pour la manière dont ils entendent appliquer la Constitution.

De deux choses l'une : ou il fallait, avant les élections, exterminer les socialistes, saccager Rome, appeler les Cosaques, ou il faut aujourd'hui tolérer les socialistes en France, à Rome, en Hongrie, partout. Car les socialistes, et par les droits que leur reconnaît la Constitution, et par leur manifestation comme électeurs et représentants, sont partie intégrante de la République, partie intégrante de la Constitution. Le socialisme et le capitalisme sont, comme l'Assemblée nationale et le président de la République, les deux pouvoirs de l'État...

Cette amnistie, cette reconnaissance de la République romaine, que l'Assemblée constituante, soit frayeur, soit doute, soit faiblesse, était excusable de refuser, devant l'Assemblée législative sont de droit.

Ce n'est donc plus par voie de *propositions*, comme auparavant, que doivent procéder, en ce qui concerne l'amnistie et les affaires extérieures, les nouveaux Montagnards : c'est par voie d'*ultimation*.

Avant de prendre part aux délibérations, avant de se livrer aux devoirs que leur impose leur mandat, ils doivent, en même temps qu'ils font vérifier leurs pouvoirs, faire reconnaître le droit de leurs commettants.

Ce droit, nous le répétons, c'est l'amnistie, c'est la reconnaissance de la Révolution en Hongrie et à Rome.

Pour cela, ils n'ont point à solliciter, proposer, discuter, pétitionner : ils doivent exiger.

Si, avant huit jours, la question n'est pas posée en ces termes à la tribune ; si la situation du parti socialiste et révolutionnaire n'est pas politiquement définie ; si la Montagne subit le refus de la majorité et passe outre, c'en est fait du socialisme et de la Révolution. Aucun vote de l'Assemblée, aucun acte du gouvernement ne pourra être par lui accusé d'inconstitutionnalité : il suffira au capital, pour vaincre son ennemi, de persévérance.

Nous pensons donc que le devoir des représentants de la Montagne est de déposer au plus tôt une déclaration collective, portant qu'il ne leur est pas permis de prendre part aux délibérations de l'Assemblée, et qu'ils protestent contre tous les actes du pouvoir législatif, jusqu'à ce qu'il ait été statué affirmativement sur ces deux questions : l'amnistie et la reconnaissance de la république romaine, l'une et l'autre n'étant autre chose que la reconnaissance de la révolution de Février elle-même.

Le refus de la majorité de l'Assemblée aurait pour conséquence une seconde déclaration collective de la Montagne adressée à leurs électeurs, et par laquelle ils leur feraient savoir :

Que la révolution de Février, outragée dans l'un de ses éléments, attaquée dans ses manifestations, est déclarée par la majorité de l'Assemblée législative nulle et de nul effet ;

Que le parti socialiste, qui compte en France douze millions d'hommes, continue à être mis hors la loi ;

Qu'aux yeux du gouvernement le droit public européen n'a été modifié ni par le renversement de la monarchie en février 1848, ni par la Constitution du 4 novembre, qui en a été la conséquence, ni par tous les événements extérieurs qui ont suivi ;

Que, dans cette conjoncture, la Révolution étant niée, et la Constitution ouvertement attaquée, il ne leur est pas permis de remplir leur mandat ;

Finalement, qu'ils invitent les citoyens à la résistance légale, en organisant immédiatement le refus de l'impôt, du service militaire et de toute obéissance.

Si les nouveaux représentants de la Montagne hésitaient devant cette mesure de salut public, nous n'hésiterions point à leur dire qu'ils sont indignes de la confiance du peuple, et qu'ils n'ont plus qu'à remettre incessamment leur mandat.

Si le comité démocratique et socialiste, si le peuple lui-même n'osait faire entendre sa voix, et imposer, dans cette circonstance décisive, sa volonté à ses mandataires, nous serions forcés de convenir que le peuple français n'est pas mûr pour la vie politique, et nous lui dirions de se résigner à baiser les talons de M. Fould, et à manger le foin de M. Grandin...

Ne perdons pas une minute : les minutes, en ce moment, sont des siècles. Avant huit jours, peut-être, les Napolitains, les Autrichiens, avec les soldats d'Oudinot et les jésuites, auront détruit la République romaine ; avant huit jours, peut-être, les esclaves du czar auront écrasé les patriotes de Kossuth et de Bem.

Justice ! justice ! L'heure est venue, ou jamais. Que les représentants parlent ; et ce qu'ils diront s'exécutera.

Nous n'avons plus de ressource, plus d'espoir qu'en leur énergie : leur conduite en face de la contre-révolution nous apprendra bientôt si nous devons plus compter sur l'héroïsme des Magyares que sur le patriotisme de nos représentants.

(N° 194. — 1er juin 1849.)

Paris, 31 mai.

SIMPLES QUESTIONS

Le *Constitutionnel* nous fait une guerre d'escarmouches, dans laquelle, il faut bien le dire, il est merveilleusement secondé par son ancien feuilletoniste, aujourd'hui son compère, le citoyen Thoré. C'est le sort du *Peuple*, chaque fois qu'il émet un principe, qu'il formule une idée, qu'il invoque un droit favorable à la cause démocratique et sociale, d'être combattu de çà et de là, et par les prétendus amis et par les vrais ennemis de la Révolution. Le chansonnier Béranger, qu'il faudrait appeler le sage Béranger, a bien raison quand il dit : « Qu'avant d'être tout à fait en République, la France a besoin de manger pendant quelque temps encore de la vache monarchique. »

Le *Constitutionnel* nous fait donc remarquer, avec la malice qui lui est propre, que le parti de l'opposition constitutionnelle, ainsi qu'il nous a plu d'appeler le socialisme, est réduit, pour le quart d'heure, au *National* et au *Peuple*, et il cite, en témoignage de son assertion, le journal du citoyen Thoré, qui, lui, n'est pas constitutionnel du tout.

Évidemment, la situation que nous ferait le doute ou la méfiance des autres organes de la démocratie socialiste ne serait pas tenable, et pour en dire toute notre pensée, nous conviendrons volontiers avec le *Constitutionnel* que si, par malheur, nous nous étions trompés, la partie serait trop belle pour lui. Nous nous devons donc à nous-même, nous devons à nos lecteurs et à notre pays, d'interpeller nominativement chacun de nos amis de la presse démocratique et socialiste, et de leur demander ce qu'ils pensent de la constitutionnalité du parti qu'ils représentent.

Nous savons ce que ces deux mots d'opposition constitution-

nelle, illustrés tour à tour, de 1814 à 1848, par de grands actes d'énergie et par d'insignes lâchetés, par un immortel succès (juillet 1830), et par une incomparable impuissance (22 février 1848), peuvent présenter d'ambigu. Mais des hommes qui cherchent avant tout la vérité n'épiloguent pas sur des mots, ils sont aux choses, et lâche est celui qui dissimule son opinion. Or, afin que la question soit claire et nette, nous demandons à la *Réforme*, à la *Démocratie pacifique*, à la *République*, à la *Révolution démocratique et sociale*, à tous nos amis de la presse socialiste :

Si la Révolution sociale n'est pas le dernier terme d'une période révolutionnaire, dont le point de départ est dans la formation des nationalités, et qui s'est exprimée tour à tour par les institutions polythéistes, par le christianisme, par la philosophie, en dernier lieu par la Révolution de 1789 ? Si, par conséquent, à ce premier point de vue, la Révolution de Février ne revêt pas déjà un caractère de légitimité historique ?

Si l'application du principe d'égalité dans l'ordre politique ne conduisait pas à l'application du même principe dans l'ordre économique ; de telle sorte que le principe représentatif, définitivement consacré par la révolution de Juillet, engendrait fatalement une opposition dynastique ; l'opposition dynastique, une opposition républicaine, et l'opposition républicaine une opposition socialiste ; ce qui fait que le socialisme, déjà légitimé par l'histoire, l'est une seconde fois par la logique ?

S'il n'est pas vrai que la Révolution sociale qui, malgré sa filiation historique et sa nécessité logique, n'était pourtant encore, après le 24 février, qu'un *fait*, un simple *fait accompli*, comme dit Thoré, et rien de plus, est devenu postérieurement un fait légal et constitutionnel, d'abord par les élections du 23 avril, puis par le vote de la Constitution, et enfin par les élections du 13 mai ?

S'il n'est pas vrai encore que la Constitution du 4 novembre continue les principes du socialisme ?

S'il est possible d'appliquer cette Constitution, à moins de réformes sociales qui donnent pleine satisfaction à la démocratie nouvelle ?

Si, par conséquent, le parti socialiste, impliqué comme conséquence et comme corollaire dans la Constitution, n'est pas fondé à se prévaloir de la Constitution ?

Si, dans le doute, les élections du 13 mai n'ont pas donné à ce parti une considération légale, constitutionnelle, parlementaire, qu'à tort ou à raison on pouvait jusque-là lui contester.

Si les représentants de la Montagne, à la seconde séance de l'Assemblée législative, en criant : *Vive la République démocratique et sociale!* ont poussé un cri constitutionnel ou un cri séditieux? S'ils ont commis un acte de rébellion, ou s'ils n'ont fait qu'user de leur droit?

Si, interprètes de la pensée des Montagnards, et devançant par la pensée le jour où il leur serait permis de se faire entendre, nous avons eu tort de dire qu'ils seraient dans la Législative, au parti de la résistance, ce que l'opposition Barrot avait été, sous la monarchie, au ministère Guizot?

Si, malgré notre envie d'être plus révolutionnaires que constitutionnels, nous avons compromis l'honneur, la dignité, la légitimité de notre parti, en concluant de tous ces faits que le socialisme, depuis le 13 mai, faisait partie du pays légal?

Si nous eussions mieux fait de dire avec Thoré que l'opinion démocratique et socialiste est une opinion *inconstitutionnelle, illégale, factieuse?*

Si notre parti n'aurait pas tout à gagner en se déclarant à l'avenir pur de toute illégalité et de toute inconstitutionnalité?

Et, comme la nature a horreur du vide, par quoi le parti socialiste devra suppléer ce qui lui manque du côté de la Constitution et des lois?...

Telles sont les questions auxquelles nous supplions nos amis de répondre; car nous avons des dispositions à prendre. Nous avons besoin de savoir si nous devons rester, malgré la Constitution et les événements, sur le terrain de l'illégalité et de l'inconstitutionnalité, si nous sommes enfin des citoyens ou des conspirateurs.

(N° 195. — 2 juin.)

Paris, 1er juin.

NOUVELLES QUESTIONS

Nous avons adressé ce matin, aux organes de la démocratie socialiste, une série de questions sur le point de savoir s'il est utile que le socialisme se déclare constitutionnel ou non. En attendant la réponse de nos confrères, nous allons leur présenter, sur le même sujet, d'autres questions auxquelles nous les prions également de répondre.

Le socialisme peut être considéré comme une puissance qui agit en raison directe de son unité, et inverse de son extension.

Cette définition du socialisme, déduite de la théorie générale des concepts, d'après Kant, n'a presque pas besoin d'être démontrée. Il est clair que plus l'idée est simple, plus elle saisit l'esprit avec vivacité et plénitude; plus, au contraire, elle a de divergence, ce qui est la conséquence inévitable de toute propagande, plus, par sa divergence même, elle perd de son action.

En Février, comme après les journées de Juin, le socialisme était encore à l'état de secte : le nombre de ses adhérents n'était peut-être pas de 20,000.

A ces deux époques, le socialisme se réduisait, pour le peuple, à cet unique terme : *Droit au travail*, converti bientôt en cet autre : *Négation du capital*.

Le socialisme était donc alors à son maximum d'énergie, comme à son plus bas degré de vulgarisation.

Cinq mois après, aux élections de décembre, le socialisme réunissait environ 500,000 voix; il s'était accru de 2,500 pour 100. Au 26 juin, il ne représentait qu'un trois cent soixantième de la population; en décembre, il en représentait déjà le quinzième.

Mais déjà aussi la divergence du socialisme s'était manifestée : une partie des socialistes portaient pour candidat Raspail ; une autre partie, Ledru-Rollin ; une troisième, enfin, celle de la *Démocratie pacifique*, s'était déclarée neutre.

Six mois plus tard, le 13 mai 1849, le socialisme, grandissant toujours, s'est trouvé assez fort pour déterminer l'élection de 220 représentants, plus ou moins enrôlés sous sa bannière : il représente, on peut le dire, le tiers du pays ; il a monté, depuis le 10 décembre, de 500 pour 100.

Le socialisme, jusqu'au jour où il sera devenu un système démontré, où, par conséquent, il forcera les convictions, est destiné à grandir encore, tant par sa force acquise que par son énergie propre, d'environ 100 pour 100. C'est-à-dire, qu'indépendamment de tout progrès de doctrine, le socialisme peut, selon nous, raisonnablement prétendre à se faire accepter par les deux tiers de la nation, lesquels, vu la division des propriétés en France, forment à peu près le total des citoyens qui peuvent se croire plus particulièrement intéressés aux réformes sociales.

Mais cet accroissement probable du socialisme ne peut s'effectuer qu'autant qu'il continuera d'agir sur le milieu ambiant, et que cette action sera en rapport avec la situation actuelle du parti, et avec les obstacles qu'il rencontre.

Si le socialisme cessait d'agir, non-seulement il ne progresserait plus, il rétrograderait. Il lui arriverait ce qui est arrivé à Louis Bonaparte, qui, porté à la présidence par une force de cinq millions et demi de suffrages, se trouve maintenant annihilé par le socialisme, le légitimisme, l'orléanisme, etc., et réduit, pour être quelque chose, à se faire l'organe d'une coalition.

Or, demandez à l'homme qui a le plus contribué à l'élection de Louis Bonaparte, à M. Émile de Girardin, quelle est la cause de cette singulière décadence : il vous répondra, comme nous, que Louis Bonaparte s'est perdu, parce qu'il s'est posé comme force d'inertie, en un mot, par l'inaction.

Aussi, la force que le socialisme tire en ce moment du suffrage universel s'usera par l'inaction, comme elle s'est usée pour le président de la République : en trois mois la Montagne, par le seul fait de son inertie, sera au niveau de Louis Bonaparte.

La question de vie ou de mort, pour le socialisme, est donc tout entière dans l'ACTION. Or, comment agira le socialisme, maintenant qu'il est devenu un parti politique, représenté dans le Corps législatif par 200 de ses élus ?

Peut-être va-t-on me répondre que le socialisme agira comme il a fait jusqu'ici, par l'*agitation* et la *propagande*.

Mais l'agitation est un régime dont le peuple se lasse bientôt, et qu'il faut convertir au plus vite en un mouvement régulier, à peine de stérilité, d'anarchie, de rétrogradation, et par conséquent de décadence.

Quant à la propagande, nous avons dit déjà que plus elle s'étend, plus elle engendre la diversité : en sorte qu'arrivé à un certain point de son développement, le socialisme perd par sa divergence autant qu'il gagne par son principe, et qu'à moins de se formuler en science positive, il doit tôt ou tard déchoir et s'éteindre.

Pour échapper à ce double inconvénient d'une agitation stérile et d'une divergence stationnaire, le socialisme est donc obligé de faire deux choses : la première, c'est de créer en lui une nouvelle unité d'action ; la seconde, c'est de passer du régime des programmes et des manifestes à l'examen approfondi des questions.

Occupons-nous seulement de la première de ces deux choses, l'unité d'action.

Les élections du 13 mai ont posé le socialisme comme parti politique : il faut donc qu'il agisse comme parti politique, c'est-à-dire comme fraction du souverain.

Mais, comment opère un parti politique ? — Par l'initiative de ses représentants.

Dès qu'un parti est politiquement constitué, qu'il s'est fait ouvrir les portes de la représentation nationale, c'est par la voie législative qu'il doit chercher à s'étendre et à s'assimiler toute la nation. Dès lors son unité est *officiellement* constituée ; il ne lui reste plus qu'à la constituer *dogmatiquement*, c'est-à-dire à déterminer la série de ses actes.

Or, à présent que le socialisme est politiquement et constitutionnellement représenté, par quel acte va-t-il d'abord manifester son existence ?

Que va faire la Montagne, en un mot, pour hâter la réalisation du socialisme ?

Ce ne sont pas, du moins quant à présent, des lois : la Montagne n'a pas la majorité.

Ce n'est pas de la politique extérieure : au dehors, comme au dedans, la majorité du Corps législatif est contraire au socialisme.

Ce que peut, ce que doit faire la Montagne, c'est ce qu'ont fait toutes les minorités du monde : c'est de l'*opposition*, dans les limites de la Constitution, puisque hors de ces limites elle

n'aurait pas la parole, et tout d'abord, c'est de faire reconnaître et respecter son droit.

Ainsi, tout ce qui dans la Constitution peut servir le socialisme, les représentants doivent incessamment le produire et le faire valoir; tout ce qui viole la Constitution, ils doivent l'empêcher.

Ce n'est pas tout. Le socialisme, par l'importance qu'il a acquise dans la représentation nationale et dans le pays; par le sens des dernières élections, comme par la tendance des institutions nouvelles, fait désormais partie intégrante du système républicain; il peut, comme nous l'avons dit, et comme nous ne cesserons de l'y engager, revendiquer la qualité d'opposition constitutionnelle. Il suit de là que tout ce qui pourrait atteindre le socialisme dans son existence politique et dans sa dignité de parti, les représentants ont le droit et le devoir de l'empêcher.

Telle est donc, en ce moment, la situation du parti socialiste.

La Constitution, dans ce qu'elle a de plus démocratique et progressif, est violée par le pouvoir;

Elle est violée par la majorité législative, dans ses rapports avec la minorité ;

Elle est foulée aux pieds par la presse réactionnaire, dans sa polémique quotidienne.

Les représentants de la Montagne peuvent-ils, sans péril pour le socialisme et pour la Révolution, tolérer un tel état de choses? — Telle est la première question que nous adressons à nos confrères.

Comment, ne pouvant le tolérer, feront-ils pour l'empêcher? — Voilà notre seconde question.

Nous serions heureux que quelqu'un découvrît une solution qui pût satisfaire tout le monde; quant à nous, nous n'apercevons que trois hypothèses :

1° La protestation parlementaire : c'est l'inertie, l'abdication. Les élections de mai nous ont fait sortir de cette condition de persécutés que nous pouvions supporter pendant un temps, mais à laquelle il y aurait de la honte à nous résigner encore.

2° La protestation armée: c'est la guerre civile. Nous ne la connaissons pas, nous ne la conseillerons jamais. D'ailleurs, l'essence du principe représentatif s'y oppose. Le mandat de représentant ne peut jamais devenir un instrument de guerre civile: le devoir de l'élu du peuple est de s'offrir lui-même, s'il le faut, en holocauste, et s'exposer seul aux coups d'État du pouvoir, afin d'épargner le sang du peuple.

3° La protestation fiscale ou le refus de l'impôt : c'est le moyen prévu par toutes les constitutions qui, depuis 1789, ont servi tour à tour de base à notre droit public. — Par le refus de l'impôt, la société est scindée et le gouvernement impossible...

Nous défions qu'on sorte de cette triple alternative.

On nous dit que le refus de l'impôt est impraticable. Nous soutenons que rien n'est plus facile. Et nous offrons, à cet égard, de faire la leçon, non-seulement aux ouvriers et aux paysans, mais à nos confrères eux-mêmes, s'ils en ont besoin...

Au reste, il ne s'agit pas de la solution que nous avons proposée, et que nous persistons à croire admissible, il s'agit de trouver une solution.

Qu'est-ce que les représentants de la Montagne se proposent de faire pour arrêter la contre-révolution? Qu'est-ce que la presse démocratique et socialiste conseille elle-même? Nous n'avons pas de conseils à donner à nos représentants; mais nous avons peut-être le droit de sommer nos confrères. Quel avis proposent-ils?

Car, qu'on ne s'y trompe pas : si l'opposition socialiste, à laquelle, bon gré malgré qu'elle en ait, nous persistons à donner le nom d'opposition constitutionnelle, recule devant l'impérieuse nécessité de ses devoirs, il y aura d'abord reculade, puis décroissance du parti socialiste; mais, comme la Révolution ne peut périr, il arrivera de cette opposition ce qui est arrivé de l'opposition de 1847, l'opinion se retirera d'elle, et, pour la seconde fois, la révolution s'accomplira en dehors des voies parlementaires, ce qui pourrait amener la réalisation de la fameuse prophétie de M. Odilon Barrot sur la révolution de 1830 : *Le dernier homme et le dernier écu !*

(N° 196. — 3 juin.)

Paris, 2 juin.

Un parti qui refuse de profiter des avantages que la loi lui assure, parce qu'il ne veut pas se soumettre à la loi, et qu'il ne prétend relever que de son bon plaisir, est un parti frappé de déchéance, et qui proclame lui-même son indignité.

Depuis quinze jours nous disons à la nouvelle Montagne :

Nous avons accepté la bataille sur le terrain légal; vous avez vaincu au nom de la Constitution; vous êtes le produit de cette Constitution : hâtez-vous de faire valoir votre constitutionnalité. Emparez-vous de la Constitution, que le pouvoir méconnaît; emparez-vous du pouvoir; car celui qui a pour lui la Constitution aura bientôt le pouvoir. Devenez, s'il le faut, malgré vos répugnances, président de la République et ministres; gouvernez pendant trois ans conformément à vos tendances et avec la plénitude des pouvoirs que vous assure la Constitution; après quoi, vous convoquerez une nouvelle Constituante, et vous modifierez la Constitution suivant l'expérience que vous aurez acquise et le besoin.

Certes, si la politique est quelque chose, nous croyons avoir fait preuve, en cette occasion, de bonne politique. On nous reprochait, il y a six mois, de ne rien entendre à la politique, parce que nous n'étions occupés que du socialisme, que certaines gens, aujourd'hui plus fervents que nous, s'efforçaient de mettre de côté. A présent qu'il s'agit de faire profiter le socialisme de ses succès politiques, on nous reproche ne n'être pas socialistes.

Nous craignons fort une chose, c'est que ceux qui nous accusent en ce moment, et ceux qui nous accusaient autrefois, ne soient rien eux-mêmes, ni socialistes, ni politiques.

A une question, toute de pratique, qu'est-ce donc que nos éternels adversaires opposent? Une question de théorie.

La Constitution est mauvaise, dit l'un, et nous n'en voulons pas. Bonne ou mauvaise, répond l'autre, nous ne voulons pas

de Constitution ; nous ne serons jamais constitutionnels ; nous sommes et nous resterons ce que nous avons toujours été, des révolutionnaires !

Certes, ils seraient fort en peine si on les priait de définir ce qu'ils entendent par *révolution*... Mais laissons cela.

La *République* nous oppose d'abord l'autorité du citoyen Proudhon, qui a été l'un des *seize* de la Montagne qui ont voté contre la Constitution. Comme s'il y avait rien de commun entre un acte législatif et un acte politique. Comme si nous pensions à l'éterniser, cette Constitution !...

« Oui, ajoute ce journal aux mœurs débonnaires pourtant, nous voulons bien user de la Constitution, mais en tant qu'elle nous sert à démolir le gouvernement : autrement nous n'en voulons pas. Nous ne la prenons pas pour règle. Hormis les besoins de notre polémique, la Constitution n'est rien pour nous. »

Ces gens-là, on le voit bien, n'ont jamais fait d'affaires : ils ne savent ce que c'est qu'une *obligation*. Ils croient qu'un débiteur est maître de renier sa dette parce qu'il paye de très-gros intérêts. Ils veulent bien se prévaloir du contrat quand ils y trouvent avantage ; ils le repoussent dès qu'on veut s'en prévaloir contre eux. La Constitution n'est pour eux qu'une machine de guerre, d'autant plus utile que leurs adversaires auraient la simplicité de s'y soumettre. Qu'ils deviennent les maîtres, et la Constitution ne sera plus autre chose que leur bon plaisir. Donnez-leur dix mille hommes de la garnison de Paris et cent mille fusils avec cartouches pour armer le peuple, et, après avoir crié le 29 janvier : *Vive la Constitution* ! ils crieront le 29 juin : *A bas la Constitution !*

Sans doute, il y a des motifs graves à une conduite si étrange. Quels sont ces motifs ? Nous avons cherché de tous nos yeux, et voici ce que nous avons découvert :

« Il y a, dit la *Vraie République*, des principes antérieurs et supérieurs à la Constitution, et que cette Constitution a méconnus. »

Notez qu'en argumentant de ces principes, la *Vraie République* ne fait autre chose que de se prévaloir d'un article de la Constitution, qu'elle refuse néanmoins de reconnaître.

Soit : il y a des principes antérieurs et supérieurs à la Constitution qui ne sont pas écrits dans la Constitution. La question est de les y faire entrer, ce qui ne peut pas se faire sans discussion, et à quoi on ne réussira pas du premier coup ; car il n'est personne au monde, nous n'en exceptons ni Saint-Simon, ni Fourier, ni Pierre Leroux, ni la Montagne elle-même, qui

soit en état de reconnaître, de classer, d'organiser et de faire accepter par tout le monde les principes antérieurs et supérieurs à la Constitution, et qui sont restés dehors.

Nous voilà donc fatalement placés, ou dans un état de perpétuelle insurrection, ce que nos amis appellent, par contre-vérité apparemment, *état révolutionnaire,* ou dans une voie de transactions successives indéfinies. Il n'y a pas à cela de milieu, à moins que l'on ne prétende encore que progrès et insurrection, c'est même chose.

Eh bien! la Constitution est sortie de ce dilemme, et, pour notre part, nous nous rangeons de son avis, nous acceptons la solution.

C'est un principe antérieur et supérieur à moi-même, dit la Constitution, article 1er du préambule, que le progrès doit être rationnel et pacifique.

C'en est un autre, dit le Code civil, interprète de la sagesse antique, que « les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites; qu'elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise; qu'elles doivent être exécutées de bonne foi. » (Art. 1134.)

D'où il suit que le premier des principes antérieurs et supérieurs à la Constitution, c'est de la prendre elle-même pour loi, et de l'exécuter de bonne foi, jusqu'à l'époque marquée pour sa révision.

Vit-on jamais des révolutionnaires résister à la Révolution, parce que la Révolution, ce n'est pas bon plaisir, mais progrès; — des ambitieux, refuser le pouvoir, parce qu'au lieu de le prendre il leur faudrait l'accepter; — des conspirateurs qui rejettent le fruit de la conspiration, parce que ce serait cesser de conspirer?...

Voilà pourtant où nous en sommes avec les grands révolutionnaires de la *République*, de la *Vraie République* et de la *Révolution démocratique et sociale*. Nous avions tort, l'autre jour, vis-à-vis du *Constitutionnel*, et nous lui en présentons nos sincères excuses. Nous avions trop présumé du bon sens de nos jeunes confrères; notre ancien les avait mieux jugés que nous.

Que répondront-ils donc, un de ces matins, à Louis Bonaparte et au *Constitutionnel*, quand ils leur présenteront cet argument assisté de cent mille baïonnettes :

« Nous voulons bien de la Constitution, mais provisoirement, mais contre le socialisme, et en tant qu'elle nous est utile pour démolir la République. Passé cela nous n'en voulons pas. Nous n'acceptons pas la Constitution pour règle; nous nous en ser-

vons, il est vrai, pour les besoins de notre polémique, et comme argument *ad hominem*, pour démontrer que les socialistes sont des gueux, qui ne reconnaissent ni foi ni loi, et avec lesquels il ne faut raisonner qu'avec la poudre et le plomb. Hors de là, la Constitution n'est rien pour nous, et notre raison, c'est qu'il est des principes supérieurs et antérieurs à la Constitution, que la Constitution ne reconnaît pas et sans lesquels aucune société ne peut subsister. De ce nombre sont la subordination mutuelle des hommes entre eux, suivant l'échelle des talents et des fortunes, et l'unité du pouvoir, manifestée de tout temps par la monarchie. »

Nous voudrions savoir ce que les révolutionnaires de la *République*, de la *Vraie République* et de la *Révolution démocratique et sociale*, répondraient à cette façon d'argumenter.

Si Louis Bonaparte, en qui l'on suppose des velléités peu constitutionnelles, a été jusqu'à présent arrêté dans ses coups d'État, c'est que la Constitution le tenait en respect. Qui pourra le retenir, maintenant que les démocrates socialistes déclarent eux-mêmes qu'ils ne veulent pas de la Constitution?

Et, en vérité, Louis Bonaparte et M. Barrot sont de grands sots de tant marchander avec leurs scrupules. Il n'y a plus, à l'heure qu'il est, de Constitution.

Ce qui existe, ce sont deux partis rangés en bataille; — l'un, qui comprend les deux tiers du peuple, qui a la majorité dans l'Assemblée nationale; qui dispose de l'administration, du budget, de l'armée, et qui ne veut de la Constitution que pour opprimer; — l'autre, qui forme environ le tiers de la nation, qui se compose généralement des citoyens les plus pauvres; qui n'a ni police, ni finances, ni soldats, ni armes, et qui n'accepte la Constitution que pour conspirer.

Nous avons parlé quelquefois de la dissolution de la société: la voilà faite. La presse démocratique et socialiste vient de le dénoncer. Il n'y a plus de Constitution : nous sommes acculés à la première des lois antérieures et supérieures, à la FORCE. C'est la force qui nous régit, c'est au plus fort à gouverner.

Donc, que Louis Bonaparte n'hésite plus. La déclaration de la presse démocratique et socialiste vient de lui créer de nouveaux droits et de nouveaux devoirs. Il a la force, et la Constitution n'est rien : c'est à lui d'aviser. *Dictature ou despotisme, nous ne donnerions pas un cheveu pour le choix.*

(N° 197. — 4 juin.)

Paris, 3 juin.

ENCORE DES QUESTIONS

Si la première vertu d'un journaliste républicain était de garder le silence en attendant le mot d'ordre de ses chefs; si ce n'était pas au contraire une prérogative de la presse libre d'agiter les questions et d'en saisir le public avant qu'elles fussent portées à la tribune, nous nous serions gardé de soulever cette question de *constitutionnalité* du parti socialiste, qui devait épouvanter si fort ceux de nos coreligionnaires qui, à force d'avoir conspiré dans leur vie, sont tout surpris que leurs conspirations les aient conduits... à la Constitution !...

Mais nous nous croirions indigne de tenir une plume, aussi bien que de vivre dans une République, si nous gardions, sur quoi que ce fût, un silence complaisant. Devant la vérité et le droit, nous ne connaissons ni amis, ni ennemis. A ceux que ce puritanisme d'écrivain scandaliserait, nous n'aurions qu'une chose à répondre: c'est que, malgré notre misère, nous ne faisons de notre plume ni un instrument de conspiration, ni un article de commerce.

Nous continuerons donc à poser des questions : et que l'on y réponde ou qu'on n'y réponde pas, nos lecteurs sauront à quoi s'en tenir.

Hier donc, M. Odilon Barrot est venu annoncer à l'Assemblée nationale la formation d'un nouveau ministère: à la même heure, le télégraphe en portait la nouvelle aux extrémités de la République.

Si, dans ce ministère, ne figuraient que des hommes tels que MM. Barrot, Passy, Dufaure, Tocqueville et Lanjuinais, nous dirions simplement que c'est un ministère d'extrême droite républicaine. Remarquez que nous ne disons pas

d'extrême droite, parce que l'extrême droite de l'Assemblée législative n'est pas du tout républicaine, qu'elle est venue pour détruire la Constitution, comme il est facile de le voir par ses journaux, le *Courrier de la Gironde*, l'*Assemblée nationale*, etc., et comme certains journaux socialistes voudraient que fît aussi la Montagne... MM. Barrot, Passy, Dufaure, Tocqueville et Lanjuinais sont des républicains du lendemain, modérés, timorés, résignés, qui acceptent la République avec toutes sortes de réserves monarchiques, et qui feront ou permettront de faire contre le développement des idées républicaines tout ce qu'il plaira à MM. Rulhières et Falloux, pourvu qu'on respecte au moins la lettre de la Constitution.

Ainsi le ministère, manquant d'homogénéité, ayant, comme l'arc-en-ciel, un pied dans la Constitution et un pied hors de ja Constitution, n'est qu'un ministère de transaction, et par conséquent un ministère de transition... Que nos ennemis passent tous, et passent vite, c'est tout ce qu'il nous est permis de leur souhaiter.

Quelle sera la politique de ce ministère?

Pas n'est besoin d'écouter aux portes de l'Élysée pour le savoir : la seule inspection des noms suffit. MM. Falloux et Changarnier d'un côté, Barrot et Dufaure de l'autre, c'est la réaction sous un manteau de l'égalité. Quelles que soient les tendances du pouvoir, fiez-vous aux deux légistes pour les habiller de raisons juridiques et constitutionnelles. Nous aurons donc une politique de formalisme, cette politique de soi-disant honnêtes gens, qui n'arrêteraient pas un parricide sans mandat régulier, et qui tiendraient pendant dix-huit mois un républicain au secret. C'est ainsi qu'on trouvera moyen d'abolir la République romaine sans coup férir, et de venir en aide à la coalition, tout en armant contre la coalition.

Et là est précisément, à notre avis, le plus grand danger de la République. Or, devant ce système de politique équivoque, dont MM. Falloux et Changarnier seront les instigateurs, et MM. Barrot et Dufaure les casuistes, quelle sera l'attitude de la Montagne?

Se placera-t-elle hors de la Constitution, comme on lui en donne le conseil? Avec des hommes comme MM. Dufaure et Barrot, ce serait tout perdre. Le gouvernement a déjà la force: lui donner encore la légalité, c'est légitimer par avance toutes ses usurpations.

La Montagne se placera donc dans la Constitution : mais alors point de restrictions mentales. Il faut qu'elle déclare hautement que son opposition a pour objet, non la Constitu-

tion, antérieure et supérieure à l'Assemblée législative et au président de la République, mais la politique personnelle de Lous Bonaparte, adoptée par la majorité de l'Assemblée.

Nous attendons avec impatience, et le pays entier attend avec nous, que la Montagne fasse connaître ses sentiments. Au discours de la couronne répondait autrefois la discussion de l'adresse : au message du président de la République doit répondre une déclaration de la Montagne.

Ce n'est pas tout.

MM. Pascal Duprat, Charras et Latrade, membres de l'ancien centre gauche, viennent de déposer une proposition d'amnistie.

Or, l'amnistie doit avoir aujourd'hui une signification tout autre qu'il y a six mois. Ce n'est plus le pardon accordé à quelques milliers de citoyens qui gémissent sur les pontons, dans les prisons ou l'exil : c'est, pour ainsi dire, le désaveu, la rétractation de tout ce qui s'est fait, depuis un an, contre le socialisme.

Donner à l'amnistie un autre sens, ce serait méconnaître l'opinion; ce serait fausser le résultat des élections de mai, et tromper l'attente du peuple.

Il faut donc que ce caractère réparateur de l'amnistie soit nettement établi; c'est ce que nous avons voulu dire quand nous avons prétendu que l'amnistie devait être, non pas implorée, mais exigée. L'amnistie est un droit du socialisme et un devoir du gouvernement. Que les orateurs y mettent la forme parlementaire : cela ne nous regarde pas. Ce que nous voulons, c'est que l'amnistie mette fin à la persécution socialiste, ouvre une ère de discussion, de tolérance, et donne satisfaction à notre parti, en reconnaissant ses droits politiques.

Quelle sera donc encore ici l'attitude de la Montagne?

Après avoir démontré par toutes les raisons d'humanité, de saine politique, etc., la nécessité de l'amnistie, osera-t-elle faire l'apologie du parti qu'elle représente? Osera-t-elle dire que tout ce qui a été fait contre le socialisme depuis un an a été fait contre le droit? Que les condamnations de Bourges, par lesquelles on a voulu frapper le socialisme beaucoup plus que l'émeute, ont été injustes; — que la dissolution brutale des ateliers nationaux, alors que subsistait encore le décret du gouvernement provisoire qui garantissait le droit au travail, était injuste; — que les fusillades après la bataille, les conseils de guerre, les transportations sans jugements, étaient injustes; — que les vexations exercées contre les soldats pour cause de socialisme, le désarmement des gardes nationales opéré en haine

du socialisme; les poursuites acharnées du parquet contre la presse socialiste, etc., etc.; que tout cela a été injuste ; que le droit a été constamment violé, pour cause d'opinion, dans nos personnes; mais, qu'enfin, relevés par le suffrage universel de la réprobation prononcée contre nous par le pouvoir, nous demandons que le pouvoir cesse de nous traiter plus longtemps en martyrs et en proscrits?...

Ainsi, ce n'est pas une réhabilitation que nous cherchons: notre réhabilitation est dans nos consciences, et nos idées ne relèvent que de notre libre arbitre. Nous ne voulons que justice. L'amnistie sera pour nous ce que fut pour l'Église chrétienne, après l'avénement de Constantin, la révocation des édits de persécution. Certes, l'Église n'avait pas besoin, pour être sainte, d'un édit de l'empereur; elle le sollicitait, néanmoins, pour la sécurité de ses enfants.

Encore une fois la Montagne osera-t-elle, devant les représentants de la réaction, faire entendre ces vérités ?

Si elle le fait, elle reconnaîtra, par les raisons mêmes qu'elle aura à faire valoir, que la situation politique du socialisme a changé depuis le 13 mai; qu'avant les élections il était réputé ennemi de la République et de la société, par conséquent inconstitutionnel, illégal, immoral; que telle a été la cause de ses souffrances; mais que le suffrage de 3 millions d'électeurs, ayant effacé la calomnie, doit faire cesser en même temps la persécution.

Si, au contraire, la Montagne se refuse à poser ainsi la question d'amnistie, elle reconnaît implicitement que le socialisme a été avec raison persécuté, et justement condamné et flétri. Ce n'est point pour un innocent qu'elle plaide, c'est pour un coupable qu'elle demande rémission. Par là elle s'associe aux ennemis du socialisme, elle renie son origine, elle sacrifie ses commettants.

La Montagne prétendrait-elle, par hasard, que l'amnistie est chose prématurée; que ce serait la payer trop cher, que de l'obtenir par un acte d'adhésion à la Constitution; qu'il vaut mieux laisser dans leur exil, leurs prisons et leurs bagnes, les condamnés du socialisme; que cela importe à la dignité du parti; que la liberté de quelques milliers de citoyens ne peut entrer en balance avec l'abolition de toute Constitution, but souverain de la République et du socialisme ?...

Si telle était la politique de la Montagne, nous en appellerions au peuple !

IV

LA VOIX DU PEUPLE

(N° 1. — 1er octobre.)

AUX RÉDACTEURS DE LA *VOIX DU PEUPLE*

Sainte-Pélagie, 30 septembre 1849.

Chers citoyens,

Dans votre numéro spécimen du 25 courant, vous annoncez que *la Voix du Peuple* me compte au nombre de ses collaborateurs.

Ma position de condamné, les convenances de toute nature dont elle m'impose le respect, dans ces temps difficiles, l'éloignement forcé où je suis de vous, l'impossibilité qui en résulte pour moi de diriger, du soir au matin, une rédaction dont les conséquences peuvent devenir, à un moment donné, excessivement graves, m'obligent de rappeler à vos lecteurs et à qui de droit, que, quelque part d'influence que j'exerce, par mes communications et mes conseils, sur la rédaction de *la Voix du Peuple*, je ne puis ni ne dois accepter d'autre responsabilité que celle des articles signés de moi, toute autre participation à votre œuvre m'étant politiquement interdite.

La prison n'est point un lieu favorable aux luttes de la libre pensée et à l'accomplissement du devoir civique : ne pouvant faire ce que je veux, je ferai ce que je puis. Un journaliste en prison est un aigle à qui l'on a coupé les ailes : j'espère que l'indulgence de vos lecteurs me tiendra compte de ma faiblesse, et que le pouvoir, malgré toute sa susceptibilité à mon égard, rendra lui-même justice à la loyauté de mes sentiments.

Au surplus, je remarque avec bonheur que déjà nous nous entendons sur la marche à suivre dans les conditions que la victoire du parti conservateur a faites à la presse démocratique et socialiste; et ce que j'aurais pu m'imputer à timidité d'esprit, ne me semble plus, grâce à votre intelligente initiative, que dicté par la prudence et la raison.

Le Peuple fut un journal de combat; il fit son devoir en brave, *le Peuple !...* — La *Voix du Peuple* sera un journal de discussion, vous n'en ferez jamais, quoi qu'il arrive, un journal de vengeance.

La République est en travail. L'épouse outragée du peuple de Février a conçu dans le sang et les larmes; elle porte dans ses flancs les libertés du monde. C'est Isis, aux longs voiles de deuil, qui va donner le jour au soleil. Ne faisons pas subir encore à cette mère désolée l'opération césarienne.

La France, entraînée par une politique fatale, dont personne encore n'a révélé le sombre mystère; la France trahie, en haine de la République, par ses dynastiques, ses légitimistes, ses banquiers, ses jésuites, est plus humiliée de sa victoire de Rome, qu'elle ne le fut en 1815 de la défaite de Waterloo. — Laissez aux avocats les récriminations : éclairez le pays sur les causes profondes de cette fatidique entreprise. Nos soldats sont à Rome : qu'ils y restent. Les rappeler à présent, ce serait au pouvoir une trahison, une lâcheté. Il faut que l'armée d'expédition de Rome, après avoir détruit la république Mazzinienne, fonde l'unité de la république italienne. C'est la seule voie de réhabilitation du gouvernement de Louis Bonaparte, le seul moyen pour lui de racheter le... rétablissement de la papauté. A ce prix, l'on dira peut-être un jour, en parlant de cette terrible affaire de Rome : Heureuse aberration du sens politique! Heureuse faute !

Vous saisirez dans le procès de Versailles l'occasion, non pas d'accabler un gouvernement qui crie *merci!* mais de plaider avec l'autorité du fait et du droit une grande cause, la cause de la réconciliation des partis sur le terrain de la République, la cause de l'amnistie. Souvenez-vous des milliers de patriotes qui souffrent en ce moment de la prison, de l'exil, de la misère, pour la liberté; souvenez-vous de cette petite bourgeoisie, qui n'est, pour ainsi dire, que le corps d'élite du travail, et que la conspiration bancocratique a ramenée à la condition du prolétariat.

Il faut qu'une grande et généreuse amnistie, honorable pour les vaincus autant que pour les vainqueurs, vienne faire cesser cet antagonisme fatal qui tuerait, non pas seulement la Répu-

blique, mais la nationalité française, s'il se prolongeait trois années. A vous, journalistes, de démontrer la nécessité de cette réconciliation ; à vous de soulever l'opinion bourgeoise et populaire en faveur de l'amnistie. Vous aurez par là plus fait pour l'ordre que les brochures de la rue de Poitiers et les baïonnettes de Léon Faucher.

Permettez, en finissant, chers citoyens, que je réclame encore une fois votre indulgence pour ce qu'il y aurait de trop débonnaire dans mes nouvelles inspirations. Je suis mal placé pour conserver la liberté de ma raison, la rectitude de mon jugement. Mais vous avez plein pouvoir sur mes feuilles et sur vous-mêmes ; et je vous dirai, comme ce général à ses soldats : « *Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi !* »

Salut et fraternité,

P.-J. PROUDHON.

Post-scriptum. — Je lis dans *le Courrier français*, à la date du 30 septembre, les lignes suivantes :

« Quant aux quêtes politiques, nous saisissons cette occasion de demander compte des dix-huit mille francs, produit des souscriptions d'ouvriers versées à l'ancien journal *le Peuple*, et qui *étaient en caisse* le 12 juin ? Notre question n'est pas neuve, nous le savons ; mais elle n'en est pas moins édifiante, et nous la reproduirons autant que besoin sera. »

Répondez, s'il vous plaît, au *Courrier français*, tant en mon nom personnel qu'en celui de l'administration du *Peuple*, que nous rendrons compte des souscriptions encaissées jusqu'au 12 juin, lorsque la ville de Paris et l'État, contre lesquels les tribunaux sont en ce moment saisis par nous d'une action en dommages et intérêts, nous auront rendu compte du préjudice causé au *Peuple* tant par la suspension de l'état de siége que par l'expédition des gardes nationaux ravageurs *Vieyrat*, *Bellet*, *Begeot*, *Mallez*, etc., banquiers et agents de change ; comte de *Tournon*, père, comte ou vicomte de *Tournon*, fils, prince de *Craon*, comte de la *Ferronays*, baron *Debaye*, *Duval*, portier ; *Barbier*, portier, sonneur de trompe ; *Pierre*, domestique ; *Perrot*, valet de chambre ; *Pinard*, cuisinier ; *Grimaldi*, prince de Monaco et autres personnages de même qualité et noblesse, au nombre de soixante-neuf, dont nous produirons la liste quand besoin sera.

(N° 17. — 17 octobre.)

Paris, 16 octobre.

L'Humanité est juste-milieu, et l'Humanité est infaillible. Dites-moi donc comment il se fait que le juste-milieu soit toujours le parti des dupes?

Apres l'élection du 10 décembre, faite en dégoût de la monarchie légitime et quasi légitime, autant, il faut bien l'avouer, qu'en suspicion de la démocratie, le gouvernement échut en majorité aux doctrinaires.

Les doctrinaires, gens craintifs et formalistes, gens de *modération* et *d'honnêteté* avaient pris leur parti de la République; mais ils avaient peur du socialisme, qui, depuis Février, formait l'extrême horizon de la politique. Au dedans, ils ne voulaient pas plus de l'organisation du travail que du retour des droits féodaux; au dehors, Mazzini leur inspirait encore moins de confiance que le pape; et, comme l'ennemi le plus proche est aussi celui dont on souhaite le plus de se défaire, il s'ensuivait que le gouvernement de Louis Bonaparte était beaucoup plus disposé à prendre parti contre Mazzini que contre le pape.

Les jésuites, ceux du *Constitutionnel* et ceux de l'*Univers*, — les malthusiens ont aussi leurs jésuites; — les jésuites, disons-nous, dont la France n'avait pas voulu au 10 décembre, s'en vinrent donc trouver les doctrinaires, et ils leur dirent:

« Voulez-vous avoir la République honnête et modérée à Paris?

« Voulez-vous avoir la République honnête et modérée dans toute l'Europe?

« Faites d'abord la République honnête et modérée à Rome! Chassons les triumvirs; rétablissons le saint-père; accordons la papauté avec la liberté. »

Qui fut dit fut fait. Les hommes du juste-milieu, sous prétexte de légitime défense et dans l'intérêt, assuraient-ils, de la République elle-même, envoient une armée en Italie. On s'em-

pare de la ville, on en chasse les montagnards ; ceux de Paris ayant voulu protester contre la violence faite à leurs frères, on les met en prison, et présentement on les juge à Versailles.

Et, cela fait, les doctrinaires disent au pape : Entendons-nous ! Vous aviez une République socialiste ; faisons ensemble une République honnête et modérée :

Mais le pape : Je ne veux, dit-il, ni d'une République socialiste, ni d'une République juste-milieu, ni d'aucune espèce de Constitution. Je serai le pape, c'est-à-dire souverain absolu, au temporel comme au spirituel, ou je ne serai rien. — Allez-vous-en !

Allez-vous-en ! c'est ce qui s'appelle, en style ecclésiastique : *Motu proprio.*

Notez que le gouvernement avait envoyé, pour secourir le pape, une armée de trente mille hommes ; que pareil nombre de millions de francs ont été ou seront dépensés : — le premier à-compte demandé accuse déjà huit millions ; — qu'une foule de braves gens, tant des nôtres que du côté des Romains, ont été tués ; enfin, que plus de trente de nos représentants, les uns comparants, les autres contumaces, pour avoir protesté contre la guerre de Rome, sont aujourd'hui en jugement.

On ne sait pas tout ce qu'il nous en coûtera, pour avoir essayé, à Rome, d'accorder la Raison avec la Foi.

C'est alors que Louis Bonaparte écrit cette lettre, devenue fameuse, par laquelle il déclare que la France n'entend point sacrifier ses trésors et le sang de ses enfants pour rétablir l'absolutisme; que c'est au pape à faire des concessions, sinon, que nous ne partirons pas !

Grande rumeur parmi les jésuites du *Constitutionnel* et de l'*Univers;* conjuration de la légitimité et de la quasi-légitimité contre Louis Bonaparte ; discussion dans les bureaux : rapport de M. Thiers.

Les promoteurs de l'expédition exigent que le président de la République obéisse au *motu proprio.* Sans cela, disent-ils, point de crédits ; la majorité se tournera contre le ministère, Changarnier donnera sa démission, les Autrichiens vont marcher sur Paris, le haut jury de Versailles renverra les inculpés du 13 juin absous, et le président du juste-milieu, serré entre la Montagne blanche et la Montagne rouge, deviendra ce qu'il plaira à Dieu !

Lisez plutôt :

Que la fatalité s'accomplisse ! Le tiers-parti triomphe : le tiers-parti,

c'est la démocratie Marrast et Dufaure. Après viendra la démagogie Barbès et Blanqui.

Dans quelques jours, nous apprendrons la démission du général Changarnier : cela doit être. Dieu sauve la France!

Maintenant pourquoi fait-on le procès de Versailles? Pourquoi poursuivre le 13 juin?

Avec la politique de la lettre du président, le pape ne rentre plus dans Rome; les Autrichiens s'avancent, les Russes les appuient, les Anglais nous trahissent et la guerre est générale.

(*Assemblee nationale.*)

Ce matin on a reçu à la présidence les inscriptions des orateurs qui doivent prendre la parole dans la discussion sur le crédit de l'expédition de Rome. Sont inscrits :

Contre le projet : MM. Mathieu (de la Drôme), Victor Hugo, Emmanuel Arago, Savatier Laroche, Mauguin, Émile Barrault, Joly père, Edgar Quinet, Francisque Bouvet.

Pour : MM. de Larosière, de Montalembert, d'Ollivier, le général Fabvier, de Monsigny, de la Moskowa.

(*Constitutionnel.*)

Est-ce clair?

Le 16 avril, la Montagne, ayant à sa tête Ledru-Rollin, demandait pour la République romaine la liberté à cent degrés; le juste-milieu, marchant avec les ministres, ne la voulait qu'à cinquante; les absolutistes disaient zéro. Ces derniers, se trouvant alors les plus faibles, se rallièrent à l'opinion du gouvernement, qu'ils dirigeaient sous main, et qui, grâce à leur appui, l'emporta.

Maintenant les rôles sont intervertis. La Montagne abattue, les jésuites exigent que Rome soit évacuée par nos troupes, et la République confisquée par le pape; le gouvernement persiste dans son fatal juste-milieu. Que fera la Montagne?

Quant à nous, notre opinion est formée, et nous l'avons fait connaître dès notre premier numéro.

Que les Montagnards inscrits contre le projet accablent le président du conseil de leurs brûlants sarcasmes : ce sera justice. A Rome, plus que partout ailleurs, le juste-milieu était une chimère. Ou révolutionnaire ou jésuite; voilà ce que devait être, dans la question romaine, le gouvernement de Louis Bonaparte.

Mais là n'est pas la question.

Il s'agit de savoir, et nous le demandons à la fois et au gouvernement et à la Montagne, si M. Odilon Barrot mentait au 16 avril, en demandant un crédit pour l'expédition de Rome, ou s'il n'était que la dupe des jésuites?

Si, sur une signification de M. Thiers, coalisé, pour la restauration de l'absolutisme monarchique et théocratique, avec MM. Berryer et de Montalembert, le peuple romain sera jeté par nous en pâture à ses cardinaux?

Si, devant la menace de l'étranger, la tête de colonne de l'armée française abandonnera sa position?

Si le gouvernement sera plus couard que n'avait été celui de Louis-Philippe?

Si notre honte, enfin, si le suicide de la France sera consommé?

Et, puisqu'il ne nous est plus possible de parler d'honneur et de patrie sans qu'il se mêle à nos paroles des idées de proscription, nous demanderons encore à MM. les hauts jurés, rassemblés à Versailles pour la vengeance de ces mêmes hommes qui, aujourd'hui, parlent avec tant d'insolence au gouvernement de la République :

Dans le cas où la garde nationale et le peuple,— convaincus, d'un côté, que le décret du 16 avril et l'expédition qui s'en est suivie obligent envers le peuple romain autant qu'envers le pape le gouvernement français ; convaincus, d'autre part, que la politique du *Motu proprio*, après la prise de Rome par nos troupes, serait la violation la plus flagrante de la Constitution ; — feraient une manifestation pour appuyer le président de la République contre la coalition absolutiste,

La garde nationale et le peuple devraient-ils être considérés comme coupables d'attentat contre le gouvernement de la République, et de violation de la Constitution?

(N° 18. — 18 octobre 1848.)

Paris, 17 octobre.

La paix est faite : la *Patrie* l'annonce et le *Constitutionnel* le confirme. Le dissentiment qui était à la veille d'éclater entre le tiers-parti, et la réaction absolutiste n'était qu'un *malentendu*. Le rapport de M. Thiers ne fait que « *continuer au président de la République les sentiments de confiance dont la majorité l'a entouré jusqu'à présent, et contient en définitive une double approbation de la politique* suivie par le gouvernement dans l'affaire de Rome ».

Que dit, en effet, le rapport? Deux choses : « la première, c'est que la commission approuve l'expédition qu'a voulue et qu'a conduite le gouvernement; la seconde, c'est que le *Motu proprio*, émané du pape, contenant certaines institutions libérales, qui peuvent être, qui, on l'espère, on en a la confiance, seront développées par les lois organiques, est un résultat *utile*, obtenu par cette expédition, et *dont il y a lieu de se contenter dans une certaine mesure*, tout en continuant par la voie des *conseils et des prières*, par les moyens légitimes de l'influence appuyée sur la *persuasion*, à *aider* le gouvernement pontifical à faire de nouveaux pas dans la voie de la liberté. »

Ceux qui prétendaient que le rapport était hostile à la politique du président étaient des *rouges*. « Tout ce qu'on pourrait reprocher aux modérés, dont la commission a été l'organe, c'est d'être *plus présidentiels que le président*, et *plus ministériels que les ministres*. »

Ainsi dit le *Constitutionnel*; et nous avons lieu de le croire bien informé.

Puisque ce n'était qu'un *malentendu*, nous n'avons plus rien à dire, nous sommes heureux que l'affaire se soit si vite et si bien arrangée, et nous prions MM. Odilon Barrot et Louis Bonaparte d'en recevoir nos félicitations très-sincères. — M. Bonaparte, en particulier, doit être charmé d'entendre dire des

nouveaux ultras : *plus présidentiels que le président*, comme on disait des ultras de la Restauration : *plus royalistes que le roi!* C'est pour lui presque d'aussi bon augure que le fut pour Charles X le ministère de Polignac.

Il ne nous manque plus, pour être complétement édifiés sur cette paix jésuitico-doctrinaire, que de savoir si tous les honorables représentants du tiers-parti qui, sous la Constituante et la Législative, ont appuyé l'expédition de Rome, si les publicistes de la même nuance qui l'ont défendue, sont également satisfaits du résultat. Car, enfin, qu'est-ce qu'a voulu le tiers-parti, en prenant l'initiative de ce *concordat* d'une nouvelle espèce entre la papauté et la liberté; et qu'est-ce que leur offre aujourd'hui le *Motu proprio?*

Ici, ce n'est point notre opinion que nous allons débattre; c'est celle du juste-milieu.

Au point de vue de ce détestable *modérantisme*, qui, depuis soixante ans a fait tant de mal à la France, l'expédition de Rome pouvait, jusqu'à un certain point, s'expliquer. Le parti de la République honnête et modérée, voulant tout à la fois se tenir en garde et contre le dehors et contre le dedans, imitateur de Casimir Périer, dont la mémoire est restée si chère à la classe moyenne, n'avait rien trouvé de mieux que de refaire, en 1849, l'expédition d'Ancône. Par l'occupation de Civita-Vecchia, il prenait des garanties contre l'Autriche, et portait un coup terrible à la République démocratique et sociale, dont il considérait les doctrines comme un danger pour le pays et pour l'Europe. Pour surcroît de fortune, le tiers-parti, se portant médiateur entre le pape et ses ci-devants sujets, faisait faire à la liberté et à l'autorité, toujours en guerre, un pas immense, en posant, au nom de chacune d'elles, les préliminaires d'une réconciliation définitive.

Tout cela, couvert des intérêts de la catholicité, semblait le *nec plus ultra* de la sagesse politique. Quelle imposante attitude allait prendre la République en présence de la démagogie et en face de l'étranger! Quelle intelligence, que de bonheur dans le choix du point stratégique! l'Autriche et les puissances contenues, le mouvement révolutionnaire comprimé, la papauté donnant ses bénédictions au progrès, le monde chrétien rasséréné : voilà ce que, de la meilleure foi du monde, les hommes du tiers-parti attendaient de notre influence dans les États romains, et de l'occupation de Civita-Vecchia.

Il y avait bien l'article 5 du préambule de la Constitution prescrivant le respect des nationalités étrangères. Mais nous n'allions pas attaquer la nationalité romaine; nous étions ap-

pelés, au contraire, par tout ce qu'il y avait en Italie d'hommes du tiers-parti, d'honnêtes gens. D'ailleurs, ne pouvions-nous invoquer le droit de légitime défense? Et si le triumvirat de Mazzini, soutenu par la démagogie française, devenait un danger pour notre gouvernement, n'étions-nous pas fondés à exiger son expulsion, comme, à une autre époque, nous avions exigé de la Suisse l'expulsion de Louis Bonaparte?

Casimir Périer, par son expédition d'Ancône, s'était acquis une popularité immense; il avait, par cette démonstration d'énergie, rallié la France au centre gauche; il avait imposé à la Sainte Alliance. On pouvait, on devait espérer que le succès de Civita-Vecchia égalerait au moins le succès de l'occupation d'Ancône, et que, par cette politique de fermeté et de libéralisme, la République honnête et modérée se concilierait l'opinion.

Un tel plan, habilement présenté, devait séduire la majorité de l'Assemblée; des républicains sincères, sur la foi du président du conseil, y donnèrent leur adhésion.

Or, nous le savons aujourd'hui et les faits le démontrent, le juste-milieu raisonnait sur des hypothèses; il était l'instrument des jésuites, la dupe d'une machiavélique intrigue. D'abord, il n'existe à Rome et dans toute l'Italie ni tiers-parti ni classe moyenne, pas le premier élément d'une République honnête et modérée: de sorte qu'en attaquant les triumvirs romains, c'était la nationalité, c'était la République romaine que la République française attaquait.

D'autre part, le pape Pie IX, que l'on supposait, d'après les premiers actes de son gouvernement, disposé à des concessions, avait abjuré son libéralisme : ce n'était plus que le successeur de Grégoire XVI, le représentant du pouvoir absolu. Quant à l'Autriche, en méfiance de laquelle nous prenions position à Civita-Vecchia, la suite a fait voir qu'elle n'avait nullement pris la chose sur ce pied de guerre; loin de là, elle nous tendit la main comme à des alliés! La politique de Casimir Périer, cette grande politique qu'on avait déclaré vouloir suivre, se trouvait ainsi sans application; et, pour tout résumer en quatre mots, le gouvernement de Louis Bonaparte avait, sans utilité comme sans motifs, violé la Constitulion.

C'est ce qu'avait prévu, dès le premier instant, la Montagne; ce que savait à merveille le parti légitimiste et jésuite, agent provocateur de l'expédition; ce que doivent enfin reconnaître Odilon Barrot et tous ceux qui, sous la garantie de sa parole et l'illusion de leurs désirs, se sont rattachés à cette politique,

plus malheureuse encore que coupable, d'une intervention au profit du pape.

A toute force, et jusqu'à certain point, le tiers-parti peut donc être absous du reproche d'avoir violé l'article 5 du préambule de la Constitution : il a été trompé par les jésuites, il a agi sans discernement.

Mais, pour que cette absolution lui soit acquise devant le pays et devant l'histoire, suffit-il qu'après avoir égorgé, comme un brigand, la liberté romaine, il se retire devant le *Motu proprio* du pape? Suffit-il, quand il peut ordonner, qu'il *prie*, qu'il *conseille*, qu'il *persuade*, qu'il *aide* le gouvernement pontifical à faire de nouveaux pas dans la voie de la liberté, comme le lui conseillent aujourd'hui les jésuites? Suffit-il qu'il nous assure que ce *Motu proprio* contient certaines institutions, plus ou moins fictives, qui, *il l'espère, il en a la confiance*, peuvent être développées par des *lois organiques?* Des lois organiques! nous savons ce que cela veut dire. Il se trouvera bien à Rome, comme à Paris, quelque proposition Rateau pour balayer cette dernière espérance de la liberté romaine : alors la politique du juste-milieu aura misérablement avorté, et la violation de la Constitution sera, par le gouvernement de Louis-Bonaparte, officiellement reconnue.

Pour nous, le rapport de M. Thiers, d'accord avec le *Motu proprio* du pape, ne signifie pas autre chose que ceci :

Oui, l'expédition de Civita-Vecchia, qu'on avait présentée au pays comme l'acte d'une politique à la fois libérale et conciliante, a eu pour but de rétablir le pape dans son autorité absolutiste, sur les ruines de la liberté de ses sujets.

Oui, la Constitution a été, par le gouvernement, sciemment et systématiquement violée.

Oui, le gouvernement a bien fait, le 13 juin, de refouler les citoyens qui voulaient s'opposer à cette conspiration de jésuites, parce que le gouvernement n'est autre chose que le gouvernement des jésuites.

Que pensent de tout cela MM. les hauts jurés?

Pendant qu'ils jugent à Versailles les auteurs de la manifestation du 13 juin, on discute, à Paris, la question de savoir si le gouvernement, s'en référant à la lettre du 18 août du président de la République et aux déclarations du président du conseil du 16 avril, persistera dans sa politique de juste-milieu, ou si, par son obéissance au *Motu proprio*, il déclarera qu'il a bien et dûment, de connivence avec les jésuites, violé la Constitution!

Pendant qu'on poursuit là-bas, comme factieux et calomnia-

teurs, ceux qui voulaient empêcher le gouvernement de violer la Constitution, on propose ici de voter huit millions, avec des remercîments au ministère, s'il veut déclarer qu'il a effectivement violé la Constitution!

Avant de rendre leur verdict sur le procès du 13 juin, MM. les jurés feront bien de se poser à eux-mêmes cette question préjudicielle :

Au nom de qui se rend la justice, en France? Au nom de la Constitution, ou au nom des jésuites?

(N° 22. — 22 octobre 1849.)

Paris, 21 octobre.

La question révolutionnaire vient de faire un pas immense.

Le parti doctrinaire ou juste milieu, si ridiculement appelé, depuis Février, parti de la République honnête et modérée, a succombé hier, écrasé entre la Révolution et l'Absolutisme. Actuellement, les partis en présence ne sont plus, comme il y a deux jours, la Montagne et la Plaine : la Montagne et la Plaine se sont confondues en appuyant conjointement, sur l'affaire de Rome, la politique indiquée dans la lettre du 18 août. Ce n'est même plus la démocratie socialiste et la féodalité mercantile, le Travail et le Capital; la formule a pris une expression plus solennelle : c'est la PAPAUTÉ et la LIBERTÉ.

En constatant ce résultat, que, pour notre part, nous avons, depuis un an, travaillé constamment à produire, nous essayerons d'en faire comprendre à nos lecteurs le sens et la portée. C'est M. de Montalembert, le représentant le plus sin-

cère et le plus vigoureux de l'absolutisme, qui nous fournira nos arguments. Le socialisme est l'antipode, l'image renversée du catholicisme : ne soyez pas surpris que socialistes et jésuites se trouvent toujours d'accord quand il s'agit d'éliminer les opinions bâtardes, inintelligentes de la Révolution.

La France est allée à Rome : quoi faire?

Rétablir le pape dans son autorité temporelle, en obtenant de lui, s'il se peut, une organisation de cette autorité plus en rapport avec nos idées libérales et nos habitudes constitutionnelles.

Telle est la réponse de M. Odilon Barrot.

Mais, observe avec raison M. de Montalembert, les libertés que vous demandez au pape sont incompatibles avec l'exercice de son autorité, avec la sincérité de l'institution papale. Elle existe, cette incompatibilité, non-seulement pour ce qui regarde les choses temporelles, mais encore pour ce qui touche aux spirituelles. La papauté ne peut être scindée, et vous ne pouvez faire de cet organisme deux parts, l'une que vous laissez à l'évêque, l'autre que vous restituez au bras séculier. Le développement du catholicisme, depuis saint Pierre jusqu'à Charlemagne, n'a eu d'autre objet que de faire asseoir l'Église sur le trône des Césars, en constituant à la papauté un État, qui fût le premier entre tous les États.

Le catholicisme a déchu du jour où cet État est tombé en décadence : il n'y aura pour le catholicisme de sécurité et de vie que du jour où, comme puissance temporelle, il aura recouvré son intégrité et sa prépondérance. Prétendre que l'autorité temporelle peut être enlevée au chef de l'Église sans nuire à l'autorité spirituelle; que dans la personne du Saint-Père le pape peut, sans périr, être séparé du prince, c'est comme si l'on disait que, pour augmenter la vie dans l'homme, il faut séparer l'âme d'avec le corps. Pour la papauté, comme pour l'homme, la séparation du corps et de l'âme, c'est la mort.

Or, la concession des libertés exigées par la lettre du président du 18 août ne serait autre chose, pour la papauté, que cette séparation.

Quelles sont, en effet, ces libertés constitutives de la liberté politique? C'est la liberté de la presse, la liberté de la tribune, la garde nationale, le vote de l'impôt.

Eh bien ! il est prouvé désormais, prouvé par l'expérience de Pie IX et de tous les souverains, que le gouvernement papal, qu'aucun gouvernement ne saurait subsister avec des libertés pareilles.

« Ne croyez pas, s'écrie M. de Montalembert, que le Saint-

Père se soit trompé en essayant du gouvernement constitutionnel dans ses États. Ce n'était pas, comme on l'a dit, pour réconcilier l'Église avec l'esprit moderne : l'Église ne se *réconcilie* pas, elle *réconcilie*. Non, le pape ne s'est pas trompé, il n'a pas changé. Pie IX a voulu faire une épreuve, et s'il ne l'eût pas faite, on aurait pu douter de la grandeur de son âme. Maintenant, l'épreuve est faite, qu'a-t-elle produit ? La presse a détruit moralement le pape avant qu'il fût détruit en fait.

« La garde civique l'a assiégé dans son palais; quant aux deux Chambres, elles sont restées impassibles en apprenant l'*assassinat* de son premier ministre, et c'est le chef du parti constitutionnel d'alors, M. Mamiani, qui s'est constitué le successeur du ministre *assassiné*, le geôlier du Saint-Père... Vous voulez accorder à la consulte le droit de voter les subsides; c'est déplacer la souveraineté. Toutes les fois qu'il se manifestera une opposition au Souverain Pontife, même dans le gouvernement général de l'Église, on n'aura qu'à lui refuser le budget.

« Voudra-t-on, par exemple, la suppression de telle ou telle congrégation, de la compagnie de Jésus ou de toute autre, essentielle à la monarchie papale ? On commencera par l'attaquer à l'aide du *baculus*, du *cadaver*, de tout l'attirail de mots que vous connaissez : et si le pape résiste, on lui refusera la dépense nécessaire à la congrégation. »

Donc, conclut M. de Montalembert, et loin de désavouer cette conclusion, nous l'appuyons de toutes nos forces : ou vous êtes chrétien et catholique, par conséquent vous voulez la papauté, par conséquent vous ne voulez pas de la liberté; ou vous êtes athée, vous voulez que le pape, les conciles, l'Église et Jésus-Christ même soient athées comme vous; et c'est pour cela que vous nous parlez de libertés politiques, destruction de la papauté et du catholicisme.

« Je ne crains pas de le dire : à partir du jour où cet état de choses, — (la liberté politique), — existerait dans les États romains, les catholiques ne sauraient plus à quoi s'en tenir. Leur position deviendrait plus délicate, plus difficile, que si le pape était le sujet d'une autre puissance, fût-ce même de la République romaine; car il ne serait plus qu'un *chef nominal*, et il serait un *sujet réel*; il ne serait qu'un instrument, et il se verrait condamné à faire la volonté d'autrui, avec sa propre volonté. »

M. de Montalembert a mille fois raison.

Non-seulement l'Assemblée nationale, si le pape consentait à ce qu'il y en eût une dans ses États, pourrait sup-

primer, en refusant les allocations, les jésuites, les dominicains et toutes les congrégations dont l'existence lui paraîtrait incompatible avec l'ordre public, la paix des familles et la transmission des propriétés ; elle pourrait encore, comme notre immortelle Constituante, faire une Constitution civile du clergé, abolir les vœux monastiques, déclarer tous les cultes libres, leur garantir la protection de l'État, salarier même, horreur ! ceux dont le culte aurait été reconnu par la loi. Elle pourrait, par son chef du pouvoir exécutif, nommer les évêques, en ne laissant au pape que l'investiture. Elle pourrait rendre les actes de naissance, de mariage, de décès, indépendants de l'autorité ecclésiastique; rétablir le divorce, abroger les canons, constitutions et décrétales qu'elle trouverait contraires aux principes républicains, organiser l'instruction publique en dehors de la surveillance de l'Église; créer des chaires de littérature et de philosophie où le catholicisme serait discuté, jugé, apprécié ni plus ni moins que le mahométisme, le bouddhisme et toute autre institution religieuse. La papauté ainsi réduite, l'Église romaine cesserait d'être le centre et le sommet de l'Église universelle : je vous laisse à penser ce que deviendrait alors le catholicisme, privé d'unité et abandonné au vent de toutes les doctrines !

L'accord de la papauté avec la liberté, de la foi avec la raison, est une chimère. L'Église ne se *réconcilie* pas, dit avec infiniment de raison M. de Montalembert, elle *réconcilie*. Elle est immuable comme Dieu, immobile comme l'éternité. Établir la liberté dans ses domaines, c'est conspirer contre elle, c'est l'asservir, c'est faire du pape un *souverain nominal* et un *sujet réel*. Ce que Caïphe disait en parlant de Jésus-Christ : Il *faut que cet homme périsse pour le salut du peuple*, s'applique encore avec plus de raison aux États du pape. La mort politique du peuple romain est indispensable à l'existence du catholicisme.

A ce compte, direz-vous, il est cruel pour les citoyens romains que la Providence les ait choisis entre tous pour faire de leur liberté le *temporel* du pape. Ils se fussent bien passés de cette grâce spéciale ! Car, enfin, il n'est pas de pays où se soit établi le système représentatif, pas de président de République et de monarque constitutionnel auxquels on ne pût appliquer les mêmes considérations que M. de Montalembert a développées au sujet du pape. Partout la liberté a fait des souverains des *chefs nominaux* et des *sujets réels* : partout le pouvoir a été limité, amoindri, renversé, mis à néant par la tri-

bune, par la presse, par la garde civique, par la faculté d'accorder ou refuser les impôts. Comment donc ce qui serait vrai du pape ne le serait-il pas de tous les princes? Comment le pouvoir absolu serait-il une vérité de foi pour l'Église, et le système constitutionnel une simple tolérance?

C'est ici qu'il faut suivre attentivement l'argumentation de M. de Montalembert, argumentation qui, nous le répétons, est commune aux jésuites et aux socialistes. Ni les uns ni les autres ne reculent devant les conséquences de leurs principes. La liberté, disent les socialistes, doit absorber tous les gouvernements constitutionnels, et les ramener à la République démocratique et sociale. L'absolutisme, répondent les jésuites, doit abolir toutes les libertés, et soumettre tous les gouvernements à celui du pape.

Nous continuons à citer M. de Montalembert :

« Je crois, dit-il, qu'*en théorie du moins* le gouvernement constitutionnel est le meilleur des gouvernements; mais je conviens (s'adressant à la Montagne) que votre *pratique* a mieux valu que notre théorie. Quand j'ai vu que ce gouvernement, qui était servi par les lumières et le dévouement d'hommes tels que MM. Thiers, Barrot, Dufaure, Molé, de Broglie; qui était dans toutes les conditions possibles de prospérité et de durée, a fini par une révolution qui l'a renversé net,... je suis bien obligé de dire qu'un pareil gouvernement n'est pas le bien suprême en politique, et il n'est pas étonnant que de son côté le pape nous dise : Avant de nous conseiller un tel gouvernement, pourquoi n'avez-vous pas tâché ou du moins réussi à le garder vous-mêmes? »

Or, si le système représentatif, si la monarchie constitutionnelle n'est pas le *bien suprême* en politique, il reste que c'est la République démocratique et sociale, ou la monarchie absolue et universelle du pape. Car toute royauté réfractaire à la papauté est coupable d'apostasie envers son propre principe, qui est le droit divin représenté par le Pape; tout gouvernement qui refuse de reconnaître la prépondérance du saint-siége est un gouvernement livré à l'esprit de division et de révolte, un gouvernement qui périra. Tôt ou tard, les sujets du roi schismatique et rebelle viendront lui demander des libertés politiques; tôt ou tard, le principe dissolvant du libéralisme, après avoir converti la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle, précipitera ce gouvernement de juste-milieu vers la République démocratique et sociale, et ce sera toujours à recommencer.

Or, vous ne voulez pas de la République démocratique et

sociale ; vous l'avez déclarée inconstitutionnelle et factieuse. Président du peuple français ! ou soyez conséquent avec votre principe, avec le principe révolutionnaire, et retirez au pape, pour la rendre à Mazzini, la souveraineté temporelle ; ou soyez conséquent avec votre conduite, et renoncez à votre fantôme de République honnête et modérée. Donnez le signal de la damnation à perpétuité de la République démocratique et sociale, signal qui sera celui de la restauration définitive de la monarchie absolue et universelle des papes.

En deux mots : Ou point de papauté, ou point de liberté ; c'est ainsi que se résume le discours de M. de Montalembert, et nous sommes bien sûrs qu'il ne nous démentira pas.

Il faut que le peuple français ait la tête dure, s'il ne comprend pas le dilemme posé hier, avec une incontestable éloquence, par M. de Montalembert, et voté à une si grande majorité par l'Assemblée législative.

Il y a quatre jours, empruntant pour un moment le langage du juste-milieu, et reprenant sa thèse, nous mettions le gouvernement en demeure de tenir la promesse qu'il avait faite le 16 avril, et de réaliser sa théorie. Donnez-nous du moins, disions-nous aux doctrinaires, donnez aux Romains cette liberté modérée que vous leur avez promise, et pour laquelle vous avez tant combattu depuis soixante ans. Désormais, il n'y a plus entre vous et nous qu'une différence de *quantité*, une différence de plus et de moins : quant à la *qualité*, elle est la même. Vous êtes, comme nous, d'étoffe révolutionnaire : votre ennemi naturel, comme le nôtre, est le jésuite. Soyez donc libéral, et non pas jésuite ; soyez Révolution et non pas contre-Révolution. Nous voterons avec vous.

Ce que la *Voix du peuple* avait dit la première, un orateur de la Montagne, l'honorable M. Mathieu (de la Drôme), l'a reproduit à la tribune avec une grande supériorité de talent et d'éloquence.

Les doctrinaires ont fait comme le serpent de l'Écriture : ils se sont bouché les oreilles pour ne pas entendre la voix qui les appelait, la voix de la Révolution.

Les doctrinaires sont morts. La liberté a répudié ces avocats équivoques : nous n'avons plus devant nous que des jésuites. *A la rescousse !* Républicains.

(N° 31. — 31 octobre 1849.)

Paris, 30 octobre.

Eh ! pour Dieu ! messieurs du grand parti de l'ordre, justes-milieux, impérialistes, orléanistes, légitimistes et jésuites! fruits secs de la famille et de la propriété ! sur les trente-six mois que vous accorde le suffrage universel pour vexer la démocratie et faire grandir la République, vous faudra-t-il donc en consumer douze, rien qu'à vous mettre d'accord sur le meilleur système de contre-révolution ?

Combien notre politique, à nous autres anarchistes, est plus décisive et plus simple !

D'abord, nous sommes décidés à respecter et à faire respecter la Constitution, non pas seulement d'ici à 1852, mais pendant toute l'éternité.

Car la Constitution, voyez-vous, elle est pour nous tout entière dans l'article 24 et dans l'article 111 ; elle consiste dans cette double formule : *Suffrage universel* et *Progrès*. — Le reste, y compris la présidence et jusqu'au Parlement, est affaire d'administration, affaire de bureaux.

Tant que le suffrage universel subsistera, tant qu'il nous sera possible d'en perfectionner la pratique par la révision de la Constitution ! nous serons fidèles à cette Constitution ; nous serons les plus obéissants serviteurs du gouvernement. La Constitution, c'est à la fois le bouclier de la liberté et la baïonnette de l'ordre.

Gouvernez maintenant, puisque vous êtes en majorité, et qu'aux termes de la Constitution, vous êtes, dans les limites qu'elle prescrit, souverains. Administrez, complotez, faites alliance avec le czar et avec le pape ; prenez les appointements des maîtres d'école pour en faire une liste civile à vos princes émigrés ; vendez les chemins de fer ; supprimez l'enseignement du peuple ; rétablissez l'impôt du sel ; élevez celui des boissons ; tenez les départements en état de siége ; supprimez les gardes nationales ; emprisonnez, jugez, transportez, frappez ! Le peuple

vous tend l'échine. Nous prenons note de tout, et nous vous attendons à 1852.

Mais ne touchez pas à la Constitution !

Car, si vous touchez à la Constitution, d'abord nous protesterons, dans la mesure de nos moyens, qui sont plus grands peut-être qu'il ne vous semble.

Et comme nous voulons être toujours justes, nous mesurerons la protestation à l'attaque.

Si le président de la République menace l'Assemblée nationale, nous appuierons l'Assemblée nationale.

Si l'Assemblée menace le président, nous appuierons le président.

Si le président et l'Assemblée s'entendent pour faire un coup d'Etat, nous ferons appel contre eux à la résistance légale.

Si, malgré nos efforts, vous rétablissez la monarchie, nous conspirerons.

Si vous organisez la persécution, nous organiserons la vengeance.

Cela vous paraît-il clair, messieurs du parti de l'ordre?

Oui, nous souffrirons trois ans, et sept fois trois ans, votre tyrannie constitutionnelle, jusqu'à ce que nous vous ayons fait griller, comme crapauds, sur la place de la Révolution, au soleil de la Liberté. — Mais vous ne porterez pas la main sur la Constitution.

Croyez-nous, restez unis, comme vous l'avez été depuis vingt mois. Ne vous querellez pas : c'est votre plus court parti, et tâchez de faire souffrir vos victimes le moins que vous pourrez... A ces conditions, vous pouvez raisonnablement espérer qu'en 1852 il ne sera pas donné suite à l'état de siége, aux conseils de guerre, aux transportations et aux pontons.

Chers conservateurs! voulez-vous de l'ordre? Nous y travaillons de tout cœur. Nul parmi nous ne songe à attaquer la République, pas même le président. Eh! que voulons-nous donc, que demandons-nous depuis Février, si ce n'est le progrès de la République?

Est-ce de la modération, du calme, qu'il vous faut? En cela encore, nous donnons l'exemple. Se peut-il rien de plus modéré que la *Voix du peuple?* On ne la distingue pas d'avec le *Siècle*.

Avez-vous souci du commerce et de l'industrie? Est-ce la reprise du travail et des affaires qui vous tient au cœur? — Qui donc plus que nous demande à travailler? Vous faut-il cent

mille ouvriers? La *Voix du peuple* offre de vous les procurer à l'instant.

Serait-ce par hasard que le rôle de la France en Europe vous paraît peu honorable, et que vous désirez prendre une attitude plus énergique? — Courage! nous sommes à vous. Convoquez à Rome, par exemple, les assemblées primaires. — Dites aux Suisses que vous n'entendez point que le canton de Neufchâtel devienne territoire de Prusse; que la République française sera toujours trop voisine des Etats absolus. — Nous crierons : Bravo!

Dites donc, encore une fois, ce que vous attendez de nous, ce que vous désirez, ce qui vous manque? et ne barguignez as.

Mais nous vous défendons de toucher à la Constitution!

(N° 33 — 2 novembre 1849.)

Paris, 1er novembre.

Nous déclarons, tout d'abord, que nous prenons au sérieux le message du président. Nous le prenons au sérieux, et pour les révélations graves qui en résultent, et pour l'étrange remède qu'il propose. C'est à ce double point de vue que nous allons l'examiner.

Et d'abord, on ne saurait méconnaître qu'il y a de profondes vérités énoncées dans cette partie des motifs développés par le président :

« Depuis bientôt un an j'ai donné assez de preuves *d'abnégation* pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. *Sans rancune contre aucune individualité*, comme contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires *les hommes d'opinions les plus diverses*, MAIS SANS OBTENIR LES HEUREUX

RÉSULTATS que j'en attendais. Au lieu d'opérer une *fusion de nuances*, je n'ai obtenu *qu'une neutralisation de forces :* l'unité de vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés *qu'on a vu les anciens partis relever leur drapeau, réveiller leurs rivalités et alarmer le pays en semant l'inquiétude.* Au milieu de cette *confusion*, la France, *inquiète parce qu'elle ne voit pas de direction*, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. »

C'est en ces termes énergiques que Louis Bonaparte, après dix mois d'expérience, dénonce l'impraticabilité des théories du juste-milieu.

Voici un homme qui, arrivé des extrémités de l'horizon politique, et chargé par une nation de 36 millions d'hommes de conjurer une Révolution et de résoudre le problème économique et social, fait d'abord appel à toutes les opinions conservatrices. Il réunit, pour former son gouvernement, impérialistes, légitimistes, orléanistes, justes-milieux, absolutistes, républicains, tous les éléments divers dont se compose la majorité de la Législative. Il n'écarte du pouvoir que l'extrême gauche, dont les idées, ou plutôt les tendances, font seules le péril de la situation.

Quel fruit recueille-t-il de cet amalgame? Un an s'écoule, et les vieux partis dont on avait voulu opérer la fusion, profitent de l'appel qui leur est fait pour *relever leur drapeau*; au lieu de s'entendre pour les affaires du pays, ils réveillent leurs rivalités, et sèment partout la défiance et l'inquiétude. Le représentant de la conciliation voit de toutes parts se dresser devant lui une conjuration. Ce n'est plus ni du travail, ni du bien-être du Peuple qu'on s'occupe : c'est de restaurer le comte de Chambord et de réconcilier ensemble deux dynasties déchues ; c'est de rétablir la monarchie universelle des papes, sous la garde des janissaires de Loyola.

Au milieu de ce chaos, le juste-milieu, qui devait entraîner dans sa sphère d'attraction et absorber les autres partis ; le juste-milieu, si cher à la bourgeoisie, entraîné par d'honorables souvenirs, équipe une flotte, envoie une armée en Italie, afin, dit-il, de réprimer une démagogie menaçante, de tenir l'Autriche en respect, et de faire à la papauté sa part légitime dans les institutions constitutionnelles. Telle était du moins, s'il faut en croire les déclarations du 16 avril et la lettre du 18 août, l'intention du ministère et du président de la République lui-même. Et voici encore que l'expédition de Civita-Vecchia, conduite par une main perfide, n'aboutit qu'à une

restauration du pouvoir sacerdotal, à un crime contre la liberté et la souveraineté du Peuple. Partout enfin, quelque effort que fasse le président, au lieu de *fondre les nuances*, il n'aboutit qu'à *neutraliser les forces*.

Ainsi, l'œuvre de fusion est avortée. Le tiers-parti est mort, le juste-milieu enterré. L'expérience est décisive : grâces en soient rendues au président Louis-Bonaparte.

Entre temps, et avec plus d'ardeur que jamais, les partis déchirent la nation, divisent le gouvernement. L'assemblée elle-même, à droite, à gauche, au centre, n'est qu'une confusion de factions. Le parti impérialiste, itérativement repoussé en 1814 et 1815, faction; le parti légitimiste, chassé en 1830, faction; le parti orléaniste, flétri en 1848, faction; le parti jésuite, faction; le parti bancocratique, faction. Après tous ceux-là viennent les hommes d'État de la commission exécutive et du gouvernement provisoire, dont nous avons payé si cher le triste apprentissage, faction, faction. Cherchez-moi dans tout cela l'opinion du pays, la pensée, la vraie pensée du Peuple!...

Oui, il faut accepter les prémisses du message; il faut chercher ailleurs que dans les vieux partis la pratique de la liberté et la théorie du progrès, ou se résigner, en signe de mort naturelle, à planter la croix sur tous les monuments, dans toutes les places publiques et les carrefours.

Mais où trouver cette *unité de principes et de vues*, ce *système* politique que réclame le président, que la France appelle de tous ses vœux, et qui ne se découvre ni dans aucun des anciens partis, ni dans la fusion, démontrée impossible, de ces partis? Interrogeons la seconde partie du message, celle qui en forme, pour ainsi dire, le dispositif.

Il faut, nous dit M. Louis Bonaparte, en revenir à l'élection du 10 décembre et en dégager la signification. Si tels ne sont pas les termes du message, c'en est du moins la pensée; car nous ne voulons pas chicaner sur les mots. Toujours un peu de personnalité se mêle dans les discours de l'homme politique, alors surtout que cet homme est président d'une République, et qu'il a nom Bonaparte.

Eh bien! nous admettons ce point de départ: l'élection de décembre. Quelle en est la signification? Qu'a voulu dire la France en nommant Louis Bonaparte président de la République, de préférence à Cavaignac et à Ledru-Rollin? A vous, élu de cinq millions et demi de suffrages, de nous l'apprendre. Que pensez-vous de vous-même? Que faut-il faire, à votre avis, *pour que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir?* Quelle politique, quelle direction sera la vôtre, puis-

qu'enfin, c'est vous-même qui le dites, la politique, l'opinion de la France, c'est vous?...

Ici nous ne retrouvons pas l'inspiration qui a dicté la première partie du message. En passant de l'exposé des motifs à la conclusion, Louis Bonaparte semble avoir perdu la conscience de lui-même : il ne comprend plus ni son mandat, ni son rôle. Comme les vieux partis, dont il se plaignait tout à l'heure, il met ses souvenirs personnels, ses fantaisies d'éducation, ses préjugés de race, au lieu et place de la pensée populaire.

« Tout un système a triomphé au 10 décembre, nous dit-il ; car LE NOM DE NAPOLÉON est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur, *ordre*, *autorité*, *religion*, *bien-être du Peuple*; à l'extérieur, *dignité nationale*. »

Paroles, paroles, et toujours paroles ! — Votre imagination s'égare, citoyen président; de ces hauteurs prophétiques d'où vous nous parliez tout à l'heure, vous ne discernez plus la réalité de la fiction.....

Ce qu'a vu la France, au 10 décembre, dans le nom de Napoléon, ce n'est pas un programme de gouvernement, sachez-le bien : c'est une *analogie*, et rien de plus. Comme votre oncle immortel, alors qu'il n'était encore que républicain, avait délivré la France des vieux partis et de l'anarchie; le pays vous a appelé, à votre tour, pour le délivrer d'abord des vieux partis, le parti IMPÉRIALISTE y compris ; en second lieu, de cette autorité que vous prétendez *relever*, et qui n'est plus autre chose pour la France que l'éternel instrument de son oppression et de ses douleurs.

Non, il ne s'agit plus, croyez-nous, de gouverner la France comme ont prétendu la gouverner tour à tour impérialistes, légitimistes, orléanistes et républicains. La France, sachez-le bien, est ingouvernable. Il s'agit de lui apprendre à faire ses affaires elle-même et de se gouverner toute seule. Là est le problème du siècle ; là, citoyen Bonaparte, est la signification de votre titre; là est pour notre époque la signification du grand nom de Napoléon.

Cessez donc d'interpréter à votre guise la *lettre* de la Constitution, et, après avoir obtenu déjà une augmentation de liste civile, de solliciter encore une prolongation de vos pouvoirs. Vous avez, si vous comprenez votre tâche, dix fois le temps nécessaire pour éteindre les partis, et fonder la liberté. Louis XIV disait, il y a deux siècles : *L'État, c'est moi* ! l'Empereur Napoléon, votre oncle, un peu comédien de son naturel, disait, il y a quarante ans : *La Révolution, c'est moi* ! Il était

dans la vérité de sa situation autant que Louis XIV. Osez dire à votre tour : *La Liberté, c'est moi* ! Prouvez-nous que votre candidature n'a point été une fringale dynastique, votre lettre du 18 août une réclame, et votre message d'hier un coup de tête : et ne vous inquiétez pas de la reconnaissance de la République.

(N° 35. — 4 novembre 1849.)

QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Le président de la République et la majorité de l'assemblée nationale, comme deux époux amoureux et fantasques, après quarante-huit heures de brouille, se sont réconciliés. Nous nous attendions à ce résultat; nous nous l'étions promis. Nous croyons même, s'il faut dire toute notre pensée, n'y avoir pas été entièrement étrangers.

Ainsi, le bénéfice le plus clair de toutes nos Révolutions, c'est de nous avoir amenés, en 1849, à faire un *cours expérimental* de droit constitutionnel. Le président de la République et la majorité législative ne peuvent ni faire ménage ensemble, ni vivre séparément. Quand ils ne se poursuivent pas, ils se battent : nous en avons comme cela jusqu'en 1852.

Deux choses ont été constatées par l'expérience de ces deux jours : l'une, c'est que, d'après le témoignage du président, la majorité est factieuse ; l'autre, c'est que, de l'aveu de la majorité, le président veut substituer à une politique de faction une politique personnelle.

Or, afin que la leçon produise tout son fruit, nous allons, comme les professeurs de mathématiques et les faiseurs de

rébus, sur les faits d'hier et d'avant-hier, proposer à nos lecteurs, ainsi qu'à nos confrères, un problème à résoudre.

Il est positif, d'une part, que la majorité de l'assemblée nationale est jésuite, et que son dessein est de rétablir le pape dans la plénitude de ses pouvoirs. L'expédition de Rome, cela est avoué, n'a pas eu d'autre but.

Il est certain, d'un autre côté, que le président de la République, sans qu'il puisse expliquer au juste pourquoi ni comment, a l'intention non moins formelle de faire rester nos soldats à Rome et de constitutionaliser le pape.

La politique de la majorité n'est autre que cette violation de la Constitution, qui a provoqué la manifestation du 13 juin.

La politique du président est, — sauf désaveu ou explication, — une protestation contre cette violation du pacte : ce serait, si elle venait à prévaloir, l'accomplissement des promesses du 16 avril et des vœux de la Constituante, une réparation envers le peuple romain.

Supposons que le président persiste dans son idée ; qu'il ordonne à l'armée d'expédition de prolonger son séjour à Rome ; qu'après sommation faite au pape de rentrer dans la ville, et d'accepter la Constitution qui, sous la protection des baïonnettes françaises, lui sera offerte par le Peuple romain, il convoque, *motu proprio*, les assemblées primaires ; qu'enfin, dans le cas où l'Autriche, Naples et l'Espagne interviendraient pour empêcher cette proclamation de la liberté et de la nationalité du Peuple romain, il pose aux trois puissances coalisées le *casus belli* et donne à nos soldats l'ordre de la résistance.

Le président, en réparant le crime commis contre la République romaine par ces hommes qu'il a si justement flétris du nom de factieux, ne ferait, après tout, que suivre les intentions de la Constituante : loin de violer la Constitution, il y rentrerait.

Mais supposons en même temps que la majorité, non moins opiniâtre, repousse cette politique ; qu'elle maintienne la violation dont elle s'est rendue coupable, et pour sanction de sa volonté prépondérante, en vertu de l'article 5 de la Constitution, qui porte : « *Le président de la République ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale,* » — elle refuse au président son concours et l'impôt.

Le président, s'il cède à la majorité, se rend complice d'une violation de la Constitution. — S'il passe outre, et qu'il agisse sans le consentement de l'Assemblée, il viole la Constitution.

Or, le président est responsable de tous les actes du gouvernement. Nous demandons, en conséquence, comment il lui est

possible, dans l'hypothèse que nous venons de faire, et qui est presque une réalité, de rester dans la Constitution, et de mettre sa responsabilité à couvert ?

La question romaine n'étant qu'un des mille exemples de la contradiction que soulève la division des pouvoirs, et les éventualités du conflit se multipliant tous les jours, nous attachons la plus grande importance à une solution.

(N° 36. — 5 novembre.)

Paris, 4 novembre.

QU'EST-CE QUE LE GOUVERNEMENT ? QU'EST-CE QUE DIEU ?

Qu'est-ce que le Gouvernement ? Quel est son principe, son objet, son droit ? — Telle est incontestablement la première question que se pose l'homme politique.

Or, à cette question en apparence si simple, et dont la solution semble si facile, il se trouve que la foi seule peut répondre. La philosophie est aussi incapable de démontrer le Gouvernement que de prouver Dieu. L'autorité, comme la Divinité, n'est point matière de savoir ; c'est, je le répète, matière de foi.

Cet aperçu, si paradoxal au premier coup d'œil, et pourtant si vrai, mérite quelques développements. Nous allons essayer, sans aucun appareil scientifique, de nous faire comprendre.

Le principal attribut, le trait signalétique de notre espèce, après la PENSÉE, est de *croire*, et avant toutes choses de croire en Dieu. Parmi les philosophes, les uns voient dans cette foi à

un Être supérieur une prérogative de l'humanité ; d'autres n'y découvrent que sa faiblesse. Quoi qu'il en soit du mérite ou du démérite de la croyance à l'existence de Dieu, il est certain que le début de toute spéculation métaphysique est un acte d'adoration du *Créateur :* c'est ce que l'histoire de l'esprit humain, chez tous les peuples, constate universellement.

Mais qu'est-ce que Dieu ? Voilà ce que demandent aussitôt, et d'un mouvement invincible, le croyant et le philosophe. Et comme corollaire de cette première interrogation, ils se posent immédiatement celle-ci : Quelle est de toutes les religions la meilleure ? En effet, s'il existe un Être supérieur à l'Humanité, il doit exister aussi un système de rapports entre cet Être et l'Humanité : quel est donc ce système ? La recherche de la meilleure religion est le second pas que fait l'esprit humain dans la Raison et dans la Foi.

A cette double question, pas de réponse possible. La définition de la Divinité échappe à l'intelligence. L'humanité a été tour à tour fétichiste, idolâtre, chrétienne et bouddhiste, juive et mahométane, déiste et panthéiste : elle a adoré tour à tour les plantes, les animaux, les astres, le ciel, l'âme du monde, et finalement elle-même : elle a erré de superstition en superstition, sans pouvoir saisir l'objet de sa croyance, sans parvenir à déterminer son Dieu. Le problème de l'essence et des attributs de Dieu et du culte qui lui convient, comme un piége tendu à son ignorance, tourmente l'humanité dès sa naissance. Les Peuples se sont égorgés pour leurs idoles, la société s'est épuisée à l'élaboration de ses croyances, sans que la solution ait avancé d'un pas.

Le déiste, le panthéiste comme le chrétien et l'idolâtre, est réduit à la foi pure. On dirait même, et c'est le seul progrès que nous ayons fait dans cette étude, qu'il répugne à la raison de connaître et de savoir Dieu : il ne nous est donné que d'y croire. Et c'est pour cela qu'à toutes les époques, et sous toutes les religions, il s'est rencontré un petit nombre d'hommes, plus hardis en apparence que les autres, qui, ne comprenant pas Dieu, ont pris le parti de le nier : on leur a donné le nom d'*esprits forts* ou d'*athées*.

Mais il est évident que l'athéisme est encore moins logique que la foi. Le fait primitif, irréfragable, de la croyance spontanée à l'Être suprême subsistant toujours, et le problème que ce fait implique se posant invinciblement, l'athéisme ne pouvait être accepté comme solution. Bien loin qu'il témoignât de la force de l'esprit, il ne prouvait que son désespoir. Aussi en est-il de l'athéisme comme du suicide : il n'a été embrassé que

par le très-petit nombre. Le Peuple l'a eu toujours en horreur.

Les choses étaient ainsi. L'humanité semblait placée éternellement entre une question insoluble et une négation impossible, lorsque, sur la fin du dernier siècle, un philosophe, Kant, aussi remarquable par sa profonde piété que par l'incomparable puissance de sa raison, s'avisa d'attaquer le problème théologique d'une façon toute nouvelle.

Il ne se demanda plus, comme tout le monde avait fait avant lui : Qu'est-ce que Dieu? et quelle est la vraie religion? D'une question de *fait* il fit une question de *forme*, et il se dit : D'où vient que je crois en Dieu? Comment, en vertu de quoi se produit dans mon esprit cette idée? Quel en est le point de départ et le développement? Quelles sont ses transformations, et, au besoin, sa décroissance? Comment, enfin, est-ce que, dans l'âme religieuse, les choses se passent?

Tel fut le plan d'études que se proposa, sur Dieu et la Religion, le philosophe de Kœnigsberg. Renonçant à poursuivre davantage le contenu, ou la réalité de l'idée de Dieu, il se mit à faire, si j'ose ainsi dire, la biographie de cette idée. Au lieu de prendre, comme un anachorète, pour objet de ses méditations, Dieu en soi, il analysa la foi en Dieu, telle que la lui offrait une période religieuse de six mille ans. En un mot, il considéra dans la religion, non plus une révélation externe et surnaturelle de l'Être infini, mais un phénomène de notre entendement.

Dès ce moment le charme fut rompu : le mystère de la religion fut révélé à la philosophie. Ce que nous cherchons et que nous voyons en Dieu, comme parlait Malebranche, ce n'est point cet être, ou, pour parler plus juste, cette entité chimérique, que notre imagination agrandit sans cesse, et qui, d'apres la notion que s'en fait l'esprit, devant être tout, par cela même ne peut dans la réalité être rien : c'est notre propre idéal, c'est l'Humanité.

Ce que le théologien poursuit à son insu, dans le dogme qu'il enseigne, ce ne sont pas les mystères de l'infini : ce sont les lois de notre liberté, collective et individuelle. L'âme humaine ne s'aperçoit point d'abord par la contemplation réfléchie de son moi, ainsi que l'entendent les psychologues : elle s'aperçoit hors d'elle-même, comme si elle était un être différent, placé vis-à-vis d'elle : c'est cette image qu'elle appelle Dieu.

Ainsi, la morale, la justice, l'ordre, les lois, ne sont plus choses révélées d'en haut, imposées à notre libre arbitre par

un soi-disant créateur, inconnu, inintelligible ; ce sont choses qui nous sont propres et essentielles comme nos facultés et nos organes, comme notre chair et notre sang. En deux mots : Religion et Société sont termes synonymes ; l'Homme est sacré pour lui-même comme s'il était Dieu. Le catholicisme et le socialisme, identiques pour le fond, ne diffèrent que par la forme : ainsi s'expliquent à la fois, et le fait primitif de la croyance en Dieu, et le progrès irrécusable des religions.

Or, ce que Kant a fait il y a près de soixante ans pour la religion ; ce qu'il avait fait auparavant pour la certitude ; ce que d'autres avant lui avaient essayé pour le bonheur ou le souverain bien, la *Voix du peuple* se propose de l'entreprendre pour le gouvernement.

Après la croyance en Dieu, celle qui occupe le plus de place dans la pensée générale est la croyance à l'autorité. Partout où il existe des hommes groupés en société, on retrouve, avec le rudiment d'une religion, le rudiment d'un pouvoir, l'embryon d'un gouvernement. Ce fait est aussi primitif, aussi universel, aussi irrécusable que celui des religions.

Mais qu'est-ce que le pouvoir, et quelle est la meilleure forme de gouvernement ? Car il est clair que, si nous parvenions à connaître l'essence et les attributs du pouvoir, nous saurions du même coup quelle est la meilleure forme à lui donner, quelle est de toutes les constitutions la plus parfaite. Nous aurions de la sorte résolu l'un des deux grands problèmes posés par la Révolution de février : nous aurions résolu le problème politique, principe, moyen ou but, — nous ne préjugeons rien, — de la réforme sociale.

Eh bien, sur le gouvernement comme sur la religion, la controverse dure depuis l'origine des sociétés et avec aussi peu de succès. Autant de gouvernements que de religions, autant de théories politiques que de systèmes de philosophie : c'est-à-dire pas de solution. Plus de deux mille ans avant Montesquieu et Machiavel, Aristote, recueillant les définitions diverses du gouvernement, le distinguait suivant ses formes : patriarchies, démocraties, oligarchies, aristocraties, monarchies absolues, monarchies constitutionnelles, théocraties, républiques fédératives, etc. Il déclarait, en un mot, le problème insoluble. Aristote, en matière de gouvernement, comme en matière de religion, était sceptique. Il n'avait foi en Dieu ni en l'Etat.

Et nous qui, en soixante années, avons usé sept ou huit espèces de gouvernements ; qui, à peine entrés en république, sommes déjà las de notre Constitution ; nous pour qui l'exercice

du pouvoir n'a été, depuis la conquête des Gaules par Jules César jusqu'au ministère des frères Barrot, que la pratique de l'oppression et de l'arbitraire; nous enfin qui assistons en ce moment aux saturnales des gouvernements de l'Europe, avons-nous donc plus de foi qu'Aristote? N'est-il pas temps que nous sortions de cette malheureuse ornière, et qu'au lieu de nous épuiser davantage à la recherche du meilleur gouvernement, de la meilleure organisation à faire de l'idée politique, nous posions la question, non plus sur la réalité, mais sur la légitimité de cette idée?

Pourquoi croyons-nous au gouvernement?

D'où vient, dans la société humaine, cette idée d'autorité, de pouvoir, cette fiction d'une personne supérieure, appelée l'Etat?

Comment se produit cette fiction? Comment est-ce qu'elle se développe? Quelle est sa loi d'évolution, son économie?

N'en serait-il point du gouvernement comme de Dieu et de l'absolu, qui ont si longtemps et si infructueusement occupé les philosophes? Ne serait-ce pas encore une des conceptions primogènes de notre entendement, auxquelles nous donnons à tort le nom d'idées, et qui, sans réalité, sans réalisation possible, n'expriment qu'un indéfini, n'ont d'essence que l'arbitraire?

Et puisque, relativement à Dieu et à la religion, l'on a trouvé déjà, par l'analyse philosophique, que, sous l'allégorie de ses mythes religieux, l'humanité ne poursuit autre chose que son propre idéal, ne pourrions-nous chercher encore ce qu'elle veut sous l'allégorie de ses mythes politiques? Car enfin, les institutions politiques, si différentes, si contradictoires, n'existent ni par elles-mêmes ni pour elles-mêmes; ainsi que les cultes, elles ne sont point essentielles à la société : ce sont des formules ou combinaisons hypothétiques, au moyen desquelles la civilisation se maintient dans une apparence d'ordre, ou, pour mieux dire, cherche l'ordre. Quel est donc, encore une fois, le sens caché de ces institutions, le but réel où vient s'évanouir le concept politique, la notion de gouvernement?

En deux mots, au lieu de voir dans le gouvernement, avec les absolutistes, l'organe et l'expression de la société; avec les doctrinaires, un instrument d'ordre, ou plutôt de police; avec les radicaux, un moyen de révolution, essayons d'y voir simplement un phénomène de la vie collective, la représentation externe de notre droit, l'éducation de quelqu'une de nos facultés. Qui sait si nous ne découvrirons point alors que toutes ces formules gouvernementales, pour lesquelles les peuples et les citoyens s'entr'égorgent depuis soixante siècles, ne sont

qu'une fantasmagorie de notre esprit, que le premier devoir d'une raison libre est de renvoyer aux musées et aux bibliothèques?

Telle est la question posée et résolue dans les *Confessions d'un Révolutionnaire*, et dont la *Voix du Peuple* se propose, à l'aide des faits que lui fournissent et le pouvoir et les partis qui se le disputent, de donner jour par jour le commentaire.

De même que la religion, le gouvernement est une manifestatation de la spontanéité sociale, une préparation de l'humanité à un état supérieur.

Ce que l'humanité cherche dans la religion et qu'elle appelle Dieu, c'est elle-même.

Ce que le citoyen cherche dans le gouvernement, et qu'il nomme *roi*, *empereur* ou *président*, c'est lui-même aussi, c'est la liberté.

Hors de l'humanité, point de Dieu; le concept théologique n'a pas de sens : — hors de la liberté, point de gouvernement; le concept politique est sans valeur.

La meilleure forme de gouvernement, comme la plus parfaite des religions, prise au sens littéral, est une idée contradictoire. Le problème n'est pas de savoir comment nous serons le mieux gouvernés, mais comment nous serons le plus libres. La liberté adéquate et identique à l'ordre, voilà tout ce que contiennent de réel le pouvoir et la politique. Comment se constitue la liberté absolue, synonyme d'ordre : voilà ce que nous enseignera l'analyse des différentes formules de l'autorité. Pour tout le reste, nous n'admettons pas plus le gouvernement de l'homme par l'homme que l'exploitation de l'homme par l'homme....

Ainsi, la marche que nous nous proposons de suivre, en traitant la question politique et en préparant les matériaux d'une révision constitutionnelle, sera la même que nous avons suivie jusqu'à ce jour, en traitant la question sociale. La *Voix du peuple*, en complétant l'œuvre de ses prédécesseurs, sera fidèle à leurs errements.

Que disions-nous dans ces deux feuilles, tombées l'une après l'autre sous les coups de la réaction et de l'état de siége?

Nous ne demandions point, comme l'avaient fait jusqu'alors nos devanciers et nos confrères :

Quel est le meilleur système de communauté? la meilleure organisation de la propriété? — Ou bien encore : Lequel vaut le mieux de la propriété ou de la communauté? de la théorie

de Saint-Simon ou de celle de Fourier, du système de Louis Blanc ou de celui de Cabet?

A l'exemple de Kant, nous posions ainsi la question :

Comment est-ce que l'homme possède? Comment s'acquiert le propriété? Comment se perd-elle? Quelle est la loi de son évolution et de sa transformation? Où va-t-elle? Que veut-elle? Que représente-t-elle enfin? Car il appert suffisamment, par le mélange indissoluble de biens et de maux qui l'accompagnent, par l'arbitraire qui fait son essence (*jus utendi et abutendi*) et qui est la condition *sine quâ non* de son intégralité, qu'elle n'est encore, de même que la religion et le gouvernement, qu'une hypothèse, ou mieux, une hypotypose de la société, une manifestation allégorique d'une conception de notre intelligence.

Comment ensuite est-ce que l'homme travaille? Comment s'établit la comparaison des produits? Comment s'opère la circulation dans la société? à quelles conditions? suivant quelles lois?

Et la conclusion de toute cette monographie de la propriété a été celle-ci :

La propriété indique fonction ou attribution; la communauté, réciprocité d'action; l'usure, toujours décroissante, identité du travail et du capital.

Pour opérer le dégagement et la réalisation de tous ces termes, jusqu'à présent enveloppés sous les vieux symboles propriétaires, que faut-il? Que les travailleurs se garantissent les uns aux autres le travail et le débouché; à cette fin, qu'ils acceptent comme monnaie leurs obligations réciproques.

Eh bien, nous disons aujourd'hui :

La liberté politique résultera pour nous, comme la liberté industrielle, de notre mutuelle garantie. C'est en nous garantissant les uns aux autres la liberté, que nous ferons un valet de ce gouvernement dont la destination est de symboliser la devise républicaine : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*; laissant à notre intelligence le soin de résoudre le problème. Or, quelle est la formule de cette garantie politique et libérale? Le suffrage universel.

Réforme économique et sociale, par l'organisation du crédit;

Réforme politique, par l'organisation du suffrage universel : tel est le programme de la *Voix du peuple*.

La Révolution marche, s'écriait hier, à propos du message de Louis Bonaparte, une feuille absolutiste. Ces gens-là ne voient la Révolution que dans les catastrophes et les coups d'Etat.

Nous disons à notre tour : Oui, la Révolution marche, car elle a trouvé des interprètes. Nos forces peuvent faillir à la tâche ; notre dévouement, jamais !

(N° 37. — 6 novembre 1849.)

POLITIQUE PERSONNELLE

Nous commençons par déclarer au *National* que nous n'avons jamais été, sur la valeur *subjective* du message de Louis Bonaparte, d'une autre opinion que la sienne : nous le lui prouverons tout à l'heure. Mais comme nous avons l'habitude, en matière politique, de dépersonnaliser les questions, de ne considérer que les actes, et de compter les intentions pour rien, notre confrère voudra bien nous permettre de persister dans notre méthode. *Par divers chemins on arrive à pareille fin*, dit le proverbe.

Depuis que le président de la République, d'abord par sa lettre du 18 août, et plus tard par son message, a révélé l'intention de faire prévaloir sa politique sur celle de la majorité, toutes les fractions parlementaires, tous les journaux se sont unis dans une commune réprobation contre cette tentative de gouvernement personnel. Tous, à l'apparence d'un danger qui, suivant ceux-ci, menaçait la liberté ; qui, suivant ceux-là, compromettait l'ordre, se sont à l'envi réfugiés dans la Constitution. Tel et si grand aujourd'hui est le besoin de s'appuyer sur cette base solide de notre premier contrat social.

Il s'agit de bien s'entendre, et sur ce qu'on nomme *politique personnelle*, et sur le respect de la majorité ; qu'importe au président de la République la Constitution ?

Rappelons d'abord les faits.

Est-il vrai, oui ou non, que la politique soutenue par le

président, et qui est surtout relative aux affaires de Rome, est l'expression pure de la volonté de l'assemblée constituante? Est-il vrai, oui ou non, que cette politique est la seule réparation possible de l'injure faite au peuple romain, la seule justification des accusés de Versailles, enfin la seule révolutionnaire? — Nous en appellerions au besoin au *National* lui-même, à son numéro de ce matin.

Nous savons, comme tout le monde, qu'autre chose sont les intentions de Louis Bonaparte, autre chose sa politique; nous savons qu'à l'aide de cette question romaine, il essaye de capter la faveur de la presse républicaine et de la gauche parlementaire, comptant par là, après avoir brouillé davantage encore les affaires du pays et de l'Europe, se frayer un chemin au consulat ou ailleurs. Nous n'avons pas été dupes le moins du monde de cette tactique éminemment *bonapartiste*, surtout après la formation du dernier ministère. Qui, plus que nous, a combattu la personnalité de Louis Bonaparte? Nous n'avons pas attendu au 1er novembre 1849.

Mais la suspicion, très-légitime d'ailleurs, qui frappe le citoyen Louis Bonaparte, n'infirme point les actes authentiques et officiels du président de la République : elle ne change rien à ce fait très-positif, qu'en ce moment, sur la question romaine, grâce à l'abandon de la majorité, et au refus de confiance de la minorité, le président de la République est le seul représentant et le véritable organe de la Révolution.

Tout ce qui se fait contre lui, sous prétexte de politique personnelle, est tout simplement aussi de la personnalité, personnalité de concurrence et personnalité de réaction.

Lorsque, par exemple, le *Temps* recommande à l'extrême gauche de combattre tout ministère qui ne sera pas pris dans ses rangs, et conséquemment toute politique dont elle n'aura pas l'initiative, que fait-il autre chose que de la personnalité? que de mettre les hommes à la place des principes, l'intérêt de coterie ou de boutique à la place de l'honneur national et du droit?

Lorsque la *Réforme*, à propos du mot d'ordre attribué à M. Thiers, recommande à cette même gauche de *s'abstenir*, n'est-ce point encore, au lieu de la politique révolutionnaire, de la tactique personnelle?

Lorsque le *National*, dans sa correspondance d'Italie, reconnaît que l'honneur et la dignité de la République ne permettent pas de rappeler notre armée, et que, dans ses Premiers-Paris, il empêche le président d'agir, en se rangeant du côté de

la majorité, ne tombe-t-il pas dans une contradiction toute personnelle?

Lorsque la *Presse*, si dévouée à l'ordre, si avide d'impartialité, et généralement si désintéressée dans ses critiques, garde le silence sur cette mauvaise foi inséparable de l'esprit de parti, n'est-ce point une conséquence de la politique de non-intervention particulière à ce journal, et toute personnelle à M. de Girardin?

De la presse républicaine, passons à la presse conservatrice.

Est-ce que la politique de MM. Odilon Barrot et Dufaure, laquelle n'était ni celle du message, ni celle du *motu proprio*, qui a été étouffée entre la politique de la Montagne blanche et la politique de la Montagne rouge; est-ce que cette politique équivoque n'était pas personnelle à ses auteurs? La conséquence du vote de l'Assemblée, qui donne raison au rapport de M. Thiers, au sens le plus réactionnaire, n'était-elle pas la retraite de ces deux ministres? Le message de Louis Bonaparte a-t-il fait autre chose, après tout, que tirer cette conséquence?

Enfin, quant à la politique de MM. Thiers et de Montalembert, soutenue par le *Constitutionnel*, et par tout le parti absolutiste et clérical, est-ce que cette politique n'est pas personnelle aux jésuites?

Mais ici se pose une question grave.

La politique des jésuites, nous dit-on, cette politique que tout cœur français réprouve et contre laquelle proteste le président, ayant obtenu l'assentiment de la majorité, de personnelle qu'elle était à M. Thiers, est devenue *légale*.

A ce titre, et aux termes de la Constitution, qu'elle viole pourtant, elle est censée être la politique du pays; elle a droit au respect de la minorité comme du président de la République. Quand la majorité de l'Assemblée a prononcé, il n'est plus permis au chef du pouvoir exécutif de suivre une impulsion contraire, dût-il concourir, malgré lui, à la violation de la Constitution et à sa propre déchéance. La légalité passe avant la constitutionnalité. Pour comble de contradiction, cette jurisprudence, prétendue constitutionnelle, est commune aux royalistes et aux républicains.

En vérité, la République est merveilleusement servie par ses journaux et ses représentants. Parce que les absolutistes sont en majorité dans l'Assemblée, on en conclut que la violation de la Constitution est chose légale; et parce que Louis Bonaparte, que nous distinguons ici du président de la République, est suspect de prétendance, on repousse de toutes parts la politique indiquée par lui, comme plus conforme à la

justice, à la Constitution, à la Révolution ! En sorte que, de la gauche comme de la droite, tout le monde conclut à la réaction. Eh ! trembleurs, faites d'abord justice aux Romains, dont vous avez détruit la liberté politique et l'État : c'est votre premier devoir, et rien ne vous dispense de le remplir, même à vos risques et périls. Vous ferez après, s'il y a lieu, justice des intentions de Louis Bonaparte.

Nous ne sommes pas suspects de dévotion envers la présidence : nous nous sommes, des premiers, prononcés contre cette institution, et nous n'avons depuis cessé d'en combattre le principe. Nous ne pouvons cependant admettre l'hypothèse en vertu de laquelle on arrive droit à ce résultat monstrueux, de faire servir le chef, supposé intelligent, du pouvoir exécutif, d'instrument aveugle à la violation du pacte fondamental, et qui consiste à dire que, devant la volonté de la majorité représentative, la volonté du pouvoir exécutif disparaît.

Cette doctrine ne va pas à moins qu'à cette conséquence absurde, savoir, que les agents de l'autorité doivent donner en masse leur démission chaque fois qu'une majorité factieuse exigera d'eux qu'ils violent la Constitution, qu'ils ont au contraire juré de défendre. Dans l'État, comme dans l'individu, la volonté ou l'action ne se scinde pas ; les deux facultés dont elle se compose, le conseil et l'exécution sont indissolublement unies ; et, bien que la Constitution de 1848 les ait séparées et personnifiées en des individus distincts, cependant il est vrai de dire que l'antagonisme répugne à leur nature, et qu'en droit, sur une question constitutionnelle, le conflit des pouvoirs est inadmissible.

Quelle sera donc la solution, lorsque, en fait, le conflit viendra à éclater ?

La solution, pour nous, elle est dans l'appel au peuple, elle est dans la manifestation légale. La solution, elle se plaide en ce moment à Versailles, devant les hauts jurés et la haute cour. L'expédient est fâcheux, sans doute : avec la Constitution du 4 novembre, il n'y en a pas d'autre.

De la situation anormale qui nous est faite en ce moment, et par la politique réactionnaire de la majorité, et par la politique ambitieuse du président, nous déduirons à la fois un enseignement et un conseil. Le conseil sera pour Louis Bonaparte, l'avertissement pour le pays.

A Louis Bonaparte nous rappellerons que la lettre de la Constitution l'oblige ; que son premier devoir, à lui le subordonné de l'Assemblée, alors que la Constitution est violée, n'est point de s'insurger contre les décisions de la majorité,

mais de faire appel au pays; que si ses intentions sont vraiment constitutionnelles et républicaines, sa conduite est tracée d'avance, il n'a qu'à se joindre aux accusés de Versailles et prendre parti pour la gauche contre la réaction; que, hors de là, toute instance de sa part n'est qu'une pure dérision, et qu'il serait fort mal venu à tenter un coup d'État, où il trouverait devant lui et la majorité et la minorité.

En deux mots, Louis Bonaparte est-il pour ou contre la manifestation du 13 juin? Qu'il réponde, ou qu'il se taise.

Au pays nous dirons : C'est ainsi que sont gouvernées les nations qui ne savent se gouverner elles-mêmes, et qui se montrent réfractaires à la liberté. C'est ainsi que seront menées, au dedans et au dehors, les affaires de la République, tant que nous aurons *au-dessus* de nous cette personne fictive ou morale qui s'appelle l'État, et qui n'est autre que le faisceau du despotisme, porté tour à tour par les partis et les coteries. En vain nous faisons des Constitutions et des lois : les lois, on les élude par l'interprétation; les Constitutions, on les élude par la légalité du scrutin.

Tout le monde, avec plus ou moins de bonne foi, se réclame aujourd'hui de la Constitution. Depuis le président Louis Bonaparte jusqu'à la *Voix du Peuple*, tout le monde a la prétention de faire prévaloir ses idées et sa politique, en respectant la Constitution.

Or, la Constitution, c'est la Révolution; et la Révolution, rien ne saurait l'arrêter : elle marche aussi bien par la résistance des majorités que par leur impulsion; elle fait route par les abîmes et les coupe-gorge comme par la plaine et le grand chemin.

Toute la question est donc de savoir si la Révolution s'accomplira par la paix ou par la guerre; par l'accord des pouvoirs et la mutuelle tolérance des partis, ou par l'anarchie. A défaut de la suffisance du pacte, il y a la prudence et le patriotisme : la vertu du cœur peut toujours corriger les erreurs de la raison.

Aujourd'hui, nous ne trouvons, nulle part, ni cœur, ni raison.

La gauche, par une misérable rivalité et une ridicule terreur, méconnaît ses propres principes; la droite ne prend ses inspirations que dans son égoïsme; le président s'efforce d'exploiter à son profit la dernière étincelle d'honneur national; et ceux qui ont voulu défendre le droit, la liberté, la nationalité, on les juge à Versailles.

Que pense de tout cela le pays?

(N° 39. — 8 novembre.)

SAINTE-PÉLAGIE A L'ÉLYSÉE, SALUT

En vérité, le président de la République ferait bien, par quelque coup de son métier, de venir en aide à la *Voix du Peuple*. Nous sommes accusés, à cause de lui, de bonapartisme. . . . . Pour Dieu et pour l'honneur de la *Voix du Peuple*, levez-vous donc, citoyen président ! vous appelez-vous *Bonaparte ?* . . . .

Écoutez ce qu'on dit de vous :

Rien n'empêche le président d'avoir une politique différente de celle de l'Assemblée, cela est certain. *Il le pourrait, s'il le voulait.* Mais le veut-il ? Voilà la question. A cet égard, nous nous sommes déclarés incrédules, et nous avons expliqué pourquoi.

Nous ne nions pas que le renvoi du ministère Barrot, et quelques expressions du message, n'impliquent un certain désaccord entre le président et la majorité. Mais sur quels points porte ce dissentiment entre l'élu du 10 décembre et les *anciens partis ?* Voilà ce qu'il faut comprendre et ce qu'il importe de déterminer.

Ces anciens partis, ce sont les serviteurs de deux royautés défuntes. Quand les fidèles de M. le comte de Chambord ou les amis de la maison d'Orléans font en public la confidence de leurs regrets, quand ils formulent leurs prétentions, quand ils font sonner haut leurs espérances, il est bien clair que M. Bonaparte ne peut alors être de leur avis. Ces sentiments-là ne sont pas les siens. Il a d'autres visées. Il poursuit un autre but. Sous ce rapport il a naturellement, nécessairement, une politique personnelle. Nous l'accordons.

Mais les questions dynastiques sont-elles aujourd'hui les seules questions pendantes ? Evidemment non. Il s'agit encore, il s'agit surtout, de savoir si l'on adoptera ou si l'on niera les principes de la Révolution de février ; si l'on tirera de ces principes leurs légitimes conséquences ; si, entrant résolûment dans la voie démocratique, on accordera au Peuple les réformes sociales qu'il demande, les institutions dont il a besoin ; si

l'on s'établira pour toujours, et sans arrière-pensée, sur le terrain de la Constitution; si l'on cessera de considérer la République comme une auberge où l'on s'abrite momentanément, en attendant que le temps s'éclaircisse, et que le chemin devienne plus praticable. Ici le désaccord cesse; et si M. le président a d'autres vues que l'Assemblée nationale, on avouera qu'il ne l'a pas encore prouvé.

Laissons de côté, nous y consentons, tout ce qui a précédé le message du 31 octobre. Prenons ce message pour point de départ, et supposons, pour un moment, qu'il signifie quelque chose. Que reste-t-il aujourd'hui de tout ce qu'on s'était efforcé d'y voir?

Après le texte est venu le commentaire. M. d'Hautpoul a-t-il annoncé un changement de politique? M. Ferdinand Barrot, hier encore, ne s'est-il pas déclaré résolu à marcher sur les traces de ses prédécesseurs?

On parle de la question romaine, de la fameuse lettre du 18 août, de ce programme repoussé par l'assemblée, abandonné par l'ancien ministère, et qui, grâce au nouveau, va devenir enfin une vérité..... De bonne foi, le croyez-vous? Si on l'eût voulu réellement, est-ce bien au légitimiste M. d'Hautpoul qu'on aurait confié l'exécution d'une telle œuvre? — Mais M. d'Hautpoul reste à Paris. Un autre général va partir à sa place, un homme dévoué aux principes libéraux, et qui saura bien avoir raison de la réaction cléricale. — Ah! vraiment. Eh bien! il est nommé cet autre général, destiné à réparer les fautes de M. Oudinot. Savez-vous qui l'on a choisi? M. Baraguay-d'Hilliers!

Entendez cela, citoyen président. On vous reproche de n'avoir de commun avec les républicains que la haine pour la dynastie de Bourbon et la dynastie d'Orléans. On dit que, hors cette question de dynasties, vous êtes un vrai réactionnaire, un parfait absolutiste; que tout le différend entre vous et la majorité provient de ce que vous sollicitez pour vous-même ce que ceux-ci veulent n'accorder qu'à Chambord, ce que ceux-là réservent à Joinville; qu'au fond vous n'avez pas de politique personnelle, mais seulement une ambition personnelle; bref, que vous êtes vous-même, ni plus ni moins que les anciens partis, un *factieux*!

Sans doute, observe le *National*, — car c'est de lui qu'est l'article cité plus haut, — sans doute le président *pourrait, s'il voulait*, avoir une politique différente de celle de l'Assemblée. Mais il ne le veut pas, parce qu'il est le compétiteur des deux prétendants; en un mot, parce qu'il n'est pas républicain.

Si, pourtant, demande la *Voix du Peuple*, il convenait au président, par rivalité dynastique ou par tout autre cause, d'avoir tout à coup, sur une question spéciale, une politique conforme aux intérêts de la Révolution, devrait-on, sous prétexte de suspicion légitime, l'abandonner aux coups de la majorité, et négliger ainsi les intérêts les plus précieux de la Révolution?

Quelle conduite tenir alors? C'est une hypothèse que fait la *Voix du Peuple*.

Si, disons-nous, le président Louis Bonaparte, après avoir voulu une fois, deux fois, nommait à la troisième un ministère de républicains, choisis dans la nuance du *National* par exemple, devrait-on alors croire que le président a *voulu ?* Devrait-on, sauf le respect inviolable de la Constitution, appuyer le président contre la majorité?

De plus, si, par cas extrême, la décision de la majorité portait atteinte à la Constitution, devrait-on engager le président à se soumettre à cette décision, ou à faire appel au Peuple? Et faudrait-il, pour résoudre un pareil problème, chercher des exemples en Amérique, sur les bords de l'Orégon ou du Mississipi?

Il semble que la question soit bien et carrément posée, n'est-il pas vrai? que la pudeur républicaine du *National*, de la *Réforme* et du *Temps*, soit parfaitement à couvert, et que leur puritanisme anti-dynastique n'ait rien à redouter de cette supposition éminemment parlementaire?

Le *National* ne veut rien entendre. — Il *ne veut pas!* nous répond-il avec obstination, comme s'il était sûr du fait. *Il ne veut pas!* répètent en chœur le *Temps* et la *Réforme*. Leur auriez-vous donc fait, citoyen Bonaparte, quelques avances, tout à coup abandonnées? Évidemment, il y a là-dessous quelque chose. Nos confrères en savent plus qu'ils n'en osent dire ; et vous, président de la République, vous en pensez plus long qu'il ne s'en aperçoit dans vos messages. Or, afin que nous autres, qui ne voulons être ni ministres, ni président de la République, qui avons juré de ne tremper jamais dans aucun gouvernement, nous sachions cependant à quoi nous en tenir, et qu'on ne nous prenne point pour dupes, nous vous supplions humblement, dans l'intérêt de votre popularité et de la nôtre, de répondre à notre question.

Décidément, le président de la République est-il pour ou contre le *motu proprio?* — Nous n'en demanderons, pour le moment, pas davantage. Louis Bonaparte est un républicain du lendemain : avec les néophytes, il convient de ménager les transitions.

Si le président est pour le *motu proprio*, il accepte, par là même, le vote de la majorité de l'assemblée législative. Il faut qu'il prenne avec lui MM. Thiers, Berryer et Montalembert, comme il a déjà pris les généraux d'Hautpoul et Baraguay-d'Hilliers ; qu'il retire son message, et qu'il attende avec rési-

gnation de la Providence des Jésuites ce qu'il lui plaira faire de lui.

S'il est contre le *motu proprio*, il se range par conséquent à l'avis de la majorité de l'assemblée constituante, il pactise avec les manifestants du 13 juin. Dans ce cas, sa conduite est toute tracée : mettre à néant le procès de Versailles; rappeler Ledru-Rollin, Considérant et leurs amis; former un ministère de gauche, et braver, avec les Républicains, les foudres de la majorité : nous n'aurons pas besoin pour cela de violer la Constitution.

Sans garantie, toutefois, de l'empire ni du consulat.

Voulez-vous, citoyen Bonaparte; ou ne voulez-vous pas?

(N° 46. — 15 novembre 1849.)

MOUVEMENT DE LA RÉVOLUTION

LE SOCIALISME ET L'IMPOT, par M. Émile de Girardin.

(PREMIER ARTICLE)

Tandis que les vieux partis intriguent et conspirent, que le président de la République écrit lettres sur messages, que les sectes s'affaissent, que les agitateurs se débattent dans le vide, que les eunuques du socialisme occupent le parterre de petites propositions philanthropiques expédiées d'outre-Manche, que les orateurs du 13 juin abandonnent leur poste, ajoutant au désastre d'une condamnation prévue, la défection de leur éloquence; tandis que le prolétariat voit ses intérêts de plus en plus compromis par ses politiques et ses théologiens : l'idée

révolutionnaire, positive et mathématique, recrute partout de nouveaux apôtres, et poursuit sa marche triomphale. Sur chaque point de l'Europe, on la voit se poser dans sa triple formule, triple négation de l'autorité religieuse, politique, industrielle, en un mot, du gouvernement de l'homme par l'homme. Mazzini et Félix Pyat, à Lausanne, la saluent en même temps, l'expriment dans le même langage.

La classe moyenne, après un moment de surprise, revient de ses terreurs : toujours mercantile, toujours pratique, elle s'est mise à considérer la Révolution démocratique et sociale par son côté utilitaire ; et, chose étrange, tandis que les théories émancipatrices sont dédaignées ou méconnues par les initiateurs du mouvement, par les premiers hérauts de la Révolution, elle songe tout simplement à en tirer profit. Le bourgeois estime une révolution par ce qu'elle lui rapporte, non de gloire ou de fumée, mais de bénéfice. Comme sous Louis le Gros, et pendant toute la durée du moyen âge ; comme en 89, 92, 99 1814, 1830 et 1848, vous verrez la classe moyenne opérer la Révolution ; vous la verrez affranchir de ses propres mains le prolétariat son esclave ; c'est par elle que s'accomplit ce grand revirement économique, dont la signification essentielle est de reporter sur le travail, en les multipliant dans une proportion indéfinie, tous les priviléges et les bénéfices du capital.

C'est en vain que, pour notre part, nous avons voulu faire prendre à la classe exclusivement travailleuse cette initiative qu'elle n'a jamais eue, que personne jusqu'ici ne lui avait fait prendre ; c'est en vain que nous l'appelions à créer par elle-même la liberté et l'égalité sociale : des influences occultes, mystiques ou brutales, qui commencent à s'avouer tout haut, ont paralysé nos efforts. A la persécution, à la haine des vieux absolutistes, se joignent pour nous la persécution sourde, la haine plus envenimée des utopistes et des démagogues. Nous ne savons si le prolétariat, entraîné par de pareils guides, doit s'épuiser longtemps encore dans cette suite de mouvements qui aggravent chaque jour sa servitude et sa misère : ce qui nous paraît désormais certain et que nous déplorons de toute notre âme, c'est que les travailleurs trompés n'obtiendront leur émancipation qu'en se mettant à la remorque des bourgeois : ce qu'ils pouvaient conquérir seuls, ils le recevront comme un bienfait de ceux-là mêmes qui, hier, qui, aujourd'hui encore, par la fatalité des temps, sont leurs exploiteurs et leurs antagonistes.

Vous faites du *propriétarisme*, du *bourgeoisisme*, nous disait

le théologastre Pierre Leroux, dans les conférences qui eurent lieu à l'occasion de la Banque du Peuple. Il aurait pu ajouter que nous faisions même du *royalisme*; car la théorie du Crédit et de l'État, telle que nous la professons, diamétralement opposée à la théorie communiste, est l'élévation de chaque citoyen à la dignité royale.

Propriétarisme et *bourgeoisisme*, soit! Mais en attendant que les *trinitaires* et les *communautaires* formulent leur idée, qu'ils nous enseignent à faire de la fraternité, nous allons voir comment les bourgeois et les propriétaires, qui ne se payent point de mots et n'aiment point à vivre d'amour et d'eau claire, font, eux, de la liberté et de l'égalité. C'est toujours bon à consulter, même par les apôtres et thaumaturges de la fraternité, ne fût-ce qu'afin de leur fournir l'occasion de distinguer une fois de plus entre la vraie et la fausse égalité, la vraie et la fausse liberté, comme ils ont distingué déjà d'une façon si lumineuse, entre la vraie et la fausse propriété.

Dans ce que nous allons exposer, ce n'est donc plus le novateur prolétaire qui parle, c'est le novateur bourgeois. Notre théorie, quant à nous, est connue. L'idée révolutionnaire s'était d'abord formulée par le *droit au travail*, formule peu exacte, qui contenait implicitement la reconnaissance de la suzeraineté du capital, et par suite la renonciation au *droit de bourgeoisie*, à la possession duquel, selon nous, tout travailleur doit parvenir. Nous rectifiâmes donc, les premiers, cette formule malheureuse, en posant à la place du droit au travail l'idée du crédit mutuel et gratuit, par laquelle, sans demander rien au capital, les travailleurs, devenus maîtres d'eux-mêmes, s'élevaient de plein-saut à la dignité bourgeoise. Nous crûmes naïvement avoir fait, par la théorie du crédit gratuit, un progrès sur le modeste droit au travail : les néo-chrétiens, néo-jacobins, néo-platoniciens, néo-babouvistes ne l'entendirent point ainsi. C'est du *propriétarisme*, du *bourgeoisisme*, dirent-ils; à Dieu ne plaise que nos frères les travailleurs deviennent des bourgeois! Nous ne le souffrirons pas.

Que diront-ils tout à l'heure, que dira le peuple, en apprenant comment la bourgeoisie, développant à sa façon nos propres idées, entend opérer le nivellement des conditions et des fortunes? Ce n'est plus cette théorie timide de la mutualité des services, recommandant sur toute chose de respecter le capital et la propriété, de les abandonner à eux-mêmes, de ne leur demander rien. Quand la bourgeoisie et la propriété parlent d'elles-mêmes, elles dédaignent les précautions oratoires; elles n'ont que faire de tous ces ménagements. La *loi agraire*,

tant détestée, n'est rien au prix de la théorie que nous allons voir un bourgeois, M. Emile de Girardin, déduire des traditions et de la routine économique. L'*impôt sur le capital* est le complément obligé du crédit gratuit; c'est la banque du peuple élevée à sa deuxième puissance!...

A cette nouvelle, l'anti-bourgeoisisme ne peut manquer de crier haro sur la réforme fiscale, de même que sur la Banque du peuple! Un pacte, va-t-il se dire, existe entre la *Voix du peuple* et la *Presse* pour *embourgeoiser* le prolétariat. Maintenant la conspiration se révèle. Alerte! citoyens du Luxembourg, de la jeune Icarie, du phalanstère modèle, du droit au travail et du droit à l'assistance! Que le prolétariat se tienne debout! que le peuple veille! que la presse démocratique et sociale donne partout l'alarme! que les représentants patriotes signalent, du haut de la tribune, le péril de la société! Garde à vous, ouvriers, travailleurs, prolétaires! l'ennemi est aux portes: vous allez tous devenir bourgeois! Écoutez la grande trahison de M. de Girardin!

La grande loi de la société, disait l'Ecossais Law, celle qui domine tous les faits économiques, est la loi de circulation. C'est ce que pensait un autre économiste, James Mill, quand il écrivait: L'homme ne dispose que d'une seule chose sur la terre, le mouvement. Et c'est à la suite de ces grandes autorités que nous avons essayé nous-même de ramener le problème social tout entier à un problème de circulation, à la réforme des institutions de crédit.

Or, si tout se meut dans la société, si la civilisation n'est autre chose que le mouvement, par cela même, tout change: la forme du droit, comme le rapport qui le crée. La propriété elle-même n'échappe pas à cette loi de mutation, de mouvement. Dès lors qu'elle est recherchée, non plus pour le *travail* qu'elle procure, comme la terre l'est encore aujourd'hui par le paysan, mais pour le *revenu* qu'elle donne, la propriété change de nature: elle prend une autre essence, elle porte un autre nom; en un mot, elle devient *capital*.

Depuis environ un siècle, la société française a commencé de délaisser l'ancienne idée de propriété pour lui substituer celle de capital: à telle enseigne que ce n'est plus déjà, comme au vieux temps, le propriétaire qui fait la loi au capitaliste, c'est le capitaliste qui fait la loi au propriétaire. Le code de commerce régit beaucoup plus aujourd'hui la société que le code civil, abandonné comme une cathédrale gothique. C'est au capital que nous avons à faire, quand nous traitons des choses de la Révolution; c'est cette idée, relativement nouvelle,

que la Révolution de février est venue entamer, comme le développement économique antérieur avait entamé la propriété elle-même.

Le capital a dompté la propriété : le travail, à son tour, doit dompter le capital. — Voilà ce que nous révèle la grande loi de la circulation, la théorie du mouvement économique ; voilà le problème que s'est posé, ainsi que nous, M. de Girardin, et dont il nous présente aujourd'hui une solution.

Il y a deux manières de convertir l'idée de capital, — en langage plus pratique, de subordonner le capitaliste au travailleur :

Ou bien, en attaquant le capital dans sa productivité, dans son *revenu*, par l'organisation d'une circulation gratuite ;

Ou bien, en attaquant le capital directement et en lui-même, en lui demandant, chaque année, par la voie de l'impôt ou de toute autre manière, une partie de son *quantum*, ce qui, au fond, revient, non pas précisément à faire cesser son revenu, mais à le lui reprendre. En effet, si le taux légal de l'intérêt est 5 pour 100 et que la contribution demandée au capital soit 5 pour 100, il est clair que le capital restera sans revenu, tout comme si, par la concurrence d'une circulation sans intérêt, on tarissait la source même du revenu.

Or, tandis que, d'une part, le développement des institutions de crédit conduit fatalement à rendre la circulation commerciale gratuite, et par suite à faire cesser la productivité du capital ; de l'autre, le perfectionnement du système des impôts, soit des revenus de l'État, aboutit d'une manière non moins fatale à faire entamer le capital par le fisc, d'une quantité égale à celle qu'il aurait produite par l'intérêt : ce qui mène toujours à cette conclusion définitive : Annihilation progressive du revenu, par conséquent absorption, transformation, extinction de l'idée de capital.

La théorie, et déjà la pratique, démontrent la vérité, la nécessité de cette double loi. Le premier de ces mouvements est à l'autre comme la force centripète est à la force centrifuge, comme l'attraction newtonienne est à l'expansion d'Azaïs : c'est toujours la même loi sous deux formes différentes, mais inverses l'une de l'autre, et qui, par cela même qu'elles sont inverses, sont, en théorie du moins, d'une vérité égale.

La transformation du capital et de la propriété, par le développement des institutions de crédit, est celle que nous avons exposée et soutenue, depuis dix-huit mois, sous les noms de *gratuité*, *mutualité* ou *réciprocité du crédit*, *banque d'échange* (désignation inexacte) et plus tard *banque du peuple*.

En tout cela, nous n'avons fait autre chose que donner au public une conscience plus nette du mouvement économique signalé par Law, Mill, et généralement par tous les économistes, comme le fait dominateur de la société; mouvement qui commence à la division climatérique du travail et au troc en nature, qui se continue ensuite par l'emploi de la monnaie et l'invention de la lettre de change.

La tranformation du capital et de la propriété par l'action du fisc ou de l'État est celle qui vient d'être exposée par M. de Girardin dans un travail intitulé *le Socialisme et l'Impôt*, et dont nous essayerons tout à l'heure de rendre compte.

Ce mouvement fiscal, agissant en sens contraire des institutions de crédit, commence, pour nous, à la naissance de la féodalité, à la corvée, à la dîme; il se continue par la gabelle, les tailles, les aides, les vingtièmes; — et atteint son plus grand développement dans ce système compliqué d'impôts, que nous ont légué successivement la République, l'Empire, la Restauration, la Révolution de juillet.

L'impôt, dans sa constitution actuelle, c'est-à-dire multiple, onéreux, vexatoire, d'une perception difficile et chère, et d'un produit toujours insuffisant, voilà sur quelle donnée opère M. de Girardin, et où nous allons nous engager avec lui.

Ce qui résulte aujourd'hui de plus apparent, de plus irréfragable, de tout notre système d'impôts, après les innombrables perfectionnements qu'il a reçus, ce qui en forme le caractère essentiel, c'est qu'au point où les choses sont parvenues, et par l'influence des révolutions, et par l'effet naturel des conditions économiques, il est tout à la fois impossible d'augmenter l'impôt et impossible de s'en contenter.

Tandis que le budget des dépenses est toujours et de plus en plus en *avance*, celui des recettes est constamment et de plus en plus en *retard*. L'équilibre du budget est comme l'équation du cercle, un problème démontré insoluble; c'est ce que révèle, à quiconque a des yeux pour lire et une intelligence pour comprendre, la philosophie du budget. Ajoutez un centime par franc sur tous les impôts, et la résistance éclate sur toute la face du pays; le refus du contribuable, signe précurseur de la banqueroute de l'État, avertit le fisc de s'arrêter. Laissez l'impôt dans son assiette et avec les tarifs existants, et vous marchez à la banqueroute par un autre chemin, par le déficit. Et notez que la ressource de l'emprunt vous est également fermée; car, pour emprunter, il faut stipuler des intérêts; pour payer ces intérêts, il faudra accroître l'impôt : or, l'accroissement de l'impôt est impossible.

Ainsi, tandis que les besoins de l'Etat augmentent sans cesse, les ressources de l'Etat semblent diminuer, ou, pour être tout à fait dans le vrai, tandis que les besoins de l'Etat, qui sont comme les frais généraux de la société, croissent comme la progression 1, 2, 4, 6, 8, 10, 12, etc., les revenus de l'Etat croissent seulement comme la progression 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, etc.; en sorte que, loin d'aggraver les charges de l'Etat, comme semblait l'annoncer une résolution dont les auteurs demandaient tant de choses à l'Etat, la question semble être, au contraire, de les diminuer.

Mais diminuer les charges de l'Etat est chose aussi impossible que de diminuer ses recettes ou d'augmenter son budget : nous sommes dans un labyrinthe d'impossibilités. Nous ne pouvons ni avancer ni reculer : il faut tourner ; il faut, tranchons le mot, révolutionner. Or, quelle peut être cette révolution dans l'impôt? M. de Girardin nous en donne la formule par ce seul mot : *Simplifier*.

Simplifier en matière d'impôts, c'est tout à la fois augmenter la recette et diminuer, abolir même la taxe. Cela paraît contradictoire : M. de Girardin nous démontrera tout à l'heure que rien n'est plus facile. Il ne s'agit que de transporter *l'impôt* (1), de la production, de la circulation, de la consommation, de la terre, du revenu, de toutes les choses actuellement imposées enfin, à la seule qui ne le soit pas et qui doive l'être, au capital.

Imposer le capital, dira le capitaliste, c'est prendre le revenu. — Qu'importe, répond par la bouche de M. de Girardin le propriétaire, si, après la taxe, l'augmentation du bénéfice sur le travail est plus grande que le prélèvement opéré par l'Etat sur le capital?...

Il est triste, pour un révolutionnaire, d'avoir à le dire, mais il faut le dire, parce que cela est : si la bourgeoisie, en majorité immense, n'avait un intérêt irrésistible à la révolution économique, le sort du prolétariat serait compromis. La philanthropie catholique et démocratique aurait bientôt enterré la question sociale. C'est le cas de rappeler le mot de Pompée, à qui le médecin commandait un plat de grives, et qui n'en pouvait trouver que chez Lucullus : *Eh quoi! si Lucullus n'était un gourmand, Pompée ne saurait-il donc vivre?*

(1) Ce mot, *impôt*, n'est pas dans le texte.

(N° 74. — 16 novembre 1849.)

(DEUXIÈME ARTICLE)

Il n'est tels révolutionnaires que les conservateurs, quand ils se mêlent de révolution. M. de Girardin s'est constamment rangé, dans sa carrière de publiciste, du côté du parti de la conservation et de l'ordre. Il a défendu le ministère Molé contre la Coalition de 1839; il n'a abandonné le ministère Guizot que lorsqu'il a vu que ce ministère menait droit à une révolution; on connaît le dévouement dont il a fait preuve, au 24 février, pour la dynastie d'Orléans, dynastie qui serait debout encore, si elle eût suivi le conseil de son intrépide défenseur.

Aujourd'hui encore, c'est par pur esprit d'ordre que M. de Girardin défend la Constitution; c'est par esprit de conservation, enfin, qu'il est devenu révolutionnaire.

Outre cela, M. de Girardin est propriétaire, entrepreneur et capitaliste, bourgeois à trois chevrons; il est de plus grand travailleur : c'est à ces divers titres, et sans doute après avoir fait la balance des profits et des pertes, qu'il nous propose son système d'impôts, conception si simple et si féconde à la fois, que la révolution eût pu être terminée du coup, si elle fût venue au gouvernement provisoire.

M. de Girardin ne s'est, du reste, pas donné la peine de faire la philosophie de son idée : il n'est point entré dans les considérations de théorie que nous avons déjà fait valoir, et que nous aurons à présenter encore en faveur de son plan. Comme toutes les intelligences prime-sautières, comme tous ces artistes que nous appelons, assez improprement, hommes d'État, M. de Girardin saisit au vol une idée; il la commente, la développe à sa manière, sans trop chercher ni d'où elle vient, ni où elle va, sans en reconstruire la généalogie et en démontrer les affinités. C'est ce défaut de philosophie générale qui a fait dire de M. de Girardin qu'il avait infiniment d'esprit, mais

pas de principes : combien, parmi ses adversaires de toute couleur, y en a-t-il qui puissent se flatter d'en avoir davantage?... Mais, bien que l'inventeur d'une idée n'ait pas toujours conscience de la philosophie à laquelle il obéit, cette philosophie existe, et l'on peut toujours la dégager. C'est ce que nous continuerons à faire pour M. de Girardin.

La formule dialectique employée par M. de Girardin dans son projet d'impôt, c'est, avons-nous dit, la *simplification.*

Simplifier, en logique, est synonyme de généraliser.

Pour généraliser, il faut énumérer, reconnaître, analyser, comparer entre eux, finalement grouper dans une expression commune les termes de la généralisation. En procédant de la sorte, on est certain d'être fidèle à la nature des choses, et d'exprimer la pensée universelle. Or, c'est ainsi que procède M. de Girardin. Il examine successivement toutes les espèces d'impôts; puis, appuyé sur une multitude d'autorités économiques, financières, administratives et fiscales, les moins socialistes du monde, il constate et prononce, sur chaque espèce d'impôt, qu'il est arbitraire, que la répartition en est inégale, la perception vexatoire; qu'il est une charge et une entrave au travail, à la production agricole et industrielle, un obstacle à la circulation des produits, à l'échange des propriétés, à la subsistance du peuple, à la richesse publique et privée : pardessus tout, qu'il est profondément inique.

Ainsi, dit M. de Girardin, l'impôt *foncier* a pour base et pour garantie de l'égalité de répartition l'opération du cadastre. Or, le cadastre est un *labyrinthe sans issue*, auquel on a dépensé déjà 130 millions de centimes additionnels, auxquels il faut ajouter pour l'avenir un sacrifice perpétuel de 5 ou 6 millions par année : le tout, pour arriver à quoi? à rien.

En effet, l'impôt foncier est prélevé directement sur la propriété, sans égard aux charges qui pèsent sur elle. Celui-ci doit 100,000 francs sur une propriété qui, au jour de l'expropriation forcée, suffira à peine à le libérer de ses créanciers hypothécaires. En réalité donc, il ne possède rien. Le percepteur ne s'en montrera que plus empressé à poursuivre le paiement des douzièmes exigibles. Cet autre ne doit rien, il a autant d'argeut qu'il lui en faut pour faire valoir sa propriété. — Mais les deux propriétés ont reçu la même évaluation cadastrale : les deux propriétaires paieront le même impôt. Est-ce de la justice?

Ce n'est pas tout. Primitivement, la contribution foncière ne devait jamais être à la charge du fermier : en est-il ainsi? Qui ne sait qu'aujourd'hui la contribution foncière est à la charge

du fermier ou du locataire; que c'est le propriétaire qui paie la contribution directement, et le fermier ou locataire qui la paie indirectement?

M. de Girardin fait un raisonnement analogue sur l'impôt *personnel et mobilier*. « Prendre le prix du loyer pour la mesure du degré de fortune ou de misère du contribuable, c'est s'exposer à tomber souvent dans l'erreur et dans l'arbitraire. Celui-ci est célibataire, un petit appartement lui suffit; cet autre est père d'une famille nombreuse, un vaste appartement lui est nécessaire; cependant il plie sous le poids de ses obligations domestiques. Le célibataire paiera moins que le père de famille. Est-ce de la justice?

« Plus on a de loyer, plus on a « de revenu, » dit l'impôt. — Et moi, je dis tout le contraire : l'industriel qui a le plus de loyer est généralement celui qui a le moins de revenus.

Sans compter que l'impôt mobilier fait double emploi avec l'impôt des patentes. — « N'est-ce pas tirer d'un sac plusieurs moutures? » disait Vauban.

Même raisonnement encore, même conclusion sur l'impôt des *portes et fenêtres*; impôt barbare, véritable attentat à l'hygiène publique et à la santé populaire, formant, d'ailleurs, double emploi avec la contribution foncière et mobilière. Et puis, je vous le demande, quel rapport entre la valeur vénale d'une maison et le nombre de ses fenêtres?

Après l'impôt des portes et fenêtres vient la *patente*. — « Le moins qu'on puisse reprocher à cet impôt, dit avec raison M. de Girardin, c'est d'avoir pour assiette non le *bénéfice*, mais l'*exercice* de l'industrie. » Deux marchands d'une même ville s'adonnent à la même profession. L'un perd, l'autre gagne. Le fisc n'établit aucune distinction entre celui qui s'enrichit et celui qui se ruine. Est-ce de la justice?

Non-seulement l'impôt des patentes n'a aucune raison d'être : il est à rebours des vrais principes. — « On disait autrefois que le droit de travailler était un *droit régalien*. Nous disons que c'est un droit national. Or, l'impôt des patentes tend précisément à faire renaître les jours où l'on s'enorgueillissait de vivre sans rien faire. On appelait cela vivre *noblement*. Au lieu d'exiger des patentes pour les travailleurs, il faut plutôt soumettre à en prendre ceux qui resteront oisifs. »

Enregistrement et timbre. — « Le droit d'enregistrement proportionnel est un impôt. Comme tel, il devrait avoir une base: or, cette base lui manque entièrement lorsqu'il prélève un droit de 6 fr. 05 c. p. 100 sur les mutations à titre onéreux, de 20 cent. p. 100 sur le prix *cumulé* de toutes les années d'un

bail, et de 1 fr. 10 c. p. 100 sur les emprunts avec affectation d'hypothèques.

« Quand vous vendez une terre pour acheter une maison d'égale valeur, ou même lorsque vous convertissez vos capitaux en immeubles, est-ce que votre fortune s'accroît? Non : pourquoi donc ce droit exorbitant de 6 fr. 05 c. p. 100? C'est une atteinte évidemment portée à la liberté des transactions.

« Quand vous prenez à bail ou à loyer des biens meubles ou immeubles, est-ce que vous faites autre chose qu'entrer en jouissance de meubles ou d'immeubles ayant acquitté déjà l'impôt sous la forme de contribution foncière, mobilière, etc.? — Non : pourquoi donc ce droit de 20 centimes qui se cumule sur le prix de toutes les années, et qui assimile à des baux de neuf années les baux qui n'ont que trois ou six années de durée?

« Quand vous êtes obéré et qu'il vous faut emprunter à un taux excessif et ruineux, est-ce que l'État intervient pour vous faciliter ce prêt? — Non : pourquoi donc ce droit de 1 fr. 10 c. p. 100 qu'il prélève? »

Pourquoi, ensuite, celui qui hérite, c'est-à-dire dont la fortune s'accroît sans travail, paie-t-il moins, pour cette mutation à *titre gratuit*, que celui qui se borne à transformer sa fortune après l'avoir conquise par le travail. Pourquoi encore la succession grevée d'hypothèques paie-t-elle le même prix que la succession franche?

« Vous héritez de votre frère ou de votre oncle : il passait pour riche, mais il ne l'était pas. Il possédait 500,000 francs d'immeubles, mais il devait 450,000 fr. : vous aurez à payer 32,500 francs.

« A côté de vous, un de vos amis de collége hérite également de son frère ou de son oncle. Ce frère ou cet oncle passait pour pauvre, mais il était avare : il laisse 500,000 francs en espèces et valeurs : cet ami en sera quitte pour payer à l'enregistrement 15,000 francs.

« Dans le premier cas, 50,000 francs nets auront payé 32,500 fr.; dans le second, 500,000 fr. nets auront payé 15,000 fr. Est-ce de la justice? »

Quant au timbre, « C'est une invention fiscale qui fait double emploi avec le droit d'enregistrement, et ne se justifie par rien. »

Jusqu'ici le novateur bourgeois ne s'est guère occupé de l'impôt qu'au point de vue des intérêts les plus immédiats de sa caste; si des considérations plus généreuses sont entrées dans ses motifs, c'est, involontairement, par l'effet de cette

communauté d'intérêts qui unit fatalement devant l'impôt le riche et le pauvre. Comme nous le disions hier, le prolétariat aurait tort aux yeux de la bourgeoisie, et courrait risque d'être éternel, si cette bourgeoisie ne trouvait elle-même son compte à la Révolution. Mais comme, dans l'économie sociale, le capitaliste et le travailleur, le producteur et le consommateur, toutes les classes de citoyens, en un mot, sont solidaires; comme la grande loi de circulation unit et identifie tous les intérêts, il arrive nécessairement que le bénéfice de l'un profite toujours, directement ou indirectement, à tous; de telle sorte que, si la Révolution économique venait à s'accomplir par la bourgeoisie au point de vue d'intérêts exclusivement bourgeois, elle se trouverait de fait accomplie pour les travailleurs : la propriété aurait résolu le problème du prolétariat.

C'est ce que nous avons pressenti déjà à propos de l'impôt des portes et fenêtres, qui est pour le pauvre une interdiction du soleil et de l'air; — de celui des patentes, qui pèse exclusivement sur l'*exercice* de l'industrie, en un mot sur le travail. C'est ce que nous fera beaucoup mieux comprendre encore l'impôt sur les *boissons*, auquel nous joindrons, pour abréger, ceux sur le *sel*, le *tabac* et les *ports de lettres*, les sucres, la viande et généralement toutes les subsistances.

« Aucun impôt, dit M. Girardin, n'est plus vexatoire dans son application; aucun n'est plus coûteux dans sa perception, qui dépasse 20 p. 100, que l'impôt sur les boissons. Le vin, qui, dans les grands centres de production, vaut de 10 à 15 fr. l'hectolitre, qui pourrait être rendu et vendu à Paris, avec bénéfice, à raison de 20 à 25 cent. le litre, ne descend jamais au-dessous de 40 centimes. Le vin le plus grossier et le plus exquis, le moins cher et le plus cher, acquittent le même droit; le vin d'Argenteuil et le vin de Château-Margot sont égaux devant la loi. L'ouvrier qui consomme un litre de vin par jour dans sa famille paie par an un impôt indirect de 74 fr. 27 c.; tandis que du vin ayant coûté et valant dix fois plus, du vin à 4 fr. la bouteille au lieu de 40 cent. le litre, n'eût pas payé au fisc un centime de plus. »

Tout a été dit sur l'impôt des boissons, de même que sur les autres impôts de consommation; on peut dire d'eux qu'ils sont, de la part de l'État, une sorte d'organisation de la disette vis-à-vis du peuple. Or, ce qui n'est pas moins certain, c'est que le propriétaire, le débitant, le commerçant en toutes natures de subsistances, boissons, épiceries et comestibles, quoique moins écrasé par cette sorte d'impôts que l'ouvrier, est cependant encore plus intéressé que l'ouvrier à leur abolition : demandez

aux vignerons de l'Hérault et de la Gironde, aux expéditeurs de Beaucaire, aux entrepreneurs de transport du Rhône et de la Saône, à tous les marchands et industriels trafiquant et vivant, pour ainsi dire, sur la bouche du peuple. Une révolution qui aurait pour effet de supprimer toute cette catégorie d'impôts, éminemment favorable à la bourgeoisie, le serait donc également à la classe travailleuse : les intérêts de ces deux catégories de citoyens sont donc, sous ce rapport, identiques, solidaires.

Passons, pour abréger, sur les droits d'octroi, de douane, de navigation, de transit, sur lesquels la critique des économistes et les malédictions du peuple sont dès longtemps épuisées. Tous ces impôts et une foule d'autres, dont nous ne faisons point ici mention, sont radicalement incompatibles avec le développement de la richesse, le bien-être et la liberté de tous les citoyens, sans distinction de fortune ni de rang ; incompatibles, chose singulière, avec le crédit, avec la fortune de l'État. Il faut les abolir tous, sans exception.

Mais puisque l'État ne peut se passer de revenu ; puisque ses dépenses, dans une bonne organisation de la fortune publique, devraient, non pas être réduites, mais seulement changer de nature et d'objet, comment se passer d'impôts ? Comment remplacer les taxes abolies ? Comment enfin créer à l'État un revenu ?

Tel est le problème : et c'est pour le résoudre qu'après avoir terminé notre inventaire de l'impôt, nous allons procéder à sa *simplification*.

Ici, il existe dans la théorie, ou, pour mieux dire, dans l'exposition de M. de Girardin, une lacune que nous croyons utile de combler, afin d'établir la filiation entre le système qu'il s'agit d'abroger et celui que nous nous proposons de mettre à sa place.

Simplifier, avons-nous dit, c'est généraliser.

Quelle est la base générale, universelle de l'impôt ?

C'est la VALEUR.

La terre est imposée, pourquoi ? parce qu'elle est une valeur. — Les maisons, le mobilier, l'industrie, le talent sont imposés, pourquoi encore ? parce que ce sont des valeurs. — L'hérédité elle-même, ainsi que le commerce et l'échange sont frappés de droits divers : enregistrement, timbre, transit, etc., pourquoi ? Parce qu'aux yeux de l'économiste et du fisc, la qualité d'héritier, de même que la faculté d'échanger, est une valeur, une source de profit, ainsi que le savent parfaitement les notaires et les courtiers. — Il en est ainsi de

toutes les choses imposées : elles sont des valeurs, elles ne peuvent pas n'en être pas.

Dans tout ce qu'atteint le fisc, ce qu'il doit chercher est donc la valeur, non la chose : que lui importe, à lui, le nombre des fenêtres, l'étendue du terrain, la qualité du liquide, etc.! — Ce n'est point là ce qui constitue la valeur, vraie et vénale, des objets. Estimer une maison par le nombre des ouvertures, une succession par le degré de parenté, est aussi absurde que de juger de la qualité du vin par la longueur du chemin qu'il a parcouru, de la vigne à la cave du débitant. Il est temps de faire disparaître ces us et coutumes de la féodalité, et de rentrer dans la norme économique, seule équitable et rationnelle. Et puisque l'impôt établi sur les valeurs doit être acquitté par le propriétaire réel, non fictif, desdites valeurs, il faut que la répartition de l'impôt soit faite au prorata, non plus de la valeur locative, des ouvertures domiciliaires, de la superficie territoriale; non plus enfin de la propriété vraie ou fausse, ou de l'exercice, plus ou moins lucratif, de cette propriété; mais du *capital net* que possède chaque individu.

Eh bien! nous le demandons : quoi de plus logique, de plus progressif, de moins socialiste que cela? — Plus tard, nous demanderons encore : quoi de plus juste, de plus social, de plus fécond, de plus révolutionnaire? — Suivons d'abord la pensée de l'écrivain.

L'impôt sur le capital, unique et proportionnel, par conséquent égal, apparaît donc comme la forme dernière, le *postulatum* de tout le système actuel d'impôts. Et, encore une fois, ce n'est pas le socialisme qui dit cela; c'est l'économie politique, c'est la tradition féodale, monarchique, bourgeoise, propriétaire,

Mais ce n'est pas tout : outre la légitimité historique et la certitude économique, il faut à l'impôt sur le capital une sanction de haute moralité : sans cela, il manquerait quelque chose à l'institution. Cette sanction, quelle sera-t-elle? M. de Girardin va nous le dire.

Quel est, se demande-t-il, le but, la destination de l'État?

Le but de l'État, organe suprême de la société, est, premièrement, de défendre la patrie contre l'ennemi du dehors; en second lieu, d'assurer la sécurité au dedans; enfin d'exécuter, pour l'avantage de tous, les travaux d'utilité générale que réclament les besoins physiques, industriels et moraux des citoyens.

C'est à couvrir les frais de cette protection de l'État et des travaux qui lui incombent que sert l'impôt.

L'Etat peut donc et doit être considéré comme une société d'ASSURANCES formée par le concours et la cotisation de tous les citoyens, pour la défense de la liberté au dehors, le maintien de l'ordre, la circulation des produits, la communication des idées, etc., au dedans. L'impôt est la *prime* payée pour cette assurance; le rôle délivré par le fisc à chaque contribuable en est la *police*. C'est ainsi que conclut M. de Girardin.

Se peut-il encore rien de plus conservateur, de plus égoïste même que cette définition de l'impôt?

Mais voyez la conséquence :

Si l'impôt n'est et ne peut être autre chose que la prime d'assurance payée par le capitaliste à l'État; et si, par le développement des institutions de crédit et le bas prix des capitaux, en même temps que par l'accroissement des besoins de l'Etat et du tarif de l'assurance, cette prime devient, comme il doit infailliblement arriver, égale ou même supérieure à la rente et à l'intérêt du capital, il s'ensuit que la rente de la terre, le loyer des maisons, l'intérêt de tous les capitaux enfin, n'existent point pour les propriétaires, mais pour l'Etat; que le capital, entre les mains de l'exploitant, n'a de productivité que pour l'Etat; que l'idée même de capital change, comme a changé précédemment celle de propriété, et se résout dans celle de crédit. Avions-nous tort de dire, en commençant, que le projet de M. de Girardin, parfaitement fondé en principe, rigoureusement déduit dans ses conséquences, irréprochable enfin, et du côté de la tradition, et du côté du droit, était cent fois plus radical encore que la loi agraire?

Ainsi l'égalité nous vient par l'impôt, et, ce qui vaut mieux, par l'impôt proportionnel; car il ne peut plus être question de l'impôt progressif, ni de l'impôt sur le revenu, ni de toute espèce d'impôt somptuaire. L'absurdité de toutes ces espèces d'impôts est démontrée par la théorie de M. de Girardin. L'impôt, ou la prime d'assurance, c'est la rente : comment donc l'impôt serait-il progressif, alors que la rente elle-même ne l'est pas?...

Et ce n'est pas seulement l'égalité qui nous vient par l'impôt, c'est encore, pour l'immense majorité des citoyens, pour tous ceux qui produisent plus par leur travail que par leur capital, la richesse. Que chaque producteur, en effet, fasse l'addition de ce qu'il paie aujourd'hui au fisc sous les innombrables formes de l'impôt actuel; qu'ensuite il fasse la balance de la somme obtenue avec le revenu de son capital : il trouvera infailliblement qu'il a plus gagné par le dégrèvement général

de son loyer, des objets de sa consommation domestique et industrielle, etc., qu'il n'a perdu par l'assurance de l'Etat. Et, chose inestimable, il aura encore pour surcroît la liberté !

O travailleurs ! vous à l'émancipation desquels nous sommes dévoués, croirez-vous à la puissance des idées positives et scientifiques, quand nous vous montrons le bourgeois puisant dans ces idées toute une spéculation de bénéfices pour lui ! Nous prendrez-vous pour des réacteurs et des apostats, pour des courtisans de la bourgeoisie, parce que nous n'hésitons pas à revendiquer comme nôtre une théorie qui, au premier coup d'œil, semble ne tenir compte que de l'intérêt bourgeois ? Rejetterez-vous la vérité, parce que, étudiée sous toutes ses faces, elle se montra aussi favorable à vos antagonistes qu'à vous ! Quand la réalité vous presse de toutes parts, quand la bourgeoisie confesse la justice et la bienfaisance de l'idée révolutionnaire, la rejetterez-vous pour une misérable rancune ? Ce serait plus que de la folie, ce serait le suicide.

(N° 48. — 17 novembre 1849.)

TROISIÈME ARTICLE

Attention, patriotes ! Les traîtres et les intrigants se démasquent. Voici venir le citoyen Girardin faisant chorus avec la banque du peuple et l'abolition de l'intérêt ! L'homme du crédit gratuit et celui de l'impôt sur le capital concluent tous deux à la prépondérance du travail, à l'inutilité du gouvernement. Si bien enfin qu'à les en croire, nous marcherions à l'égalité politique et sociale : utopie ! Si bien que les intérêts de la bourgeoisie se confondraient, dans l'idée révolutionnaire, avec

ceux du prolétariat : horreur ! De pareilles idées sont étrangères au socialisme ainsi qu'au jacobinisme. Sans ces deux hommes, il n'eût jamais été question, dans la République démocratique et sociale, de ces choses-là ? Mais nous savons que la banque du peuple est une folie : Pierre Leroux, *Petrus Apostolus*, l'a décidé dans son infaillibilité papale. Nous savons que l'abolition de l'impôt est une chimère : Louis Bonaparte, soufflé par M. Achille Fould, s'en est expliqué formellement lors de la distribution des croix et encouragements à l'industrie. Nous savons enfin qne l'égalité est un mensonge : notre ami Louis Blanc s'est chargé de prouver au citoyen Proudhon comme quoi, en dépit de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, les intelligences sont inégales ; comme quoi, par conséquent, les vrais républicains ont besoin de se donner des ÉLUS, qui leur distribuent le travail et la pitance, et qui les gouvernent. Tenons-nous donc en garde contre toutes ces nouveautés inconnues de nos pères. Veillons, patriotes !

Si pourtant, disions-nous, il y a de cela dix-huit mois, en déduisant la conséquence de la théorie du crédit, si les hommes pouvaient être égaux et libres, et se passer de gouvernement, faudrait-il nous jeter dans le phalanstère et la communauté, où l'on paie de si gros intérêts au capital et au talent, où surtout on a l'avantage d'être gouverné par ses pairs ?

Si pourtant, dit aujourd'hui M. de Girardin, en qui révolution et conservation semblent à la fois incarnés, si nous pouvions être égaux et libres, et nous passer d'hommes d'Etat, comme de capitalistes, faudrait-il, pour l'agrément de MM. Thiers, Montalembert, Pierre Leroux, Louis Blanc et consorts, continuer à marcher à quatre pattes, sous la houlette de nos bergers ?

Voici donc en quels termes se pose devant la démocratie du dix-neuvième siècle la question révolutionnaire :

Il est possible que tous les hommes soient libres, cela est démontré par la théorie du crédit gratuit ; mais c'est ce qui ne saurait avoir lieu dans la communauté, demandez aux communistes.

Il est possible que tous les hommes deviennent égaux, la théorie le prouve ; mais c'est ce qui ne saurait arriver tant que nous aurons des gouvernants, demandez à Louis Blanc.

La liberté et l'égalité résultent de l'organisation du crédit et de l'abolition de l'impôt ; mais elles contrarient les idées gouvernementales professées par MM. Louis Blanc, Pierre Leroux, Thiers, Guizot, de Montalembert, etc., qui tous ont reçu du ciel une vocation spéciale pour gouverner leurs semblables.

Voulons-nous de la liberté et de l'égalité ou voulons-nous du gouvernement? Voilà, patriotes, toute la question. Et afin de vous édifier complétement sur le danger que court en ce moment la civilisation, de se voir tout à coup lancée, pour bien des siècles peut-être, dans la voie encore si peu connue de la liberté et de l'égalité, écoutez ce qui nous reste à vous dire du projet vraiment paradoxal de M. de Girardin.

Nous en étions restés à l'organisation de l'impôt sur le capital.

Cette organisation est on ne peut plus facile et simple : elle est la même que celle des compagnies d'assurances.

Le contribuable fait au percepteur la déclaration de l'actif et du passif de sa fortune : le capital net est seul imposé. La sincérité de la déclaration est garantie par le double intérêt qui sollicite l'assuré. D'un côté, cet intérêt lui défend d'exagérer sa fortune, puisque ce serait exagérer la prime d'assurance; de l'autre, ce même intérêt lui commande de ne rien déguiser de son actif, parce qu'il s'exposerait ainsi à l'exercice du droit de *préemption*, qui appartient à l'Etat en sa qualité d'assureur. Voici ce que c'est que la préemption :

Votre fortune, capital net, est de 100,000 francs. — Vous déclarez 50,000 francs. L'Etat, soupçonnant la fraude, a le droit de s'emparer de toutes vos propriétés en vous payant 50,000 francs.

L'assurance est donc forcée? direz-vous. — Oui, précisément comme la jouissance des droits sociaux, politiques et civils est forcée. Pouvez-vous vivre autrement qu'en société? Pouvez-vous posséder, acquérir en dehors de la société, sans le secours et le concours de la société? Non. Par conséquent, vous ne pouvez trouver mauvais que l'Etat, qui vous protége, vous fasse payer une prime d'assurance. L'Etat vous dit : Je vous assure à la fois contre l'ennemi du dehors et contre l'ennemi du dedans, contre l'incendie, la grêle, la disette, etc. Je vous garantis, de plus, la construction et l'entretien de vos routes, canaux, chemins de fer; je protége votre propriété; je vous donne crédit, instruction, pension de retraite; enfin je vous débarrasse de la conscription, des livrets, passeports, douanes, octrois, impôts, du parasitisme et des mouchards. La société, dont vous prenez tant à cœur les intérêts, n'est pas autre chose que cette assurance générale de l'Etat. Prétendez-vous vous isoler? En ce cas, je vous abandonne; ma protection vous est retirée; mes tribunaux vous sont fermés. Propriétaires, défendez-vous!...

Evidemment, il n'est égoïsme qui puisse résister à la force de

cet argument. Et puisque la jouissance des avantages sociaux est en raison de la valeur assurée, la prime à payer par chaque citoyen doit être en raison de son capital. Tout mensonge dans la déclaration de l'assuré est une fraude envers la société, justement passible, suivant la gravité du cas, de la préemption ou de l'amende.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'organisation de l'impôt-assurance, tel que le propose M. de Girardin; ce détail ne peut entrer dans le cadre de notre critique. Arrivons aux conséquences. D'abord, par la taxe du capital, l'impôt est ramené à une forme unique : élément précieux de pacification et de fraternité entre les peuples. Aussitôt que cette institution aura été adoptée par un pays, elle le sera successivement et immédiatement par les autres: les avantages commerciaux et industriels qu'elle procure en feront pour tous, comme des chemins de fer, une nécessité.

Ainsi, par une création toute fiscale, la solidarité entre les peuples aurait fait un nouveau pas; après l'unité de force, l'unité de poids et mesures, l'unité de monnaie, l'unité de rail, l'unité du calendrier, nous aurions encore l'unité d'impôt : ce serait le couronnement du grand édifice élevé à la Liberté, à la Justice et à la Paix.

Que dis-je? unité d'impôt! L'impôt ne serait pas unique, il serait nul, comme on va voir.

Ce qui distingue éminemment l'impôt sur le capital de tous les autres, c'est son égalité parfaite, mathématique, absolue. Or, qui dit égalité d'impôt, — pourvu que le produit de l'impôt soit employé par l'Etat en services utiles, — dit nullité d'impôt : nous allons le faire comprendre.

Deux causes contribuent particulièrement à rendre l'impôt onéreux à une nation : l'une est son inégalité, l'autre est la stérilité de son emploi. La première, rompant l'équilibre des conditions économiques, arrête la circulation, suspend le travail, enfante le chômage, creuse le déficit, crée le paupérisme et la misère; la seconde épuise, corrompt le peuple par le parasitisme des armées, de la police et des fonctionnaires. L'égalité de l'impôt, au contraire, agissant comme une prestation en nature, organisée, compensée et notablement allégée, il en résulte que les citoyens font en réalité, par eux-mêmes, ce que l'Etat est censé faire pour tous : c'est une fraction minime de temps ajoutée au travail quotidien. Par cette combinaison, le budget, écrasant à 1,500 millions, pourrait facilement être porté à 2 milliards, sans que les travailleurs en sentissent le

poids : vingt ans de ce régime centupleraient la fortune des citoyens et celle de l'Etat.

En réalité donc, l'impôt sur le capital, unique, égal, n'est plus un impôt : c'est l'abolition de tous les impôts. Ce résultat, évident en pratique, est conforme d'ailleurs à la théorie philosophique des *concepts*, d'après laquelle il ne peut exister rien qui soit unique en sa nature : tout être, toute invention, toute idée se classe nécessairement dans un genre quelconque, dans une série.

M. de Girardin a donc eu raison de dire, après avoir exposé la théorie de l'impôt sur le capital :

« Plus d'impôt du temps (l'impôt du temps est la conscription) ! Plus d'esclavage militaire ! Plus de honteux tirage des hommes au sort ! Plus d'inscription maritime !

« Plus d'impôt foncier !

« Plus d'impôt personnel et mobilier !

« Plus d'impôt des portes et fenêtres !

« Plus d'impôt des patentes !

« Plus d'impôt des boissons !

« Plus d'octroi !

« Plus de visite à la douane sur le voyageur !

« Plus de passeports !

« Plus de livrets d'ouvriers ! »

Tous les impôts, sans exception, doivent disparaître. L'Etat doit au citoyen ses services gratis : l'impôt sur le capital suffit à couvrir toutes ses dépenses. Par quelle inconséquence M. de Girardin a-t-il donc réservé les droits d'enregistrement, timbre, douanes, transit, contrôle, vente de sels, poudres et tabacs ! Ces réserves sont une tache dans le système. La théorie répond à tout : plus on la généralise, plus elle acquiert de fécondité et de certitude.

PLUS D'IMPÔTS, voilà ce qu'il faut proclamer hardiment; voilà notre point de départ.

Mais, par cela même que dorénavant l'impôt suffit à l'Etat, que l'Etat est riche, que les citoyens ne sont plus obérés et vexés par l'impôt, il faut admettre encore toute la série des propositions suivantes, corollaires de la formule fondamentale.

Plus de fraudes, partant *plus d'amendes !* — Une des plus grandes plaies de l'ordre politique est guérie.

Plus d'emprunts ! — A chaque année suffit son budget : au lieu de déficits, désormais nous aurons des excédants.

Plus de dette publique ! — Qui n'emprunte rien ne doit rien.

Au lieu d'emprunter, nous rembourserons nos créanciers, qui, atteints à leur tour par l'impôt, seront obligés de faire valoir leur capital et de travailler. Le remboursement de la dette publique produira ainsi, pendant toute la durée de son remboursement, le même effet que produirait une commande de 8 milliards de produits, que l'étranger ferait à l'industrie française.

Plus de caisse d'amortissement! — Qu'aurons-nous à amortir, en effet, quand nous aurons payé nos dettes et que nous n'en ferons plus?

Plus de jeu de bourse! — L'Etat n'empruntant rien, par conséquent ne créant point de rentes, il n'y a lieu de spéculer sur son crédit ou son discrédit; nous sommes délivrés des loups-cerviers.

Plus d'usure! — C'est-à-dire plus d'intérêts des capitaux, sous quelque forme que ce soit. Ici nous nous trouvons dans la nécessité de rectifier et de compléter le projet de M. de Girardin.

L'Etat doit à tous le crédit, de même que l'instruction et la pension de retraite. Or, comme l'Etat est payé du service qu'il rend au citoyen en leur faisant crédit, de la même manière qu'il l'est de ses autres services, à savoir par la prime d'assurance, il s'ensuit que le crédit de l'Etat, gagé sur 134 milliards de capitaux payant la prime, gagé sur toutes les valeurs de commerce passant par la Banque, gagé sur toutes les obligations hypothécaires des emprunteurs, gagé enfin sur la masse métallique qui circule entre les mains des producteurs et consommateurs, et qui, par l'effet de la prime, comme par l'effet de l'impôt et de l'intérêt, afflue sans cesse dans les caisses de la Banque et de l'Etat, il s'ensuit, disons-nous, que le crédit de l'Etat est GRATUIT. Exiger pour l'Etat, en rémunération du crédit qu'il donne, soit contre bonnes valeurs de commerce, soit sur hypothèques, un intérêt quelconque en sus de la prime d'assurance, comme le veut M. de Girardin, c'est faire évidemment un double emploi, c'est être infidèle à la théorie, c'est voler le travail au profit du capital.

A propos du crédit de l'Etat, M. de Girardin semble également embarrassé pour l'émission et la circulation du papier de crédit garanti par l'Etat. Comme il sait mieux que personne que le cours forcé n'est autre chose qu'une organisation du pillage et de la banqueroute, il ne trouve de meilleur moyen, pour donner crédit aux billets de l'Etat, que de les faire recevoir par l'Etat, aux créanciers hypothécaires actuels, en échange de titres de rente 3 pour 100 au pair.

Il est un moyen bien plus simple, et surtout bien plus sûr, de donner au papier de crédit une faveur égale au moins à celle de l'argent : c'est que l'Etat, après avoir déclaré que le crédit serait gratuit pour tout escompte ou avance en billets, stipule un intérêt de 5 pour 100 l'an, par exemple, pour les escomptes, en numéraire. Les monnaies d'or et d'argent subissent, comme l'on sait, par la circulation, un certain déchet ; de plus, c'est une richesse dont la société perd l'usage par le fait même de la circulation. N'est-il pas juste que celui qui, au lieu de payer sa consommation en papier, veut la payer en argent, paie les frais de cet argent ?

Plus de parasites, plus d'oisifs ! — Sur ce point, M. de Girardin se montre inflexible. Et, chose remarquable, qu'il importe à tous les travailleurs de noter, c'est précisément parce que M. de Girardin ne veut plus d'oisifs qu'au lieu de l'impôt sur le *revenu,* il veut établir l'impôt sur le *capital.* Le prolétariat ne s'en fût pas douté : c'est que le prolétariat ne sait pas, comme la bourgeoisie, de quelle manière naît et pullule l'oisiveté.

« Quelle différence si grande, allez-vous dire, peut-il y avoir entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le capital ?

« Immense, incalculable ! vous allez le voir.

« Pour base de l'impôt, prenez le capital : aussitôt le capital, qui ne circulait pas, circule. Le capital qui dormait se réveille, le capital qui travaillait redouble d'efforts et stimule le crédit. Le capital ne peut plus rester un seul instant oisif et improductif, SOUS PEINE D'ÊTRE ENTAMÉ. Il est condamné à l'activité forcée. Le capital qui était timide s'enhardit, » forcé qu'il est de périr ou de vaincre.

Que voulez-vous, en vérité, que fasse le capital, placé entre la prime d'assurance qui le mord et le crédit de l'Etat qui, par sa concurrence gratuite, le stérilise ? Le pauvre capitaliste est donc forcé, ou de vendre et manger son capital, ou bien de l'exploiter par lui-même, c'est-à-dire de faire comme tout le monde, de travailler. Et comme la mesure du capital exploitable pour chaque homme et chaque famille varie dans des limites fort étroites, voyez-vous d'ici l'égalité des biens et des fortunes s'établir peu à peu en dépit de l'inégalité des intelligences, par l'impôt sur le capital, le crédit gratuit, l'instruction gratuite ?... Cela ne vous semble-t-il pas un peu plus efficace que le célèbre poteau de Louis Blanc ?...

Au lieu de cela, essayez d'établir, comme le veulent de prétendus révolutionnaires, l'impôt sur le revenu, sans vous occuper du capital et sans organiser le crédit. Savez-vous ce qui

arrivera? C'est que vous produirez la hausse des capitaux, l'élévation de l'intérêt. Vous rendrez l'argent plus rare, vous encouragerez l'usure, vous assommerez le travail, vous tuerez la confiance. Jamais les détenteurs de capitaux, jamais les juifs, les lombards, les publicains ne firent de plus lucratives affaires, jamais l'argent ne fut à plus haut prix et la circulation plus difficile qu'au moyen âge, alors que l'Eglise et l'Etat s'épuisaient en ordonnances et en persécutions contre l'usure et le produit net. Et jamais aussi le peuple ne fut plus misérable...

Plus de gouvernement! plus d'autorité! plus d'arbitraire! — C'est M. de Girardin qui le dit lui-même, l'homme gouvernemental par excellence.

« En vain vous vous efforcerez d'étayer le principe d'autorité, qui de toutes parts s'écroule. Il faut choisir entre le droit d'examen et le principe d'autorité, car il y a entre eux incompatibilité absolue. Ce qui élève l'un abaisse l'autre. Toute la force gagnée par le droit d'examen est perdue par le principe d'autorité. — Que faire donc? — Changer un mal. A la place du mot : autorité, mettre le mot : solidarité. » Et sans sortir du sujet qu'il traite, M. de Girardin nous explique comment chaque citoyen, par l'organisation de l'assurance universelle et de l'impôt sur le capital, devient un contrôleur de l'Etat, un membre du gouvernement.

« La troisième page de la police d'assurance a pour titre : *Budget de l'Etat.* Cette page met chaque année sous les yeux de tous les assurés les recettes, les dépenses et le bilan de l'Etat. Chacun d'eux sait ainsi quel emploi donne l'Etat à l'argent qu'il encaisse. Tout contribuable devient contrôleur, tout assuré devient censeur. Les abus, nous le savons, n'y trouveront pas leur compte : faut-il gémir de ce que les plus secrets, les plus invétérés finiront par être découverts et frappés?

« N (c'est comme qui dirait, par exemple, M. Thiers) possède une fortune immense pour laquelle il ne paye qu'une contribution insignifiante. Il prétend que les gros budgets font les grands Etats; il est d'avis de toutes les augmentations de dépenses, et, pour justifier les plus inutiles, il excelle à trouver des raisons spécieuses. Il n'en cherchera plus, soyez-en certain, aussitôt qu'au lieu de payer 1,000 ou 1,500 francs de contribution, il lui faudra payer 10,000 ou 15,000 francs d'assurance. Le budget des dépenses, qui n'avait jamais eu d'approbateur plus complaisant, désormais n'aura pas de contrôleur plus sévère, et comme N est compétent, les ministres, qui le savent, se tiendront sur leurs gardes. »

Joignez maintenant à cela l'organisation du suffrage universel, le gouvernement du peuple par le peuple, et dites-nous si l'Etat n'est pas alors un vaste atelier, où chaque travailleur est à la fois ouvrier, comptable et contre-maître, où chaque citoyen règne et gouverne?...

Plus de révolution, enfin! c'est la conséquence extrême de l'impôt sur le capital, le dernier mot du conservateur Émile de Girardin. Il fallait bien passer par la révolution pour arriver à l'abolition des révolutions. Et, ne nous le dissimulons pas, tel est aussi le vœu du prolétariat. L'ouvrier cherche le *statu quo* dans le travail, comme le bourgeois le cherche dans le bien-être; mais ils se trompent tous deux : il n'y a de *statu quo* nulle part, pas plus dans le travail que dans le bien-être. C'est ce qui donne une apparence de raison aux journalistes, fantaisistes et conspirateurs, qui cherchent la Révolution pour la Révolution. La Révolution est éternelle; mais pour ceux-ci encore, il faut que chaque terme de la Révolution soit atteint : il y a réaction au progrès toutes les fois qu'il y a dédain du progrès.

Allons! révolutionnaires amateurs du 17 mars, du 16 avril, du 15 mai, du 13 juin, dramaturges politiques, plagiaires de 89 et 92, voulez-vous être une fois raisonnables et conséquents? Faites une manifestation pour l'idée, pour la véritable idée de Février, comme vous en avez fait une pour l'Italie et la Pologne.

Cette idée, nous n'avons cessé de vous le dire depuis dix-huit mois, c'est d'abord l'abolition de l'usure, l'abolition de 5 milliards de prélèvement annuel sur le travail, l'abolition de l'esclavage économique, de l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est, en second lieu, l'abolition de la monarchie, non-seulement héréditaire et de droit divin, mais constitutionnelle, l'abolition du cumul des pouvoirs, l'abolition du gouvernement de l'homme par l'homme.

Deux voies vous sont ouvertes, traditionnelles et légales, pour arriver à cet affranchissement : l'une est l'organisation du crédit par la garantie mutuelle des producteurs; l'autre est la conversion du système féodal de l'impôt en un impôt unique, l'impôt sur le capital, l'assurance universelle.

L'organisation du crédit et la conversion de l'impôt ne sont, au fond, que la même idée, convergente au même but, à la liberté du travail, à l'égalité des fortunes.

Voulez-vous de la liberté, voulez-vous de l'égalité par le crédit et par l'assurance, oui ou non? Il faut vous prononcer, ou vous taire.

(N° 58. — 27 novembre 1849.)

Paris, 26 novembre.

UNION RÉPUBLICAINE

On nous accuse, parfois, de diviser la démocratie, parce qu'il nous arrive de devancer l'opinion sur les questions les plus capitales du siècle, et les plus délicates de la politique. Ceux qui nous adressent ce reproche croient-ils faire eux-mêmes de l'union, quand ils entretiennent parmi le peuple les méfiances les plus mal fondées et les plus impitoyables?

Le *Temps*, à propos de la dernière protestation de la Montagne, publie ce matin les réflexions suivantes :

Nous avons adhéré de tout cœur à cette protestation; mais, en lisant les noms des représentants qui ont signé cette pièce, nous avons été douloureusement affectés d'y voir figurer en même temps des noms *qui ne devraient pas se rencontrer ensemble*, dans quelque circonstance que ce soit.

La Montagne a fait avec la gauche une seule et même protestation : *c'est une faute*, une faute grave. Nous adressons à cette occasion des reproches sérieux à nos amis. Il existe, entre la gauche et la démocratie socialiste, des dissentiments si profonds, qu'*en aucun cas il n'est permis aux Montagnards d'oublier nos griefs* contre certains républicains.

Un ABÎME *sépare les deux grandes fractions du parti républicain.*

Il est des hommes pour qui la forme est tout, qui n'ont rien vu, qui ne voient rien au delà d'une étiquette substituée à une autre, du mot république mis aux lieu et place du mot monarchie. Ces hommes donneraient volontiers leur adhésion à quelques mesures insignifiantes; ils appuieraient de leurs votes quelques propositions stériles; ils accepteraient quelques petites améliorations à la situation des travailleurs. Mais ils reculeraient encore, comme ils l'ont fait jadis, devant les réformes sérieuses, radicales, les seules qui puissent donner satisfaction aux justes exigences de la démocratie.

Ces républicains, que nous avons trouvés dans le camp de nos ennemis, à l'avant-garde de la résistance dans des circonstances diverses; ces ré-

publicains, qui n'ont retrouvé un peu de fo démocratique, un peu de dévouement au peuple, que le jour où, délaissés par leurs alliés de l'*ordre*, ils sont tombés du pouvoir, et se sont vus, après de coupables faiblesses, réduits à dévorer dans l'isolement leurs remords et leurs humiliations : — ces républicains-là *n'ont pas encore expié leurs erreurs ; ils n'ont pas encore mérité leurs réhabilitation* ; et tant qu'ils n'auront pas accepté sans réserve le programme de la démocratie socialiste, nous ne pourrons voir, sans protester, la Montagne s'associer à eux pour faire un acte politique.

En ces temps où les rapprochements inexplicables sont à l'ordre du jour, où les fusions sont trop souvent conseillées au peuple, c'est une chose fâcheuse que l'exemple donné, mercredi, par nos amis.

Le journal que nous citons voudrait-il nous dire quand il pense que les représentants de la gauche républicaine auront suffisamment expié *leurs erreurs et mérité leur réhabilitation ?* Quel temps assigne-t-il à leur pénitence? Que doivent-ils faire, à son avis, pour être reçus au pardon? Si le *Temps* peut nous le dire, nous adhérons de tout cœur à sa politique comme il adhère lui-même à la protestation de la Montagne.

Notre confrère parle d'adhésion au *programme complet* de la démocratie socialiste. Il n'ignore pas cependant que, sur la question fondamentale, celle de l'intérêt des capitaux et celle de l'impôt, qui lui est corrélative, la démocratie socialiste était elle-même, il n'y a pas plus d'un an, divisée ; que sur la question du gouvernement, la plus grande après celle de la propriété, elle l'est encore. Où donc est le *programme complet* de la démocratie socialiste? Qu'on nous le dise, afin que nous sachions, pour notre propre compte, si nous devons nous ranger parmi les immobilistes ou parmi les ultras !...

La seule chose qui soit complète aujourd'hui, qu'on le sache bien, c'est la foi à la République ; c'est, avec le suffrage universel, la perfectibilité des institutions, l'abolition des charges du capital et de l'impôt, et, comme conséquence de cette abolition, la liberté illimitée de l'homme et du citoyen. Hors de là, nous avouons humblement, pour ce qui nous regarde, que nous n'avons jamais entendu parler du *programme complet* de la démocratie socialiste : nous serions heureux qu'on voulût bien nous le faire connaître.

Le *Temps* ajoute :

Il y a, parmi les républicains, deux partis bien distincts. Qu'ils aient chacun leur drapeau, comme ils ont chacun leur programme ; qu'ils ne se confondent pas sous la même bannière, tant que leurs idées ne se seront pas réunies sous la même formule. De ces deux partis républicains, il en est un qui doit mourir. Ne lui donnons pas plus d'importance qu'il n'en mérite ; ne le grandissons pas aux yeux du peuple !

Qu'est-ce à dire? Quel est ce puritanisme rétrospectif? Est-ce que le parti qui a protesté, le 13 juin d'abord, ensuite à Versailles, par ses deux chefs militaires, Guinard et Forestier, n'a pas suffisamment expié le crime involontaire des journées de Juin? Est-ce que l'arrêt de la haute cour ne l'a pas réhabilité? Est-ce que la misère qui le dévore et qui confond désormais ses intérêts avec ceux du prolétariat, n'est pas un gage suffisant de fidélité à la République, et d'adhésion au programme encore inconnu de la démocratie socialiste? Veut-on raviver les rancunes du 13 mai et du 8 juillet? Veut-on éterniser les haines de castes?

Et nous aussi, nous avons posé, après le 26 juin 1848, l'antagonisme entre les classes; nous avons creusé le fossé entre la bourgeoisie et le prolétariat. Mais alors il s'agissait de donner à la République sa véritable signification; il s'agissait, par la terreur de la question sociale, de sauver la Révolution. Quand le bourgeois et le paysan, trompés par de stupides calomnies, s'armaient tous deux contre le socialisme, nous avons levé l'étendard contre le paysan et le bourgeois. Maintenant que la Révolution, comprise, acceptée de ceux-là mêmes qui, d'abord, lui résistaient, poursuit sa marche victorieuse; maintenant que le dissentiment n'existe plus qu'entre les sectes et les rapsodes, quel motif pourrait-on avoir encore de persister dans cette politique d'antagonisme?

Veut-on, encore une fois, diviser la démocratie et perdre la République par ce système d'exclusion absurde, implacable? Qu'on le dise, et que la Montagne se prononce! Nous viendrons en aide à la discorde, et, nous en attestons notre passé, jamais pareille anarchie ne se sera vue depuis la confusion des langues.

FIN DU TOME DEUXIÈME

TABLE DES MATIÈRES

II

LE PEUPLE

(Suite).

III

LA VOIX DU PEUPLE

PARIS. — IMPRIMERIE L. POUPART-DAVYL, RUE DU BAC, 30

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

VICTOR HUGO

LES TRAVAILLEURS DE LA MER. 3 vol. in-8. 11e édition . . . . . . 18 »

EDMOND & JULES DE GONCOURT

IDÉES ET SENSATIONS. 1 vol. in-8. . . . . 5 »

ANDRÉ LÉO

UN DIVORCE. 1 vol. in-8. . . . . 5 »

JULES RICHARD

LA GALÈRE CONJUGALE. 1 vol. in-18. . . . . 3 »

LOUIS BLANC

LETTRES SUR L'ANGLETERRE. 2e série. 2 vol. in-8. . . . . 12 »

Dr VÉRON

NOUVEAUX MÉMOIRES D'UN BOURGEOIS DE PARIS, depuis le 10 décembre 1848, jusqu'aux élections générales de 1863. 2e édit. . . 6 »

A. HÉDOUIN

GŒTHE, SA VIE, SES ŒUVRES ET SES CONTEMPORAINS. 1 vol. in-18. 3 50

A. ASSOLANT

UN QUAKER A PARIS. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

J.-G. FINDEL

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE, depuis son origine jusqu'à nos jours. 2 vol. in-8 (le 1er vol. est en vente). . . . . 12 »

JOHN FOSTER KIRK

HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE, DUC DE BOURGOGNE. Traduit de l'Anglais. 3 vol. in-8. . . . . 15 »

E. BONNEMÈRE

LA VENDÉE EN 93. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

A. DESBARROLLES

LE CARACTÈRE ALLEMAND expliqué par la physiologie. 1 vol. in-18. 3 »

JULES SIMON

LE TRAVAIL. 1 vol. in-8. . . . . 6 »

A. AUDIGANNE

L'ÉCONOMIE DE LA PAIX. 1 vol in-18. . . . . 3 50

HENRI CERNUSCHI

ILLUSIONS DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES. 1 vol. in-18. . . . . 2 »
CONTRE LE BILLET DE BANQUE. 1 vol. in-18. . . . . 2 50

MINSSEN

ÉTUDE SUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE ET SUPÉRIEURE EN ALLEMAGNE. In-8. . . . . 2 »

ADOLPHE SIRET

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES PEINTRES. 1 v. gr. in-8. de 1155 pag. 30 »

LE CAPITAINE BRUCK

MANIFESTE DU MAGNÉTISME DU GLOBE & DE L'HUMANITÉ, ou résumé succinct du magnétisme terrestre et de son influence sur les destinées humaines. 1 vol. in-8. . . . . 4 »

PARIS. — IMPRIMERIE L. POUPART-DAVYL, 30 RUE DU BAC





